This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

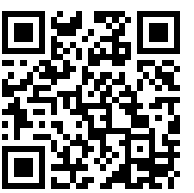

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

BAS-POITOU

Digitized by Google

FONTENAY-LE-COMTE. — IMPRIMERIE HENRI LUSSAUD
9, rue des Loges (près le Nouveau Pont des Sardines)

Digitized by Google

REVUE

DU

BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS.

27e Année. — 1re Livraison.

Directeur : RENÉ VALLETTE

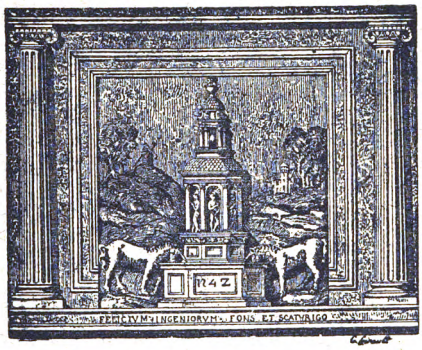

FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : PLACE THIVERÇAY

PARIS
E. LECHEVALLIER
16, Rue de Savoie

NIORT
G. CLOUZOT
2, Rue des Halles

FONTENAY-LE-COMTE
HENRI LUSSAUD, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
9, Rue des Loges

1914

Digitized by Google

LOAN STACK

Digitized by Google

Digitized by Google

Pl. I

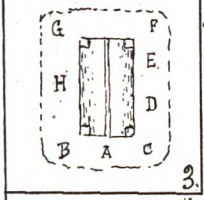

3.

Bouillé-Courdault
Tènement de la Brée ou la Treille
Cadastre: Sect. B, N° 483

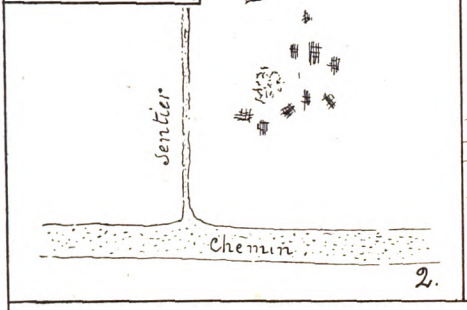

2.

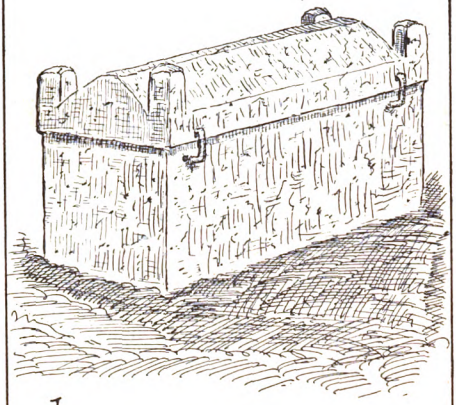
1.

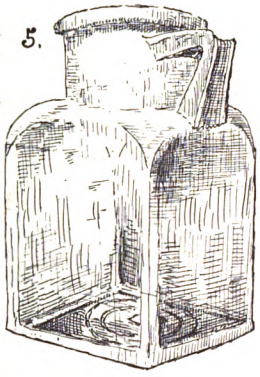
5.

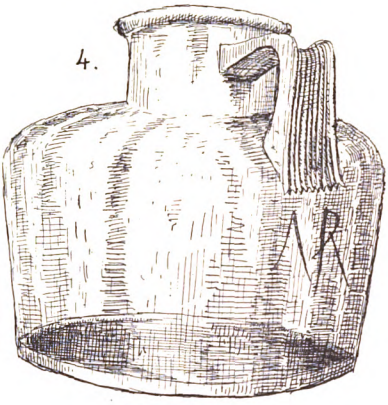
4.

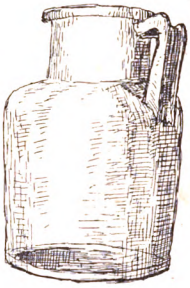
6.

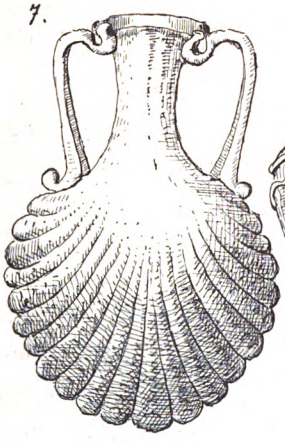
7.

8.

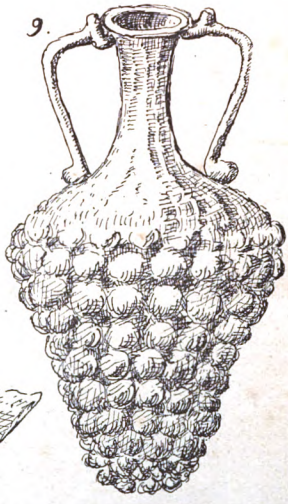
9.

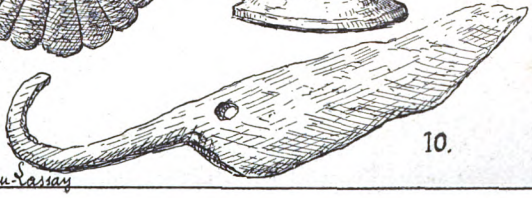
10.

L. Charbonneau-Lassay

Mars 1914

Digitized by Google

DC611
P731R4
v. 27

Les Sépultures Gallo-Romaines

DE BOUILLÉ-COURDAULT (Vendée)

I

Le 13 Février dernier, une très aimable lettre de M. le docteur Simonneau, de Maillezais, nous informait que toute une série de beaux vases antiques, en terre et en verre, venait d'être mise à jour, dans un champ, près du village de Bouillé-Courdault (Vendée), autour d'un grand sarcophage de pierre.

Quelques jours après, nous nous rendîmes à Bouillé en compagnie de M. le docteur Simonneau et nous y fûmes très aimablement accueillis par M. François Huguet, maire de Bouillé, et par M. Alexandre Huguet, son frère, qui nous firent le récit suivant :

« Depuis plusieurs années déjà nous nous étions aperçus qu'il existait, dans un de nos champs, des murs anciens, rasés à quelques décimètres sous terre, et, plusieurs fois, nous avions creusé près de ces fondations sans rien trouver qui méritât de retenir notre attention.

» Le 4 Février de cette année, nous eûmes enfin la surprise de mettre à jour, à 0m60 de profondeur environ, une grande

Digitized by Google

pierre taillée en forme de toiture de maison et dont chaque coin est muni d'une sorte de borne. C'est le dessus d'un grand tombeau en pierre autour duquel se trouvaient les vases que voici... »

Et le maire de Bouillé nous montra alors l'ensemble très riche des vases funéraires gallo-romains qui vont faire le principal objet de cette étude.

***

Bouillé est le chef-lieu d'une commune qui comprend les deux anciennes paroisses de Bouillé et de Courdault ; réunies elles forment un ensemble d'un peu plus de 700 habitants.

Le village de Bouillé est assis sur un banc calcaire qui domine de quelques mètres à peine l'ancien marais de la Basse-Sèvre ou de Maillezais, dont cinq ou six kilomètres à peine le séparent ; il est, en ligne droite, à 33 kilomètres de la mer dont le point le plus rapproché se trouve être l'estuaire même de la Sèvre-Niortaise, au fond de l'anse de l'Aiguillon.

L'Autise, affluent de cette même Sèvre, passe à Bouillé et vient, après s'être perdue plusieurs fois en de petits gouffres marécageux, situés en amont, s'y reconstituer grâce à l'afflux du ruisseau de Saint-Quentin, né de la magnifique source de Bouillé.

Cette source, une des plus belles de l'Ouest, sort d'un bassin d'environ 30 mètres de diamètre ; l'exceptionnelle transparence de ses eaux permet à ceux qui s'y promènent en barque de distinguer, comme dans un féérique mirage, à dix mètres au moins de profondeur, le tapis d'algues vertes sur lequel reposent ou se jouent des poissons superbes qui semblent à portée de la main.

C'est de cette source sans doute qu'est venue la dénomination de *Bouillé* donnée à la localité, car le radical *Bouil* s'attache d'ordinaire, en notre région de l'Ouest, aux terrains abondants en sources, par exemple, en Vendée et Deux-Sèvres, Bouildroux, Bouillon, Le Bouillard, La Bouillacrère, La Bouillasse, etc., etc.

Bouillé, *Bulliacum*, que le Grand-Gauthier (XIV^e^ siècle) appelle *Boliec* et le Pouillé d'Alliot (1625), *cura sancti Quentini de*

Digitized by Google

Bouillye, se trouvait, à l'époque Gallo-Romaine, sur la limite orientale des lagunes du Marais de Maillezais alors couvert d'eau et qui formait, hors du lit de l'Océan (1), le prolongement du golfe des Bretons. C'était sans doute à cette vaste superficie marécageuse que pensait le géographe grec Artémidor d'Ephèse quand il parlait du lac qui séparait le pays des Pictons de celui des Santons.

Tout autour de ce Marais, à proximité duquel ils avaient fait passer deux grandes voies : celle de Nantes à Saintes, qui franchissait probablement la Vendée au Gué-de-Velluire (2), et celle de Saintes à Angers qui passait un peu à l'Est (3), les Romains étaient venus, de bonne heure, se mêler à la population gauloise, héritière quand au lieu d'habitat, des tribus préhistoriques qui avaient enfoncé en maints endroits du Marais picton les pilotis de leurs habitations lacustres (4).

Les découvertes d'objets divers faites successivement à Nalliers, Saint-Sigismond, Benet, Le Langon, Saint-Médard-des-Prés, etc., et dont MM. Octave de Rochebrune et B. Fillon ont fixé le souvenir, prouvent que des familles de l'aristocratie Gallo-Romaine jouissaient en ces divers endroits, au cours des IIe et IIIe siècles de notre ère, de tout le luxe et de tout le confort qu'elles auraient pu avoir au sein des grandes cités.

Les trouvailles que MM. Huguet viennent de faire, en ces dernières semaines, à Bouillé-Courdault, nous apportent un nouveau et très précieux document à l'étude des objets somptuaires en usage chez nous durant la plus florissante période des temps Gallo-Romains. C'est entre les dernières maisons, situées au Sud du village de Bouillé et le château de cette localité,

(1) « L'idée que la mer couvrait encore le Marais poitevin au temps des Romains est insoutenable ». — Lièvre, *Mém. Soc. des Antiq. de l'Ouest*, an. 1891, p. 417.

(2) A. Lièvre. *Les chemins Gaulois et Romains entre la Loire et la Gironde*, 1re éd. p. 99. Niort, Clouzot, 1893.

(3) Mêmes sources, pp. 19 et 27.

(4) B. Fillon, *Poitou et Vendée*, Marais du Mazeau-Benet, § I.

Digitized by Google

illustré au XVI^e siècle par le séjour du célèbre veneur Jacques du Fouilloux, que les sépultures antiques ont été découvertes.

Elles se trouvent dans le ténement dit *Le Bas du Champ de la Trée ou de la Treille*, plan cadastral, section B, numéro 483.

II

PREMIERE SEPULTURE

LE TOMBEAU

Le tombeau (Pl. I. — N^os 1, 2 et 3) se compose d'une longue et large cuve recouverte d'un couvercle; le tout en pierre.

Le couvercle, qui mesure 2^m60 de longueur et 1^m12 de largeur, dépasse la cuve, en tous sens, de 0^m10 environ. Il est en forme de toiture légèrement carénée, c'est-à-dire à deux pentes opposées formées par des surfaces un peu convexes; ses extrémités sont flanquées chacune de deux acrotères rectilignes qui limitent, de leur relèvement vertical, un fronton triangulaire.

La hauteur extérieure de la cuve et de son couvercle est de 1^m25 .Ce sarcophage, qui se distingue par ses fortes dimensions, est en pierre du pays, et son poids est évalué à plus de 3000 kilogrammes. Il est entièrement façonné au marteau, outil que les ouvriers du Poitou gallo-romain maniaient si bien qu'à Loudun ils l'employèrent *uniquement* pour les sculptures mêmes du petit temple qu'ils élevèrent au centre du castrum de cette ville.

Avant la violation, le couvercle et la cuve du sarcophage de Bouillé étaient unis par quatre forts crampons en fer, scellés au plomb et posés, pour employer l'expression technique, en agrafes.

Quand ils l'eurent complètement dégagé des terres et des cendres qui l'entouraient, MM. Huguet descellèrent les crampons, soulevèrent le couvercle, puis le remirent en place après avoir enlevé tout ce que la cuve contenait.

Nous n'avons donc pu constater par nous mêmes si le couvercle

Digitized by Google

et la cuve se rencontraient par emboîtage, particularité qui n'existe pas, nous a-t-on dit.

L'épaisseur des bords droits de la cuve serait d'une douzaine de centimètres environ et celle du fond beaucoup plus considérable. La cavité formant la couche mortuaire aurait une forme parfaitemant rectangulaire.

Le sarcophage est orienté de telle sorte que son occupant avait les pieds tournés vingt-trois degrés à gauche de la ligne Nord-Sud.

***

L'examen des ossements contenus à l'intérieur du timbre, fait par notre excellent ami M. le docteur H. Lœwenhard, n'a point révélé la présence d'un géant, comme des gens un peu pressés se sont plu à l'écrire, mais celle du corps d'une toute jeune femme dont la taille était, à très peu près, de 1m55 environ.

Son âge devait être de 18 à 22 ans, car sa mâchoire, très bien conservée n'est pas pourvue de la dent dite « de sagesse ».

Avant qu'ait été posée sur elle la lourde pierre de son sépulcre, et pour l'accomplissement d'un rite dont nous avons souvent trouvé la trace dans les sépultures gauloises comme dans celle de l'époque mérovingienne en Poitou (1), une main pieuse avait brisé deux vases de verre et une partie seulement de chacun d'eux avait été mise avec le corps de la jeune morte. Un fragment de verre plat se trouvait aussi dans la cuve ; d'une extraordinaire finesse il n'avait guère plus d'épaisseur qu'une feuille ordinaire de papier.

Aucun bijou, aucun objet de métal n'accompagnait les restes de l'inhumée ; seule elle avait été déposée, dans l'enveloppement peut-être des étoffes somptueuses et des fleurs choisies, pour subir en sa chair délicate le mystérieux et lent travail de notre consomption.

(1) L. Charbonneau-Lassay. *Les sépultures franques à Mouterre-Silly, près Loudun*, in *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, année 1912, 4e fasc., tiré à part, p. 6. — *Les Ponnes incinérées du Bocage vendéen*, in *Revue du Bas-Poitou*, 1912.

Digitized by Google

Les riches offrandes faites à son souvenir avaient été rejetées en dehors du tombeau, mais placées pourtant tout auprès ; les amphores, pleines sans doute d'un vin rare, les merveilleuses verreries de sa toilette, ses parfums préférés avaient été rangés autour de sa tête. Le viatique rituel pour le voyage aux pays d'outre-tombe, son animal favori, un coffre rempli peut-être d'inutiles vêtements s'alignaient aux pieds et aux flancs du sépulcre et formaient le riche mobilier funéraire, que nous allons examiner. Il était placé au niveau du fond extérieur du sarcophage, dans une couche de cendre de 35 à 40 centimètres d'épaisseur.

VASES EN VERRE VERT ORDINAIRE

1. — Très grande bouteille ronde en verre vert-bleuâtre foncé, qui possède les dimensions suivantes : Hauteur 0m270 ; diamètre extérieur du goulot, 0m15 ; diamètre du fond, 0m240 ; contenance approximative, 11 litres.

   L'anse, soudée après coup, est ornée sur le dos de stries profondes. — État parfait. — Sur la panse de cette bouteille on a gravé, à la pointe de quartz, les deux initiales A R. (Pl. I, n° 4.)

2. — Grande bouteille carrée de même couleur que la précédente ; l'anse est striée et le fond porte extérieurement en relief un carré qui renferme deux cercles concentriques au centre desquels se trouve un autre carré. — Hauteur, 0m260. — Conservation parfaite. — Contenance, environ 7 litres. (Pl. I, n° 5.)

3. — Grande bouteille carrée, semblable à la précédente, mais qui a été mise en pièces par la pioche.

4. — Bouteille ronde à anse striée, même verre que pour les précédentes. — Hauteur, 0m21. — Contenance 3 litres 1/2. (Pl. I, n° 6.)

5 et 6. — Bouteilles en verre pâle, légèrement verdâtre, transparent, à fonds plats ; elles sont de la forme générale de nos bouteilles de modèle courant.

Digitized by Google

Après le soufflage, et pendant que la pâte du verre était encore chaude, deux oreillons, avec des trous de suspension, ont été soudés de chaque côté du cou de ces bouteilles. (Pl. II ; n° 11, hauteur, 0m23, et n° 12, hauteur, 0m24.)

7. — Partie supérieure d'une autre bouteille de même forme que les précédentes, mais dont le dôme portait une série de godrons ou côtes ornementales. (Pl. II, n° 24.)

8. — Goulot cylindrique, en verre très épais et foré d'un très petit canal d'écoulement. La bouteille dont il faisait partie pouvait avoir 0m25 de hauteur environ.

Ces huit vases ont été trouvés à la tête du cercueil, entre les points *F* et *G* de la fig. 3. (Pl. I.)

VERRERIE DE LUXE

VASES MONOCHROMES

9. — Superbe fiole en verre vert un peu bleu et assez mince ; sans pied. La forme de la panse fournie par la rencontre de deux valves inférieures de coquille Saint-Jacques est d'une remarquable élégance.

Les anses, soudées après soufflage, retombent comme celles des amphores avec lesquelles l'absence de pied augmente encore la ressemblance. — Hauteur 0m13 — Conservation parfaite. (Pl. I, n° 7.)

10. — Autre très belle fiole, en verre vert pâle, panse en forme de raisin, sans pied, et pourvue d'anses d'amphores.

Ce vase est en parfait état bien que son poli ait été quelpeu altéré par le mordant, semble-t-il, de la cendre dans laquelle il est resté durant dix-sept siècles. (Pl. I, n° 9.)

11. — Petite bouteille ou flacon en verre vert, de forme carrée, à long col. — Hauteur, 0m15, largeur du fond, 0m02. — En parfait état. (Pl. II, n° 14.)

12. — Flacon en verre vert bleuâtre ; panse campanulée, col en cône très allongé avec rétrécissement à la rencontre de la

Digitized by Google

panse ; le fond est relevé par un renfoncement de 3 centimètres. — Hauteur totale, 0m12. — En parfait état. — (Pl. II. n° 15.)

13. — Coupe en cristal incolore, très limpide et très mince ; elle est portée sur un pied en disque auquel elle est reliée par un fût évidé et très court.

Ce vase, remarquable par la pureté de ses lignes et par celle aussi de la matière dont il est fait, mesure 0m08 de hauteur ; la profondeur de son récipient est de 0m55. — Conservation parfaite. (Pl. II, n° 20.)

14. — Un autre vase en cristal incolore, brisé et impossible à reconstituer, mais qui pouvait être un flacon ; son ornementation se composait d'un granulé incolore d'assez fort relief.

15. — Coupe apode, brisée, demie sphère en cristal dépoli, d'aspect neigeux, ayant 0m10 ou 0m12 de diamètre. (Pl. II, n° 19).

16. — Une autre coupe apode, brisée, de même genre et de même aspect que la précédente, mais plus petite.

Ces vases font songer par leurs formes à ceux trouvés dans les dolmens de l'Ouest.

VASES DE CRISTAL INCOLORE A DESSINS POLYCHROMES

17. — Un vase en cristal transparent que les terres ont malheureusement écrasé complètement et dont nous n'avons pu retrouver ni la forme ni les dimensions exactes. La panse était décorée de coquilles en relief groupées deux par deux. Ces groupes étaient tour à tour bleus et incolores, et des filets en manière de vrilles de vignes les accompagnaient. (Pl. II, n° 26.)

A ce vase appartenait peut-être une anse d'aiguière magnifique, en cristal transparent, formée de deux filets

Digitized by Google

Digitized by Google

Pl. 2

L. Charbonneau-Lassay

Mars 1914

Digitized by Google

Pl. 3

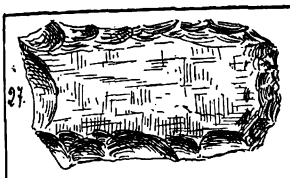
27.

30.

29.

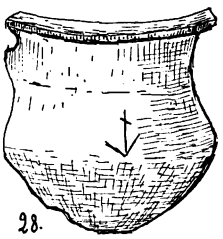
28.

31.

34 bis.

28 bis.

32.

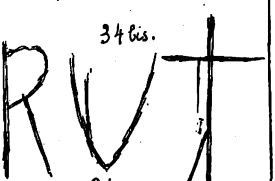

34.

33.

35.

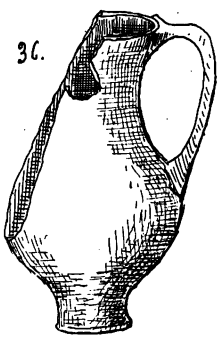
36.

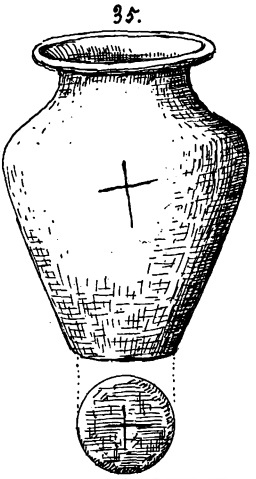

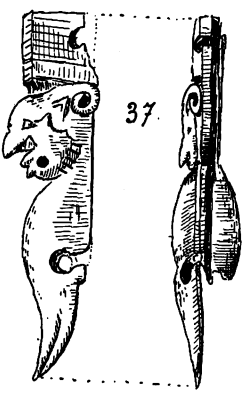
37.

38.

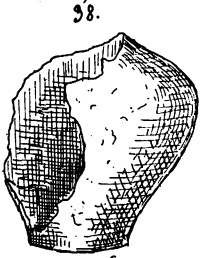

39.

40.

L. Charbonneau-Lassay

Mars 1914

Digitized by Google

Digitized by Google

très forts qui se rapprochent et s'éloignent l'un de l'autre en laissant des jours oblongs (1).

18. — Très élégante fiole de cristal très mince, malheureusement brisée en de nombreux fragments. Il nous a été cependant possible de retrouver, avec toute certitude, sa superbe forme. Son col, très gracile, est orné de deux filets de verre bleu qui en font deux fois et demie le tour ; sa panse n'est pas exactement ronde, elle porte en avant et en arrière deux applatissements qui lui font une section oblongue. Ce joli vase est décoré en relief de serpentins bleu foncé et de filets jaune safran repliés en fer de fourche.

La hauteur totale de cette fiole était de 0m21 et son plus grand diamètre de 0m06. (Pl. II, n° 13).

19. — Vase en forme de calice, à coupe très allongée, en cristal très mince, brisé comme le précédent, autant sans doute par le poids des terres que par les outils des fouilleurs.

La coupe était richement décorée, dans toute sa hauteur, par des reliefs de verre filé, superposés alternativement en blanc opaque et en bleu de cobalt.

La partie de ce vase représentée (Pl. II, n° 22) a 0m08 de hauteur.

20. — Magnifique fiole en cristal incolore. Le col et le fond sont enlacés par deux filets en verre blanc opaque, et la panse, presque sphérique est ornée de motifs qui se suivent tour à tour en blanc de porcelaine et en bleu tendre.

La hauteur totale de ce vase est de 0m13, et le diamètre de sa panse de 0m07 environ. Il est en bon état, mais porte malheureusement, sur le côté opposé à celui que représente notre gravure, un trou de la grandeur d'un sou. (Pl. I, n° 8.)

21 et 22. — Plusieurs grands plateaux ou patères en verre incolore, en forme de grandes soucoupes.

Les fonds et les bords sont décorés extérieurement de filets en relief, blancs et bleu. Ces plateaux sont brisés ; le

(1) Une anse analogue trouvée avec son vase, à Beauvais, a été publiée en 1865, sous la signature de B. Fillon, par la Société Française d'Archéologie. — *Congrès archéologique de France*, année 1865, p. 432.

Digitized by Google

diamètre de l'un d'eux, qui a pu être reconstitué, mesurait 0m21 ; ses bords se relevaient par 0m03 de hauteur. (Pl. II, n° 21.)

23. — Coupe à pied, analogue de forme avec le n° 20 (Pl. II.) et décorée de simples filets bleus ; brisée.

24. — Flacon, dont la panse, très cintrée, devait être à peu près sphérique. Décoration, en relief, de filets blancs et d'arabesques en bleu tendre.

VASES EN TERRE

25. — Grande amphore brisée, en terre couleur d'ocre jaune, dont les anses paraissent avoir été décollées par la charge des terres. — Diamètre approximatif, 0m46.

26. — Grand vase en forme des *charniers* actuellement en usage dans l'Ouest ; rebord formé d'un tore épais ; terre noire. — Diamètre approximatif, 0m55.

27. — Sorte de jarre ou de cadus en terre rouge mat, sans anse, fond plat et assez étroit ; entièrement brisée.

28. — Un vase en terre rouge vernissée, dite *de Samos* et qu'on fabriquait en réalité dans les fours italiens d'Arezzo et dans les fabriques gauloises des rives de l'Allier. (1)

Ce vase est décoré de feuillages et de personnages parmi lesquels deux pourraient être pris pour Jupiter et Vulcain (?)

29. — Vase en terre très noire, forme doliaire, sur pied très bas.

30. — Fragment de vase en terre brune, décoré sur la panse d'une bande striée en façon vannerie, analogue à celles qui se superposent sur le vase n° 40. (Pl. III).

31. — Fragment d'un autre vase très noir, forme doliaire. — Hauteur approximative, 0m20.

(1) Dans son bel ouvrage, *Les puits funéraires du Bernard (Vendée)*, p. 277, M. l'abbé Baudry traite parfaitement cette question.

Digitized by Google

OBJETS DIVERS

32. — Mortier bas, en forme de plat creux, en albâtre. Il est muni de quatre oreillons fournis par le prolongement du bord supérieur ; dans l'épaisseur de l'un d'eux, on a simulé un bec d'écoulement pour les matières triturées. — Diamètre extérieur, outre les oreillons, 0m20. (Pl. II, n° 17.)

33. — Broyon du mortier précédent ; il est aussi en albâtre, et sa partie supérieure se termine en manche coudé. (Pl. II, n° 18.)

Un mortier et son broyon, également en albâtre, exactement semblables l'un et l'autre comme forme et dimensions à ceux qui viennent d'être décrits, ont été découverts, en 1845, dans la sépulture gallo-romaine de Saint-Médard-des-Prés, près Fontenay-le-Comte, et reproduits en diverses publications de MM. B. Fillon et O. de Rochebrune.

34. — Forte lame de couteau, dont la soie ou tige d'emmanchement, est recourbée à son extrémité. Longueur totale, 0m20 ; largeur de la lame au talon, 0m35. (Pl. I, n° 10.)

35. — Double boucle en bronze dont les deux anneaux sont séparés par un ombilic campanulé. (Pl. II, n° 16.)

Cette boucle devait occuper le point central du couvercle d'un coffre dont la présence a été révélée par les objets suivants trouvés dans les terres plus bas que la boucle :

36. — Soixante-treize cylindres charnières en os, presque tous percés de trous. Ces tubes étaient connus autrefois sous la désignation fantaisiste de *sifflets des morts*. (1)

37. — Crochet de fermeture de coffre, en fer.

38. — Huit clous, également en fer.

39. — Mâchoire et os de porc.

40. — Squelette de petit animal, singe, loutre ou marmotte (?).

(1) Voir F. Baudry. *Puits funéraires*, p. 324.

Digitized by Google

POSITION DES OBJETS AUTOUR DU SARCOPHAGE

Dans la couche de cendre, épaisse de 40 ou 50 centimètres, qui entourait la base du sarcophage de Bouillé les objets dont nous venons de dresser l'inventaire sommaire étaient ainsi disposés (Voir Pl. I, fig. 3) :

Aux points *F* et *G*, c'est-à-dire à la tête du sarcophage avaient été rangés : les grandes bouteilles en verre n^os^ 4, 5, 6, 11, 12, 24 ; les jolis vases de verre 7, 9, 14 15 ; les admirables verreries décorées 8, 13, 21, 22, 25, 26 et presque tous les vases en terre.

Entre les points *D* et *E* le squelette du petit mammifère.

Au point *H*, le mortier d'albâtre, son broyon et, placés sur la vasque du mortier, la demi-mâchoire et les os de porc.

Aux points *A*, *B*, *C*, le couteau, ainsi que la poignée en double boucle de bronze, les charnières en os, le crochet et les clous du coffre.

NOTE SUR QUELQUES OBJETS DU MOBILIER FUNÉRAIRE

De l'ensemble des objets déposés autour du grand sarcophage de Bouillé il ressort tout d'abord que la personne à laquelle on les avait accordés occupait une situation élevée ; son rang social devait être très voisin de celui de la coquette patricienne dont Fillon et Ritter ont exploré la sépulture, il y a quelques soixante ans, à Saint-Médard-des-Prés, près Fontenay-le-Comte (1).

Un rapprochement entre les deux mobiliers funéraires s'impose de lui-même à la pensée. A Saint-Médard, il est vrai, le nombre des vases arrivait à près de 80, tandis que nous n'en trouvons guère plus de la moitié à Bouillé, mais la verrerie de luxe y est beaucoup plus riche.

(1) B. Fillon. *Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine, decouvert à Saint-Médard-des-Prés (Vendée.* — Fontenay-le-Comte, 1849. — Fillon et O. de Rochebrune. *Poitou et Vendée*, 3^e^ livraison, 1862.

Digitized by Google

A Bouillé comme à Saint-Médard le mortier d'albâtre pour les pâtes de toilette et les onguents, les ampoules et les précieuses fioles à parfum, les coupes et les plateaux nombreux, indiquent quel raffinement les grandes dames de l'aristocratie bas-poitevine apportaient à cette époque au soin de leur toilette.

Nous ne pensons pas qu'aucune sépulture ait jamais fourni, dans notre région, un aussi riche ensemble.

A la liste sommaire donnée ci-dessus, nous regrettons de ne pouvoir matériellement ajouter ici, faute de place et de temps, une étude complète de chacun des objets ; un mot seulement au sujet des principales pièces :

Les grandes urnes de verre vert (nos 4, 5 et 6), malgré leur beauté et leur grand caractère, sont des vases communs et tous les Musées en possèdent de semblables : les cimetières païens de Poitiers, par exemple, et ceux de l'Anjou et du Nantais en ont fourni beaucoup, dont un grand nombre sont plus belles de forme et de décor.

Le vase à raisin (n° 9), est un modèle assez fréquemment trouvé ; on en connaît qui sont pourvus d'un pied (1), d'autres, en verre blanc où jaune, qui n'ont ni pied ni anses (2), et, en Poitou, des vases-raisins, tout semblables à celui de Bouillé, ont été fournis au Musée de Niort, par une tombe de Verrines-sous-Celle (3), à ceux des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, et au Musée du Louvre par les fouilles faites aux Dûnes de Poitiers par le R. P. de la Croix et M. le commandant Rothmann (4). Les autres grands Musées de la région de l'Ouest et plusieurs collections particulières en possèdent aussi.

D'après Gerspach ce seraient, non des vases à vin comme la

(1) Collection Disch, à Cologne.

(2) Au Louvre. V. Demmin : *Encyclopédie des Beaux-Arts plastiques*, t. I, p. 1128.

(3) Fillon. *L'Art de Terre chez les Poitevins*, p. 192. (1864),

(4) Rothmann. *Fouilles de Poitiers. Découverte d'un cimetière du* IIe *au* IIIe *siècle*, 1879.

Digitized by Google

forme en raisin semblerait l'indiquer, mais des récipients à odeurs (1).

Le même auteur donne aussi, dans la série des vases à parfum, le dessin de plusieurs flacons semblables à nos nos 14 et 15.

Quant aux vases en cristal, si minces et d'un si grand style, qui sont, hélas! presque tous brisés, nous les considérons comme des exemplaires parfaits de ce qui se faisait alors de de plus fini.

Ils nous confirment la grande habileté des verriers de cette époque si lointaine et cette sûreté de main ne se constate pas seulement, dans notre mobilier funéraire de Bouillé, par la pose des anses, faite naturellement à chaud, et qui est toujours admirablement réussie, mais surtout dans l'application des décors polychromes, par filets en reliefs, des pièces de cristal incolore (nos 8, 13, 21, 22, 23, 26).

Cette ornementation a été obtenue ainsi : lorsque la forme du vase eût été donnée par le soufflage, l'ouvrier dut « cueillir » un filet de verre coloré, soit en blanc par l'oxyde de zinc (2), soit en bleu lapis par le cobalt (3), soit en jaune par les sels d'antimoine, et le poser en place voulue, du premier coup, avec une précision immédiate et absolue, car les reprises étaient de toute impossibilité.

On voit que le verrier qui a décoré les cristaux de Bouillé — car ils sont vraisemblablement tous de la même main, — possédait un faire merveilleux, une parfaite précision de dessin et une impeccable sûreté dans la pose de ses filets brûlants.

Les vases ainsi décorés sont rares : « L'antiquité, dit Gerspach, en parlant de ces cristaux rehaussés de reliefs appliqués à chaud, a laissé peu de pièces ainsi décorées de filets, de serpentins, de perles » (4). Néanmoins le sol de Poitiers en a fourni

(1) Gerspach. *L'art de la Verrerie*, p. 34.

(2) B. Fillon. *L'Art de Terre chez les Poitevins* p. 191.

(3) Frœhner. *La Verrerie antique*, p. 37.

(4) Gerspach. *Ouvrage cité*, p. 46.

Digitized by Google

quelques rares et menus fragments et nous croyons que les sépultures de l'Isleau-les-Vases (Vendée), en ont aussi donné un échantillon.

Les verreries gallo-romaines étaient nombreuses et florissantes en Poitou et il est probable que les grandes bouteilles en verre vert, qui sont des produits courants et qui se fabriquaient un peu partout, en sont sorties (1). Nous ne saurions, avec autant de probabilité, attribuer à nos artisans locaux la fabrication des cristaux à décors en relief, non que nous méconnaissions leur habileté qui était grande, mais parce que, s'ils avaient été fabriqués chez nous, ces produits, d'une si pure élégance, nous sembleraient devoir s'y rencontrer plus souvent.

Pour en finir avec le mobilier qui entourait le sarcophage de Bouillé, ajoutons que le paganisme de la jeune morte semble certain. Les nombreux grands vases à vin ne suffiraient pas seuls à l'établir car les tombeaux chrétiens anciens en contenaient assez souvent : « Les sarcophages chrétiens d'Arles, dit Frœhner, abondent en vases de verre de toutes sortes dont quelques-uns contiennent encore du vin » (2). Souvent même, à l'époque romaine, comme aussi bien plus tard, on plaça *dans* les cercueils de pierre un vase rempli du vin Eucharistique, du vin consacré (3), afin que le défunt put reposer dans la Paix, sous la protection du Sang Rédempteur.

Mais dans le cas qui nous occupe, les trop nombreux flacons balsamaires, le mortier, surtout la portion de porc et le petit animal, inhumé près de la défunte ne semblent guère devoir laisser de doute sur la religion à laquelle elle appartenait.

Quant à la date de cette sépulture, elle nous paraît pouvoir être fixée à la seconde moitié du IIIe siècle :

Les urnes vertes en verre qui s'y trouvaient ont été fournies par nombre de cimetières bien datés, de la fin du IIe et du

(1) Cf. B. Fillon. *L'Art de Terre*, p. 191.

(2) Frœhner : *Ouvrage cité*, p. 109.

(3) Cf. Monseigneur Barbier de Montault : *Le vase antique de Saint-Savin*, in *Mémoire des Antiquaires de l'Ouest*, année 1896, p. 328.

Digitized by Google

IIIe siècles ; la poterie à glaçure ronge lustrée, dite *samienne*, qui cessa d'être fabriquée en Gaule à la fin du IIIe siècle, s'y est aussi rencontrée (1) ; mais on y a trouvé également un de ces petits vases en terre brune ornés de bandes striées en façon de vannerie et qui apparaissaient en Poitou au IVe siècle, ou, au plus tôt, dans la toute dernière partie du IIIe. Ils furent en effet un des premiers retours au vieux genre de poterie pictone antéromaine et le prélude de la décadence des arts céramiques.

III

LES AUTRES SEPULTURES DU CHAMP DE LA TREE

SÉPULTURES PAR INCINÉRATION

PREMIÈRE INCINÉRATION.

A 2m50 environ au Nord-Est du grand sarcophage (Pl. I, n° 2), MM. Huguet, ont découvert aussi, à 0m50 sous terre, les charbons abondants d'un foyer d'incinération considérable, dans lequel les objets suivants ont été trouvés :

1. — Les débris, fragmentés et craquelés par le feu, d'une grande urne en verre vert, analogue aux nos 4 ou 5. Elle devait contenir les cendres de l'incinéré.

2. — Un plat en terre noire, sorte de jatte ou de patère à trois pieds, brisée par le feu (Pl. II, n° 25) (2).

3. — Une urne en terre rouge, dite samienne, décorée de personnages et de festons en relief. Ce vase est décoloré et brisé par la chaleur du brasier.

(1) Cf. R. P. de la Croix et J. Quicherat ; *Les Temples et le Puits de Mercure à Poitiers*, p. 57.

(2) Des plats semblables ont été souvent trouvés en Poitou, dans toute l'Aquitaine comme aussi dans les sépultures puniques. (Cf. R. P. Delattre, in *Mém. des Antiq. de France : La nécropole de Douimès, à Carthage*, an. 1895, p. 368.

Digitized by Google

4. — Fragment d'un très petit vase ventru qui paraît avoir 5 ou 6 centimètres de diamètre, il était émaillé et flammé en tons bruns, verts, bleu turquoise, jaune safran, rouge vermillon et garance, etc.

Il est bien regrettable que ce petit balsamaire n'ait pu être reconstitué ; les échantillons assez nombreux de ce genre de poterie trouvés à Poitiers et en Loudunais peuvent permettre, sous réserve naturellement, mais avec quelque vraisemblance, d'attribuer aux verreries poitevines l'honneur de sa fabrication.

5. — Une moitié de vase en terre brune, assez grossière, sur la panse duquel il a été gravé à la pointe, une ancre symbolique dont nous reparlerons. (Pl. III, nos 28 et 28 *bis*.)

6. — Une dizaine de charnières en os, brisées par le feu et calcinées. Elles témoignent qu'on avait déposé un petit coffret de bois dans le foyer incandescent.

7. — Une monnaie romaine, très fruste, altérée par le feu. C'est un gros bronze attribuable à l'époque des Antonins, mais qui ne peut en rien servir d'indication chronologique relativement à la date de la sépulture qui le renfermait, car il était déjà très usé et devait être certainement ancien lors de sa déposition dans la tombe.

8. — Un silex-grattoir, couvert de retouches intentionnelles, très atteint par le feu (Pl. III, n° 27.)

DEUXIÈME INCINÉRATION.

A 8 mètres environ au sud du grand sarcophage (Pl. I, n°. 2), les fouilleurs ont retrouvé un second brasier, moins important cependant que le premier, et sur lequel un corps avait été couché, carbonisé et recouvert de terre.

Il résulte des observations attentives de M. Alexandre Huguet, que nous pouvons considérer, pour toutes bonnes raisons, comme parfaitement exactes, que les os des parties hautes du corps avaient été calcinés mais non le bas des jambes et les pieds qui se trouvaient peut-être complètement hors du foyer.

Digitized by Google

A la tête de ce brasier, une large et longue tuile romaine à rebords avait été posée et, près d'elle se trouvaient les vases suivants :

1. — Un pot en terre noire, d'un très joli galbe, mesurant 0m09 de largeur au goulot et 0m16 de hauteur.

Sur sa panse se voit une croix gravée au trait ; une autre croix semblable se trouve aussi gravée, de la même façon, à l'extérieur et au centre du fond (Pl. III, n° 35). Ce vase est entier.

2 et 3. — Deux plats en terre noire brisés par le feu ; ils étaient portés sur trois pieds et avaient absolument la même forme que le n° 25 (Pl. II).

SÉPULTURES PAR INHUMATION.

Plusieurs sépultures par inhumation ordinaire ont été découvertes dans la partie méridionale du champ de la Treille. Il n'est pas possible d'en déterminer exactement le nombre parce qu'il y a parfois superposition et enchevêtrement des cadavres qui sont couchés dans toutes les directions : nous en avons vu découvrir au moins deux dont les pieds étaient tournés à l'Ouest.

Quelques-uns de ces corps étaient accompagnés chacun de deux ou trois vases ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE INHUMATION.

1. — Petit pot en terre rouge dont la glaçure manque de solidité et la pâte de cuisson. Hauteur 0m08 environ ; joli galbe. (Pl. III, n° 31.)

2. — Large assiette en terre rouge, dite *samienne*, reposant sur un fond assez étroit et repoussé en saillie inférieure. Largeur 0m20. (Pl. III, n° 33.)

3. — Grand flacon à anse, sorte d'œnochoé, de même terre que l'assiette précédente et d'un galbe fort élégant. Hauteur 0m20, largeur extérieure du goulot 0m06. (Pl. III, n° 32.)

Digitized by Google

L'assiette était placée sur les genoux de l'inhumé et le flacon entre le haut des jambes.

Le R. P. de la Croix a trouvé, en 1898, à Louin (Deux-Sèvres), une amphore sans anse, déposée dans une tombe païenne du IVe siècle et placée dans la même position que le flacon dont nous parlons.

DEUXIÈME INHUMATION.

1. — Très belle jatte en terre rouge lustrée, dite *samienne*. Sur la paroi extérieure ont été gravées à la pointe les initiales R V en capitales romaines ; un peu plus loin, à droite des lettres, une croix latine, gravée de la même façon.

Largeur de la jatte, 0m17 ; hauteur, 0m08. (Pl. III, nos 34 et 34 *bis.)*

2. — Petite buire à anse, en terre grisâtre, très ordinaire de forme et de facture. Hauteur, 0m12. (Pl. III, n° 36.)

3. — Petit pot en terre brune à panse sphéroïdale et à large goulot. Les stries dont il est orné peuvent le faire attribuer au commencement du IVe siècle et son ensemble rappelle la forme des vases doliaires gaulois.

Largeur d'ouverture, 0m095 ; hauteur, 0m11. (Pl. III, n° 40.)

4. — Plusieurs silex éclatés.

TROSIÈME INHUMATION.

1. — Pot en terre grossière, très ventru et à très petite ouverture, à moitié écrasé. Hauteur, 0m12. (Pl. III, n° 38.)

2 et 3. — Deux coupes en verre blanc, légèrement verdâtre, malheureusement brisées. L'une d'elles dont nous avons pu retrouver l'ensemble a 0m09 de hauteur. (Pl. III, n° 39.)

4. — Une petite fiole, aussi en verre, en forme d'aiguière dont l'anse, très gracile, s'attachait au col comme celle du beau vase en forme de coquille. (Pl. I, n° 7.)

Digitized by Google

5. — Une fibule ou affique en bronze munie de son ardillon ; elle est ouverte à l'endroit où la pointe devait rencontrer le cercle, et ses extrémités sont repliées en enroulement.

Cette fibule, trouvée *sur* la tête d'un squelette, indique une sépulture de femme et devait servir à fixer un voile à la chevelure.

Ce genre de bijou s'est perpétué en Poitou jusqu'aux temps modernes : Il fut porté à l'époque carolingienne (1), et rehaussa la parure des grands seigneurs du Moyen-Age (2) puis la chemise et le blouson des paysans du XVIII[e] siècle (3).

***

Dans les terres où se trouvaient les inhumations, et sans que nous sachions exactement à laquelle des sépultures il appartenait, il a été trouvé un très singulier manche d'instrument, en ivoire.

Il est formé, d'abord d'un talon qui semble avoir logé, dans une rainure creusée sur toute la longueur de la pièce, une lame de métal fixée par deux trous d'emmanchement ; puis d'une fusée qui commence par une figure de faune grotesque, affublé de cornes de bélier, et se termine par un affilement en forme de vague tête de dauphin. (Pl. III, n° 37.)

***

Quelques mots seulement au sujet des sépultures que nous venons de brièvement analyser :

Les objets qui y ont été trouvés nous indiquent, et le nombre des ensevelissements le dit aussi, que le ténement de La Trée de Bouillé est un véritable champ mortuaire. Peut-être les murs qui y ont été constatés limitent-ils, non les appartements d'une

(1) Musée des Grandes Ecoles, aux Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

(2) V. Charbonneau-Lassay. *L'affique d'or de la Grêve*, in *Revue du Bas-Poitou*, année 1904, 2[e] fascicule.

(3) M. Baudouin et Lacouloumère : *Le Cœur Vendéen*, in *Revue du Bas-Poitou*, année 1904, 1[er] fasc., § II.

Digitized by Google

villa, mais des chambres sépulcrales, ce qui n'écarterait pas du tout l'idée qu'une importante habitation ait existé jadis tout auprès.

Les objets trouvés autour des autres dépôts mortuaires accusent une époque parfaitement concordante avec la date que nous indiquions pour le sarcophage : deuxième moitié du IIIe siècle, seuil du IVe : les mêmes terres samiennes s'y rencontrent, les pots à bandes striées y sont aussi ; de plus, la première inhumation dont nous avons parlé présente un détail d'aménagement constaté en plein milieu IVe siècle, par le R. P. de la Croix, juge excellent en pareille matière.

Celles des sépultures découvertes jusqu'à ce jour, et qui semblent avoir été toutes confiées à la terre dans un laps d'à peu près cinquante ans au plus, nous présentent, l'une près de l'autre, et se cotoyant, l'incinération complète, l'incinération et l'inhumation appliquées à la fois au même cadavre, enfin l'inhumation simple.

De même que nous constatons ainsi le parrallélisme des modes diverses de sépultures, peut-être aussi y a-t-il eu parallèlisme des deux cultes chrétien et païen ?...

Certains signes gravés, l'ancre et les croix, porteraient à le penser, et le mode de sépulture par incinération qui fut certainement appliqué parfois dans l'Ouest des Gaules à des chrétiens, durant les premiers siècles et avant l'organisation du culte, la présence des silex, tradition déjà séculaire, dont nous ne connaissons pas du reste le sens exact, mais que nous retrouvons dans les tombeaux chrétiens des VIe, VIIe et VIIIe siècles, ne suffisent pas à faire rejeter de prime jet, la possibilité que certains des inhumés de Bouillé aient été chrétiens.

Nous avons espoir de pouvoir traiter prochainement cette question plus longuement, quand les recherches qui se continuent à Bouillé seront plus avancées. Les matériaux de comparaison, tirés des sépultures de l'Ouest, ne nous manqueront pas.

*
* *

Digitized by Google

Nous tenons, en terminant, à remercier bien sincèrement MM. Huguet de l'inlassable obligeance avec laquelle ils ont bien voulu nous permettre d'étudier leur magnifique découverte.

Leur initiative a contribué puissamment à augmenter les connaissances archéologiques sur une des plus intéressantes époques de notre histoire locale, nous les en félicitons grandement.

Tous nos remerciements aussi à M. le docteur Simonneau qui le premier, a bien voulu nous informer de la précieuse trouvaille de Bouillé, ainsi qu'à M. le docteur Henri Lœwenhard, dont la parfaite science ostéologique nous a été particulièrement utile.

René VALLETTE et L. CHARBONNEAU-LASSAY.

Le Poisson symbolique, figure du Christ, couché sur l'ancre, d'après une intaille romaine, sur jaspe rouge, du *British Museum*.

Digitized by Google

HAUDAUDINE ET BONCHAMPS

Le 16 Décembre 1872, Dugast-Matifeux, l'historien et le collectionneur bien connu, écrivait à son ami, B. Clémenceau, de Sainte Hermine, qu'il avait réuni de nombreuses pièces sur Haudaudine, qu'il possédait le récit de sa captivité écrit par lui-même, que les Vendéens s'y trouvaient malmenés, etc. Dans une autre lettre, Dugast annonce qu'il a commencé la rédaction d'une étude sur Haudaudine. Effectivement, sous une forme confuse, une partie de ce travail s'est conservée (1) ; nous lui ferons quelques emprunts (2).

I

Haudaudine, Pierre, naquit à Bayonne en 1756, d'un père appartenant à l'administration des salpêtres. Il vint fort jeune à Nantes et se lança dans la voie commerciale ; il devait, avec une fortune considérable, y acquérir une réputation de haute honnêteté ; une aventure célèbre le rendit populaire.

Au moment de la Révolution, sa maison de négoce prospérait sous la firme Lemesle et Haudaudine ; ses bureaux étaient situés quai Valleton, numéro 4 (quai Turenne actuel). Son habitation

(1) Bibliothèque de Nantes, fonds Dugast-Matifeux, cote 51.

(2) Les notes de Dugast présentent une difficulté de lecture incroyable ; elles couvrent de pattes de mouches informes des papiers de toutes grandeurs et de toutes couleurs ; lettres reçues, circulaires, bandes de journaux, etc., lui servaient à conserver le fruit de ses travaux. Il écrivait en long, en large, en travers, en croisant ses lignes ! Comment cet historien put-il se retrouver au milieu d'une telle confusion ? Nous avons dû renoncer à déchiffrer plusieurs de ses notes.

Digitized by Google

particulière était au numéro 14 du Cours du Peuple, ancien Cours Neuf, quartier de la Grille, depuis, boulevard Delorme (1, 2).

M. Baguenier-Désormeaux raconte que le Tribunal de Commerce ayant reçu, dans un procès, le témoignage d'Haudaudine, déclara que ses affirmations dicteraient son jugement. Le Tribunal, qui s'était levé pour le recevoir, le reconduisit solennellement jusqu'au parvis du Palais (3).

Jusqu'au mois de Mai 1793, il reste inconnu dans l'histoire de Nantes ; on ne le trouve ni aux volontaires Nantais de Juillet 1789, ni dans les manifestations politiques qui, depuis, se multiplièrent. Il dut servir comme simple garde national ; son nom ne figure pas dans la nomenclature des officiers de la milice nantaise.

Nous n'avons pas à revenir sur la campagne de Beysser au pays de Retz (Avril-Mai 1793). La garde nationale nantaise forma d'abord la partie la plus importante de son corps d'armée et lui fournit toute son artillerie. Elle y eut tous les malheurs qui peuvent atteindre une troupe inexpérimentée ; morts, blessés, et de très nombreux prisonniers. Haudaudine fut capturé soit à un des combats de Legé, soit à Saint-Colombin, où les Nantais eurent, le 6 Mai, un bataillon pris par Charette.

On sait qu'à cette époque, ce chef ne faisait que commencer à constituer ses bandes ; il ne possédait ni service de subsistance, ni trésor. Le nombre considérable de prisonniers faits en quelques jours dut probablement l'encombrer (4) ; un accord — que nous admettons sans autre preuve que le raisonnement — inter-

(1) *Almanach républicain.* Bibl. de Nantes.

(2) La tenue de la Grille appartenait à la section J.-J. Rousseau ; la section de l'île Feydeau devint section Scévola. Le nom des rues et des sections fut modifié à la suite de la demande suivante : Le 12 Nivôse an II. le citoyen Brun, imprimeur de l'*Almanach républicain*, écrivait au Conseil de la commune de Nantes « qu'il lui répugnait d'imprimer le nom de » saint et de sainte, rappelant d'antiques mômeries ». Le sans-culotte Renard, maire de la ville, de pitoyable mémoire, fut touché de ses justes remarques, le jour même le nom des rues et des sections était changé (*a*).
(*a*) *Registre III des délibérations du Conseil de la commune.*

(3) *Bonchamps et le passage de la Loire*, p. 89.

(4) La grande armée catholique d'Anjou fit, de son côté, un nombre fort important de prisonniers. Lire à ce sujet les Mémoires du juge Clémenceau, ceux de Poirier de Beauvais, etc.

Digitized by Google

vint avec certains chefs de la haute Vendée. Les captifs furent conduits à Montaigu.

Les prisonniers devinrent bientôt si nombreux qu'une charge sérieuse en résulta pour les chefs vendéens ; il fallait les garder et les nourrir, opération difficile quand les vivres et l'argent sont rares. A Montaigu et ailleurs, ils songèrent qu'un nombre important de leurs prisonniers encombraient les prisons républicaines, et s'accordant le privilège du belligérant, ils sollicitèrent un échange de prisonniers. Au nombre de leurs captifs se trouvaient trois notables Nantais, Haudaudine, Babin et Chaumier; ils les chargèrent de faire des propositions d'échange, et leur firent jurer de se reconstituer prisonniers, en cas d'insuccès dans leur mission (1).

La proposition ne devait pas être acceptée ; elle se produisait dans un moment où le titre de rebelles était seul donné aux Vendéens, où les Nantais étaient irrités des revers éprouvés par leurs milices, où des souffrances de toutes sortes excitaient la population, et dans lequel personne ne soupçonnait la ténacité que les rebelles allaient déployer. Les envoyés reçurent le contre-coup de l'état d'esprit qui régnait.

Le 14 Mai 1793, la séance du Comité central était publique ; le peintre Bougon, membre de cette administration, la présidait. On lit sur le livre de délibérations (2) :

.... « A huit heures du soir sont entrés trois particuliers, en » habit non uniforme, tous les trois du bataillon de l'Ile Feydeau, » qui ont été faits prisonniers à la deuxième attaque de Légé. Ils » ont dit qu'ils avaient été transportés à Montaigu et traités avec » égards. Qu'hier, le sieur Legrat, commandant pour les bri- » gands dans cette place, leur avait proposé de se rendre auprès » des Trois Corps administratifs pour solliciter un échange de » prisonniers.

» Qu'ils s'étaient mis en route escortés d'un détachement qui

(1) L'historien de Beauchamps écrit : Haudaudine fut conduit à Montaigu en présence du Comité royaliste. (*Guerre de Vendée*, t. I, p. 369).

(2) Arch. dép. de la Loire-Inférieure, L. 89.

Digitized by Google

» les a conduit jusqu'à Beautour, à une demie lieue de Nantes. » Qu'ils avaient promis de se reconstituer prisonniers s'ils » échouaient dans leur mission....

» L'indignation la mieux caractérisée a saisi tous les membres » du Conseil ; ils ont essayé de faire sentir aux prisonniers la » honte dont ils s'étaient couverts en se chargeant de cette com- » mission, et le danger qu'il pouvait y avoir pour la République » et pour la ville en créant un mouvement.... Sur notre interro- » gation ils ont dit qu'ils avaient parlé à leur famille du but de » leur voyage... La foule des citoyens qui encombrent la place » prouve que le bruit s'est répandu (1).

» Le Comité considérant que cette proposition est actuellement » publique — qu'il serait impolitique de cacher le résultat que » nous allons lui donner — que la proposition des brigands est » un piège pour diviser les républicains — qu'ils n'ignorent pas » que les Assemblées départementales n'ont pas le pouvoir de » traiter avec eux — mais qu'ils savent que les pères, mères, » enfants et parents des détenus, doivent désirer la délivrance » de ceux qui leur appartiennent — que tous n'ont pas l'âme » assez énergique pour faire à la Patrie le sacrifice de ces êtres » chéris — que les malveillants, très nombreux dans la ville, » prendront le prétexte d'un refus formel pour semer la discorde.

» Arrête que les Conseils généraux du Département, du » District et de la Commune vont être convoqués.

» A neuf heures, les Directeurs des diverses administrations » étant réunis..., déclarent que, devant le danger de la Patrie et » les principes des contre-révolutionnaires, le devoir de tous les » citoyens est de mourir pour la Liberté... Après avoir entendu » le procureur syndic, le refus de tout échange de prisonniers a » été décidé à l'unanimité et accueilli aux cris répétés de : Vive » la République ».

La délibération est signée d'Audubon, Beaufranchet, Douillard et de Letourneur.

(1) On conçoit l'émotion que l'arrivée des messagers dut soulever au sein des trois ou quatre cents familles touchées par la disparition d'un de leurs membres.

Digitized by Google

Par ailleurs, nous extrayons la partie suivante d'une lettre adressée au conventionnel Coustard, qui suivait les opérations de l'armée de Beysser.

.... « Vous devez penser combien la proposition (d'Haudaudine » et consorts) nous a indignés et avec quelle horreur nous l'avons » rejetée ; mais cet horreur s'est accrue quand ils nous ont » apparus avec un passe-port signé des chefs vendéens et portant » un titre que tous les républicains ont voué à l'exécration. Le » nom du tyran était en tête !

» Les membres ont décidé de passer à l'ordre du jour, motivé » sur ce qu'une nation libre de vrais républicains, qui vingt fois » ont fait le serment de mourir libres, ne pouvaient transiger avec » des brigands qui sont sous le coup de la loi.

» Notre décision a été acclamée par le peuple (1) ».

Les messagers sortaient assez malmenés de l'aventure ; ils n'avaient qu'à se retirer, et, en tenant leur serment, qu'à se reconstituer prisonniers. Ici nous rentrons dans la tradition.

Chaumier et Babin cédèrent aux sollicitations de leurs familles, et ne se crurent pas engagés par une parole donnée sous le coup d'une contrainte ; ils restèrent à Nantes. Haudaudine plus loyal resta sourd aux remontrances de ses amis et préféra sacrifier sa liberté, et peut-être sa vie, à la sincérité de son serment : « Vous » pouvez disposer de mon bien et de mon existence, mais jamais » de mon honneur ». Paroles admirables qui nous sont parvenues par la tradition, et qui, comme une autre célèbre rappelée plus loin, ont le mérite de résumer une situation et un état d'esprit (2).

A Nantes — et à Paris — une appréciation moins sévère de la conduite d'Haudaudine fut bientôt formulée. On oublia le but de sa mission et on ne garda que le souvenir de la grandenr de son sacrifice. Le 9 Juillet 1793, le *Moniteur* publiait une lettre datée de Nantes où la conduite de notre héros était exaltée ; on

(1) Arch. dép. de la Loire-Inférieure. L. 95, 15 Mai 1793.

(2) On rapporte que Babin et Chaumier, traînèrent toute leur vie la honte attachée à leur manque de parole ; mais à distance on reste surpris de voir les mêmes citoyens déconseiller d'abord Haudaudine de son sacrifice et blâmer ensuite ses deux compagnons qui ne firent que suivre leur avis.

Digitized by Google

y lisait : « La République française a aussi ses Régulus ; l'his- » toire romaine n'a rien enregistré de plus beau que le trait » suivant ». Et l'histoire d'Haudaudine est narrée avec toute l'emphase des écrits du temps.

L'acte du héros nantais est le même que celui du héros antique, mais l'inspiration qui les guida est différente. L'un vient, au mépris de sa vie, déconseiller la paix avec Carthage, ennemie séculaire de Rome, sa patrie ; l'autre semble s'être avancé le rameau d'olivier à la main. Les circonstances étaient dissemblables ; en Vendée, des frères se déchiraient dans une lutte sauvage. La mission dont fut chargé Haudaudine pouvait ouvrir le champ à des discussions ; on eût pu s'expliquer et peut-être s'accorder ; mais, dans cette malheureuse guerre de trois ans, on se battit sans vouloir se comprendre, et ce n'est qu'au milieu de la ruine la plus complète que l'on songea qu'une entente de la première heure eût été préférable à tant de sacrifices vainement consentis.

En refusant d'entrer en discussion avec les Vendéens, les Nantais eurent-ils tort ? Peut-être. En tout cas, l'historien qui, dans ces guerres, a tant de boues à remuer, tant d'être vils à mettre en évidence, ne peut s'empêcher de s'émouvoir et d'admirer le geste plein de grandeur des administrateurs nantais, sacrifiant sans hésiter plusieurs centaines de leurs concitoyens, à la sincérité de leur patriotisme outragé ! C'étaient les mêmes hommes qui, avec une conception spéciale des événements, dénonçaient depuis six mois la cruauté de la Convention et des sections, et qui bientôt allaient payer, dans une terrible mésaventure, le fruit de leur virilité.

II

Nous sommes à peu près sans renseignements sur la période de captivité passée à Montaigu ; nous arrivons au mois de Septembre 1793 ; l'armée de Mayence s'avance vers les pays insurgés ; les prisonniers, disséminés dans un certain nombre de bourgades, sont groupés, forment une colonne — peut-être

Digitized by Google

plusieurs — et sont éloignés des lieux où va se jouer le sort de la Vendée. Plusieurs documents, se contrôlant, nous renseignent sur la dureté de Cesbron d'Argognes, chargé de les conduire. Un seul nous fixe sur les étapes que les infortunés républicains eurent à parcourir; c'est celui laissé par Haudaudine sous la forme d'une lettre adressée à son ami Fayau, chirurgien à Fontenay-le-Comte (1). En voici la teneur :

Nantes, 6 Thermidor an II (24 Juillet 1794).

J'ai reçu avec plaisir, mon cher Fayau, la lettre que tu m'as fait le plaisir de m'écrire le 21 du mois dernier; de tes nouvelles directes sont pour moi d'un prix bien mieux senti que celles qui me sont parvenues jusqu'à présent.

Nous cûmes sur ton sort de bien vives inquiétudes; après ta désertion de Montaigu les brigands répandirent dans notre prison les choses les plus sinistres; malgré le sentiment où nous étions que ces bruits n'étaient motivés que par l'intention de nous intimider, nous ne pouvions nous défendre de nous affliger par l'intérêt que tu nous inspirais.

Depuis ton départ, les révoltés nous firent courir de bien terribles aventures. C'était un jeu pour ces scélérats de nous faire voyager de prison en prison. De Montaigu, ils nous transportèrent au château de l'Echasserie; de là à Mortagne, ensuite à Châtillon, puis à Cholet,

(1) Fayau, frère du conventionnel, compagnon de captivité d'Haudaudine, s'évada et put se réfugier à Rocheservière dont il était originaire. Il était du parti avancé des républicains de Fontenay. Après la dissolution violente de la Société populaire de cette ville (27 Germinal an II), il fut nommé par Hentz et Francastel et entra dans une combinaison plus accentuée.

Nous spécifions spécialement que cette lettre, trouvée dans le fonds Dugast-Matifeux, n'est qu'un double dont nous ne connaissons pas l'original. Le désir de le retrouver nous en a fait adresser une copie à l'*Intermédiaire du chercheur et curieux* qui l'a publié le 20 Septembre 1913. Aucune réponse ne nous est parvenue; mais nous ne doutons pas de l'authenticité de ce document, parce qu'aucune des pièces révolutionnaires de l'importante collection Dugast, existant à la bibliothèque de Nantes, n'a jamais été soupçonnée, et qu'une partie de la lettre d'Haudaudine est la quatrième confirmation d'un fait connu : la cruauté de Cesbron d'Argognes et les mésaventures des prisonniers républicains. Nous renvoyons aux Mémoires de Madame de la Rochejaquelein, à ceux de Mocquereau de la Barrie, publiés par G. Bord, enfin aux souvenirs si sincères du général Auberţin. Peu de faits se prouvent mieux. Il est vrai que le nombre des victimes de Cesbron varie suivant l'écrivain qui le donne, mais on trouve là une constatation nouvelle, de ce que l'on peut nommer : « L'influence de la cause à défendre sur les chiffres à produire en matière d'histoire. »

Digitized by Google

puis à Beaupréau, puis au château de la Movésinière (*sic)* (1) où l'armée de Mayence nous délivra de nos fers dans la nuit du 18 au 19 Octobre.

Tu ne peux t'imaginer combien nous avons été malheureux dans ces diverses prisons. Non contents d'exercer sur nous les plus grandes duretés, parfois de nous affamer, ils massacraient souvent ceux d'entre-nous, qui, dans ces translations ne pouvaient marcher assez vite. Pour aller de Cholet à Baupréau, de là à la Movoisinière, j'estime qu'il a été tué environ 300 de nos pauvres camarades (2); il en périssait chaque jour considérablement parce que nous manquions de tous secours, que nous étions entassés au point de nous trouver 1700 dans la même prison....

J'ai fait ta commission à nos camarades; plusieurs que tu as connu ne sont plus; la mort nous les a enlevés à la suite de nos misères.

Adieu, cher camarade....

Signée HAUDAUDINE (3).

Quand on se sera souvenu du rôle important joué par Haudaudine dans l'affaire si controversée des prisonniers de Saint-Florent et dans la délivrance de la veuve de Bonchamps, cette lettre deviendra d'une haute curiosité, et, dans une de ses parties, se présentera comme une nouvelle énigme.

Effectivement, on reste surpris d'une part de lire cette phrase : *nous fûmes délivrés par l'armée de Mayence;* de l'autre, de ne pas trouver la moindre allusion à l'intervention de Bonchamps, à laquelle est due, suivant la tradition, la libération des prisonniers; enfin, de remarquer qu'Haudaudine écrivait cette lettre à la fin de Juillet 1794, lettre pleine de récriminations contre les Vendéens, et qu'il exaltait, trois mois plus tard, dans une pétition, le geste sublime de Bonchamps !

Cherchant à expliquer cette dernière anomalie, nous écrirons qu'il est impossible d'admettre que, huit mois après le drame de

(1) Les prisonniers qui devaient être délivrés à Saint-Florent, passèrent la nuit du 16 au 17 Octobre au château de la Mauvoisinière. (Célestin Port, *Dictionnaire du Maine-et-Loire*).

(2) Aubertin qui fait une peinture très noire de ces terribles marches, ne donne aucun chiffre, Mocquereau de la Barrie écrit 600; Madame de la Rochejaquelein 7.

(3) *Bibliothèque de Nantes.* Fonds Dugast-Matifeux, 51-190.

Digitized by Google

Saint-Florent, Haudaudine ait pu ignorer la tradition exclusivement républicaine sur laquelle s'est établie l'histoire de la libération des prisonniers. Doit-on penser qu'écrivant au farouche républicain Fayau, Haudaudine ait *modifié* le récit des événements ? La droiture de caractère du Régulus nantais, nous défend de croire à une pareille compromission. Ne faut-il pas mieux admettre qu'en pleine Terreur, sa langue, comme celle de tant d'autres, ait été liée par la crainte ?

En tous cas, nous nous sommes souvenu qu'en 1867, une phrase des Mémoires de Madame de Bonchamps, mit la rectitude d'Haudaudine en discussion ; elle nous oblige, après bien d'autres, à jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de la délivrance des prisonniers de Saint-Florent et sur la grande discussion qui s'éleva alors sur l'authenticité du mot célèbre : *Grâce aux prisonniers !*

Les Vendéens traversaient la Loire et commençaient la terrible et fatale campagne de novembre et décembre 1793. Il leur était impossible de se faire suivre d'une masse de quatre ou cinq mille captifs. La question de leur sort s'agita ; plusieurs chefs furent d'avis que les prisonniers, pour la plupart gardes nationaux, fussent passés par les armes ; Marigny et Cesbron d'Argognes, semblent, d'après une légende qui s'est accréditée, avoir procédé aux préparatifs de leur exécution (1), quand Bonchamps, qu'on transportait mourant de Cholet, informé du massacre qui allait se commettre, rendit son dernier souffle, avec un ordre de liberté.

Succinctement racontée, telle est la tradition sur laquelle le nom de Bonchamps a été glorifié. Nous allons faire rentrer Haudaudine dans notre sujet, et, en rappelant une ardente controverse, revenir sur les arguments qui s'opposent à notre récit ou qui militent en sa faveur.

Au mois de Mars 1794, la veuve de Bonchamps fut capturée aux environs d'Ancenis (2) ; conduite à Nantes, elle y était con-

(1) *Bonchamps*, par R. Blacher, p. 305 Chassin V. P. III, p. 215.

(2) Madame de Bonchamps n'assista pas son mari à ses derniers moments ; elle déclara n'avoir connu l'acte généreux de son mari que fort longtemps après l'affaire de Saint-Florent. (*Mémoires*, pages 135, 137).

Digitized by Google

damnée à mort (17 Avril). De connivence avec Thomas, chirurgien fort connu à Nantes pour son dévouement pendant la période terroriste, elle se déclara grosse des œuvres d'un officier républicain, et réclama contre son exécution. Ce subterfuge lui réussit ; un délai de trois mois lui fut accordé au bout duquel on l'oublia. Le 9 Thermidor (27 Juillet) passait sur les événements, un vent de clémence souffla. Haudaudine, mû par un sentiment de reconnaissance pour la mémoire de son libérateur, *imagina* de faire signer une pétition en faveur de la veuve de ce dernier. Cette pétition adressée au conventionnel Lofficial, est datée du 14 Octobre et se trouve en appendice dans l'opuscule de M. Bord. (Mémoire de Mocquereau de la Barrie). Elle semble n'avoir produit aucun effet ; Madame de Bonchamps ne recouvra la liberté que le 18 Janvier 1795, par suite du décret de grâce rendu sur la proposition de Pons de Verdun.

Au mois d'Août 1867, Jules Claretie, dans l'*Opinion Nationale*, s'inspirant des travaux de Bonnemère sur la Vendée (1), attacha le grelot à une discussion retentissante. Bonchamps avait-il prononcé le mot célèbre : *Grâce aux prisonniers !* A Nantes, le *Phare de la Loire*, par la plume de M. de Rolland, envenima le débat et conclut par la négative. M. de Bouillé, petit-fils de Bonchamps, — depuis glorieusement tombé aux champs de Patay avec son fils et son gendre, — vint opposer une thèse contraire et soutint la tradition, honorant la mémoire de son grand-père. Le débat s'aigrit, on épilogua sur le mot *imagina* souligné plus haut et l'on fit remarquer qu'Haudaudine, dans sa pétition, associait indûment Madame de Bonchamps à la gloire de son mari. Le verbe imaginer, trouvé dans les Mémoires de celle-ci, fut interprété par les uns dans le sens d'inventer dans un but déterminé, par les autres dans celui de provoquer.

(1) *La Vendée en 1793*, par Bonnemère, est une œuvre de tendance, une compilation chronologique de tous les crimes reprochés aux Vendéens. Une telle étude — faite et refaite maintes fois contre les actes républicains — pouvait parfaitement se défendre. Malheureusement l'auteur a tout recueilli, — la vérité, l'exagération et le mensonge — et a accumulé de telles erreurs historiques, qu'après l'avoir lu on est obligé d'avouer qu'il connaissait mal le sujet qu'il avait entrepris de traiter.

Digitized by Google

En toute sincérité nous ne pouvons croire qu'Haudaudine, républicain austère, dont l'intégrité est restée proverbiale, qui n'avait aucun ménagement à prendre avec les Vendéens et qui ne les ménagea pas, ainsi que le prouvent les différentes lettres que nous publions de lui ; qui, d'autre part, venait d'être leur victime et n'avait, par suite, aucune raison d'exalter leur conduite, ait pu inventer le mot célèbre encore en discussion. Nous croyons sincèrement qu'il partagea la conviction de tous les républicains de l'époque, et que seul un sentiment de reconnaissance dû à l'auteur de sa délivrance dicta sa conduite.

En relisant les travaux de G. Bord, de A. Lallié, de R. Blachez et Baguenier-Désormeaux, etc., on constate que peu de questions historiques ont été plus complètement étudiées. Par contre, on est surpris qu'aucun de ces historiens n'ait spécialement remarqué que, pendant de longues années, l'acte de Bonchamps ne fut exalté que par des écrits républicains (1). C'est probablement la meilleure preuve qui puisse être donnée de son authenticité.

Nous rappelons qu'en dehors de l'affirmation apportée par la pétition d'Haudaudine et consorts, on remarque que le citoyen Bérard, correspondant du Maine-et-Loire, que Guichet et Chaigneau, commissaires du département de la Vendée, annoncèrent, le lendemain même de l'événement, que la libération des prisonniers était due à Bonchamps.

Les généraux Kléber, Donican, Savary, Legros, chacun dans des notes spéciales, affirment avoir trouvé le lendemain de l'affaire des colonnes de captifs libérés, clamant le nom de leur libérateur.

Le juge républicain Clémenceau, qui était natif de Saint-Florent, écrit à la page 167 de son *Histoire de la Vendée*, que le nom de Lescure doit être lié à celui de Bonchamps et « qu'il faut admirer l'acte touchant et sublime de deux hommes frappés à mort, employant leur ascendant pour sauver les soldats républicains ».

(1) Voir l'article Bonchamps dans le *Dict. du Maine-et-Loire*, de C. Port.

Digitized by Google

Par contre, l'officier patriote, Mocquereau de la Barrie, le plus qualifié des républicains, témoin des événements, affirme que lui et ses compagnons, enfermés dans l'église, ne retrouvèrent la liberté qu'après le départ de leurs gardiens, et que l'acte de Bonchamps lui fut signalé par la voix d'un artisan de Saint-Florent qui, quelques heures plus tard, l'accuellit.

Nous pouvons ajouter à ces témoignages ceux du conventionnel Lofficial, de Mercier du Rocher, de l'adjudant général Aubertin, etc., ayant tous écrit avant le changement du siècle.

Du côté royaliste on remarque d'abord les écrits de Poirier de Beauvais, soldat aussi franc de plume que d'épée. Ayant assisté à tous les conseils qui commandèrent au passage de la Loire, rédigé ses Mémoires en 1796, à une époque rapprochée des événements, il s'occupe longuement de Bonchamps, affirme que, mourant, ce général put s'entretenir quelques instants avec ses amis et ne dit pas un mot touchant son initiative dans la libération des prisonniers. Au contraire, il écrit en parlant du Conseil dans lequel il délibérait : « Les captifs étaient au nombre de 8000, » nous ne pûmes nous décider à les envoyer froidement à la mort ».

On a vu Madame de Bonchamps ne pas connaître l'acte de son mari. Madame de la Rochejaquelein, qui, dans la première édition de ses Mémoires, ignore le fait, écrira plus tard, qu'au milieu de l'affreux désordre de l'armée vendéenne, les détails de la mise en liberté des soldats républicains lui restèrent inconnus.

Madame de la Bouëre n'en parle pas. Le premier des écrivains royalistes, Berthre de Bournisseaux (1802), ignore le fait. Beauchamps le rappelle dans son édition de 1806 ; mais de Barante, dans l'édition de la biographie Michaut (1812), écrit qu'il avait eu tort d'accréditer cette histoire en s'appuyant sur le récit d'Haudaudine.

Gibert, secrétaire de la grande armée catholique, a dit qu'il connaissait l'acte en l'an XI ; mais *son Précis*, saisi alors qu'il était prisonnier au fort Sainte-Marguerite, ne put être connu que postérieurement à 1809. (Baguenier-Désormeaux).

Digitized by Google

Enfin, Le Bouvier du Mortier, apologiste de Charette, qui a laissé de nombreux travaux sur la Vendée, s'est, à plusieurs reprises, élevé énergiquement contre l'action de Bonchamps à Saint-Florent; on peut surtout lire sa lettre aux auteurs de *Victoires et Conquêtes.* (*Bibl. de Nantes 52515, et ses Réfutations*, 1809).

En 1817, les esprits se trouvaient encore très divisés. Une enquête ouverte, nous ne savons dans quelles conditions, unifia les sentiments et, plusieurs personnes qui, jusque-là, étaient restées indifférentes au débat, vinrent déposer dans un sens affirmatif. Bien que l'on n'ait aucune raison de douter de leur parole, il y a lieu d'être surpris que le prêtre Martin et d'Autichamps qui assistèrent Bonchamps à ses derniers moments, qui durent connaître les véhémentes protestations de Le Bouvier du Mortier, aient attendu si longtemps pour venir proclamer l'acte du grand héros de la Vendée.

Enfin, constatons qu'on est surpris de ne pas voir témoigner en 1817, Poirier de Beauvais qui ne mourut qu'en 1825, ni de la Bouëre qui lui survécut jusqu'en 1847.

Somme toute, l'étude des documents accumulés autour de la célèbre phrase : *Grâce aux prisonniers !* aboutit au résultat le plus inattendu : Les royalistes qui n'avaient qu'intérêt à l'accepter l'ignorèrent ou protestèrent bruyamment, et les républicains, pour lesquels l'exaltation de Bonchamps ne présentait aucun avantage, furent les propagateurs de sa renommée !

Il nous serait facile de rappeler les arguties trouvées par Bonnemère, d'épiloguer sur les basses jalousies qui purent à l'époque créer des rivalités ; mais à quoi bon ! Notre conviction est faite, aucun document n'a été versé au débat, infirmant l'acte de Bonchamps ; les raisonnements se sont multipliés — ils comptent peu en histoire. Le parti royaliste eut donc raison, en 1817, de se rallier à la tradition républicaine.

Par ailleurs, il est juste d'affirmer que Bonchamps ne fut pas le seul dans l'armée vendéenne auquel le sacrifice de plusieurs milliers d'hommes répugna, et qu'on doit, en se souvenant de la

Digitized by Google

note de Poirier de Beauvais, faire partager le mérite de son acte par d'autres chefs vendéens.

Haudaudine, en pétitionnant pour la veuve de Bonchamps, fut donc le grand propagateur de la gloire de son mari. Si ses actes et ses écrits semblent avoir pris une direction contraire, nous laissons à plus habile le soin de trouver des raisons autres que celles que nous avons données. Il n'en reste pas moins que son action l'honore.

Une note de Dugast-Matifeux apprend qu'Haudaudine resta fort lié avec les familles de Bonchamps et de Bouillé. La chose n'est pas faite pour surprendre ; la diversité des sentiments politiques ne défend ni l'estime ni l'amitié. Dans la reconnaissance que ces nobles familles portèrent au sauveur de leur mère, se retrouva une émanation de la grande âme de Bonchamps.

Personnellement ce n'est pas sans émotion que nous nous souvenons du comte de Bouillé, qui, avec tant d'ardeur, prit la défense d'une tradition qui honorait son grand-père. Homme d'une amabilité extrême, d'un libéralisme infini, d'un esprit assez large pour briller dans toutes les manifestations des arts et de la pensée, d'un patriotisme assez conscient pour sacrifier sa vie sous un drapeau qui n'était pas le sien, de Bouillé, comme Haudaudine, honora Nantes qui le vit naître, et la France pour laquelle il mourut.

III

Rentré dans ses foyers, Haudaudine resta étranger aux choses de la politique ; par contre, il se mit à la tête du mouvement d'assistance si large, qui, dans ces temps troublés, compensa, bien faiblement hélas ! toutes les vilenies qui se commirent. Nantes se trouvait encombré de milliers de réfugiés de la Vendée ; ils y vivaient dans une détresse affreuse ; la charité particulière ajouta aux secours légaux dont chacun pouvait profiter. L'administration du District auquel revint ce service y trouva une source incroyable de difficultés ; elle eut recours au

Digitized by Google

dévouement d'Haudaudine qui se prodigua ; sa signature se trouve à la suite d'un nombre considérable de décisions.

Nous trouvons, dans le dossier réuni par Dugast, la preuve qu'Haudaudine s'interposa plusieurs fois en faveur des familles compromises par la guerre civile ; le souvenir d'une famille de la Roche Saint-André et celui d'un chef vendéen qui pendant sa captivité lui fut clément, peuvent être rappelés.

Le *Livre doré de la ville de Nantes*, de la Nicollière Téjeiro, apprend qu'en 1798, Haudaudine fut conseiller municipal dans la municipalité Douillard, qu'en 1799, arrivé le premier sur la liste électorale, il refusa obstinément la direction de la mairie. Nous ne l'avons plus trouvé qu'en 1807, membre de la Chambre de commerce, et en 1831, conseiller général.

Haudaudine fut très lié avec un certain Chaplain, habitant et conseiller municipal de Montaigu, qui semble avoir été en même temps son confident et son agent d'affaires. Dugast a retrouvé une partie de leur correspondance ; elle suffit à prouver qu'Haudaudine s'occupa très activement de spéculations sur les biens d'émigrés et sur les biens nationaux. Il ne s'en crut pas déshonoré, et ses contemporains, qui ne purent ignorer ses achats, ne semblent pas lui en avoir tenu rigueur.

Cœur généreux, une preuve nous en est donnée par Dugast : Haudaudine ayant appris la détresse dans laquelle vivait une dame veuve, de Montaigu, lui fit proposer et lui rétrocéda, sans bénéfice, un bien familial payé 25,000 livres, qui en valait six cent mille.

De ses lettres à Chaplain, nous détachons deux passages qui témoignent de son sentiment à une époque rapprochée des événements de Saint-Florent.

Le 4 Vendémiaire an IV (26 Septembre 1795), on est dans le mois qui suit le succès des républicains à Quiberon, et où les avantages que Pichegru et Jourdan remportent sur le Rhin sont connus à Nantes ; il écrit :

A la joie, mon brave et cher ami Chaplain, vive la République ! elle triomphe partout ! sous peu de jours il n'existera plus que des

Digitized by Google

brigands qui demanderont grâce à genoux aux défenseurs de la liberté !...

Le 9 Frimaire (30 Novembre), les jours se sont rembrunis, Charette résiste avec une énergie farouche, les campagnes n'offrent aucune sécurité :

.... Tous les gens de la campagne méritent d'être tenus sous un joug de fer, parce qu'ils sont généralement endurcis dans le crime. Aussi, espérons-nous qu'ils vont être sévèrement menés et que l'on rendra responsables les anciennes paroisses des délits qui pourront s'y commettre.

Haudaudine appartenait au clan très nombreux de la bourgeoisie républicaine de Nantes, qui, après avoir protesté contre la Terreur, en fut la victime, qui souhaita le maintien du gouvernement sous lequel il avait souffert, demanda que l'indulgence fît oublier le souvenir de la période sanguinaire et voulut que les campagnes fussent soumises au joug des lois.

Haudaudine resta fermement républicain et ne manifesta pas en faveur des gouvernements qui succédèrent à celui de la République. Il fut très lié avec Victor Mangin père, qui alors dirigeait l'organe d'opposition, le *National de l'Ouest*, et fut un souscripteur permanent des amendes nombreuses auquel ce journal républicain fut condamné. Quand Haudaudine mourut, le 6 Août 1846, Mangin, s'occupa très longuement de lui et prononça son oraison funèbre. On peut la lire dans le numéro du *National* du 8 Août (1). Nous y relevons les notes suivantes :

Haudaudine est mort à 89 ans, fidèle aux sentiments de sa jeunesse et aux principes pour lesquels il avait exposé sa vie.

.... Il est rare de pouvoir citer une de ces rares et robustes convictions qui n'ont pas abandonné les idées de libéralisme pendant plus de soixante ans.

.... Il avait plus de 80 ans, quand un rédacteur du *Journal du Peuple*, venu à Nantes, demanda à lui être présenté. Je conduisis moi-même cet apôtre de la liberté chez le Régulus nantais. Quand

(1) Bibliothèque de Nantes.

Digitized by Google

nous le quittâmes, animé par le coup d'œil restrospectif que la conversation lui avait fait jeter sur sa jeunesse. Haudaudine nous dit adieu en nous tendant la main et en chantant avec enthousiasme : « Allons, enfants de la Patrie ! ». Puis il ajouta en redressant la tête avec une indicible expression de physionomie : Je ne l'ai pas oublié !

Voici quelques réflexions copiées sur les notes de Dugast-Matifeux :

Déiste et républicain, sa fin fut celle d'un libre penseur (2). Ses obsèques ne donnèrent lieu à aucune intervention officielle.... Ce fut un type d'honneur, de fidélité à la parole donnée et de loyauté en toute chose.

....En l'examinant dans ses traits et dans sa conduite, il avait beaucoup du type américain et possédait à fond la science du *bonhomme Richard*.... Sa physionomie calme et placide a beaucoup de rapports avec celles de Francklin et de Jefferson.

Haudaudine habita toute sa vie au numéro 9 du boulevard Delorme. Un portrait de lui, dû au peintre Sotta, existe au Musée archéologique de Nantes ; il a été donné récemment par M. l'abbé Sotta ; il occupe depuis une place d'honneur.

Son fusil appartient à notre ami Laffont. La plaque de garde mentionne qu'il fut fabriqué dans l'atelier de Cassaignard, à Nantes.

Enfin son tombeau est au cimetière de Miséricorde ; une colonne, surmontée d'une urne ceinte d'une couronne de laurier porte comme inscription : *Au Régulus Nantais !*

(2) Déiste et libre penseur nous semblent devoir être entendus avec une grande largeur d'idées. Haudaudine mourut chrétiennement. Il fut enterré religieusement à Saint-Nicolas. M. Sibille, député de la Loire-Inférieure, conserve dans sa collection la lettre de faire part de son enterrement.

Le Pront, 29 Décembre 1913.

A. VELASQUE.

Digitized by Google

NOTE
SUR DEUX OBJETS ANCIENS
Découverts à l'ÉTANG, commune de Chavagnes-en-Paillers (Vendée)

L'ÉTANG est une ancienne maison forte dépendant de la commune de Chavagnes-en-Paillers et qui est située au confluent de deux ruisseaux qui descendent de la forêt de Grala.

C'est entre cette légendaire forêt et le castel même de l'Etang que les travaux agricoles ont amené, il y a un peu plus d'une année déjà, la découverte de deux objets intéressants pour l'archéologie Bas-Poitevine ; une hache plate en bronze ou plus probablement en cuivre (1) et une matrice de sceau féodal, également en bronze.

Ces deux documents ont été communiqués à notre Directeur, M. René Vallette, par une personne qui veut bien s'intéresser à la *Revue*. Qu'elle veuille bien trouver ici nos sincères et vifs remerciements.

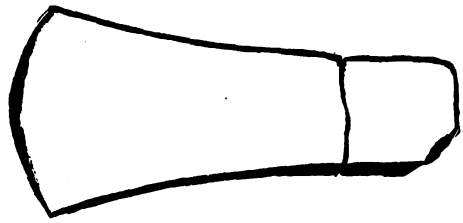

HACHE PLATE EN BRONZE
Provenance : l'Etang, commune de Chavagnes-en-Paillers (Vendée). Demi-grandeur.

La hache plate en bronze, trouvée à l'Etang, appartient à la première époque de l'âge préhistorique du métal.

(1) L'analyse chimique n'a pas été faite.

Digitized by Google

Elle mesure exactement 0m12 de longueur, 26 millimètres au talon et 56 millimètres à la corde de l'arc du tranchant.

Pour s'assurer si elle n'est pas en or, les paysans qui l'ont découverte en ont refoulé, à grands coups de marteau, un coin du talon et l'ont brisée transversalement en deux parties, à trois centimètres de cette même extrémité.

Cinq autres haches plates, aussi en bronze, ont été jadis découvertes aux Brouzils, près Chavagnes et en bordure de la forêt de Grala ; deux d'entre-elles font aujourd'hui partie de la magnifique collection d'armes de M. le comte de Rochebrune.

Elles ont été publiées et dessinées, en 1901, dans cette *Revue* (1).

SCEAU DE BELLEVILLE

Provenance : L'Etang, Chavagnes-en-Paillers (Vendée).

Le sceau féodal trouvé dans les champs de l'Etang n'a malheureusement pas été fait par gravure directe : c'est un surmoulé ancien, en bronze, qui a été obtenu au moyen d'un moule de sable. Son application sur la cire chaude donne une empreinte assez bonne quant au dessin, mais insuffisamment nette quant à l'inscription qui accompagne le blason.

Au dos de ce surmoulé, qui est en son genre une pièce intéres-

(1) F. René. — *L'Epoque préhistorique du cuivre et les haches plates dans l'Ouest.*

V. aussi M. Baudouin. — *L'âge du cuivre ; les haches plates en Vendée*, 1911.

Digitized by Google

sante, on a voulu souder une patte verticale de préhension pour en faciliter le maniement.

La partie travaillée donne une empreinte orbiculaire de 41 millimètres de largeur.

Dans la partie inférieure du sceau se voit un écu ogival couché, aux armes des Belleville-Montaigu, *gironné de vair et de gueules, de 12 pièces.* Ces armes sont chargées d'un lambel de puîné. Au-dessus de l'écu se trouve un casque taré de profil, et timbré d'une couronne formée d'un bandeau perlé et de trois hauts fleurons, le tout sommé d'une tête de coq en cimier ; de chaque côté deux griffons ailés forment les supports ou tenants de l'écu et du casque.

Autour du tout, une banderolle qui forme la bordure du sceau et qui se replie sur elle-même au dessus de la visière du casque, porte une inscription gothique illisible. Nous avons pourtant cru pouvoir déchiffrer la fin du mot *Belleville.*

La découverte à l'Etang, de ce sceau aux armes des Belleville n'a rien qui puisse surprendre, puisque le fief de l'Etang, comme Chavagnes, a dépendu durant tout le moyen-âge de la baronnie de Montaigu, laquelle appartint successivement à trois familles qui toutes portèrent le nom de Belleville.

Le seconde de ces familles s'éteignit au XIV^e^ siècle et la seigneurie de Belleville-Montaigu passa alors, par alliance, à la maison anglaise de Harpedane qui prit le nom et les armes des Belleville.

Le sceau original, qui a servi à faire le surmoulé dont nous nous occupons est attribuable à la fin du XIV^e^ ou au début du XV^e^ siècle. Il a dû vraisemblablement appartenir à cette maison de Belleville-Harpadane ; le lambel dont est chargé l'écu et qui d'ordinaire, caractérise les branches cadettes, pourrait bien, en l'occurence, avoir différencié les Belleville-Harpedane de leurs prédécesseurs en la baronnie de Belleville.

L. CHARBONNEAU-LASSAY.

Digitized by Google

La Guillotine et le Peloton d'exécution

AUX SABLES-D'OLONNE

PENDANT LA RÉVOLUTION

PAR quel mobile était-il poussé ce journal des Sables-d'Olonne qui, tout à coup, au mois de Mars de l'année dernière, s'avisait de soutenir que la guillotine *n'avait jamais fonctionné aux Sables* pendant la Révolution, et que *les Archives municipales en contiennent la preuve indiscutable ?* Je l'ignore. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que le papier qui, comme on dit, souffre tout, dût particulièrement *souffrir* de cette double affirmation.

Car les lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* qui sont tous gens érudits et sérieux le savent depuis longtemps, la guillotine, comme bien loin de prouver le contraire, les Archives de la Ville en font foi, la guillotine a bien été dressée aux Sables, à l'extrémité occidentale du Remblai (1), et pas seulement une fois, ni deux, ni dix, mais en permanence pendant dix-sept

(1) *Au bout du remblai*, disent les registres des délibérations de conseillers municipaux et conseil général de la commune des Sables.
Sur la côte de la mer, près du remblai de cette ville, disent les registres de l'état civil.
A l'extrémité du remblai, près la petite place dite les boulevards, un

Digitized by Google

mois, du 6 Avril 1793 au 13 Septembre 1794. Et elle a coupé le cou à...

***

Au fait, à combien et à qui ?

La réponse à cette question semble facile, et elle l'est, en effet, si l'on veut bien se contenter d'approximations.

Est-ce qu'il n'y a pas aux Archives de la Vendée le dossier de la Commission militaire des Sables où l'on trouve les noms des gens qui ont été traduits devant elle et les jugements par elle rendus? M. A. Bitton (1) avec d'assez graves erreurs, Chassin (2) avec plus d'exactitude, ont donné la liste des condamnés à mort. Mais d'une part, qui dit *condamnés* ne dit pas exécutés. C'est ainsi qu'un nommé Jean Fusiller, époux de Marie Bertaux, journalier à la Sicaudière de Saint-Révérend, âgé de 50 ans, condamné à mort par la Commission militaire, le 27 Novembre 1793, est décédé dans la prison du Minage, le 5 Décembre suivant. C'est ainsi encore qu'un nommé Jacques Rapiteau, laboureur, âgé de 67 ans et domicilié à la petite Bussière, d'Aizenay, condamné à mort dans la séance du 26 Janvier 1794, est décédé dans cette même prison du Minage le 29 du même mois. Ainsi encore qu'une femme, Hélène Goupilleau, condamnée à mort le 23 Février 1794, dut à une déclaration de grossesse d'échapper à l'exécution du jugement. D'autre part, et inversement, qui dit *exécutés* ne dit pas *condamnés*, condamnés par la Commission militaire, s'entend. Et la preuve, c'est qu'on chercherait vaine-

peu en dehors, précise une note des Archives de la paroisse de N.-D., rédigée plus tard, mais à une époque où vivaient encore de nombreux témoins.

Enfin Collinet, bourgeois de la Chaume, qui notait au jour le jour les événements de ce temps-là, décrivant les apprêts de la séance d'inauguration dit qu'on a *formé un bataillon carré au sud de la ville, depuis la jetée jusqu'au remblai. Au milieu était placée la guillotine.*

(1) *La Commission militaire des Sables-d'Olonne*, par A. Bitton. Ann. de la Soc. d'Emulat. de la Vendée, 1888, p. 107.

(2) *La Vendée patriote*, t. I, II et IV, passim.

Digitized by Google

ment parmi les gens condamnés à mort par la dite Commission, les nommés Louis Fradet, Jacques Goupilleau, René Delaroze, Pierre Buchaud, Jean Chevallier, Jacques Grit, qui cependant ont été bel et bien exécutés.

Enfin tous ceux qui, après avoir été condamnés à mort, ont été exécutés, ne l'ont pas été par le moyen de la guillotine. Après avoir « fait merveille » pendant plusieurs mois, ce « bon soutien de la liberté » républicaine n'en pouvait plus, et, pour que la République ne restât pas sans soutien dans notre ville, il fallut aviser à trouver un autre moyen de mort. On avait à choisir entre beaucoup qui étaient alors pratiqués sur les Vendéens. C'est au peloton d'exécution que le choix s'arrêta. Il fonctionna à partir du 24 Janvier 1794.

On le voit, ce serait bien mal répondre à cette question : *Quelles sont les personnes qui ont été guillottinées aux Sables pendant la Révolution ?* que d'y répondre en produisant la nomenclature des personnes condamnées par la Commission militaire des Sables.

A ma connaissance, il n'y a que M. René Vallette, l'éminent directeur de cette *Revue*, qui ait dressé (1), voici tout à l'heure trente ans, une liste proprement des exécutés. Il l'a fait à l'aide des actes de l'État civil des Sables qu'il a suivis scrupuleusement et qui constituent bien, dans l'espèce, une source de premier ordre. Mais ces actes contiennent quelques lacunes (le décès de l'abbé Petiot et des sieurs Pierre Verdon et Jacques Marcetteau, incontestablement guillotinés le 30 Avril 1793, n'a pas été mentionné) et, naturellement, ces lacunes se retrouvent dans la liste de M. Vallette. Ensuite, il est tels *exécutés* dont les actes de décès figurent bien aux registres mais sans que leur genre de mort ait été en rien précisé. On ne les trouve pas non plus dans cette liste. Et pourtant ne peut-on pas affirmer en toute sécurité que ceux-là ont bien été exécutés qui, condamnés à mort par la Commission militaire un jour, sont portés *ce même jour*

(1) *La Marseillaise obligatoire et la sainte Guillotine aux Sables-d'Olonne.* Fontenay-le-Comte, 1886.

Digitized by Google

comme décédés, sur les actes de décès de la commune, quand par ailleurs et par surcroît la déclaration du décès est apportée *par le greffier* de la Commission militaire ? (1).

Enfin M. Vallette n'a pas fait (ni ne s'est proposé de faire) un départ exact entre les victimes de la guillotine et celles du peloton d'exécution.

***

Insuffisants donc par eux-mêmes, les actes de l'Etat civil, si on les rapproche des condamnations à mort prononcées par la Commission militaire, permettent pourtant de serrer d'assez près la vérité. Collinet (2) est ici d'un assez faible secours bien qu'*à deux près* il fournisse le compte exact des guillotinés. Ses notes contiennent des renseignements sur les circonstances qui ont accompagné certaines exécutions, des particularités sur la situation de fortune, le *physique* même parfois de quelques-unes des victimes, et ainsi, en fournissant la note pittoresque et, si j'ose dire, vécue, complètent utilement les *actes* mais ne les remplacent pas.

Heureusement il existe aux Archives de la Vendée une pièce qui, sauf erreur parfaitement possible de ma part, est encore inédite.

Je veux parler du mémoire de l'exécuteur (3).

On reconnaîtra bien que, pour la question qui nous occupe, l'exécuteur est un témoin incomparable. D'autant plus qu'il a établi son mémoire avec une extrême minutie et qu'il l'a accosté de pièces justificatives consistant en autant de réquisitions qu'il y eut de séances d'exécutions. Certes, il y a aux Archives de la Vendée des documents d'un plus haut intérêt pour l'histoire. Je ne crois pas qu'il y en ait de plus poignants que ces chiffons de papier, macabres factures à l'aide de quoi le bourreau faisait le

(1) Pour ceux qui meurent en prison avant l'exécution et après la condamnation, le décès est déclaré par le geôlier.

(2) Sur Collinet. V. *Un Bourgeois de la Chaume au* XVIII[e] *siècle*. Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée, 1913, fasc. II.

(3) *Archives de la Vendée*, série L, 443.

Digitized by Google

compte et prenait livraison de ses *clients* du jour, et dont quelques-uns semblent garder encore à leurs plis la trace ignoble de ses doigts.

Voici l'entête de ce document :

Etat et mémoire des équesécusions faite tant dans la ville de Montegus que dans selle de Fontenaix, selle des Sable, sellé de Lussont, depuis le vente neuf janviés jusquau 25 mai la présente aunée lan deux de la république fransaise un indivisible.

Au sitoiens du directoire de département de la Vandée le sitoiens Asselin equesecuteur du tribunal criminel de votre département requere peimant des somme si apres pour les equesecusion par luis faite.....

Et en voici la fin :

Je considere sitoiens le présant mémoire pour les equesecusion e voiage e permanansse au sable de senquante trois jours ce qui n'a pas laissé que de couté gros sur les tans cretique e cherte des vivres e fourages qui sont maime aujours duies tres ralle e vous fere droit. (Signé) ASSELIN.

L'aspect mal engageant de ce document, son écriture informe sans alinéas ni ponctuation, une orthographe tellement fantaisiste qu'elle fait de certains mots d'indéchiffrables rébus, tout cela a-t-il rebuté les travailleurs ? Ou bien ont-ils jugé la pièce sans intérêt ? En ce dernier cas ils ont eu le plus grand tort car si Chassin, en particulier, l'avait lue, il ne nous déclarerait pas avec une assurance malheureuse : « *Il est certain que celui-ci* (le » tribunal criminel de la Vendée qui siégea aux Sables 13 jours en Mai 1793), *ne prononça aucune sentence de mort* ». Et il n'ajouterait pas : « *A défaut des jugements disparus on a pour* » *prouver ce fait les notes inédites d'André Collinet* » (1).

Hélas ! Ici encore, deux affirmations, deux erreurs.

Il est certain, au contraire, que le tribunal criminel de la Vendée a prononcé des sentences de mort pendant son séjour aux Sables. Et Collinet prend justement le soin de nous en infor-

(1) *Vendée Patriote*, T. I., p. 157, et en note.

Digitized by Google

mer dans une page qui, à cause de l'horrible scène qu'elle retrace (1), aurait dû frapper particulièrement l'attention d'un historien dont l'ouvrage contient, du même Collinet, trente citations d'un moindre intérêt.

Voici, en effet, ce que dit Collinet sous la date du 13 Mai 1793 :

Au lieu accoutumé, entre trois et quatre heures du soir, le couteau fatal a tranché la tête à onze contre révolutionnaires jugés à mort par le tribunal militaire et celui de Justice criminelle de Fontenay, qui à cet effet est venu en cette ville le 9 courant pour y tenir ses séances.

A la vérité, Collinet ne nous dit pas combien, parmi ces onze malheureux « jugés à mort », l'avaient été par la Commission (qu'il appelle improprement tribunal) militaire des Sables, et combien par le tribunal de justice criminelle de Fontenay.

Mais le renseignement nous est donné par Asselin dans son mémoire où se lisent les deux passages qui suivent :

.....

» de plus étant en parmanansse au sable et avoir mis a eque secusion
» les santansse rendue par les juges du tribunal criminel de Fontenay
» départemant de la Vandée seante au Sable le treze du maime (mois
» de mai) les nomes Louis Fradet e Jacque Goupilleau e Rene de
» Loroze condanc à mort fait à chaque trente livre et pour les trois
» quatre vent dix livre... »

.....

» Autre santansse rendue le vente e un du meme par le tribunal
» criminel de Fontenais contre les nomes Pierre Buchaud Jean Che-
» valiés Jacques Grit fait à chaque trente livre e pour les trois quatre
» vent dix livres... »

Ainsi donc le tribunal criminel de la Vendée a prononcé au moins six condamnations à mort pendant son séjour aux Sables-d'Olonne, savoir : trois le treize mai et trois le 21 mai.

Asselin arrête son mémoire au 25 Mai. Il devait revenir aux Sables en Septembre et très certainement il établit pour cette

(2) V. *infra* au cours de la liste des guillotinés.

Digitized by Google

seconde *campagne* un autre mémoire que je n'ai pas trouvé. Mais avec ce seul mémoire et en rapprochant les uns des autres les registres de délibérations ou de correspondance de la mairie des Sables, les jugements de la Commission militaire, les actes de décès de la commune, enfin le journal de Collinet, on peut, je crois, établir une liste de guillotinés où les chances d'erreur sont réduites à leur coefficient le plus faible.

*
* *

C'est ce que je vais essayer d'entreprendre. Et pour n'en pas faire à deux fois, comme disent messieurs les huissiers, je donnerai aussi, établie avec les mêmes moyens d'investigations, la liste des *fusillés*.

En outre, j'indiquerai dans des notes de bas de page les renseignements donnés par le journal de Collinet, toutes les fois que ces renseignements me paraîtront présenter un intérêt quelconque.

L'avouerai-je ? C'est d'avoir trouvé dans un journal (et *sablais* encore !!), les audacieuses affirmations que l'on sait, qui m'a déterminé à consacrer cette rapide étude à la mémoire des personnes (de condition bien humble, pour la plupart) qui ont été guillotinées ou fusillées aux Sables, pendant la Terreur, en haine de Dieu et du Roi.

N'est-ce pas assez que le terrain sacré où reposaient leurs os, ait été morcelé, fouillé, construit, et ces os eux-mêmes brouettés par les terrassiers en un nouvel et (espérons-le) définitif ossuaire ? Faut-il permettre que l'école du « *Supprimons ce qui nous gêne* » s'attaque à notre histoire et essaie d'écraser sous le doute générateur d'indifférence et d'oubli la mémoire de ces martyrs de la cause la plus juste qui fut jamais, comme déjà pèsent sur leurs restes la pierre et le granit des constructions nouvelles ?

Mais c'est en vain :

.... l'obscur tombeau se r'ouvre.
Qu'on le fasse profond et muré, qu'on le couvre
D'une dalle de marbre et d'un plafond massif,
Quand vous avez fini le fantôme pensif

Digitized by Google

Lève du front la pierre et lentement se dresse.
Mettez sur ce tombeau toute une forteresse,
Tout un mont de granit impénétrable et sourd,
Le fantôme est plus fort que le tombeau n'est lourd.
Il soulève ce mont comme une feuille morte.
Le voici, regardez, il sort.....

LISTE DES GUILLOTINÉS

6 Avril 1793 (*entre 9 heures et 10 heures du matin)*

1. — Jean Tarraud, tisserand à Saint-Jean-de-Monts, 28 ans. — Condamné du 2 Avril.

2. — Pierre Daniel, farinier à Saint-Jean-de-Monts, 23 ans. — Condamné du 2 Avril.

3. — René Favreau, sellier, natif de Fontenay, demeurant à Talmont, 29 ans. — Condamné du 2 Avril.

4. — François Quereau, vannier, Saint-Georges-de-Pointindoux, 44 ans. — Condamné du 3 Avril.

5. — André Chevrier dit Pontoizeau, marchand de volailles à Saint-Hilaire-de-Riez, 21 ans. — Condamné du 3 Avril.

6. — Pierre Jaunet, maçon, de la paroisse de Riez, 23 ans. — Condamné du 3 Avril.

7. — Pierre Touzeau, laboureur, la Genétouze, 23 ans. — Condamné du 4 Avril.

8. — André Thomazeau, fermier, Longeville, 38 ans. — Condamné du 4 Avril.

9. — Louis Robin, tisserand, Nieul-le-Dolent, 25 ans. — Condamné du 5 Avril.

10. — Jean Mollé, farinier à Legé, 27 ans. — Condamné du 5 Avril.

11. — Jean Arnaud, maréchal taillandier à Aizenay, 18 ans. — Condamné du 5 Avril (1).

(1) C'est lui qu'au début de son attaque des Sables, le 24 mars, Jolly avait envoyé en parlementaire et porteur d'une sommation aux autorités sablaises.

Digitized by Google

12. — Jacques Chanson, tourneur à Legé, 25 ans. — Condamné du 5 Avril.

18 Avril 1793 (*entre 3 et 4 heures du soir*)

13. — Gabriel Perthuzé, chirurgien à Landevieille, 41 ans. — Condamné du 15 Avril.

14. — Jean Rousseau, domestique à Saint-Gervais, 19 ans. — Condamné du 15 Avril.

15. — Jean Barraud, domestique à Saint-Gervais, 31 ans. — Condamné du 15 Avril,

16. — Noël Brizard, laboureur à Saint-Gervais, 26 ans. — Condamné du 15 Avril.

17. — Jacques Laprée, domestique à Saint-Gervais, 21 ans. — Condamné du 15 Avril.

18. — Jacques Boucard, maçon à Talmont, 31 ans. — Condamné du 15 Avril.

19. — Louis Morisseau, journalier à Talmont, 47 ans. — Condamné du 15 Avril.

20. — Louis Fruchard (1), maire de Vairé, 49 ans. — Condamné du 15 Avril.

21. — Jacques Maroilleau (2), agriculteur à la Guitière, paroisse de Saint-Hilaire-de-Talmont, 22 ans. — Condamné du 16 Avril.

22. — François Lachaise, maçon, Saint-Hilaire-de-Riez, 43 ans. — Condamné du 16 Avril.

23. — Jacques Benéteau dit Leprince, laboureur, Saint-Hilaire-de-Riez (3). — Condamné du 17 Avril.

(1) « Dans le nombre des 12 malheureuxmis à mort de jour, se trouvait le nommé Louis Fruchard, âgé de 45 à 50 ans, maire de Vairé, né à Olonne, au village du Clouzi. Il quitte une épouse et 11 enfants, avec plus de 100.000[l] de bien. Il est venu lui-même sur un simple mandat d'arrêt se constituer prisonnier, le 8 courant, se croyant innocent. Il a été guillotiné le troisième. » (Collinet).

(2) Indiqué comme *diacre* par Collinet qui dit : « Le 12[e] qui a subi la sentence est un jeune diacre, âgé d'environ 24 ans. appelé Marolleau de Saint-Hilaire de Talmont, neveu de l'ancien curé dudit lieu, à la cure duquel il devait succeder l'an dernier par droit de résignation. Ce jeune homme, beau et bien fait a avoué ses torts (Collinet veut dire : *a reconnu les faits*), et est mort avec beaucoup de fermeté. On assure qu'il avait beaucoup d'esprit. »

(3) Nulle part trouvé d'indication d'âge. L'acte porte *âgé de...* puis un blanc.

Digitized by Google

24. — François Birotheau, maréchal, Talmont, 21 ans. — Condamné du 17 Avril.

20 Avril (sur les 11 heures du matin)

25. — Joseph Perrocheau (1), maçon, la Chaume, 34 ans. — Condamné du 18 Avril.

26. — Pierre Guérin, métayer à Aubigny, 22 ans. — Condamné du 18 Avril.

27. — Jacques Rivallin, marchand, Vairé, 51 ans. — Condamné du 18 Avril.

28. — Prosper Angibaud, juge de paix, Beauvoir, 35 ans. — Condamné du 18 Avril.

29. — François Angibaud, dit Morinière, à Beauvoir, 41 ans. — Condamné du 18 Avril.

30. — Denis Bourgeois, employé des douanes, Saint-Gervais, 38 ans. — Condamné du 18 Avril.

31. — Joseph Brochet, jardinier, Saint-Gervais, 34 ans. — Condamné du 18 Avril.

32. — Jacques Rablot, maire de Notre-Dame-de-Riez, 38 ans. — Condamné du 18 Avril.

33. — Pierre Achard (2), laboureur, Saint-Nicolas-de-Brem, 34 ans. — Condamné du 18 Avril.

34. — Jean Bardon ou Bardou, laboureur à Quinquenevent, paroisse de la Trinité de Machecoul, 30 ans. — Condamné du 18 Avril.

35. — Jean Bouteiller, marchand, à Garnache, 32 ans. — Condamné du 18 Avril.

36. — François Poiraud, domestique du sieur de Tinguy, à Saint-Gervais, 34 ans. — Condamné du 18 Avril.

(1) Collinet dit qu'il « avait été joindre les contre-révolutionnaires le 26 du passé (*mars*), à Saint-Gilles, au lieu d'aller fondre les bateaux sur la rivière de la Grève, dont on l'avait chargé. Cet homme, âgé de 36 ans, misérable, s'est trouvé porteur de 1,100 livres en assignats. Il était venu chez lui disant qu'il avait été forcé. Mais sur quelques indices il a été arrêté le 14 courant. Il était porteur d'une lettre qu'il a en partie déchirée avec ses dents, lorsqu'il s'est vu pris... »

(2) Dénommé par erreur dans l'acte de décès : *Ocharelle*.

Digitized by Google

37. — Pierre Minaud, laboureur à la Remaudière du Poiré-sous-la-Roche 55 ans. — Condamné du 18 Avril.

38. — Abraham Barreau, voiturier, Bouin, 37 ans. — Condamné du 18 Avril.

39. — Nicolas Guittonneau, marchand à Challans, 51 ans. — Condamné du 18 Avril.

40. — Louis Grolier, laboureur, Longeville, 21 ans. — Condamné du 19 Avril.

41. — François Martineau, journalier à la Coutardière de Saint-Vincent-sur-Jard, 40 ans. — Condamné du 19 Avril.

22 Avril (sur les 10 heures du matin)

42. — Pierre Meunier, tourneur à Talmont, 34 ans. — Condamné du 20 Avril.

43. — Louis Coutanceau, laboureur, à la Bertinière de Saint-Hilaire-la-Forêt, 29 ans. — Condamné du 20 Avril.

44. — Louis Boureau, charpentier, paroisse Saint-Pierre-de-Talmont, 37 ans. — Condamné du 20 Avril.

45. — Jacques Grondin, dit Poulin, farinier à Bretignolles, 42 ans. — Condamné du 21 Avril.

46. — Jean Gautreau, à la Roche-Henry, paroisse de Landevieille, 22 ans. — Condamné du 21 Avril.

47. — Jean-Baptiste Simonneau, marchand à Challans, 40 ans. — Condamné du 21 Avril.

23 Avril (sur les 4 heures du soir)

48. — Jacques Toublaud, farinier au moulin des Guérêts de Saint-Hilaire-de-Riez, 37 ans, — Condamné du 16 Avril.

49. — André Poissonnet, marchand à Challans, 54 ans. — Condamné du 22 Avril.

50. — Charles Boizard, tisserand, la Brissonnière d'Avrillé, 40 ans. — Condamné du 22 Avril.

51. — Augustin Gouineau, tisserand à Landevieille, 23 ans. — Condamné du 22 Avril.

Eugène Remaud.

(A suivre).

Digitized by Google

LA BLANCHE BICHE

Tiré des "*Légendes sur la Forêt de Chantemerle*"
de M. L. CHARBONNEAU-LASSAY

A M. RENÉ VALLETTE.

Voici venir la nuit... recueillez-vous, mes belles,
L'ouragan déchaîné hurle sous les tonnelles
Et lézarde les flancs des antiques donjons...
De cette cheminée où pétille l'ajonc
Approchez... Tout au bout de ces landes lointaines
J'entends des trépassés qui me content leurs peines
Au milieu du tonnerre et des plaintes du vent...
En silence écoutez ce récit émouvant,
Laissez là vos rouets, retenez votre haleine,
Et prenez en pitié la douce Magdeleine
Qui, femme tout le jour, tremblant au moindre bruit,
Courait en Blanche Biche, au fond des bois, la nuit.

Dans la chambre du roi se morfond Magdeleine;
« D'où provient ta pâleur, fille, lui dit la reine,
Pourquoi tous ces soupirs, quand, succédant au soir,
La nuit à l'horizon étend son voile noir...
Pourquoi pleurer toujours à chaque sonnerie
De cor vibrant au loin dans la lande fleurie...
Et pourquoi, me voyant dans la chambre du roi,
Détourner tes beaux yeux pleins d'horreur et d'effroi?...»
« Mère, que Dieu pardonne à ton âme damnée,
Hélas! pour tes péchés je me vois condamnée,
Je suis, de par le Sort, princesse tout le jour,
Mais, du soir au matin, dans les bois d'alentour,

Digitized by Google

Je me vois condamnée à courir, biche blanche,
A fouler sans arrêt le thym et la pervenche,
Poursuivie à loisir par les chiens du pays...
Or, les plus acharnés sont les chiens de ton fils
Renaud... Renaud, mon frère !!! A cette destinée,
Hélas ! pour tes péchés je me vois condamnée !

Ma mère, il se fait tard, je vais partir au bois ;
N'entends-tu pas le cor ni les stridents abois
Des limiers de Renaud qui clament avec joie
L'heureux moment venu de dépister leur proie ?
Mère, prends ta quenouille et ton bel anneau d'or,
Va supplier Renaud de demeurer encor
Ou d'entraîner bien loin ses piqueux et sa meute,
Protège ton enfant que la terreur ameute.
Ciel ! Quel frisson de mort ! Quels sinistres abois !
Ma mère, il est trop tard !!! Je vais partir au bois...

La biche est découverte et la meute lâchée ;
Taillaut, Taillaut, Taillaut ! On part, elle est lancée.
Escaladant les pics et dévalant des monts
Renaud et ses piqueux semblent de vrais démons
Sous les rayons blafards de la lune bleuâtre...
Les chiens serrent de près la biche au corps d'albâtre
Dont le galop se change en sursauts saccadés...
D'une infernale ardeur tous ils sont possédés,
Et la biche, voyant que la mort est certaine,
Soudain s'est arrêtée à l'ombre d'un grand chêne,
Non pas qu'elle ait senti ses forces la trahir,
Mais elle avait choisi ce lieu pour y mourir,
Ce lieu, témoin discret de son heureuse enfance...
Puisse bientôt la mort endormir sa souffrance !
Puisse, plutôt, Renaud voler à son secours !...
Cependant les abois se rapprochent toujours...

Noël ! c'est l'hallali ! La Blanche Biche est prise !
« Mes piqueux, mes amis, oui nous l'avons surprise
Dans ce hallier touffu qui pour moi la cachait. »
Depuis de si longs mois, Renaud la pourchassait !
De son œil satanique il contemple sa proie.
« Sonnez piqueux, sonnez des fanfares de joie ! »...

Digitized by Google

...Renaud la dague enfin ! malgré lui frémissant...
Le gazon du chemin s'abreuve de son sang...
Un dernier soubresaut... La Blanche Biche expire...

« Varlets ! gentils varlets ! faites-la-nous bien cuire,
Demain, dans le chastel, nous serons trente et trois ;
Préparez, ménestrels, le fifre et le hautbois,
Varlets ! vite au verger, dévalisez les treilles,
Prenez dans mon cellier les meilleures bouteilles,
Hâtez-vous de dresser la table et les couverts !... »
— « Celle que tu traquas dans les coudriers verts,
» Renaud, mon fils, Renaud, c'est ta sœur Magdeleine ! »
— « Non, ce n'est pas ma sœur, non, Madame la reine,
» C'est la tant belle biche à la robe d'argent,
» La « Blanche Biche » enfin, que poursuivaient mes gens
» Du soir jusqu'au matin, tout le long de la lande.
» Ses membres délicats pendent sur la lavande,
» Dans le fin serpolet son corps est dépecé...
» O mère, épargnez-moi, car je suis harassé,
» Sur un lit de repos souffrez que je m'étire.
» Varlets ! gentils varlets ! faites-la-nous bien cuire ! »

Renaud tient table haute en son château doré,
On fête, on applaudit le Maître vénéré.
Mais Renaud s'est levé, de suite on fait silence...
« Vous tous, vassaux d'épieu, vous tous nobles de lance,
Fêtez la Blanche Biche et vive le bon vin !
Buvez, seigneurs barons, buvez jusqu'au matin !
Vivat pour mes piqueux !... Mais où donc est la Reine ?
Et sa fille, ma sœur, la douce Magdeleine,
N'est'elle pas non plus dans mon castel joli ?
Dieu ! quelle est cette voix ??? » Renaud a tressailli...
— « Barbare, sois maudit, méchant Renaud, mon frère ! »
S'exclamait une voix qui sortait de sous terre...
— « Je suis toute première en ton joli castel,
» Renaud, tremble à ton tour, regarde-moi, cruel,
» Vois... dans ce plat d'argent ma poitrine repose,
» Là, mes seins et mes yeux que l'hydromel arrose
» Vois-les se soulever dans ce grand vaisseau d'or...
» Au crochet du cellier mon cœur palpite encor !...

Digitized by Google

...Barbare, sois maudit, méchant Renaud, mon frère ! »
S'exclamait une voix qui sortait de sous terre...

« Belzébuth vengera les maux que j'ai soufferts,
» Car ton crime est écrit au Livre des Enfers ;
» Mais Dieu, prenant pitié de mon âme immortelle,
» Lui réserve un manteau de blancheur éternelle.
» Renaud, Dieu seul est Juste et Maître de ton sort ! »
Alors la voix se tut et Renaud tomba mort...

Raymond J. DE FONTAINES.

Sérigny, 18-21 Février 1914.

Digitized by Google

SEIGNEURS ET CURÉS

DE

L'ANCIENNE ROCHE-SUR-YON

(Vendée)

I. — LES PREMIERS SEIGNEURS DE LA ROCHE-SUR-YON

En 994. — Ingélénus apporte les reliques de saint Lienne et construit son prieuré. où il les dépose, sous la garde des moines de Marmoutier.

1035. — Gaufride construit les deux églises de Saint-Hilaire et de Saint-Michel, sur des terrains lui appartenant : *super oionis flumen propè Basilicas geminas in eo sitas.*

1040. — Adam, sous Guillaume Aigret, comte de Poitou. (*Marchegay*).

1090. — Guillaume, premier du nom.

1100. — Geoffroy et Odon.

1120. — Josselin, Garath.

1111. — Bernard.

1120 à 1190. — Guillaume II, fils du précédent.

1166. — Hugues.

1170. — Chevrier.

1190. — Hugues, peut-être le même ou fils du précédent Hugues.

1200. — Bernard de Machecoul, fils de Hugues.

1215. — Béatrix, fille de Bernard, dame de la Roche-sur-Yon, qu'elle reçoit en dot lors de son mariage avec Guillaume de Mauléon.

Digitized by Google

1235. — Jeanne de Thouars, fille de Béatrix, épouse de Maurice de Belleville, décédée sans enfants, lègue le château fort à Alphonse.

1258. — Alphonse, fils du roy de France, comte de Poitou, et frère de saint Louis, qui reconstruit la vieille forteresse en 1239 et les années suivantes.

II. — LES CURÉS DE LA ROCHE-SUR-YON

Depuis l'année 1092

Le 12 Juin 994, le seigneur de la Roche-sur-Yon, Ingélénus, avait apporté dans sa bonne ville et déposé dans une chapelle située sur le rocher qui domine l'*Yon*, les reliques de saint Lienne, qu'il avait obtenues des chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers. Près de cette chapelle, il venait de construire un prieuré où furent placés quelques prêtres, gardiens des restes vénérés de l'apôtre du Poitou.

L'existence de ce prieuré nous est révélée par une charte de l'année 1035. Mais ce ne fut qu'en 1092 que l'abbé du monastère de Marmoutier, près de Tours, ayant obtenu des chanoines de Saint-Hilaire le prieuré de la Roche-sur-Yon, y envoya des religieux et, à leur tête, un homme intelligent, pieux et actif, l'abbé Guillaume.

Ce Guillaume fut le premier prieur et le curé primitif (1) de la paroisse Saint-Hilaire de la Roche-sur-Yon.

L'église dédiée au glorieux évêque de Poitiers et celle de Saint-Michel, étaient édifiées non loin du prieuré, puisque, par une charte de 1092, Bernard, seigneur de la Roche, en fit don à l'abbé de Marmoutier. Dès le XI[e] siècle, cette importante abbaye était propriétaire du prieuré et de la chapelle attenante, dite alors église Saint-Lienne, l'un et l'autre situés dans l'enceinte du château-fort.

(1) Un curé primitif était un prêtre, religieux ou séculier, qui, dans le principe avait eu le titre et fait les fonctions de curé, mais, par la suite laissa à un vicaire ces fonctions pastorales.

Digitized by Google

De cette époque datent la vie civile et la vie religieuse de la Roche-sur-Yon, car les Normands ayant disparu de ce pays, quelques anciens monuments avaient pu être reconstruits, la paix rendue aux champs et aux chaumières, les terres mises en culture et la vie sociale rétablie. C'est à l'abbé Guillaume, bénédictin de Marmoutier, qu'est dûe cette renaissance. Du même coup commence la série des prieurs-curés de la Roche.

Longtemps leurs noms sont demeurés inconnus. Enfin, grâce à des travaux récents (1) et à nos propres recherches, nous pouvons indiquer les premiers créateurs de la vie paroissiale à la Roche, lesquels furent également les premiers pasteurs des deux anciennes églises de Notre-Dame de Beaufou et de Notre-Dame du Luc, qui, dès l'origine, avaient été confiées au prieuré de Saint-Lienne.

Curés avant la Révolution

En 1092. — L'abbé Guillaume.
1100. — Geoffroy.
1100. — Octon.
1111 et 1112. — Hervé.
Vers 1120. — Gourmil (Gurmillus).
— — Pierre.
1128. — Guillaume.
1116. — Geoffroy.
De 1166 à 1170. — Hainery.
1170. — Pierre Morène (2).
1207. — Aimeric Bonnevint.
1207. — P. Jaquelin.
1212. — Guilaume Leroux.
1213. — Gilbert.
1217. — Guillaume Rozelli.
1291. — Pierre Taler.

(1) Notamment à ceux de M. le docteur Mignen, de Montaigu-Vendée.

(2) Les dix premiers furent des moines de Saint-Lienne, dits curés *primitifs*.

Digitized by Google

1307. — Guillaume Danet.

1324. — Geoffroy Oboin.

De 1330 à 1338. — Jehan de la Villeneuve.

1375. — Petit Boilève,

1379. — Pierre Boilève.

De 1392 à 1405. — Jean Béraut.

1428. — Guillaume Giraud, curé de Saint-Michel.

De 1428 à 1442. — Pierre Pelletier, curé de Saint-Hilaire.

1462. — Nicolas Pontereau.

1536. — François Girard, vicaire de Saint-Hilaire, faisant pour le curé.

1626. — M. Potier.

1650. — M. Jeannet de Lespinay.

1707. — M. Fumoleau, chargé des affaires du prieuré.

1717. — M. Julien.

1737 à 1751. — M. Decourcelles, vicaire Fayau, puis Jantet.

1751. — M. Fraichin,

1751. — M. Joussemet.

1751 à 1759. — M. Pierre Tortereau, mis à mort pour la foi, vicaire Gaudin, en 1752.

1759. — M. Voyneau, vicaire Birotheau.

1769 à 1777. — M. Grimaud, vicaire Birotheau.

1777. — M. Le Tenneur, vicaire Birotheau.

1777 à 1791. — M. A. Birotheau.

III. — ORIGINE DE LA PAROISSE

Ce ne fut pas une entreprise de peu d'importance que celle à laquelle dut se livrer l'abbé Guillaume, religieux de Marmoutier, que de créer à la Roche-sur-Yon un centre religieux et civil. Réparer les ruines matérielles accumulées depuis plus d'un siècle par ces terribles ravageurs qu'étaient les pirates Normands et restaurer la vie religieuse et sociale dans les fidèles qui arrivaient de tous côtés repeupler ce pays, sous la protection des moines de Saint-Lienne et des seigneurs de la forteresse.

Venus du nord de l'Europe, les Normands, ces écumeurs des

Digitized by Google

mers et de nos rivages, avaient massacré les prêtres établis par les descendants de Saint-Hilaire, de Saint-Benoît et de Saint-Martin ou de leurs successeurs, pillé les églises et chapelles, se réjouissant après leurs ravages, d'avoir « *chanté aux chrétiens la messe sanglante des lances, qui avait duré jusqu'à la nuit* » (1).

A plusieurs reprises dans le cours des IXe et Xe siècles, ils avaient dépeuplé le Bas-Poitou, emmenant les habitants en captivité, ruinant la culture des terres. Mais, au début du XIe siècle, on semblait ne plus craindre leur retour et les terreurs de l'an mil était passées, un renouveau se produisait partout en Poitou, amenant un grand mouvement intellectuel, matériel et religieux.

Jamais, on ne vit construire tant d'églises et tant de cathédrales, Nantes, Angers, Poitiers, virent la fondation de leurs vastes et magnifiques sanctuaires, comme les petits centres eux-mêmes s'efforçaient d'en construire.

Les habitants de la Roche, aidés des seigneurs, et ceux des alentours (2) s'étaient également mis à l'œuvre. Ils commencèrent la construction de deux églises sur les terrains concédés par Gaufride, surtout celle dédiée à Saint-Hilaire, que les plus anciens parmi nous ont vue encore debout vers 1835, et quand arriva en l'an 1092, le premier pasteur envoyé par l'abbé de Marmoutier, il trouva deux sanctuaires érigés, comme preuve de la foi vive des seigneurs et des fidèles de cette contrée. Aussitôt il s'occupa d'évangéliser les habitants dont plusieurs n'avaient point reçu les lumières de la foi, étant nés depuis que

(1) Extrait d'un hymne guerrier des Normands.

(2) Une pieuse émulation animait les peuplades voisines. Nesmy avait une église dès 1060, Dompierre (*Domus Petri*) en 1092, la Chaize-le-Vicomte en 1099, Aubigny de 1092 à 1129, la Mothe-Achard en 1087, Chaillé-les-Ormeaux en 1100, le Poiré-Vie en 1105, ainsi qu'Aizenay : Bellenoue et Saint-André-d'Ornay avaient des prieurés et chapelles au XIe siècle, Venansault et son église, datent du XIe siècle, puisque en 1100, saint Lienne, put acquérir le tiers des sépultures et baptêmes de cette paroisse, en échange des services rendus par ses religieux.

Digitized by Google

ce pays était privé de prêtres, et d'autres connaissaient à peine les principaux mystères de notre sainte religion.

Neuf autres religieux de Marmoutier succédèrent à l'abbé Guillaume comme curés primitifs de la Roche-sur-Yon, mais un siècle plus tard, en 1185, le pape Urbain III, obligea partout les moines à remettre à des prêtres séculiers la direction des paroisses rurales qu'ils administraient.

Il faut observer que lorsqu'un prieuré tel que celui de Saint-Lienne était construit, il se formait autour une agglomération d'habitants attirés par l'avantage de vivre en société, et d'avoir les secours religieux. Telle fut l'origine de la plupart de nos paroisses rurales, et particulièrement de la Roche-sur-Yon. Les plus importantes étaient déjà formées dans les *pagi* des Romains, établis dans les Gaules du I^er^ au V^e^ siècle.

Aux curés de Saint-Hilaire et de Saint-Michel vinrent bientôt s'adjoindre, pour la civilisation du pays, une abbaye de religieux construite en 1210, dans la forêt de la Roche-sur-Yon. C'étaient les Fontenelles en Saint-André-d'Ornay, occupées d'abord par les religieux de Saint-Benoît, que remplacèrent plus tard les chanoines de Saint-Augustin.

IV. — LES CURÉS DE LA ROCHE-SUR-YON

Après la Révolution

1803 à 1820. — M. Louis-Charles Chappot de la Chanonie.
1820 à 1825. — M. Jean-Louis Mazière.
1825 à 1832. — M. Pierre-Marie Roy.
1832 à 1845. — M. Jean-Jacques Guérineau.
1846 à 1850. — M. Isidore-Gabriel Lussagnet.
1850 à 1884. — M. Jacques-Marie Huvelin.
1884 à 1894. — M. Pierre-Michel Gelot.
1895. — M. Casimir Deval.

V. — PRINCIPAUX DROITS DE SAINT-LIENNE

Rappelons que dès son origine le prieuré de Saint-Lienne eut les droits et les charges d'une paroisse, comme il ressort de plusieurs documents des XI^e^ et XII^e^ siècles.

Digitized by Google

De la déclaration suivante des « *cens*, *rentes* et *aultres devoirs* » dus et accoutumés être payés au prieur de Saint-Lienne », nous devons conclure que le prieuré avait des droits sur plusieurs églises des environs.

Le recteur de l'église du *Poiré-sur-la-Roche* pour cause des offertes de son église.

Le recteur de Beaufol (Beaufou), pour cause des offertes de son église.

Le recteur de Notre-Dame du Luc pour *idem*.

En l'église de Saint-André-d'Ornay la moitié des offertes des principales fêtes de l'année.

En l'église de Saint-Hilaire de la Roche, la moitié des offertes des principales fêtes et la moitié des confréries.

Le recteur de Saint-Lienne et de Saint-Hilaire dudit lieu de la Roche, doivent trois livres de cire (1) (en 1476).

(1) Cette pièce est extraite des *Chartes et Documents* publiés par M. le docteur Mignen, p. 140.

A. Baraud, prêtre.

Digitized by Google

LA VIE LITTÉRAIRE

A PROPOS DE "LA COLLINE INSPIRÉE"

La colline inspirée est une biographie expliquée par une science merveilleuse de la topographie; ne voyez là que la manière habituelle de Barrès; son dernier roman est construit exactement sur le même modèle que *Le Secret de Tolède* ou *Le Jardin de Bérénice* que je choisis ici à dessein comme termes de comparaison. Dans toutes ses recherches d'une vérité exemplaire, Barrès interroge la terre, mère de nos pensées; et il a raison contre tous ceux qui se demandent avec plus de lassitude que de curiosité ce qu'ils sont venus faire sur elle. La terre détient le secret des hasards de notre vie. Une longue familiarité avec la nature natale délie l'intelligence, donne un jugement juste et un cœur indulgent; elle nous apprend à mépriser le goût et à aimer toutes les choses en pénétrant leur sens profond; celui de l'existence la plus humble nous sera ainsi révélé avec la vertu et la poésie qui s'attachent à son utilité. La vie d'un homme est une fable qui fait parler des pierres ; nous sommes le langage de la patrie, et c'est en nous faisant naître, travailler et mourir qu'elle s'explique dans toute la force du terme. Aussi, qu'il s'agisse d'une jeune femme comme Bérénice, d'un artiste comme le Greco, ou d'un prêtre comme Baillard, Maurice Barrès, en interprétant leur destinée, se trouve toujours avoir glorifié le sol qui présida à leur naissance, à leur développement et à leur fin, car leurs actes individuels ont servi à dégager et à illustrer des lois où sa grandeur était intéressée. Ainsi, la montagne de Sion bénéficie d'un sujet où elle conduisit Barrès, et se pare d'une expression nouvelle, toute intellectuelle, comme d'un jeu ignoré de rayons et de nuages. Sans doute ce roman est une histoire de prêtres qui ont mal tourné et deviennent un sujet de méditation; mais disons plus completement : une colline attire les Baillard, les accueille, les repousse, puis les reprend par pitié ; elle les accueille parce qu'ils ont une âme généreuse, et les rejette parce qu'ils n'ont pas su régler l'exaltation de

Digitized by Google

leur foi sur la discipline de leur ordre. De cette colline aux passions de ces hommes s'est créé une sorte de sollicitude et *La Colline inspirée* est exactement l'histoire des relations surnaturelles d'un paysage et d'un sentiment.

Pas autre chose qu'un sentiment et un seul, celui du divin; il se révèle dans des circonstances trop favorables; bientôt les choses susceptibles de le tempérer ne font plus, en le contrariant, que le précipiter davantage dans le vertige de sa propre force; et, pareil à tous les êtres dont la santé s'affirme, sa puissance de destruction croit nécessairement avec lui. Ainsi Barrès a choisi le cas où le sentiment du divin chez un individu est tel qu'il y dispose à lui seul et du bien et du mal. Voilà une perfection bien rare; mais la rareté fut toujours une condition de prix et de beauté. Sans doute ce sentiment serait plus vraisemblable s'il revêtait des qualités moyennes et si sa supériorité bien entendue se contentait d'orienter une âme et de la soutenir; mais ici il n'y a pas lieu de critiquer la mesure où il se montre, non plus qu'il y a lieu de le considérer dans ses résultats; c'est comme sentiment dominant une destinée et la commandant qu'il doit intéresser et uniquement à ce titre. D'ailleurs une belle chose peut toujours être bonne. Evidemment, Maurice Barrès n'approuve pas le mysticisme hétérodoxe des Baillard; mais il admire le prodige d'activité et de vivacité que ne cesse pas d'être leur sentiment désordonné du divin. Le torrent le fait penser à l'usine. Et ce n'est pas sans raison qu'on s'est plu à voir dans Barrès un délicieux pascalien qui, mettant l'intelligence au même rang que l'imagination, les a toujours faites les belles servantes de sa culture sentimentale.

Je ne discuterai pas le rôle de la sensibilité dans son œuvre, l'importance et les limites qu'il lui a données; je crois bien, au reste, que le travail en a été fait; mais on s'est assez peu préoccupé de l'estime dans laquelle il pouvait tenir la raison, cette raison qu'on a trop aimé voir chez Barrès à travers les raisonnements de Charles Martin. On s'imagine volontiers que l'auteur écrit avec ses nerfs, comme dans Monte Christo, l'abbé Faria avec son sang. On n'est pas maître de la concrétisation de ses idées; et les idées sont très justement jugées par les images qu'elles suggèrent. Or il est toujours très dangereux d'établir des distinctions et des classifications dans les opérations de l'esprit; on dresse ainsi des barrières entre des facultés qui doivent précisément leur existence à leur pénétration mutuelle; et on les oppose quand elles ne forment pas des individualités assez indépendantes pour être opposables les unes aux autres; il ne saurait donc être question dans le génie de Barrès de lutte ni d'asservissement.

Digitized by Google

Durant sa vie littéraire, Barrès n'a pas eu les préoccupations spéciales dont on comble d'ordinaire les hommes de génie; il ne semble pas avoir aidé à sa légende, et je ne conçois pas qu'on se soit trompé sur les apparences mêmes de son œuvre. Or, en apparence, Maurice Barrès aime à juger les hommes comme un excellent romancier que son talent d'analyse incline à devenir un moraliste; il a voulu connaître d'abord la valeur du conseil socratique en s'étudiant lui-même, et son analyse personnelle lui a fourni le moyen de juger ensuite les barbares; *La Colline inspirée*, *Le Jardin de Bérénice*, et, dans un certain sens, *Le Secret de Tolède*, que sont-ils donc sinon des jugements d'une importance singulière, puisque l'auteur y poursuit de véritables réhabilitations? Et ce soin délicat de rechercher l'intérêt et la justification de ce qui semble parfois en être le moins digne, est bien la source de son charme; il suffit de comprendre pour aimer, tant il est vrai que la satisfaction de l'intelligence ressemble à celle des sens, et dispose à penser le beau et le bien. Le désir est dans la curiosité; et sous les efforts de l'esprit les mouvements de l'âme se laissent pressentir.

Mais au fond Barrès est un homme d'action qui travaille bien moins à se faire une conception du monde qu'une bonne méthode pour y fructifier. Or, pour réussir, il ne croit (comme tous les hommes d'action) que dans l'efficacité des sentiments, et cette opinion que ses livres établissent sur des faits d'expérience a changé en d'incomparables exemples, les jugements dont je parlais plus haut.

De même que Faust ne demande à la science que de ressusciter dans son vieux corps les désirs le la jeunesse, Barrès demande à la vérité de nourrir seulement les passions de l'âme. Il est un lyrique comme Lamartine, Châteaubriand, Léopold Baillard, et la définition que donne Carlyle de la pensée s'applique bien à la sienne; elle est profondément un chant. Mais il sera moins sensible que ces poètes pour les surpasser, grâce à sa raison, dans leur propre enthousiasme. La culture sentimentale qu'il a préconisée, et qui, avant de devenir un système d'éducation, fut tout d'abord la marche naturelle de son génie, ne consiste pas, en effet, dans une exaspération de la sensibilité, mais à dominer ses sentiments, les analyser, éprouver leur puissance, procéder à leur choix, apprécier enfin dans quelle mesure on les devra développer et selon quelles règles? Et c'est ainsi qu'en recherchant les conditions d'une sensibilité supérieure, Maurice Barrès a retrouvé les lois de la vie humaine. Certes, il n'a rien inventé; il n'a fait que légitimer une éthique ancienne; mais, au rayonnement de son âme, il est entré dans le cycle des vérités

Digitized by Google

éternelles, non pas en aveugle conduit par son âme chantante, mais poussant devant soi ses sentiments en berger versé dans le secret des étoiles. Peu importe dés lors les broussailles lyriques dont parlait à son sujet Henry Bordeaux dans une de ses conférences ; lorsque je monte une colline, je n'exige point des champs de topinambours le long de la côte ; il me suffit de voir le cercle de l'horizon s'élargir devant moi. Au surplus, il faut bien céder à l'influence des choses si nous les voulons comprendre et, comme en amour, pour les pénétrer s'y abandonner ; c'est à la fois chez Maurice Barrès. me semble-t-il, le plaisir de son travail et la meilleure façon de le bien mener, c'est le côté contemplatif et nécessaire de sa curiosité agissante.

Maurice Loiseau.

Digitized by Google

NOS MORTS

M. L'ABBÉ ANSELME FUZILLIER

CURÉ DE VAIRÉ

La *Revue du Bas-Poitou* tient à saluer à son tour, dans son premier numéro de 1914, la mémoire de M. l'abbé Anselme Fuzillier, curé de Vairé, mort le 22 Janvier dernier.

Ce que fut l'abbé Fuzillier ? l'homme d'une seule vie ! vie souriante à tous, obsédée du bien, dévouée jusqu'au sacrifice, ardente, impassible au milieu des ruines amoncelées, fidèle à notre grand passé de patriotisme et de foi, fidèle aux fiers principes de son père, de ses ancêtres, les géants de chez nous.

L'homme d'une seule vie ! quel plus bel éloge pourrait-on faire d'un homme, d'un prêtre !

Saint Thomas d'Aquin a dit : *Timeo hominem unius libri* ! Je crains l'homme d'un seul livre ! Bien plus à craindre encore, pour les ennemis de Dieu, l'homme d'une seule vie, quand cette vie est faite, comme le fut celle du curé de Vairé, de bonté, de dévouement, d'inaltérable fidélité !

L'Eglise et la France ! jamais ces deux amours ne furent séparées dans son cœur. C'est pour l'Eglise et la France que le jeune vicaire de Beauvoir se donna tout entier aux luttes électorales d'alors, parcourut les marais, sauta « les fossés » à la ningle, quand il le fallut, en maraîchin de bonne race, pour porter aux quatre coins de la paroisse la vérité religieuse et politique.

C'est pour l'Eglise et la France que pendant 40 ans, à Vairé, M. l'abbé Fuzillier garda son âme d'apôtre et de soldat.

Essayait-on devant lui d'amoindrir, par je ne sais quelles subtilités de raisonnement, nos vieilles gloires françaises, de prophétiser le prochain retour de l'âge d'or, dans une république régénérée, le bon curé se dressait de toute sa haute taille et vite, en vigoureux lutteur, renversait l'échafaudage des illusions et des vains espoirs.

Digitized by Google

L'adversaire confus reculait devant l'attaque ; et s'il n'acceptait pas sa défaite, pensait au moins : « Le curé de Vairé a peut-être raison ! Est-il possible que l'erreur puisse faire naître des convictions aussi sincères, aussi solides ? ».

La discussion, très vive parfois, toujours courtoise prenait fin. L'abbé Fuzillier souriait ! et dans ce sourire la fine intelligence se révélait plus encore, le cœur livrait ses compassions, ses désirs, ses attentes. Une vision très nette des jours disparus, et combien regrettés, y passait aussi, et le sourire du « bonhomme » enveloppait doucement, sans heurt, comme une caresse dont on ne peut, dont on ne veut se défendre.

Puis c'étaient à sa table, largement ouverte, si généreusement hospitalière, mille historiettes mélancoliques ou gaies, suggestives toujours ; des évocations lumineuses d'un passé déjà lointain ; comme une résurrection des choses mortes et toujours chères.

Au dessert, l'abbé Fuzillier aimait à fredonner les couplets de jadis, les vieux airs du terroir :

De Croix d'Vie à Saint-Gilles ! oh !...

Et c'était une joie de le voir, de l'entendre, de sentir avec lui, d'aimer avec lui le vieux temps qu'il vécut, qu'il revivait en souvenir, le vieux temps que les égoïsmes et les vilenies du nôtre lui faisaient plus encore regretter.

C'était une joie que son intimité, et ses nombreux et fidèles amis, gâtés par l'homme d'esprit et de cœur qu'il fût, ont souffert déjà, et souffriront longtemps du vide qu'il laisse.

Que de fêtes resteront incomplètes, sans les couplets aux idées délicates, à la forme très pure, bien française du père Anselme !

Une voix plus autorisée que la mienne dira dans la *Semaine Religieuse* ce que fut le prêtre. Qu'il me soit permis pourtant de répéter avec Sa Grandeur Mgr Catteau : « Il fut bon, il fut pieux ; jamais curé mieux que lui ne s'identifia avec sa paroisse ! »

Comme Monseigneur le connaissait bien ce pasteur, selon le cœur de Dieu !

Et puis, médecin catholique, familier de la cure, ne l'ai-je pas vu, depuis de nombreuses années déjà, se dépenser sans compter pour ses paroissiens, pour tous ses paroissiens ! Ne l'ai-je pas vu s'en aller au premier appel de la souffrance, sans une hésitation, sans rien craindre, ni soleil, ni pluie, ni vent, ni froidure, ni chemin creux, aux multiples ornières ? Ne l'ai-je pas vu devancer l'appel de l'enfant malade à son père spirituel ?

Digitized by Google

Il me suffisait de lui dire : Je reviens de course ; un tel est malade, pas bien malade ! m'empressais-je d'ajouter.

« Çà ne fait rien, disait-il, j'irai tout à l'heure ».

Et tout à l'heure il s'en allait, cherchait et trouvait dans son cœur de prêtre les mots qui consolent et, plus heureux, plus léger, la conssience à l'aise, s'en retournait par le sentier, sans oublier, au départ, quand il savait la famille, sa famille ! sans ressources suffisantes, de laisser discrètement, sur un coin de table, une aumône généreuse.

Et le 22 Janvier, ainsi que l'a dit éloquemment un de ses amis, voici qu'il tombe, tout d'une pièce, comme un vieux chêne vendéen, comme ces chênes dont l'orage jalouse sans doute les royales grandeurs.

Voici que la froidure le terrasse sur le noble champ de la charité sacerdotale, à la Crochetière du Fenouiller, où malgré la distance et la rigueur de la température, le bon maître, est allé visiter un de ses métayers gravement malade, à la Crochetière, la ferme ancestrale qui fut son berceau !

Mort très belle couronnant bien sa vie d'apôtre et de soldat !

Et maintenant, l'abbé Fuzillier repose dans notre humble cimetière, à l'ombre de la Croix ; mais, là-haut le bon Dieu, du sein de sa gloire infinie, sourit à la grande âme miséricordieuse de son fidèle serviteur.

Les miséricordieux ne sont-ils pas des élus !

2 Février 1914.

Docteur GASTON.

***

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons avec une peine profonde la mort de notre bien affectionné ami et très éminent collaborateur, Edgar Bourloton.

Nous n'avons que le temps aujourd'hui de nous incliner respectueusement devant sa tombe si prématurément ouverte. Mais nous nous ferons un devoir, dans le prochain numéro de la *Revue*, de rendre à la mémoire du regretté défunt, l'hommage que nous lui devons à tant de titres.

R. V.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX

Vient de paraître, chez Bernard Grasset, éditeur, 61, rue des Saints-Pères, Paris, **Les Démarqués**, roman, par Jean YOLE, 1 vol, in-18 jésus, 3 fr. 50.

La question de l'émigration à l'intérieur a déjà fait couler des flots d'encre, et voici que le nouveau roman de Jean Yole va l'élargir encore. Jusqu'ici, en effet, elle demeurait restreinte à l'exode des terriens vers la ville, or, dans *Les Démarqués*, on nous parle de l'exode des terriens vers d'autres terres.

Entre les contrées où la natalité faiblit et celle où elle est en croissance, un équilibre tend à s'établir. Le niveau humain — surtout avec les moyens modernes de locomotion — obéit au principe des vases communiquants. La physionomie de nos vieilles provinces se modifie. Un mélange de races se prépare, aussi profond que ceux qui suivaient, jadis, les guerres de conquêtes.

Jean Yole a localisé son étude entre la Vendée et la Gascogne, entre une terre de peine et une terre de joie. Perdus au sein d'une civilisation qui leur est étrangère, déconcertés par des usages et des mœurs qui ne leur sont point familiers, ses émigrés sont aussi dépaysés, sur un coteau de l'Agenais, qu'ils l'eussent été dans une ville.

Ce sera le mérite de Jean Yole d'avoir montré, le premier, que les bons paysans sont des produits de si longue acclimatation — tout comme les belles essences d'arbres — qu'on ne les transplante pas impunément, même au grand soleil, dans une autre terre.

L'auteur des *Arrivants* a su faire, avec ce sujet, en même temps qu'une œuvre de vérité, une œuvre d'un puissant intérêt dramatique.

*
* *

Vient de paraître : **Fantômes et Vivants**, par Léon DAUDET, premier volume de souvenirs des milieux politiques, littéraires, artistiques et médicaux de 1880 à 1905,

Le nouvel ouvrage de Léon Daudet, si impatiemment attendu,

Digitized by Google

est le premier d'une série de mémoires qui iront de 1880 à 1905. Pendant cette période de 25 années, l'auteur a été mis à même de fréquenter et de voir de près les divers milieux littéraires, politiques républicains, artistiques et médicaux où s'installait le régime issu de nos désastres. On trouvera dans ce premier volume, entre autres chapitres anecdotiques et pittoresques, le récit de la mort de Hugo et de ce qui suivit, un exposé de la fin du romantisme, les débuts du naturalisme dans la personne de Zola et de ses *Soirées de Médan*, un tableau de la librairie Charpentier, un autre de la librairie Lemerre, une centaine de figures et de silhouettes, d'amusants recits des grandes premières ou reprises de l'époque, depuis le *Roi s'amuse* et *les Rois en exil* jusqu'à *Sapho*, l'*Arlésienne* et *Germinie Lacerteux*. C'est une génération entière avec ses tics, ses erreurs, ses succès et aussi ses agréments et ses qualités d'esprit, qui revit dans ces pages colorées et vivantes.

Un volume in-16, double couronne de 350 pages, 3 fr. 50.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

A M. le Directeur de la *Revue du Bas-Poitou.*

Février 1914.

J'ai dit dans le précédent numéro de la *Revue* le grand intérêt que présentent pour les départements de la Vendée et de la Charente-Inférieure les belles cartes de la région dressées à la fin du XVIIe siècle par l'ingénieur Claude Masse, qui forment aujourd'hui une des richesses des Archives du ministère de la Guerre.

Ces cartes et le *Mémoire Géographique* qui les accompagne permettent, entre autres, de résoudre un problème qu'une inconcevable légèreté de l'historien de la Rochelle, Arcère, a posé il y a 164 ans.

Après avoir décrit avec beaucoup de précision les trois montagnes d'huîtres de Saint-Michel-en-l'Herm qu'il avait visitées et mesurées, au mois de Mai 1750, en compagnie du Supérieur de l'abbaye, il ajoute les lignes suivantes :

« Près de Luçon, à 1900 toises de la *Vieille-Chenau.* on voit deux buttes dont le massif est d'écailles arrangées avec symétrie, comme *celles dont on vient de parler* »...

Tous les historiens et les naturalistes qui ont, depuis lors, étudié la question se sont demandé ce qu'étaient et où se trouvaient cette *Vieille-Chenau,* et les deux buttes si vaguement repérées.

Fleuriau de Bellevue, en particulier, constatait, en 1814, « qu'aucune des personnes ayant parcouru ces Marais depuis 30 ans, n'avait constaté l'existence d'autres buttes (coquillières) que celles de Saint-Michel... »

La carte nº 57 du 6e volume (figurant le Marais de Saint-Michel-en-l'Herm et le golfe de l'Aiguillon) et le *Mémoire géographique* (page 301) de Claude Masse, vont nous donner le mot de l'énigme.

La VIEILLE-CHENAU n'est autre chose, en effet, que le *Chenal-Vieux* des cartes modernes, qui est lui-même le collecteur des trois canalisations reproduites d'après Claude Masse, à la page 353 du

Digitized by Google

précédent numéro de la *Revue* : 1° le chenal des Chaux ; 2° le chenal de la Grenouillère ; 3° le chenal du Bourdeau; qui se réunissent au pied des buttes coquillières pour prendre alors le nom de *Chenal-Vieux*, jusqu'à la mer, où se lit la désignation : EMBOUCHURE DE LA VIEILLE-CHENAU. — Cette « Vieille-Chenau » par sa situation, son orientation et son appellation même semble n'être autre chose que l'ancien estuaire et l'embouchure du Lay avant le détournement qui lui fut imprimé au XIVe siècle, par Moricq et Angles, vers le Pertuis-Breton.

La carte mentionne, en note que, « les buttes de coquillages ont » 24 à 25 pieds au-dessus du niveau de la prairie et qu'elles sont » situées à 10,000 toises (soit 20 kilométres au Nord-Est de la côte » méridionale) de la baie de Saint-Michel-en-l'Herm ».

On lit, d'autre part, à la page 301 du *Mémoire géographique* : « il y a, *à 1900 toises de* L'EMBOUCHURE *de la* VIEILLE-CHENAU, des buttes de coquilles proche l'île de la Dune où l'on dit qu'il y a eu autrefois un port fameux »...

Si nous revenons à l'historien de la Rochelle, nous constaterons que, sans s'en rendre compte, il a mentionné deux fois en termes légèrement différents les mêmes collines de coquillages, la première fois, d'après ses propres observations et, la seconde fois, d'après une lecture trop hâtive du *Mémoire géographique* de Claude Masse, sans avoir fait le rapprochement avec la carte 57 et sans avoir appesanti son attention sur les mots qui localisaient le phénomène d'une manière si précise : « à 1900 toises de l'*EMBOUCHURE de la Vieille-Chenau*, PROCHE L'ILE DE LA DUNE »,

En se reportant à la carte on mesure, en effet, 1900 toises (ou 3800 mètres), entre les collines de coquillages et le point indiqué : EMBOUCHURE DE LA VIEILLE-CHENAU.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Paul VILLAIN.

Digitized by Google

CHRONIQUE

ARCHÉOLOGIE

A propos des cendres protohistoriques de Nalliers. – Dans une conférence sur *Les Débuts de l'Age du Fer en Poitou*, faite, le 16 Octobre dernier, en séance de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, notre ami, M. Gustave Chauvet, dont tous les savants européens apprécient les grandes connaissances préhistoriques, a parlé des énigmatiques dépôts de cendres de Nalliers.

M. Chauvet estime sujette à critique l'opinion de M. Louis de Fleury qui, dans cette Revue même, a attribué les amas de cendres de Nalliers à la fabrication de ces savons mous, d'industrie gauloise, dont parle Pline. M. Chauvet croit qu'ils sont plutôt les restes d'un établissement de fabrication artificielle du sel

A l'époque où les cendres de Nalliers ont été produites la mer baignait le Marais poitevin; c'est entre cette époque et l'occupation romaine qu'elle s'est retirée à peu près à la limite qu'elle occupe actuellement.

L'opinion du savant préhistorien poitevin recevrait, si elle en avait besoin, une grande force par le fait de l'adhésion que lui a donnée Déchelette qui écrivait dernièrement à M. Chauvet.

« ... Ce que vous me dites de votre opinion sur les amas de cendres de Nalliers, m'intéresse d'autant plus que j'ai eu moi-même la même idée au sujet de ce gisement. Il y a trois mois j'en ai écrit à M. Réginald Smith, du Musée Britanique, pour lui signaler la similitude de ces trouvailles avec celles de Red Hills (Essex), exploitées par les archéologues Anglais.

» J'ajoutais qu'à mon avis, à Nalliers comme à Red Hills, il s'agissait d'exploitations de sel et de salaisons (de part et d'autre abondance considérable d'os d'animaux domestiques).

Digitized by Google

» M. Smith m'a répondu qu'il partageait aussi lui ce sentiment ; il m'a envoyé les derniers travaux sur les Red Hills. Je vous les fais suivre en communication.

» Les archéologues anglais, eux aussi, comme M. Louis de Fleury, ont pensé aux savons, à cause de Pline, mais ces exploitations sont évidemment trop importantes pour des savonneries et puis, il y a la ressemblance des récipients et supports d'argile avec ceux de la Lorraine... »

M. Chauvet a terminé son très intéressant entretien en demandant à ses confrères de s'intéresser à la question des amas cendreux de Nalliers qui mérite de retenir encore l'activité des archéologues.

Découvertes archéologiques. — Notre distingué collaborateur M. Waïtzen-Necker, qui est déjà l'auteur de trouvailles et d'études très personnelles sur notre archéologie locale, vient de découvrir, à Auzais, près Fontenay, une station néolithique qui lui a fourni de précieux objets de cette lointaine époque, tels que flèches, grattoirs, nuclei en silex, un os de cerf, emmanchure de hache, etc.

M. Waïtzen-Necker a bien voulu réserver à la *Revue du Bas-Poitou*, le compte-rendu détaillé de cette intéressante découverte.

— Nous ne signalons que pour mémoire ici la découverte de la nécropole Gallo-Romaine de Bouillé, dont il est longuement parlé d'autre part.

— Dans un vieux tronc d'arbre creux, près le Chêne-Bertin, de Bournezeau, on a trouvé un sabre, paraissant avoir appartenu à quelque officier des armées républicaines, pendant l'insurrection vendéenne.

— Un intéressant fer de javeline appartenant à l'armement des époques franques a été trouvée récemment dans la campagne des environs de Loudun.

Cette arme mesure 0m17 de longueur ; la partie offensive porte une largeur de 18 millimètres et le diamètre du tube d'emmanchement est de 0m015 millimètre. Il fait actuellement partie de la collection de notre collaborateur M. Charbonneau-Lassay.

— A la Cantaudière de Beaulieu-sous-la-Roche, on vient de découvrir un souterrain à ramification dont il n'a pas encore été possible de faire l'exploration en raison de l'eau qui le remplit.

Découverte monétaire. — Les ouvriers de M. Guillaud, entrepreneur de maçonnerie à Beauvoir-sur-Mer, en démolissant une

Digitized by Google

vieille maison, ont mis à jour dix écus de six francs aux effigies de Louis XV et de Louis XVI.

Le dégagement des Églises de Fontenay. — Le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts a fait connaître qu'il était disposé à allouer une somme de 21,000 fr. pour aider au dégagement des Églises Notre-Dame et Saint-Jean, classés comme monuments historiques.

— On nous assure, mais nous n'en voulons rien croire, que pour agrandir l'Église de Pouzauges, on songerait à abattre le vieux chevet de l'Église pour prolonger le chœur plus loin.

Plutôt que de sacrifier l'intégrité architecturale de ce monument, pourquoi ne pas restituer au culte la vieille Eglise romane du Vieux-Pouzauges, une des plus belles et des plus pures constructions religieuses de notre Vendée ?

Vandalisme. — On nous signale un acte de vandalisme absolument regrettable.

Le propriétaire de l'ancienne abbaye de Lieu-Dieu en Jard, aurait autorisé, moyennant finances, les entrepreneurs et maçons du pays à prendre tous les matériaux qu'ils trouveraient dans les ruines du vieil édifice religieux. Est-ce que le Comité des sites du département ne pourrait pas s'y opposer par un classement immédiat ?

Rectification. — M. le docteur Marcel Baudouin a publié naguère dans la *Revue du Bas-Poitou*, la découverte, faite par lui, d'une station moustérienne au Moulin-Cassé, à Saint-Martin-de-Brem (Vendée). Dans son rapport, fait au huitième Congrès préhistorique, tenu à Angoulême en 1912 et dont les travaux ont été récemment publiés, M. le docteur Baudouin reconnaît cette découverte comme inexacte.

Il n'existe pas en effet de station moustérienne au Moulin-Cassé ; il y a cinq ans que nous en avions acquis la certitude.

La collection historique et archéologique de notre directeur, M. René Vallette, vient de s'enrichir d'une des armes d'honneur ayant appartenu à Bibard, l'héroïque soldat de l'armée catholique et royaliste, dont en a célébré récemment la glorieuse mémoire dans son pays natal, à la Tessouale (Maine-et-Loire).

A la Société des Antiquaires de l'Ouest (Séance du 18 Décembre 1913). — M. Charbonneau-Lassay a communiqué et commenté un article de M. Francis André, publié par le *Novissimum organon*,

Digitized by Google

de Paray-le-Monial, lequel signale des représentations du *tricere* comme constatées sur des rochers du département des Deux-Sèvres où les paysans le désignent sous le nom de « griffe du diable »,

Le tricere est un signe trifourchu, sorte de trident qui fut très souvent sculpté ou gravé sur les couvercles des cercueils poitevins en pierre durant la première partie de l'époque mérovingienne.

Il serait extrêmement intéressant de savoir si la présence du tricere a été constatée, soit sur les cercueils francs, soit sur les monuments mégalithiques du Bas-Poitou.

A la Séance annuelle des Antiquaires de l'Ouest qui a eu lieu en l'Hôtel de Ville de Poitiers, le 10 Janvier dernier, M. le professeur Boissonnade, président de cette Société, à fait un remarquable et très documenté discours sur le comte Frottier de la Messelière, sous ce titre : *Un Poitevin attaché militaire à la cour de Russie au* XVIII^e^ *siècle* ; ses impressions sur le gouvernement et la Société moscovite, son rôle dans la première alliance franco-russe.

M. Henri Gaillard, secrétaire, lut un rapport d'un vif intérêt sur les travaux de la Société durant l'année 1913.

M. Henri Carré fit ensuite lecture d'une étude traitant de « *Querelles entre gentilshommes campagnards, bourgeois et paysans du Poitou au* XVIII^e^ *siècle* ».

La Société Archéologique de la Loire-Inférieure vient de publier en supplément de ses Bulletins habituels un important travail sur les fouilles qui ont été pratiquées, depuis plusieurs années, sur l'emplacement de l'ancien évêché de Nantes.

Sous la signature de M. le chanoine Durville, l'érudit vice-président de la Société, cet ouvrage contient de nombreux chapitres sur les édifices, les baptistères et les nécropoles qui formaient un important ensemble autour de la cathédrale nantaise aux époques Gallo-Romaine et Mérovingienne.

M. le chanoine Durville vient ainsi d'ajouter aux matériaux d'étude que nous possédons déjà sur l'archéologie franque et chrétienne dans l'Ouest, des documents de toute première valeur.

Le reste du volume est consacré à l'étude des constructions moyen-âge qui ont abrité les évêques de Nantes au cours des siècles et les illustrations très abondantes et parfaites en tous points, qui accompagnent le texte, ont un puissant intérêt documentaire.

L'érudit auteur des « fouilles de l'Evêché de Nantes » a droit à toutes les félicitations des archéologues et nous le prions d'agréer les nôtres.

Digitized by Google

A la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres (Séance de Janvier 1914).

M. Girard attire l'attention de la Société sur la découverte faite par lui, dans la commune de Loubillé, des restes d'une villa gallo-romaine.

M. Gabillaud entretient ses confrères d'une levée de terre et pierrailles, de 6 mètres de diamètre, qui existe à Saint-Aubin-de-Baubigné, non loin des rochers gravés de la Vaux, étudiés il y a quelques années, en collaboration, par M. le docteur Capitan, professeur au Collège de France, Breuil Charbonneau-Lassay, et, ultérieurement, par M. Marcel Baudouin.

M. Canal, architecte des Deux-Sèvres, informe la Société que les démarches faites pour le classement, comme monument historique, des ruines gallo-romaines, découvertes en la commune de Moulins, au lieu dit la Barbinière, par M. Gabillaud, sont sur le point d'aboutir.

Au Congrès de la Société Préhistorique Française à Angoulême. — Notre savant et distingué confrère M. Gustave Chauvet, a prononcé un discours extrêmement intéressant intitulé *La Préhistoire en Charente*, publié par le *Pays d'Ouest*.

C'est une magnifique Revue des découvertes faites en Charente depuis un demi siècle et un inventaire aussi complet que précieux sur la bibliographie préhistorique de la Saintonge.

Effondrement de la Tour de Richelieu. — La Tour de Richelieu, qui perpétuait le souvenir du siège mémorable de la Rochelle, 1627-28, rappelait à nos générations le courage de nos aïeux et constituait pour ainsi dire le seul vestige de la digue fameuse construite sous les auspices du cardinal, vient de disparaître en partie sous l'effort d'un bâteau qui serait venu heurter le bas de la tour.

Les moulins historiques des Herbiers. — Le cri d'alarme jeté par la presse et tout particulièrement par la *Revue du Bas-Poitou*, quand il fut question de détruire les moulins, les fameux moulins du Mont des Alouettes, a heureusement été entendu. Sur invitation du sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, M. Tardif, préfet de la Vendée, va réunir, pour les envoyer à Paris, les projets d'acquisition et les propositions fiscales concernant ces témoins, disons mieux, ces acteurs d'un héroïque passé.

Nos collaborateurs. — Notre distingué collaborateur le comte Raoul de Rochebrune, vient d'être admis, à titre de membre résident, dans la Société Archéologique de la Loire-Inférieure.

Digitized by Google

Nos compatriotes. — Notre savant compatriote, M. Rambaud, pharmacien en chef des Hôpitaux de Poitiers, auteur de nombreux et appréciés travaux sur la Médecine, la Pharmacie et les œuvres de Charité en Poitou, a été élu président de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Nous l'en félicitons bien sincèrement.

HISTOIRE

M. de la Gorce, académicien. — M. de la Gorce, l'éminent historien auquel nous devons de si magnifiques pages sur l'insurrection Vendéenne, dans ses Histoires religieuses de la Révolution, vient d'être élu académicien.

Nous en félicitons et l'académicien et l'Académie.

René Moreau. — Tous les Fontenaisiens connaissent la rue qui porte ce nom, mais un bon nombre, sans doute, n'ont aucune notion du personnage dont cette rue rappelle le souvenir. Ce fut au, XVIIe siècle, un admirable curé de Notre-Dame, comparable à Saint-Vincent-de-Paul par sa charité. C'est lui qui fonda la Société de la *Marmite des Pauvres* pour venir en aide aux nécessiteux et l'Hôpital général Saint-Louis. Au milieu d'une terrible épidémie, alors que tous les fonctionnaires désertaient leur poste, il resta seul avec le maire, André Garipault, pour soutenir les victimes de la contagion. Dans un incendie dévorant une maison de protestants, il passa à travers les flammes pour sauver une petite fille qui allait périr. Il était si charitable que son vicaire était obligé de lui enlever sa bourse pour lui empêcher de tout donner et de lui fixer chaque matin le chiffre de ses aumônes.

Les *Chroniques paroissiales* du diocèse de Luçon en publient l'édifiante biographie. Il mériterait mieux encore, et nous aimerions à voir dans l'église Notre-Dame une plaque de marbre rappelant ses éminentes vertus et sa charité inépuisable.

La bannière de Loigny. — Depuis la mort du général de Charette et du commandant Le Gonidec, le commandant de Couëssin a la garde du drapeau ; sous sa propre responsabilité il a déposé la précieuse bannière dans l'église de Loigny. Avec l'autorisation de Mgr l'Evêque de Chartres, il a fait confectionner un gracieux reliquaire, sur les plans de M. Lionel Royer, et la bannière du Sacré-Cœur domine les tombeaux des généraux de Sonis et de Charette.

Un solide grillage la protège contre toute indiscrétion, et seul, le

Digitized by Google

commandant a la clef de l'armoire qui renferme notre précieuse relique ; elle sera remise à sa mort à celui qui prendra le commandement du Régiment.

Conférences. — Notre excellent ami, M. Alain de Goué, a fait, le 11 Mars, à l'Hôtel de Bretagne, à Nantes, pour la reprise des *Veillées Nantaises*, une très belle et très captivante conférence sur le généralissime vendéen d'Elbée.

Pendant l'entr'acte, M. de Wismes, eût la très heureuse inspiration de faire dire la belle pièce de vers du poëte vendéen Emile Grimaud, *Le Pater*, et la soirée se termina par le chant de l'impressionnant poème de M. Louis Blampain de Saint-Mars : *Le fauteuil de d'Elbée.*

— Le 18 Janvier, notre distingué collaborateur, M. Eugène Remaud, a donné aux Sables-d'Olonne, une remarquable conférence sur *Les Sables pendant la Révolution,*

Pour beaucoup d'auditeurs ce fut une véritable révélation qui valut à l'auteur de bien légitimes applaudissements.

— Le 22 Janvier, à Nantes, avec son talent de lettré bien connu, M. Gourdon a donné une conférence d'un puissant intérêt sur l'*Insurrection Vendéenne et la duchesse de Berry.*

— M. Cheguillaume, docteur en droit, a fait, le 10 Mars, à la Section d'Action française de Nantes, une fort belle conférence sur le sujet : *Le comte de Chambord et l'échec de la Restauration monarchique.*

Nos confrères. — Notre excellent confrère Emile Marsac, directeur de *La Vendée*, lui ayant adressé son drame sur les guerres de Vendée, *Pour le Roi* (1), qui a obtenu un très grand succès, le duc d'Orléans a daigné lui répondre :

« Le duc d'Orléans a lu avec un grand intérêt le drame historique *Pour le Roi* que M. Emile Marsac lui a envoyé, Il lui envoie ses remerciements et ses félicitations.

» Philippe ».

— Après plus d'un demi-siècle de bons et vaillants combats, l'*Espérance du Peuple* disparaît, cédant la place au *Télégramme des Provinces de l'Ouest.*

Après avoir salué bien cordialement de la plume le vieux confrère qui s'en va, nous sommes heureux d'offrir à celui qui, sous un autre

(1) Un volume in-8 raisin de 132 pages. Préface du colonel marquis d'Elbée. Prix, 2 fr. 50. *Imprimerie Fontenaisienne*, Fontenay-le-Comte (Vendée).

Digitized by Google

nom, va continuer les mêmes traditions, nos félicitations et nos souhaits de bienvenue les plus sympathiques.

Bénédiction de cloches. — Le 26 Décembre 1913, à Sainte-Radégonde-la-Vineuse ont été solennellement bénies, trois nouvelles cloches sorties des ateliers Bollée, du Mans. Les parrains sont MM. le colonel Branger, Raymond Biré et Emile Grassin ; les marraines, Mmes Angélique Pelletier et Mlles Amélie Pervinquière et Eudoxie Pimparé.

Nos compatriotes. — M. Yves de Vieillechèze de la Mardière notre jeune et distingué compatriote vient d'être admis au deuxième examen de doctorat ès-sciences juridiques, avec la mention assez bien, par la Faculté de droit de Poitiers.

BEAUX-ARTS

Don au Musée de la Roche-sur-Yon. — Madame Emile Lalanne vient de proposer à M. le maire de la Roche, de faire don au musée, de l'esquisse l'*Apparition de Jésus à saint Thomas*, faite à l'école des Beaux-Arts, par notre illustre compatriote Paul Baudry, pour son entrée en loge.

A la suite de ce concours, Baudry fut admis à la villa de Médicis. Il en sortit avec le tableau *Zénobie trouvée sur les bords de l'Arasse* qui lui valut le premier grand prix de Rome.

L'esquisse porte en bas, à droite, l'initiale de l'artiste

Mme Lalanne est la fille de M. Charles Marionneau qui fut l'ami de Paul Baudry, et le 20 Avril 1889, à l'inauguration du monument élevé dans le Musée, prononça un discours.

Nos compatriotes. — M. l'abbé Loutil (Pierre L'Hermite), curé da Saint-Jean de Montmartre, vient de commander à notre distingué compatriote et ami, le bon statuaire Arthur Guéniot, deux magnifiques bénitiers en marbre de deux mètres de hauteur.

Le projet de M. Guéniot consiste en une vasque sur support architectural qu'un ange penchant une urne antique vient emplir d'eau sacrée.

— Notre bien cher ami, Marcel Fleury, le jeune et distingué artiste graveur, au talent duquel nous avons eu maintes fois l'occasion d'applaudir, vient d'achever pour le Salon deux maîtresses œuvres, qui ne sauraient manquer d'être appréciées comme elles le méritent par le

Digitized by Google

jury : *Le cloître de l'ancienne Abbaye de Nieuil-sur-l'Autise*, et la *Mare aux Chênes*, d'après Dupré.

Salon international de Gravure. — Un essai de Salon international de Gravure originale en noir et en couleur, a eu lieu du 16 au 26 Mars, galerie Marcel Bernheim, à Paris.

Notre ami M. Fleury y a exposé cinq œuvres parisiennes : *La neige à Saint-Sulpice, le Salon de l'Auto, le Pont-Neuf, un Crépuscule au Luxembourg* et une *Pochade dans les Gobelins.*

— Notre compatriote, M. Rousseau-Decelle, artiste-peintre, à Paris, a été nommé officier de l'instruction publique.

L'Église de Bessay, grâce aux générosités du chanoine Urbain de Bessay et de sa famille, vient d'être dotée d'un élégant clocher, bâti sur le plan de l'habile architecte luçonnais, M. Léon Ballereau.

Concert de la Croix-Rouge. — La Société Française de Secours aux Blessés militaires a donné le Samedi 7 Février, dernier à Fontenay-le-Comte, dans les salons de l'hôtel de Fontarabie, ornés de drapeaux tricolores et d'écussons de la Croix-Rouge, une soirée très réussie au profit de son Comité vendéen. Une nombreuse assistance, dans laquelle les brillants uniformes des officiers de la garnison se mêlaient aux élégantes toilettes des Sociétaires, était venu applaudir les aimables amateurs ayant donné leurs précieux concours aux organisateurs de la fête. Un prologue composé avec beaucoup d'esprit et d'à-propos par M. le lieutenant Veyret-Logérias, précéda le lever du rideau. La partie musicale comprenait plusieurs trios admirablement exécutés par Mme D. Lucas, MM. Bonnaud et le lieutenant Veyret-Logérias ; un solo enlevé avec beaucoup de brio par M. le lieutenant Veyret-Logérias, et des morceaux de chant, qui ont permis d'applaudir comme il convenait Mme Bodin, Mlle Rogelin, M. le capitaine Bunlet et M. Maingueneau.

La partie scénique, qui ne le cédait en rien à la précédente, débutait par une ravissante pantomime japonaise de M. Gaston Lemaire, la *Fleur d'Amour*, délicieusement interprétée par Mmes Biès, vicomtesse de Brie, D. Lucas, Mlles du Temps et Bonnelle ; MM. les capitaines Souriau et Biès et le lieutenant Lambert, et accompagnée par Mlle Grenon.

Le divertissement était encore rehaussé par une ravissante mise en scène et la splendeur des costumes. Deux comédies : *La Paix chez soi*, de Courteline, enlevée par M. et Mme Veyret-Logérias, et la *Cigale chez les Fourmis*, de Labiche, où l'on applaudit Mme Veyret-

Digitized by Google

Logérias et Mlle Bonnelle et MM. Lévrier, de Logérie et Veyret-Logérias, dont la complaisance est vraiment inépuisable, terminèrent la représentation, dont le souvenir restera longtemps gravé dans l'esprit de tous.

Les honneurs étaient faits par la sympathique présidente de la Croix-Rouge, Mme Sabouraud, avec son amabilité habituelle. On regrettait vivement l'absence du si dévoué président, colonel Branger, du distingué vice-président, commandant Sorlet, du dévoué trésorier, M. Amédée, ces deux derniers retenus chez eux par des deuils cruels.

LIQUEUR
CORDIAL-MÉDOC
G.-A. JOURDE, Bordeaux.

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

FIANÇAILLES

Nous apprenons avec le plus vif plaisir les fiançailles de notre excellent ami, M. PAUL PAYEN DE LA GARANDERIE, le poète charmant et le fin lettré, dont nous gardons fidèlement le souvenir, avec Mlle LASNIER DE LA CHEVROLLIÈRE.

Le mariage sera célébré en Mayenne, où habite la famille de la jeune et charmante fiancée.

— Nous apprenons avec un égal plaisir les fiançailles de Mlle HÉLÈNE MAINGUENEAU, fille de M. et Mme Gustave Maingueneau, avec M. ANDRÉ DURIEU.

MARIAGES

Le 3 Janvier 1914, en la cathédrale de Poitiers, a été célébré le mariage de Mlle GENEVIÈVE PRÉVOT-LEYGONIE, fille de notre excellent ami, M. Prévot-Leygonie, professeur à la Faculté de Droit de Poitiers, avec M. JEAN LAFON.

— Le 20 Janvier 1914, a été célébré, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, le mariage de M. MAURICE DE GAZEAU, fils de M. Aimé de Gazeau et de Mme, née d'Escrots d'Estrée, décédée, avec Mlle DE LAVRIGNAIS, fille de M. de Lavrignais, député, conseiller général de la Vendée, et de Mme, née Gourraud de la Proustière.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le chanoine Richard, curé de la paroisse ; la messe a éte dite par l'abbé Durand, curé de la paroisse de Dompierre-sur-Yon (Vendée).

Le Saint-Père avait daigné envoyer sa bénédiction aux jeunes époux.

Les témoins étaient, pour le marié : M. R. de Gazeau, son frère, et M. de Mauduit du Plessis, son beau-frère ; pour la mariée : M. G. de Lavrignais, son frère, et M. de Martinencq, son oncle.

Digitized by Google

La quête était faite par Mlles de Gazeau, de Lyrot, de Calon, de Villefosse, qu'accompagnaient MM. Robert de Bourboulon, René de Lépinay, le vicomte G. d'Estrée et le vicomte G. de Saint-Pardoux.

Le cortège était ainsi composé à l'entrée à l'église :

M. de Lavrignais et Mlle de Lavrignais, M. Maurice de Gazeau et Mme de Mauduit du Plessis, M. R. de Gazeau et Mme de Lavrignais, M. de Martinencq et Mme R. de Gazeau, M. G. de Lavrignais et baronne de Marville, M. de Mauduit du Plessis et comtesse de Bourboulon, M. René de Lépinay et Mlle de Villefosse, vicomte de Saint-Pardoux et Mlle de Calon, vicomte G. d'Estrée et Mlle de Lyrot, M. R. de Bour-Calon, comte Saint-Pardoux et comtesse de Lyrot, comte de Bourboulon et Mme de La Billiais, comte P. de Bourboulon et marquise Boux de Casson, vicomte V. d'Estrée et comtesse R. de Castellane.

Mme de Lavrignais, à l'issue de la cérémonie, à reçu boulevard Saint-Germain.

— Le mercredi 4 Février, a été célébré en l'église Saint-François de Sales, à Paris, le mariage de Mlle MADELEINE RENARD avec M. ANDRÉ PILLAUD, notaire à Sainte-Hermine.

— Le 10 Février a été célébré, à Laval, le mariage de Mlle GERMAINE DE MONTFERRÉ, fille du comte et de la comtesse, née de la Boutetière, avec le vicomte JEAN DE VION DE GRAILLON.

— Le 11 Février 1914, a été célébré en l'église Saint-Porchaire de Poitiers, le mariage de Mlle SUZANNE ANSART DU FIESNET avec M. PHILIPPE FAVRE D'ECHALLENS.

— Le 2 Mars 1914, a été célébré à Paris, le mariage de Mlle CLAIRE LEFÈVRE-PONTALIS, fille de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, le très distingué professeur de l'Ecole des Chartes et directeur de la Société Française d'Archéologie avec M. JEAN DE RINCQUESEN.

NAISSANCES

La vicomtesse de Rorthays a mis heureusement au monde, à Angers une fille qui a reçu le prénom d'ADÈLE.

— Mme Henry de la Bassetière, femme de M. Henry de la Bassetière, lieutenant au 124e régiment d'infanterie, et fille de M. Henri Cochin, député du Nord, a mis heureusement au monde, à Laval (Mayenne), une fille, qui a reçu le prénom de MARIE.

Digitized by Google

— M. et Mme Debois ont bien voulu nous faire part de la naissance de leur fils JACK, né à Fontenay-le-Comte, le 4 Janvier.

— Mme Xavier de la Rochebrochard vient de donner le jour à une fille qui a reçu les prénoms de ANNE-MARIE-HENRIETTE-MARCELLE.

MONDANITÉS

L'Association régionale de l'Union de l'Ouest a donné récemment sa réunion mensuelle à ses adhérents de Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Sarthe, Vendée et Vienne.

La fête fut des plus réussie et plus de huit cents personnes avaient répondu à l'appel de leur dévouée présidente, Mme Paul Le Roux. M. Emile Sénart, le membre éminent de l'Institut qui avait bien voulu accepter la présidence d'honneur, a, dans une délicieuse allocution, remercié ses compatriotes et montré les avantages et les heureux résultats de cette œuvre si utile.

Au programme: Mlle Pasquier, une jeune pianiste vendéenne d'avenir ; le comte Max de Mareuil, un désopilant pioupiou ; Mlle de Graëve, à la voix exquise ; Mme Duquesne-Demidoff, fine diseuse des monologues de M. Zamacoïs ; Mme Vignau du Castaing, dont on a applaudi les délicieuses mélodies ; Mlle Moncray, qui a ému l'auditoire dans la *Fiancée du timbalier*, etc.

Reconnus au hasard dans la nombreuse assistance :

Comtesse Charles de Brissac, baronne de Chaubry, comte et Mlles de Virville, M. Paul Le Roux, sénateur ; Mlle Halgan, M. Henri de Monplanet, comte et comtesse Wallet, Mme du Vignaux, général de Roincé, Mme de Larocque-Latour, baronne de Fontenay, M. et Mme Coutant, les merveilleux organisateurs de cette superbe réunion.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. l'abbé Clément BRAUD, né à Doix, le 29 Novembre 1847, ancien curé de Chasnais et de la Réorthe, est décédé à Sainte-Hermine, le 22 Janvier.

— Le R. P. Jean BELLAUDEAU, de la Congrégation des Pères de Chavagnes, originaire de Saint-Sulpice-le-Verdon, est décédé à la Dominique (Antilles Anglaises), le 26 Décembre 1913.

— Paul CANTETEAU, maire des Brouzils, décédé à son domicile, le 30 Décembre, dans sa 57e année. Ses obsèques ont eu lieu le 2 Janvier, à dix heures du matin, dans l'église des Brouzils.

Le défunt joussait de l'estime générale.

— Mademoiselle Marie-Frederique de CHANTREAU, pieusement décédée à Niort, le 31 Décembre 1913, dans sa 69e année.

Nos douloureuses sympathies à MM. Henri, Hubert, Eugène et Daniel de Chantreau, ses frères.

— M. Joseph-Gaston de LATTRE DE TASSIGNY, décédé le 6 Janvier, en son château de la Touche, commune de Savigny-l'Evescault (Vienne).

Homme de bien et chrétien parfait, il était environné de l'estime générale et sa mort fut un véritable deuil pour la population qu'il représentait doublement comme membre du Conseil municipal et comme président du Conseil de Fabrique.

Nous adressons à son fils, M. Roger de Lattre de Tassigny, maire de Mouilleron-en-Pareds et à toute la famille du regretté défunt nos plus vives et sincères condoléances.

— M. Pierre MÉTAY, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Montaigu, le 8 Janvier 1914, dans sa 81e année.

Nos respectueuses condoléances aux familles Métay et Mignen.

Digitized by Google

— M. Gaston GUILLEMET, ancien député de la Vendée, ancien maire et conseiller général de Fontenay, chevalier de la Légion d'honneur, auteur de deux ouvrages : *Au Pays Vendéen* et *Quinze jours aux Pyrénées*, décédé à Paris, le 21 Janvier 1914, des suites d'une congestion pulmonaire, à l'âge de 63 ans.

— Le 22 Janvier 1914, M. l'abbé Anselme FUZILLIER, curé de Vairé, a été frappé d'une congestion occasionnée par le froid à la ferme de la Crochetière, où il était venu voir un de ses métayers, victime d'un accident de voiture.

M. l'abbé Fuzillier, très aimé dans sa paroisse, jouissait parmi ses confrères du clergé d'une particulière affection, Son affabilité, sa bonté étaient proverbiales et tout dernièrement la célébration de ses noces d'or fut un triomphe de sympathie générale.

Après de très brillantes études, M. l'abbé Fuzillier avait été successivement professeur au séminaire des Sables et vicaire à Beauvoir. Depuis 1873 il était curé de Vairé.

C'est une des figures les plus originales et les plus sympathiques du clergé vendéen qui disparaît. La cause royaliste perd en M. l'abbé Fuzillier un de ses plus fidèles amis.

— Madame BENÉTEAU, née Marie MÉTAY, épouse de M. Armand Benéteau, instituteur à Sainte-Cécile, décédée le 29 Janvier 1914.

La cérémonie funèbre a eu lieu à Sérigné, le 31 Janvier.

Nous adressons à M. A. Métay, son père, 1er adjoint au maire de Fontenay, à M. A. Benéteau et à toute la famille, l'expression de nos respectueuses condoléances.

— M. Auguste LANCO, pharmacien de 1re classe, décédé le 31 Janvier 1914 dans sa 77e année, au Palais (Belle-Ile-en-Mer).

M. Lanco était le père du sympathique archiviste de la Vendée, au deuil duquel nous prenons la plus vive part.

— M. LE FUR, ancien maire de Pontivy, beau-père de notre excellent confrère et ami Edmond Béraud, décédé à Pontivy, en Février, à l'âge de 72 ans.

Nos plus vives condoléances aux familles Le Fur et Béraud.

— Mademoiselle Marguerite-Serène de VALLONGUE, décédée le 2 Février, à Versailles, à l'âge de 67 ans.

Sa mort met en deuil les familles Bugnot, de Liniers, Boyer et Rousselot, auxquelles nous adressons nos sincères condoléances.

Digitized by Google

— M. Hector FLEISCHMANN, homme de lettres, directeur de la *Revue des Curiosités révolutionnaires*, décédé le 3 Février 1914, à l'âge de 31 ans, à Paris.

Nous prions Mme Fleischmann et son fils, d'agréer l'hommage de nos plus sincères et plus vives condoléances.

— M. Alphonse-René-Marie de CHATEAUBRIANT, décédé au Châtelet-Grillard, Nantes, dans sa 72e année, le 5 Février 1914.

M. de Châteaubriant, artiste délicat, d'un réel talent, plusieurs fois admis au Salon, était le père de notre très cher ami Alphonse de Châteaubriant, l'auteur de l'inoubliable *M. des Lourdines*, et auquel nous offrons de nouveau, ainsi qu'à tous les siens, la cordiale expression de nos sympathies les plus douloureusement émues.

— Madame Paul CESBRON, née Jeanne LASÈGUE, décédée à Paris, le 6 Février 1914, à l'âge de 58 ans.

Nos sincères condoléances à notre ami M. Paul Cesbron, neveu de la défunte.

— M. l'abbé Jean GAIGNET, originaire du Gué-de-Velluire, ancien supérieur du grand séminaire de Limoges, décédé le 7 Février, à Issy-les-Moulineaux.

— M. André-Armand-Pierre-Marie LOISEAU DE GRANDMAISON, décédé à Versailles, à la nouvelle Ecole Sainte-Geneviève, le 9 Février 1914, à l'âge de 17 ans.

Nous prions son père, M. de Grandmaison, ancien archiviste du département d'Indre-et-Loire, de croire à la part bien vive que nous prenons à sa grande et légitime douleur.

— Mademoiselle Claudine DORION, décédée à Coex, le 9 Février, dans sa 54e année.

Issue de l'une des plus vieilles familles du Bas-Poitou, Mlle Dorion était la bienfaitrice des églises et des œuvres de sa région et l'âme des manifestations religieuses.

Ses obsèques ont eu lieu à la Mothe-Achard.

— M. Henri RAMPILLON DE LA LARGÈRE, décédé le 9 Février, à la Largère, dans sa 77e année.

Homme aimable et d'un abord très facile, M. Rampillon de la Largère jouissait de l'estime générale, non seulement dans sa commune

Digitized by Google

où il était universellement aimé, mais on peut le dire dans tout le pays environnant.

Pendant trente ans, les suffrages de ses concitoyens le maintinrent à la mairie et il ne quitta les fonctions de maire que pour céder l'écharpe municipale à son fils, M. Louis Rampillon de la Largère, lequel, à la mort de M. le comte Romée de Villeneuve, fut élu avec une magnifique majorité, conseiller d'arrondissement du canton de la Châtaigneraie.

Ses obsèques ont été célébrées le 12 Février, en l'église de Thouarsais, en présence d'une foule énorme où se trouvaient confondues dans les mêmes sentiments de sympathies et de regrets toutes les classes de la Société vendéenne.

Au cimetière, M. Raymond de Fontaines, ancien député, a fait en termes émus l'éloge du regretté défunt qui ne comptait en Vendée que des amis.

Nous adressons à tous les siens l'hommage attristé de nos plus sincères condoléances.

— M. Alfred de BUOR DE LA JOUSSELINIÈRE, s'est éteint dans sa 80e année, 1, rue Delambre, à Paris.

Il était le beau-frère de Mme de Pontlevoye, l'oncle du marquis Aymer de la Chevalerie et du baron de Lauzon, le cousin de MM. Léon de Goué et Gilbert de Ponsay.

Ses obsèques ont eu lieu le 14 Février, à Chaillé-les-Ormeaux (Vendée).

— M. Albert DAUBIN, président de la Chambre des Avoués à Poitiers, décédé en cette ville, le 14 Février 1914.

Nos sincères condoléances aux familles Daubin et Robain.

— M. l'abbé J. Guibert, supérieur de l'Ecole des Carmes, à l'Institut catholique de Paris, s'est éteint le 1er Mars, à Aizenay, son pays d'origine.

Tout à la fois, écrivain et orateur de talent, il a publié plus de vingt volumes, donné de nombreuses conférences apologétiques, en même temps qu'il gouvernait la Maison des Carmes et dirigeait la *Revue pratique d'apologétique*, de concert avec Mgr Baudrillart et l'abbé Desertre.

Sa mort sera vivement ressentie dans la Compagnie de Saint-Sulpice à laquelle il appartenait depuis 1885 et dans l'église de France qu'il a honorée par sa science et sa vertu.

A ses obsèques qui ont été célébrées, le 3 Mars, en l'église d'Aize-

Digitized by Google

d'Aizenay, M. le chanoine Chabot, vicaire général, a fait un éloquent et délicat éloge du prêtre d'élite qu'était M. l'abbé Guibert.

— M. Emmanuel-Marie-André PARENT DE CURZON, ancien capitaine aux Zouaves-Pontificaux, ancien commandant aux volontaires de Cathelineau, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Poitiers, le 8 Mars 1914, dans sa 72e année.

M. de Curzon appartenait à une vieille famille vendéenne aux descendants de laquelle nous offrons nos respectueuses condoléances.

— Madame LETENNEUR, décédée aux Sables-d'Olonne, dans sa 74e année.

Très instruite, très cultivée, Mme Letenneur était en même temps une parfaite chrétienne, toute dévouée aux œuvres, et très charitable pour les pauvres.

Nous adressons à MM. Letenneur ses fils, et à Mlle Letenneur, sa fille, nos respectueuses condoléances.

— M. le docteur OUVRARD, ancien maire de Chantonnay, ancien conseiller général, décédé dans sa 82e année, à Chantonnay.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

VOLUMES ET BROCHURES. — M. Maurice Barrès, l'éminent académicien, nous a fait le très grand honneur de nous offrir avec une aimable dédicace, son très remarquable volume *La Grande pitié des Eglises de France*, dont l'immense valeur littéraire se double d'une grande et généreuse action.

Ce volume, publié chez Emile Paul, en est actuellement à sa vingtième édition.

Ces belles et magistrales pages devraient être, à l'heure actuelle, le livre de chevet de tout Catholique, de tout Français. Car l'auteur y fait expérimenter les liens qui unissent la maison de la prière au sol, à la tradition, à la vie nationale, à ce que nous avons de plus intime et de plus français.

— M. l'abbé Cyrille Ferret, ancien capucin du couvent de Fontenay, va prochainement faire paraître l'*Histoire merveilleuse des Géants de la Vendée*, avec une préface de notre excellent ami le lieutenant-colonel marquis d'Elbée.

Ce volume s'imprime actuellement à Poitiers à la *Société Française d'Imprimerie*. Il sera accompagné d'illustrations, dont plusieurs empruntées à la collection de la *Revue du Bas-Poitou*.

— Comme nous l'annonçons d'autre part, notre distingué compatriote, le bon romancier Jean Yole, a publié, chez Grasset, une nouvelle œuvre, *Les Démarqués*, où nous retrouvons toutes les qualités qui ont naguère fait le succès de ses *Arrivants*.

— De notre érudit collaborateur M. M. Gabillaud, une plaquette intitulée : *Camps et Enceintes des Deux-Sèvres*,

C'est un répertoire utile des travaux publiés jusqu'ici sur les enceintes de toutes dates signalées dans les Deux-Sèvres, avec quelques renseignements inédits sur les camps de Saint-Maurice et du Breuil-sous-Argenton.

Digitized by Google

M. Gabillaud continue ainsi à servir intelligemment les études archéologiques en Poitou, et nous l'en félicitons.

Du même auteur une contribution à l'étude du traditionnisme Poitevin, publiée aussi à Niort sous le titre : *De Châtillon-sur-Sèvre à Cholet : Carillons et Gavottes.* (Niort, imprimerie Mercier, 1914).

— Le Secrétaire de la rédaction de cette *Revue*, M. Charbonneau-Lassay a publié (Loudun, Blanchard, 1913), une étude héraldique très documentée, sous le titre : *Les anciennes armoiries d'une famille de paysans Loudunais ; les Charbonneau.*

Vieille famille dont une branche appartint au Bas-Poitou et s'y allia aux Maynard, aux de Surgères, aux d'Escoubleau, aux de Cornulier, etc.

Ceux du Haut-Poitou restèrent toujours dans une situation infiniment plus modeste.

Une branche établie au commencement du XIVe siècle dans la mouvance de la seigneurie de Baussay, en Loudun, s'y est maintenue jusqu'à nos jours.

Les armoiries des Charbonneau du Haut-Poitou et du Bas-Poitou, ont été durant tout le Moyen-Age, « d'azur à 3 écussons d'argent », avec la devise « *Pro fide scuta* ». Au XVIe siècle probablement, ceux du Bas-Poitou, chargèrent leurs armes d'un semé de fleurs de lys d'or et prirent la devise « *Pro fide scuta et Rege lillia* ».

— Notre distingué confrère, M. Henri Martineau, vient de consacrer au poète François Porché, l'auteur de *A chaque jour*, d'*Humus et Poussière*, et autres jolies pages, une étude de critique littéraire des plus consciencieuses qu'il a réunie dans une élégante plaquette éditée par *Le Divan*.

— Chez Pacteau, imprimeur éditeur à Luçon, *Cugand, l'Eglise, le Cimetière et ses monuments religieux*, par un enfant de la paroisse (M. le chanoine F. Poisson).

Cette brochure est un travail très complet et très documenté quant à la période moderne, sur l'Eglise et son mobilier actuel, sur les croix des chemins et sur tous les monuments relatifs au culte catholique dans la paroisse de Cugand. Il sera précieux plus tard pour ceux qui s'intéresseront à ce qui survivra de tout ce qui existe aujourd'hui.

On doit en féliciter l'auteur tout en regrettant qu'il n'ait pas cru devoir accorder une plus large place à l'histoire du passé de l'église et de la paroisse de Cugand.

Digitized by Google

— De notre compatriote, M. Fleury de la Roche, de Xanton, un excellent traité de médecine usuelle, *Les bons Remèdes*, dans lequel l'auteur se propose de mettre à la portée de tous, les moyens pratiques de discerner les affections et de faire connaître les traitements simples et rationnels à employer sans danger.

— En souscription, chez Mlle Manoury, libraire à Challans : *L'ancienne Eglise de Notre-Dame de Challans* (2e partie du XIIIe siècle à l'année 1524), par M. l'abbé Ch. Grellier, avec plans et illustrations, par MM. Andral et Ferronnière, architectes, Bélier et Legendre (3 fr. 50 sur papier ordinaire, 7 fr. sur papier de luxe).

— Vient de paraître, *L'Art héroïque*, par Edouard Guerber (J. Thogorma), Georges Crès, éditeur.

La poésie ne peut être que l'expression parfaite de la plus haute humanité civilisée, qui inspira l'*Art héroïque*.

Dans cette œuvre antiromantique et antisensibiliste, s'exprime au lieu du lyrisme animal du sentiment et de la passion, le lyrisme humain de l'Intelligence et de la Volonté.

L'Art héroïque s'adresse ainsi à tous les « hommes nouveaux », à tous les précurseurs, à tous ceux qui veulent que les plus hautes puissances civilisatrices soient au premier rang de la Société au lieu d'être au dernier.

— A la librairie ancienne Honoré Champion (Edouard Champion, 5, quai Malaquais) : *Les sources de l'Histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales*, par Léon Le Grand, conservateur adjoint aux Archives nationales, in-8° carré de 210 pages. 3 fr. 50.

Revue des Revues. — M. E. Baumann, ancien professeur au Lycée de la Roche-sur-Yon, a publié dans *Le Correspondant*, sous le titre *Le Baptême de Pauline Ardel* (chez Bernard Grasset, Paris), une touchante et très délicate histoire d'amour, très chrétiennement ins-inspirée et où il a affirmé une fois de plus toute la maîtrise de son talent.

— M. Edmond Lemière, continue avec une grande sûreté d'érudition et une persévérance méritoire sa très précieuse *Biblographie de la contre-révolution dans les provinces de l'Ouest ou des guerres de la Vendée et de la Chouannerie*.

Le VIe fascicule, qui va de la lettre H à la lettre I, vient de paraître Nous avons le plaisir d'y voir fréquemment cités la *Revue du Bas-*

Digitized by Google

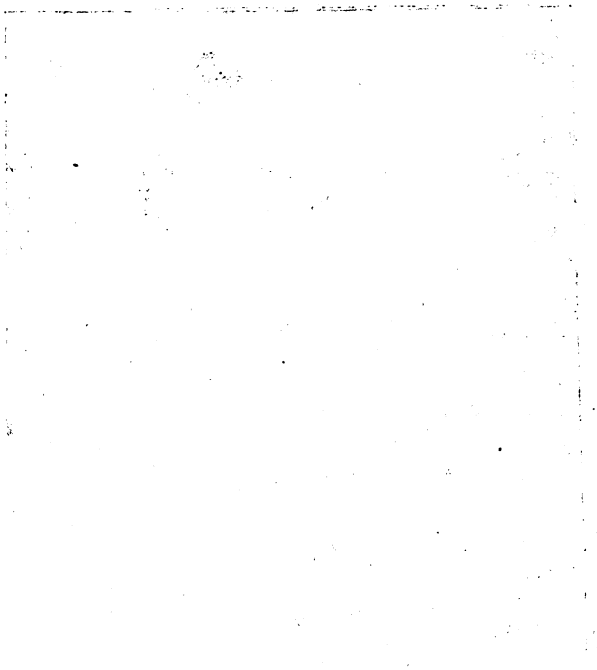

Digitized by Google

ANDRÉ COLLINET

Premier Échevin des Villes et Communautés des Sables et de la Chaume.

(Cliché de M. Eug. Remaud).

Digitized by Google

Poitou et ses callaborateurs et notamment MM. René Vallette (*Héroïnes Vendéennes, Croix de la Chabotterie, Statue de Charette à la Contrie, Statue de Cathelineau au Pin-en-Mauges*, etc.), Alain de Goué (*La prise de Charette, la Croix de la Chabotterie*), le marquis d'Elbée (*M. de la Robrie*), MM. Baudouin et Lacouloumère (*Le Cœur Vendéen*), Baguenier-Désormeaux (*Haudaudine et Bonchamps*), etc.

— Sous ce titre : *Un bourgeois de la Chaume au* XVIII^e^ siècle, notre distingué collaborateur, M. Eugène Remaud, a publié dans le *Bulletin de la Société d'Émulation* d'abord, puis à part, une biographie très documentée de Collinet, d'après les cahiers inédits laissés par ce curieux personnage qui fut, malgré son fanatisme révolutionnaire, un intéressant témoin pour l'histoire de la Vendée, au cours de son insurrection,

L'histoire serait-elle un éternel recommencement ? Toujours est-il que ce jacobin déterminé qui avait vu d'un œil sec toutes les horreurs de la Révolution ne se laissa convaincre à la réaction que par la cherté de la vie et fut un des premiers à assister au *Te Deum* qui célébra la réouverture de son église.

— Notre savant compatriote et ami, M. Rambaud, a publié dans la *France médicale* du 25 Janvier 1914, une curieuse étude sur *Les chirurgiens de la Peste à Poitiers*.

— De M. le docteur Marcel Baudouin, dans le *Bulletin de la Société Préhistorique française*, une étude sur l'*Utilisation possible de certaines haches polies en diorite comme dents de herse en agriculture*.

L'idée de cette utilisation est venue à l'auteur par la vue d'une ancienne herse rencontrée par lui au Fenouiller (Vendée), et dont les dents étaient faites de lames de cormier ayant une forme assez semblables à celle des haches de pierre.

M. le docteur Baudouin voit entre ces dents de herse en bois et les haches de pierre une relation d'idée, de tradition et la survivanee lointaine d'une utilisation possible des haches elles-mêmes.

Quant à nous, il nous semble que les dents en bois de cormier de la herse du Fenouiller se rapprochent beaucoup plus, à l'épaisseur près, de la forme d'un outil d'horticulture actuel, la serfouette, que de celle des haches préhistoriques.

Cet instrument, petite pioche de jardin qui, en Poitou, est généralement appelée, *piocheton*, *binochon*, *piochette*, etc., porte une

Digitized by Google

panne qui ressemble autant que les haches polies aux dents de cormier de la herse en question.

Les instruments agricoles et horticoles en bois dur, même les socs d'araires étaient encore d'usage assez fréquent en plusieurs parties du Poitou, il y a une quarantaine d'années, et les formes qui leur étaient données étaient, nous semble-t-il, plutôt imposées par la nature du sol à travailler que par la survivance de formes antiques.

— De M. le docteur Baudouin également, un article sur *Les déplacements et les virements des pierres mégalithiques dans la légende*, dans l'*Homme préhistorique*, Janvier 1914.

— M. Adrien de Mortillet, dans la *Revue anthropologique* (numéro de Juillet et Août 1913), a publié une *Note sur une épée en fer trouvée en Vendée.*

Il s'agit d'une arme très rare dont la lame est en fer et la poignée en bronze et qui fait aujourd'hui partie des collections de notre ami, le comte Raoul de Rochebrune ; elle aurait été trouvée au Gué-de-Velluire, dans la rivière *Vendée*, dont le lit a donné tant de belles armes de toutes époques.

— De notre collaborateur, M. Edmond Bocquier, inspecteur primaire à Bressuire, dans la *Revue du traditionnisme* (fascicule de Novembre et Décembre 1913), *Les légendes de la Mort en Vendée* et *L'Ankou à Noirmoutier.*

Du même auteur et dans la même *Revue* (fascicule de Janvier et Février 1914), suite des *Légendes de la mort en Vendée* et *Les Coiffes de deuil à l'Ile-d'Yeu.*

— Dans le *Vendéen de Paris* reproduction d'un article de l'*Ouest-Artiste* sur les *Moulins du Mont des Alouettes*, aux Herbiers. L'auteur de l'article y fait excellemment ressortir tout l'intérêt qu'il y aurait à assurer la conservation de ces moulins qui ont joué un rôle historique dans la guerre de Vendée. « Ce sont d'anciens combattants. A ce titre — et quel que soit l'esprit dont on juge la cause qu'ils ont servie — ils ont droit au respect et à l'estime de tous.

Nous rappelons à ce sujet les démarches qui ont été faites tout dernièrement encore par le directeur de cette *Revue.*

— A lire dans le *Bulletin de la Société d'Emulation de la Vendée*: *Les douze serments demandés aux prêtres pendant la Révolution*,

Digitized by Google

par l'abbé Boutin ; *Soirées vendéennes*, par Jehan de la Chesnaye ; *Pages d'histoire Sablaise : Un bourgeois de la Chaume au* XVIIIe *siècle (André Collinet, 1729-1806)*. par Eug. Remaud, etc.

— Dans la *Revue Catholique et Royaliste*, M. E. Clavequin consacre au *Martyre épique de la Vendée* d'interressantes pages ; les premiers chapitres soulignent de façon fort exacte l'effet produit sur les paysans par les premières mesures antireligieuses et par l'odieux supplice de Louis XVI.

— A signaler dans l'*Anjou historique*, (Mars-Avril 1914 : *Les débuts de la Guerre de Vendée* (Mars 1793), et la *Bataille de Saumur* (9 Juin 1793).

— La *Revue Jeanne d'Arc* (n° 2, Février 1914), a publié une note de notre excellent collaborateur M. l'abbé Baraud sur les *Compagnons d'armes de Jeanne d'Arc*, originaires de Vendée, disons mieux, du Bas-Poitou.

— Dans la *Revue sportive du Poitou*, sous la signature de Du Pasty : *La chasse au Loup en Poitou* et *Quelques légendes poitevines relatives au Loup*. Le tout se rapportant aux régions de Châtellerault et de Montmorillon.

— Dans le *Vendéen*, notre confrère, M. H. Renaud, continue en feuilleton l'*Histoire populaire du Bas-Poitou et de la Vendée*.

— Notre distingué compatriote, M. Edouard Vendéen, publie dans le journal d'action d'art, *Les Loups*, ses très remarquables *Principes du Beau*.

— Dans la *Fleur de Lys de l'Ouest* de Janvier 1914, *Lettres de la Vendée Militaire*, I, par M. René Vallette.

— Dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* (nos des 10 et 20 Décembre 1913), *Les Prisonniers de Saint-Florent, Guerres de* Vendée.

— Dans la *France illustrée*, n° du 20 Décembre 1913, un *Joli conte de Noël*, de notre collaborateur M. J. Mauclère, sous ce titre : *Les Pierres Folles*.

Digitized by Google

— Dans la *Libre Parole* du 2 Décembre 1913, sous la signature d'Edouard Drumont : *Un colonel de Chouans.* (Jean Biget).

— Dans *Le Soleil*, n° du 20 Décembre 1913, *L'Eglise et la Vendée*, par Oscar Havard.

— Nous sommes particulièrement heureux de recommander à nos lecteurs l'excellente *Revue critique des Idées et des Livres*, et en témoignage de notre sympathie de faire connaître le sommaire du dernier numéro :

Les origines des « Provinciales » : *Arnauld, Pascal*, Albert Maire. — *Sur le programme des néo-classiques*, Henri Clouard. — *Supplique aux historiens d'art : A propos d'un peintre francais*, P. J. Toulet. — *Ni fleurs ni couronnes : Marie-Georges Picquart et Francis de Pressensé*, Henry de Bruchard. — *Montmirail*, Jean Longnon. — *Sylvie et son village, ses champs et ses bois, nuit perdue, la route de Loisy, le hameau de Syvie*, Jacques Boulenger.

Notes politiques : M. de Roux : *En mémoire de Paul Déroulède* — Chroniques : *L'Ame de la Ville éternelle.* — *La folie des réhabilitations.* — Note, et documents : *Le cours de Pierre Lasserre sur Renan.* — L. Thomas : *Alcool opium.* — Notes de théâtre : André du Fresnoy : *La belle aventure*, R. de Flers et A. de Caillavet et E. Rey. — Les anciens vaudevilles à l'Odéon. — *La Pretentaine*, René Peter. — *Les cinq messieurs de Francfort*, Charles Rœssler. — *L'Echange*, Paul Claudel. — Notes de musique : J. Deroux : *La musique religieuse française au* XVII^e *siècle : Marc-Antoine Charpentier.* — Chronique des Idées : G. Maire : *A propos du discours de Paul Bourget.*— Revue des Revues : Dénonciations religieuses. Sur la critique du bergsonisme. — Les livres. — Histoire. — Lettres. Géographie et Voyages : *La place de grève.*

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : RENÉ VALLETTE

FONTENAY-LE-COMTE. — IMPRIMERIE HENRI LUSSAUD

Digitized by Google

MISSIONS D'ÉMIGRÉS

EN VENDÉE

LE COLONEL D'ANGELY

PARMI les documents que M. Gautherot a demandés aux collections particulières pour illustrer son Epopée Vendéenne, j'ai pu lui apporter une lettre des Généraux Vendéens, écrite à Chantonnay, en Août 1793.

M. Gautherot l'a publiée à la page 469-470 du volume, sous cette rubrique :

Lettre des Généraux Vendéens au baron d'Angely (1793). Cette lettre inédite provient des Archives royales de Hollande S. M. la Reine Wilhelmine l'a retirée de ses Archives pour en faire don au lieutenant-colonel marquis d'Elbée en 1910.

Quelques personnes, très intéressées par tout ce qui touche à l'histoire de la Vendée de 1793, m'ont demandé quel était ce baron d'Angely le destinataire, de quelle mission était-il chargé, dans quelles circonstances la lettre lui fut remise et comment elle parvint aux Archives de Hollande où elle a été retrouvée.

Si je puis répondre à ce désir, je le dois à l'obligeance parfaite de M. le professeur Dr J.-L. Kramer, directeur des Archives de

Digitized by Google

la Reine, dont l'érudition m'a facilité les recherches aux archives et m'a guidé dans d'heureuses trouvailles. C'est à lui que je dois de posséder la lettre autographe des Généraux Vendéens. Il lui suffit d'informer S. M. la Reine de mes recherches pour que l'ordre fut donné de me faire remettre ce précieux souvenir. On comprendra avec quelle gratitude fut reçu ce témoignage de bonté et comment fut apprécié cet acte spontané de générosité royale.

M. le docteur Kramer nous a communiqué le dossier d'Angely. Celui-ci écrivait beaucoup. Il a laissé aux archives de Hollande, ainsi qu'au British Museum, de nombreux rapports, relations, projets, parmi lesquels un récit de son voyage en Vendée qui permet de le suivre dans sa tentative pour approcher des généraux Vendéens.

Le colonel d'Angely qui a fait toute sa carrière au service étranger, était en France au moment où éclata la Révolution.

Quelle part prit-il aux premiers évènements qui en marquèrent les débuts ?

L'officier très brillant qui devait ses grades à beaucoup de mérite militaire et avait fait la guerre un peu partout, n'avait pas trouvé à sa rentrée en France la situation de service actif auquel il avait droit. Il restait comme il le dit lui-même, « sur ses coudes », attendant une commission de colonel à la suite des troupes légères qu'il réclamait depuis longtemps du ministre de la guerre.

Il cherchait l'occasion de montrer son dévouement et de s'employer au service du Roi.

Le 28 Février 1791, le colonel d'Angely, se trouvait aux Tuileries parmi ces gentilshommes, qui vinrent spontanément se grouper autour de Louis XVI, sur le bruit que sa vie était en danger. C'est la journée des chevaliers du poignard, une des plus odieuses de la Révolution. Désavoués, abandonnés par le malheureux Roi, livrés aux coups et aux injures, les gentilshom-

Digitized by Google

mes subirent la plus rude épreuve qui pût être infligée à leur loyalisme monarchique.

Lafayette accourut réclamer pour la garde nationale le privilége de veiller à la sécurité du Roi et demanda le désarmement des gentilshommes. Le roi céda et laissa ses plus dévoués serviteurs soumis aux pires brutalités. Les gazettes firent l'opinion avec ce vocable déjà romantique de « Chevaliers du poignard ».

De ce jour, M. d'Angely, se rendant compte des difficultés de se dévouer pour le service du Roi, se décida à émigrer. La semaine suivante il quittait Paris et passait en Hollande.

Il emportait en émigration la haine solide de la Révolution.

M. d'Angely choisissait la Hollande qu'il connaissait pour y avoir servi comme colonel au corps français de la Légion Maillebois, en 1785 (1).

Il retrouvait en Hollande des amitiés et y rencontrait des sympathies, parmi lesquelles il faut compter celles du Stathouder et de ce séduisant prince d'Orange-Nassau, Guillaume-Frédéric.

La connaissance de la langue du pays devait lui être fort utile. D'ailleurs dans un temps où le français était répandu à l'étranger et avait les honneurs d'être langue diplomatique, M. d'Angely malgré le peu de loisirs laissés par sa vie active, avait appris et savait plusieurs langues vivantes. Il parlait très correctement l'allemand, et savait l'anglais, le russe, le danois, le suédois, l'espagnol et l'italien. Il était noté par le maréchal de Castries, « homme distingué pour ses talents, sait parfaitement plusieurs langues et est propre à tout »,

M. d'Angely vint se fixer à Amsterdam. Son fils, jeune officier au Régiment d'Esterazy, le suivait en émigration.

(1) En 1784, la Hollande entra en conflit avec Joseph II. Sans armée, elle a recours à la France et demande un corps français de secours. Vergennes, le ministre, organise une légion de 4000 hommes qui, sous les ordres de Desmarets comte de Maillebois, fut mis au service de la Hollande. L'intervention de la France, qui à cette époque avait une politique extérieure mit fin aux différends et calma l'empereur d'Allemagne. La Légion Maillebois fut licenciée en 1786. Le colonel d'Angely commandait la 3e brigade de cavalerie de la Légion.

Digitized by Google

La Hollande était le pays où les émigrés étaient le mieux reçus. Chez les Hollandais n'existait ni la méfiance que montrait l'Allemagne, ni l'arrière pensée politique qui refroidissait l'Angleterre.

Malheureusement les ressources militaires de la Hollande étaient limitées. L'effectif de son armée atteignait à peine 35,000 hommes et dans ses rangs il n'y avait pas de place pour l'émigré français.

La guerre était imminente.

Elle fût déclarée le 1er Février 1793 et Dumouriez entra en Hollande. Après Nerwinde, 18 Mars 1793, M. d'Angely, qui avait présenté au gouvernement un plan de défense de la Hollande et proposé la création d'un corps d'émigrés, vit les légions de Béon et de Damas s'organiser sans lui. Il souffrit les déboires qu'ont souffert ces français qui poussés par l'exigeant devoir de sauver leur pays de la Révolution, ont vu leur bonne volonté rester sans effet et leur effort s'user dans l'inaction (1).

Cependant pour l'occuper on l'emploie à un métier de surveillance qui ne va guère à son tempérament de soldat.

Sous les ordres du général Dopff (2), commandant de la place d'Amsterdam, il est chargé de surveiller les menées des patriotes bataves.

Le Décret de la Convention du 18 Novembre 1792, promettant à tous les peuples protection et secours contre leur gouvernement, avait surexcité le personnel des Clubs et des Loges, tous receptacles de Jacobins, Ces « patriotes bataves » se sont jetés dans les bras de Dumouriez. Il faut les réduire et M. d'Angely réclame contre eux une opération de police un peu rude (3).

(1) La Haye. Koninklyjk Huis-Archief. Rapportde M. d'Angély au Stathouder, du 14 Janvier 1793. Supplique au Stathouder du 26 Mars 1793. *Mémoire* au Grand Pensionnaire Laurent von Spielgen.

(2) Lettre du prince d'Orange au général Dopff du 5 Janvier 1793. La Haye, Koninklyjk Huis-Archief. Register 18, n° 302.

(3) « Les assassins sont désignés pour attenter aux jours du prince » d'Orange. Il n'y a donc pas à balancer un instant. Les lois de la Répu- » blique permettent l'exil, qu'on les déporte au Cap, à Batavia, à Surinam. » L'État souffrira de la banqueroute des riches maisons de banque, mais » le salut de l'Etat entier doit l'emporter sur les individus ». Rapport au Stathouder du 15 Avril 1793.

Digitized by Google

« Je répugne à remplir cet office », écrit M. d'Angely et il cherche la mission où il pourra se dévouer pour son pays.

L'exécution de Louis XVI jette les émigrés dans des sentiments passionnés et divers, elle provoque chez les uns, l'abattement, la stupeur ; chez les autres, le besoin de se dévouer davantage..

Le soulèvement de la Vendée a éclaté le 10 Mars 1793. Les succès ont été rapides. L'insurrection bloquée et enfermée, n'a aucun moyen de communication avec le dehors. Cependant les rapports lus à la Convention, les articles du *Moniteur*, le bruit public informent les émigrés de l'existence d'une insurrection dont la Convention ne peut plus cacher les progrès. De vagues rumeurs sont parvenues jusqu'à Londres, par les réfugiés de Jersey.

Une légende se crée sur une armée commandée par M. de Gaston, d'ailleurs inconnu et qu'on croit, entr'autres versions, être M. de Bougainville, resté en France (1).

A Londres, le Cabinet de Saint-James ignore encore tout de la Vendée. L'Angleterre s'était pourtant inquiétée d'un soulèvement qui se prolongeait et venait apporter dans sa double politique vis-à-vis de la France,un élément nouveau et troublant.

Le gouvernement anglais cherchait à établir des postes de correspondance avec le Poitou, mais son premier émissaire (2) ne parviendra à percer le cercle d'investissement qu'au commencement de Juillet 1793 et ne rapportera de nouvelles sûres qu'au mois de Septembre.

M. de Gilliers, organisait à Londres la mission Tinteniac, sous le couvert du principal ministre d'Etat, sir Henry Dundas. Il avait pris en mains les tentatives de contact avec l'insurrection du Poitou et cherchait partout des secours (3).

(1) Gaston Bourdic, de Saint-Christophe-du-Ligneron, tué le 15 Avril 1793, près Saint-Gervais.

(2) *Missions d'Emigrés en Vendée*, M. de la Godinière. *Anjou historique*, Juillet-Octobre 1909. Le premier émissaire, M. de la Godinière, était envoyé par le gouverneur de Jersey.

(3) Dans un mémoire du 6 Juillet 1793, M. de Gilliers écrivait : « Gaston a besoin de secours, il faut lui envoyer de vieux soldats et de bons bas-offi-

Digitized by Google

Les émigrés français réfugiés en Hollande étaient au courant de ces tentatives faites pour pénétrer dans le Poitou insurgé dont il était partout question.

Dès le mois de Mai 1793, M. d'Angely était décidé à risquer l'aventure, il s'en ouvrit au stathouder et ses projets furent accueillis avec la confiance que celui-ci accordait à un homme du mérite de M. d'Angely (1).

La mission qu'il demandait lui fut confiée. Elle consistait à « voir les généraux de l'armée insurgée, connaître la consistance de cette armée et savoir d'eux leurs plans, leurs ressources, leurs espérances, leurs moyens, leurs besoins » (2).

S'il ne pouvait vaincre les difficultés dont on parlait pour pénétrer jusqu'aux chefs insurgés, M. d'Angely était porteur d'une lettre de S. A. S., le prince d'Orange, qui l'accréditait auprès d'eux et qu'il devait leur faire parvenir. La réponse reviendrait par la même voie. M. d'Angely renonçait à traverser la Bretagne pour gagner la rive gauche de la Loire, il choisit pour lieu de débarquement Bordeaux, la grande ville lui paraissant plus propice au rôle qu'il voulait jouer.

A la fin de Mai 1793, le Colonel partait pour Londres. La Hollande était la cliente et agissait totalement dans la dépendance de l'Angleterre. C'est donc au Cabinet de Saint-James que M. d'Angely devait prendre langue et demander ses passeports.

Il est certain qu'à ce moment Pitt était peu et mal renseigné ; le ministre hésitait à agir sans sûretés et se refusait à accorder tout entretien même officieux aux agents qui venaient lui parler de l'insurrection du Poitou.

ciers », et, doutant de la bonne volonté anglaise, il ajoutait : « L'Angleterre ne pouvant pas fournir les hommes, on les trouverait plus facilement dans les Pays-Bas autrichiens ». Et il voulait partir pour Bruxelles, comptant les obtenir des bons offices de M. de Mercy *a*). Comme aux Pays-Bas autrichiens, les Provinces-Unies étaient saisies de la question et sollicitées de donner un appui *b*).

a) M. de Mercy-Argenteau, gouverneur des Pays-Bas Autrichiens.

b) Public Record office. War-Office 413. *Mémoire* du baron de Gilliers.

(1) Lettre du 8 Septembre 1796 de M. d'Angely au Stathouder.

(2) Compte-rendu de mon voyage en France par M. d'Angely.

Digitized by Google

M. d'Angely sollicita une audience et n'obtint rien qu'un refus sous des prétextes plus ou moins plausibles.

Il vit M. Nepean, secrétaire d'Etat et Huskinson, sous-secrétaire d'Etat (1), mais les conférences n'aboutirent pas, et la mauvaise volonté du Cabinet de Saint-James alla jusqu'au refus du passeport qu'il réclamait.

Il prit son parti, déclara tout net aux ministres qu'il se passerait d'eux et que le soir même il aurait son passeport.

M. d'Angely ne nous dit pas comment il s'y prit, mais deux courriers expédiés à la maison de campagne du ministre plénipotentiaire du roi de Danemarck qu'il ne tenait pas à entretenir personnellement ; dix guinées données à un homme adroit qu'il sût se procurer, levèrent toutes les difficultés.

Le lendemain, 22 Juin, s'embarquait à Gravesend, sur la *Sally*, à destination de France, un négociant danois, de mine débonnaire et de peu de bagages, qui se rendait à Bordeaux pour son commerce.

Le passeport, en bonne règle, du ministre de Danemarck de Londres, portait que M. Peter Hansen, commerçant danois, établi à Husum (2), au Holstein, commis et associé de Frédéric Hansen, résidant à Husum, venait à Bordeaux, pour y contracter un commerce de grains et prendre des vins en échange.

Ce Peter Hansen était abondamment muni de lettres de recommandations, de comptes simulés, de papiers d'affaires, le tout dans un portefeuille qui portait en lettres d'or le nom de Hansen, pour les meilleures maisons de Bordeaux, de Cognac, La Rochelle, Rochefort et Nantes. Il portait une canne qu'il entourait d'un soin particulier et mettait à l'abri de toute aventure.
Il était l'unique passager de la *Sally*.

M. Peter Hansen fit un assez bon voyage. La *Sally* eut des vents contraires et n'arriva à Bordeaux que le 11 Juillet, sans

(1) M. Evan Nepean, tresaury, secretary of States. M. W.J.- Huskinson, sous-secrétaire à l'intérieur.

(2) Husum, port du Holstein.

Digitized by Google

autre alerte que l'escorte de deux corsaires de Guernesey qui ne firent point de visite.

A l'arrivée, M. Peter Hansen, descendit du vaisseau sans difficulté. Il ne fut ni visité, ni interrogé, et ses échantillons de blé, d'avoine et de pois de Holstein, son portefeuille et sa canne, passèrent sans encombre.

Il augura bien de ce bon début et de cette facile entrée en France à laquelle il ne s'attendait pas.

Le lendemain de son arrivée, il parcourut les cafés, les promenades publiques, les spectacles, la Bourse et renouvela cette expérience les jours suivants. Il ne rencontra dans tout Bordeaux que six personnes de connaissance qui ne le reconnurent point (1). Le colonel d'Angely fut satisfait de l'épreuve.

Il était bien le petit négociant danois qu'il avait voulu devenir.

Le choix de ce déguisement avait été déterminé par plusieurs raisons, dont la principale était sa connaissance parfaite de l'allemand, et l'on ne parle qu'allemand dans la province de Holstein. Le colonel avait servi 9 ans au Danemarck, et, pendant son service de major au Royal cuirassiers, le roi l'avait nommé gouverneur d'Husum. Il y était resté deux ans, de 1767 à 1769. Il connaissait bien la ville et se rappelait encore le nom de plusieurs habitants. Evidemment le plan était hardi mais c'était celui qui présentait les meilleures chances de réussite.

Après s'être assuré qu'il lui serait possible d'éviter les personnes qui le connaissaient, M. d'Angely se présenta porteur de lettres de recommandation, chez M. Copinger, membre du Comité des subsistances, il lui montra ses échantillons que celui-ci se chargeait de proposer à ses collègues du Comité. Tous deux se rendirent à la Bourse où M. Copinger le présenta à plusieurs négociants, entr'autres à M. Gaspard Meyer, ci-devant

(1) Parmi les personnes rencontrées par M. d'Angely se trouvaient M. de Vassal, ex-capitaine de la Légion Maillebois, devenu marchand de vin. M. de la Tour du Pin Gouvernet, avec qui M. d'Angely s'était rencontré au cercle de la Cour. M. et Mme de La Tour du Pin, restèrent cachés dans le Bordelais jusqu'en 1794. Ce fut Mme Tallien qui leur procura le moyen de fuir en Amérique.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRE DES GÉNÉRAUX VENDÉENS AU BARON D'ANGELY (1793).

ette lettre inédite provient des Archives royales de Hollande, S. M. la Reine Wilhelmine l'a retirée de ses Archives pour en faire don au lieutenant-colonel marquis d'Elbée, en 1910.

(*La lettre est datée de Chantonnay ce 10 ou 11 Août 1793.*)

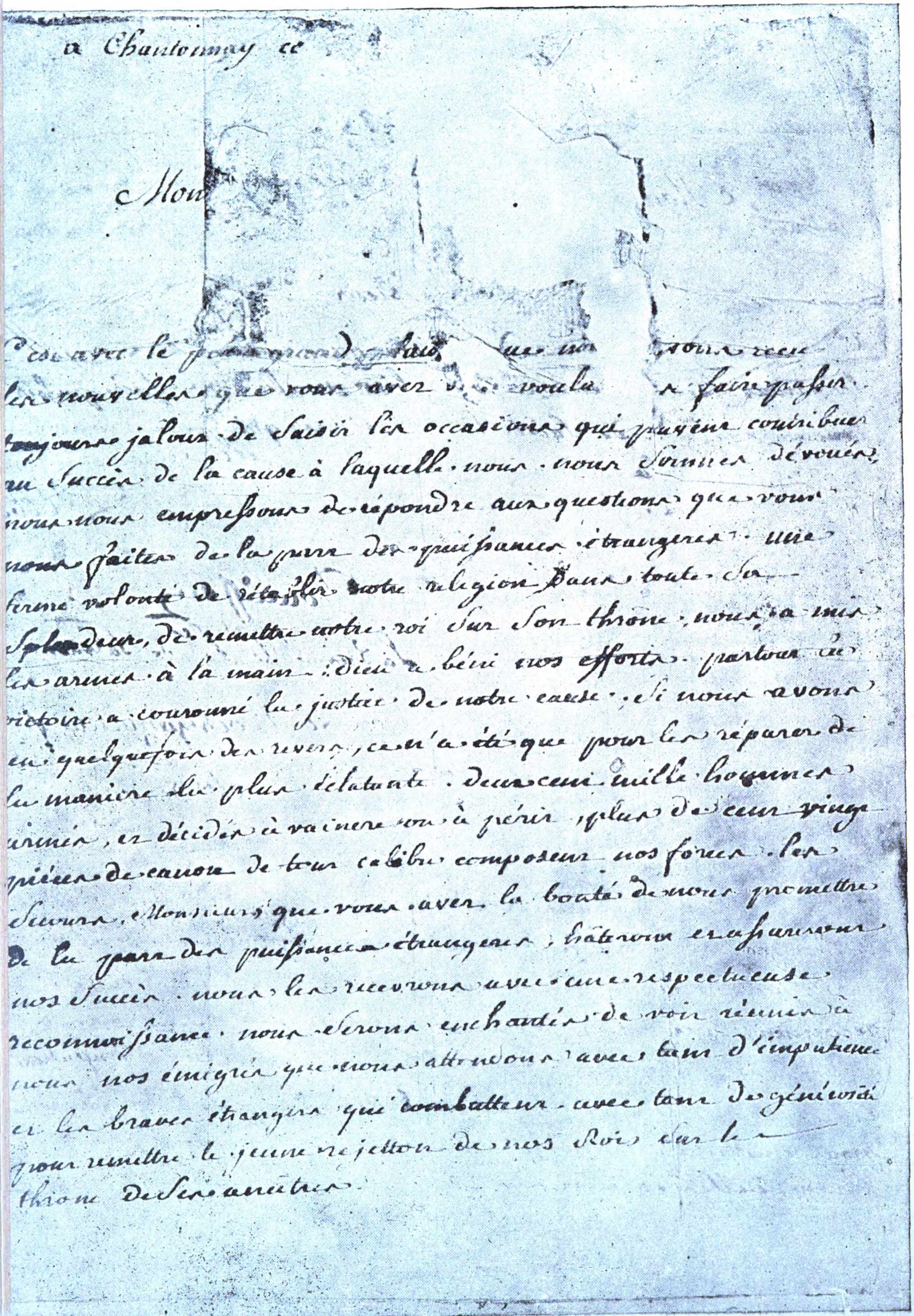

a Chantonnay ce

Mon[illegible]

C'est avec le [illegible] grand [illegible] que no[illegible] avons reçu les nouvelles que vous avez [illegible] voulu [illegible] faire passer. toujours jaloux de saisir les occasions qui peuvent contribuer au succès de la cause à laquelle nous nous sommes dévoués, nous nous empressons de répondre aux questions que vous nous faites de la part des puissances étrangères. une ferme volonté de rétablir notre religion dans toute sa splendeur, de remettre notre roi sur son throne, nous a mis les armes à la main. dieu a béni nos efforts. partout la victoire a couronné la justice de notre cause. si nous avons eu quelquefois des revers, ce n'a été que pour les réparer de la manière la plus éclatante. deux cent mille hommes armés, et décidés à vaincre ou à périr, plus de cent vingt pièces de canon de tous calibres composent nos forces. les secours, Monsieur, que vous avez la bonté de nous promettre de la part des puissances étrangères, hâteront et assureront nos succès. nous les recevrons avec une respectueuse reconnoissance. nous serons enchantés de voir réunir à nous nos émigrés que nous attendons avec tant d'impatience et les braves étrangers qui combattent avec tant de générosité pour remettre le jeune rejetton de nos Rois sur le throne de ses ancêtres.

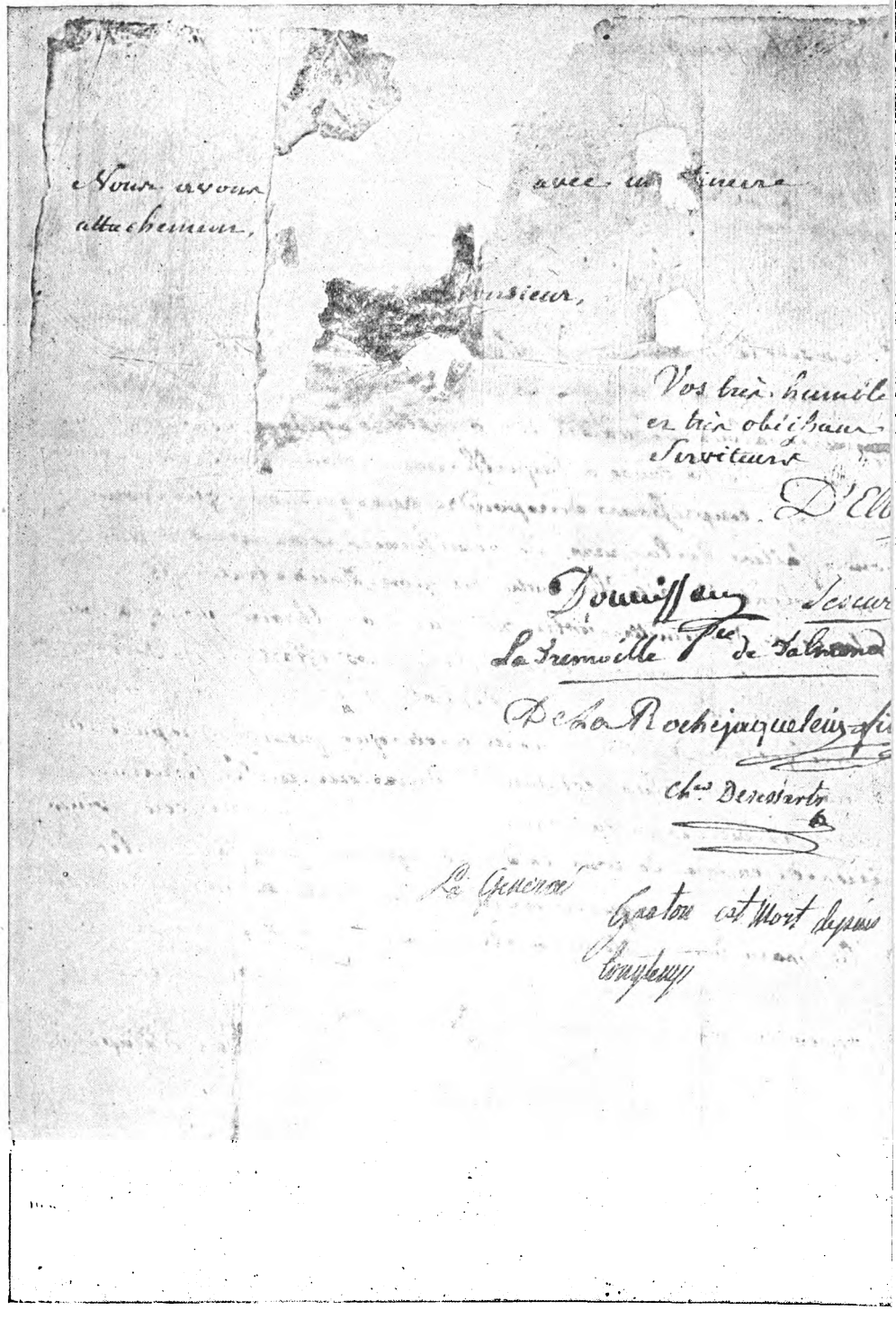

(Cliché Mame. — *Epopée Vendéenne*).

Digitized by Google

Digitized by Google

consul de Hollande, très honnête et très aimable homme en qui M. d'Angely devait trouver un intime ami et un confident.

De là chez le Consul de Danemarck, M. van Hemmel, où il montra le faux passeport de Londres, il fut conduit par le Consul à la municipalité, au département et au Comité de subsistances, et officiellement admis.

Ces démarches se firent sans incidents et au bout de quelques jours le commerçant en grains, Peter Hansen, était connu, bien vu et même recherché des meilleurs négociants de Bordeaux.

A ce moment Bordeaux était en pleine crise fédéraliste. Le 11 Juin 1793, la Commission populaire de Salut public de la Gironde (1) venait d'être créée sous l'émotion de l'arrestation à Paris de Vergnaud et de Gensonné.

La Convention envoyait à Bordeaux deux commissaires Treilhard et Mathieu, qui furent mal reçus et la lutte était engagée.

M. d'Angely arrivait au début de ce conflit et il rend justice à la douceur de ces magistrats bordelais, qu'il trouva si peu disposés à vexer les étrangers et qui n'avaient encore fait guillotiner ni massacrer personne.

Il fut aussi témoin de la dépression où la peur, qui fut le grand vice des modérés pendant la Révolution, entraînait les corps constitués, les autorités locales et les individus, et les menait aux pires faiblesses.

Depuis les premiers jours de 1793 la famine sévissait à Bordeaux. Le pain valait dix sols la livre quand M. d'Angely y débarqua, au bout d'un mois il valait 16 sols.

M. d'Angely avait pris comme domestique de louage un homme très grand et très fort auquel il donnait six francs par jour, qui suffisaient à peine à la nourriture de sa famille. Tous les jours à 2 heures du matin cet homme était à la porte d'un boulanger et souvent n'arrivait chez son maître qu'à huit heures, blessé, déchiré et quelquefois sans pain.

(1) La Commission populaire leva un bataillon de 400 hommes pour marcher sur Paris : à Barsac, il reçut l'ordre de se diriger sur la Vendée.

Digitized by Google

La Convention avait résolu d'affamer Bordeaux pour la réduire. Les grains étaient interceptés par ordre des commissaires. Si parfois le peuple supportait avec insouciance sa misère, il arrivait trop souvent qu'il réclamait les moyens extrêmes pour en sortir et c'est bien ce que voulait tirer de lui, ce Pouvoir central, qui dominait la France entière par la force, la famine et le mensonge.

M. d'Angely s'étonne de la patience et de la bonne humeur du peuple Bordelais. Il revenait d'un souper à la campagne et passait à onze heures du soir devant la boutique d'un boulanger. Une soixantaine de personnes étaient là qui attendaient du pain. Le lendemain à 5 heures du matin elles y étaient encore, dansant, chantant à les entendre d'un quart de lieu. « Un peuple aussi léger, dit M. d'Angely, est moins à plaindre qu'un autre ».

M. d'Angely avait bien employé sa première semaine de séjour à Bordeaux, le moment était venu de se rapprocher de la Vendée.

Le 20 Juillet la poste partait pour la Rochelle (1). Elle marchait lentement avec des chevaux qui, mal nourris, privés d'avoine, faisaient horreur et pitié. M. d'Angely coucha à Mirambeau sans souper, parce qu'il n'y avait rien et partagea sa chambre avec 4 gendarmes qui avaient escorté une vingtaine de chariots de blessés venant de la Vendée.

Il déjeuna à Pons, chez un négociant, commandant la garde nationale de la ville. Le déjeuner fut interrompu par un conflit entre les officiers dont aucun ne voulait monter la garde ce jour là. On décida que la garde serait montée par un bas officier. Ce commandant, un certain Zimmermann, un prussien, tremblait de tous ses membres devant les exigences de ses gardes nationaux, et confia à M. d'Angely qu'il donnerait bien toute sa fortune pour être hors de France.

Le lendemain (22 Juillet 1793), il arrivait à la Rochelle à 10 heures du matin.

(1) M. de Verteuil commandait la place de la Rochelle en Juillet 1793. La faible garnison comprenait le 5e bataillon du Lot-et-Garonne, commandant Donnadieu et la garde nationale commandée par Thouron, adjudant général.

Digitized by Google

M. d'Angely logea à l'Hôtel de la Poste. Il remit à M. van Hochwerf, consul de Danemarck à la Rochelle, la lettre M. de van Hellmer, le consul de Bordeaux qui accréditait le négociant Peter Hansen et se rendit à la Bourse. Les affaires étaient nulles, il n'y avait pas vingt personnes à la Bourse ; la frayeur que causaient les assignats était telle que les négociants achetaient tout ce qu'ils trouvaient à n'importe quel prix et ne vendaient en France que le moins qu'ils pouvaient.

C'était la ruine pour ceux qni ne pouvaient se livrer à ce procédé d'accaparement. La Convention était pour l'instant impuissante, elle luttait à coups de décrets aussi stupides qu'odieux, comme celui de défendre l'exportation des vins de Bordeaux, tarissant une source de profit qui faisaient vivre le Bordelais, rapportait 20 millions par an et occupait 100.000 bras.

La Convention ruinait et affamait la province fédéraliste, ce qui rentrait dans son système de gouvernement.

Si les affaires étaient dans le marasme, l'activité était grande à la Rochelle. A l'hôtel de la Poste, M. d'Angely voyait passer tous les étrangers et tous les voyageurs qui venaient des villes entourant la Vendée : les Sables, Luçon, Niort, Saint-Maixent, Poitiers, Tours et même de Nantes. Des isolés quittaient les différents corps d'armée de la frontière. C'était chaque jour de nouveaux visages. La Vendée restait impénétrable mais c'était un tourbillon autour d'elle.

M. d'Angely puisait dans les conversations de table les éléments du compte-rendu qu'il devait fournir.

Sa tournure d'étranger, son accent allemand, l'ignorance qu'il montrait lorsqu'il était question des affaires de France, la bonhomie qu'il apportait à sa curiosité, écartaient de lui tout soupçon. Quelques bonnes bouteilles de vin qu'il faisait apporter, en bon Allemand, dans les moments les plus intéressants, déliaient les langues et tenaient les convives à table jusqu'à 2 heures du matin.

L^t^-Colonel Marquis D'ELBÉE.

(*A suivre*).

Digitized by Google

LES SÉPULTURES ANTIQUES

DE

BOUILLÉ-COURDAULT et de NALLIERS (Vendée)

+++

I

BOUILLÉ-COURDAULT

(SECONDE PARTIE)

L'ÉTAT des cultures qui occupent actuellement les terrains où se trouvent les sépultures antiques de Bouillé, n'a point permis aux propriétaires, MM. François et Alexandre Huguet, de poursuivre leurs recherches avec autant de promptitude qu'ils l'auraient désiré ; pourtant, depuis la composition de notre première étude, un certain nombre d'ensevelissements ont été mis à jour.

Aucun autre foyer d'incinération, aucune sépulture incinérée n'ont été constatés. Les inhumations, comme celles qui ont été précédemment découvertes, étaient faites sans orientation, dans tous les sens.

Digitized by Google

Près d'un groupe de squelettes, placés presque les uns sur les autres, ont été recueillis :

Planche I.

1. — Un grand plateau en verre lisse, de 0m375 de diamètre, porté par un pied formé d'un cercle qui mesure 0m20 de diamètre et 0m02 de relief.

Le rebord supérieur du plateau se relève et reprend l'horizontale en formant un marli de 0m02 de largeur environ. Au centre du plateau se trouve un double rond décoratif, de 0m05 de diamètre, en très faible relief.

Cette belle pièce est malheureusement brisée

2. — Petite timbale en cristal extrêmement mince, de 0m06 de largeur à l'ouverture ; également brisée.

8. — Entrée de serrure de coffret avec laquelle se trouvaient deux petits clous de bronze. Largeur 0m023. Le bois du coffret avait complètement disparu.

10 et 13. — Anneau et petit lien brisé, recueillis près du coffret. Ces deux objets sont en bronze et paraissent avoir été dorés.

14. — Anse de vase ou de petite vasque en bronze, brisée à son point d'attache ; trouvée à proximité du grand tombeau de pierre qui a fait le principal objet de la précédente étude.

18. — Partie supérieure d'une sorte de carafon en verre limpide, orné de filets longitudinaux en relief. La partie inférieure de ce vase n'a certainement pas été mise en terre avec celle qui a été recueillie.

11. — Jatte en terre cuite, mesurant 0m15 environ de largeur.

***

3 et 17. — Les vases 3 et 17, tous les deux en terre cuite, accompagnaient le même défunt dans le crâne duquel on a trouvé une pièce de monnaie en alliage blanc, très oxydée.

***

Digitized by Google

Autour des restes d'une personne de grande taille, sujet masculin probablement, MM. Huguet ont recueilli six poteries, dont trois seulement ont pu être retirées entières du sol.

4. — Petit pot en terre couleur d'ocre jaune tirant sur le rouge ; trois zônes, formées chacune de deux cercles, en font toute l'ornementation. Hauteur 0m16.

16. — Jolie petite vasque en terre fine jaune, qui paraît avoir porté une couverte rouge. Diamètre 0m13.

12. — Vase en terre ordinaire. Diamètre de l'ouverture, 0m13.

15. — Boucle en bronze d'une courroie de cuir qui avait servi à lier ensemble, à la hauteur des chevilles, les jambes d'un défunt. Une languette de bronze, qui devait armer le bout de la courroie opposée à la boucle a été trouvée avec elle.

L'ornementation de cette boucle, consiste en un rang de petites entailles sur le devant de l'anneau. Grand axe, 0m035 ; petit axe, pris sur l'arrête de l'ardillon, 0m02.

Le crâne du défunt contenait lui aussi une pièce de monnaie.

***

SÉPULTURES DE JEUNES FILLES

7. — Près des restes d'une jeune fille se trouvait une jolie bouteille en verre verdâtre qui a été malheureusement un peu endommagée par un outil, sur un des côtés de la panse. Les spirales enroulées autour du col, et qui se perdent à la naissance du dôme, se sont produites au soufflage et ne sont faites, à la surface du verre que par de très petits filets. Hauteur 0m14.

5. — Vase en terre ordinaire, de 6 centimètres 1/2 de hauteur qui était posé dans une petite vasque, ainsi que l'indique, sur la planche, la position des nos 5 et 6.

6. — Petite coupelle en terre fine, ocreuse, recouverte d'un léger enduit rougeâtre ; elle supportait le vase n° 5.

Digitized by Google

*
* *

9. — Disque d'ardoise marqué de cinq points, creusés et disposés en croix. Cette plaque devait servir à couvrir une fiole de verre ou un petit vase. Diamètre 0m057.

On a trouvé aussi, dans les terres funéraires, plusieurs coquilles de gros escargots des bois, dits limaçons de Bourgogne : On sait qu'on en plaçait fréquemment dans les tombes poitevines aux temps gallo-romains, surtout dans les sépultures d'enfants. Ces coquillages étaient souvent percés en leur partie la plus résistante et portés par les petits morts en colliers, soit seuls (1), soient avec des monnaies enfilées au même cordon ou au même lien du métal (2).

Les monnaies trouvées dans les crânes sont l'obole due par les mânes à Caron, le nautonnier du Styx, pour le passage du fleuve infernal. Elles étaient parfois placées dans la bouche des morts et, de là, glissaient dans l'intérieur de la calotte crânienne. Celles qui ont été trouvées à Bouillé sont des deniers en potin, très oxydées, illisibles, qui portaient des profils d'empereurs, diadèmés de couronnes radiées ; elles semblent du IVe siècle.

En somme les nouveaux objets découverts à Bouillé, paraissent appuyer encore l'hypothèse que nous émettions précédemment quand à la date de la nécropole gallo-romaine de cette localité : IIIe et surtout IVe siècle.

MM. Huguet reprendront après la récolte leurs travaux de terrassement. Nous leur souhaitons de mettre de nouveau à jour un mobilier funéraire aussi riche que celui qui entourait le grand sarcophage de pierre, et nous regrettons vivement avec eux que la lourdeur de la terre grasse du sol ne leur permette que bien difficilement de retirer en bon état les verreries si belles que recouvrent leurs sillons.

(1) Cf. Commandant Rothmann. *Fouilles de Poitiers. Découverte d'un cimetière du IIe au IIIe siècle*, p. 29.

(2) Docteur Rolland et R. P. de la Croix. *Le Biberon à travers les âges dans le Poitou. — Le Poitou Médical*, n° 1, déc 1897, p. 280.

Digitized by Google

II

SÉPULTURE DE JEUNE FEMME GALLO-ROMAINE A L'ISLEAU-LES-VASES
NALLIERS (Vendée),

Dans notre première étude sur les sépultures antiques de Bouillé-Courdault. Nous avons inventorié le riche mobilier qui accompagnait, autour de son monumental tombeau, le corps d'une jeune fille de l'aristocratie poitevine à l'époque gallo-romaine.

Nous avons rapproché, très justement, croyons-nous, ces objets funéraires d'un autre mobilier mortuaire qui lui ressemblait beaucoup, déposé également autour des restes d'une femme jeune, et qui avait été découvert, en 1845, à Saint-Médard-des-Prés, près Fontenay-le-Comte, par Benjamin Fillon, qui en a publié deux études, en 1849 (1), et en 1852 (2).

La sépulture de Bouillé évoque également le souvenir d'une autre trouvaille analogue, faite aussi sur les bords de l'ancien grand marais de Poitou-Saintonge, et qui, depuis 1893, est restée inédite.

Au mois de janvier de cette année là, MM. Octave de Rochebrune, Brochet et René Vallette, pratiquant des fouilles à Nalliers, dans les énigmatiques dépôts de cendres préhistoriques de la propriété de l'Isleau-les-Vases, appartenant à M. Marais, qui assistait au travail, mirent à jour une sépulture de jeune femme que nous allons décrire et près de laquelle, comme à Saint-Médard-des-Prés, comme à Bouillé, on avait déposé un riche ensemble de vases en verre et de poteries.

Relativement à cette découverte, signalée à l'époque, en quelques mots seulement, par la *Revue du Bas-Poitou* (3), par

(1) B. Fillon. *Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste Gallo-Romaine*, découverts à Saint-Médard-des-Prés (Vendée).

(2) B. Fillon et O. de Rochebrune. *Poitou et Vendée*, art. Fontenay-le-Comte, p. 113 et suiv.

(3) *Revue du Bas-Poitou*. Chronique. 1er fascicule 1893.

Digitized by Google

Digitized by Google

BOUILLÉ - COURDAULT (Vendée)
1914

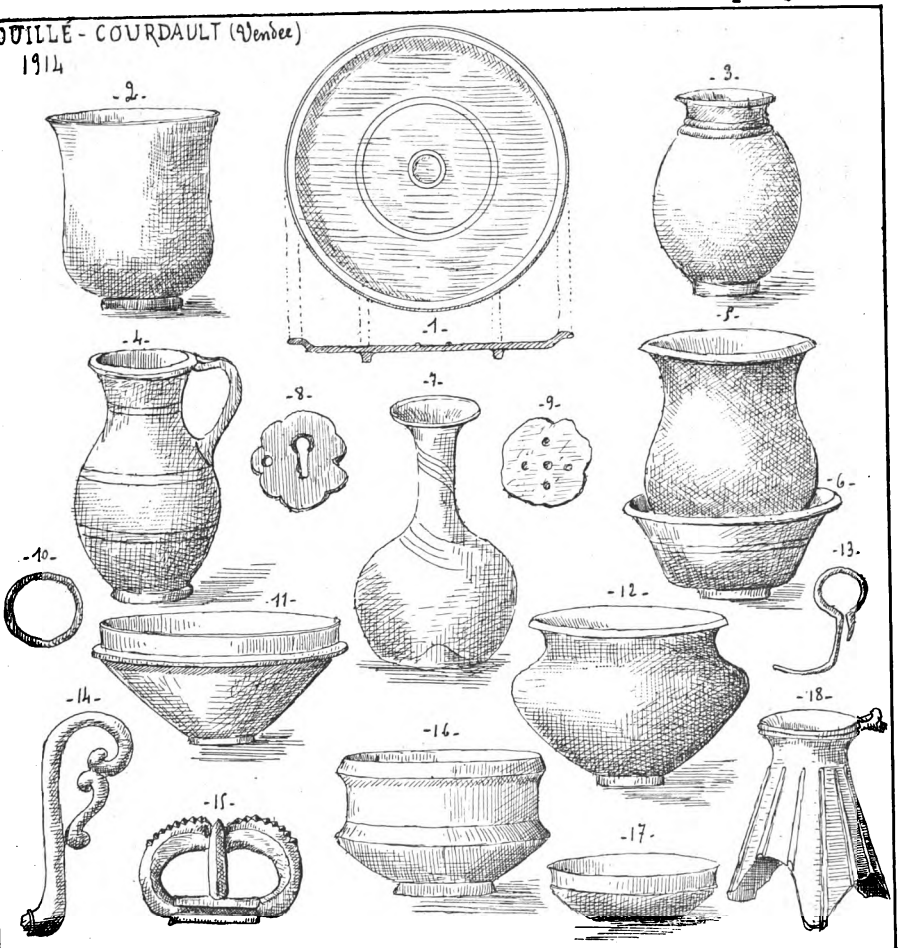

L'ISLEAU-LES-NALLIERS (Vendée)
1893.

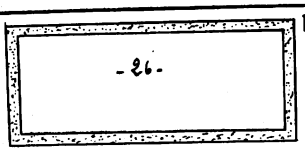

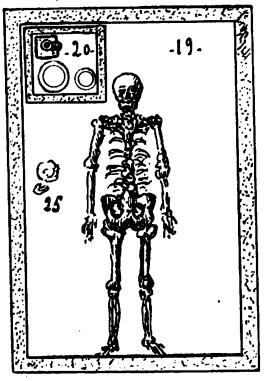

VASES,
(Vendée)

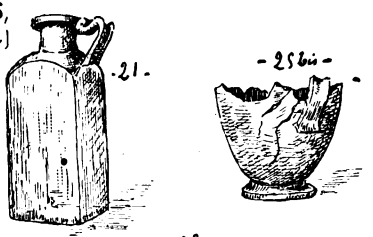

L. Charbonneau-Lassay

SIENA
mai 1914

Digitized by Google

L'ISLEAU-LES-VASES
NALLIERS (Vendée)
-1893-

Digitized by Google

Digitized by Google

les Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest (1) et par la *Revue Poitevine et Saintongeaise* (2), il nous reste heureusement un cahier de croquis et des notes prises sur place par M. René Vallette ; grâce à ces documents et aux souvenirs de leur auteur, grâce aussi à l'amabilité de Madame veuve Marais et de M. Drugeon, son gendre, qui ont bien voulu nous permettre de dessiner les objets qui ont été conservés à l'Isleau, il nous est encore possible aujourd'hui de donner la description de cette importante sépulture.

***

Planche I.

19. — Un large cercueil, sorte de vaste coffre rectangulaire fait de planches fort épaisses et fermé d'un couvercle bombé en dos d'âne, comme nos malles actuelles, renfermait les restes d'une jeune femme étendue, les pieds tournés vers le couchant.

A la droite de la gisante, dont la tête reposait sur une plaque de bronze carrée de 9 centimètres de côté, se trouvait la moitié d'un vase en verre, brisé volontairement (nos 25-25 *bis*).

Toujours dans le cercueil, entre la tête de la jeune inhumée et l'angle droit du chevet, on avait placé un coffret carré en bois (n° 20), qui renfermait les objets suivants :

21. — Grande bouteille en verre vert ordinaire, de forme carrée. Hauteur, 23 centimètres.

22. — Assiette en terre à glaçure rouge, dite de Samos ; elle contenait des valves de sourdons et de palourdes.

23. — Coupelle en terre dite « samienne » dans laquelle étaient des restes indéterminés. Sur cette poterie, et gravé à la pointe, se trouve le nom I SIINA qui est peut être celui de la jeune morte (n° 24).

(1) *Bullet. Soc. des Antiq. de l'Ouest*, an 1893 1er trim., compte-rendu de la séance du 16 Février.

(2) *Rev. Poitev. et Saintong.*, an. 1893, n° 15 Mars.

Digitized by Google

Le cercueil mesurait, à très peu près, 1m20 de largeur et 2m de longueur.

Cette largeur insolite n'est point un fait nouveau en pays poitevin : En 1889, un cercueil fait de madriers de 10 centimètres d'épaisseur environ et qui, pouvant contenir aisément deux corps, n'en avait cependant reçu qu'un seul, a été découvert au midi du village de Silly, commune de Monterre, près Loudun (1) ; d'autre part, nous savons, par saint Grégoire de Tours, que le coffre de bois, *capsam ligneam*, dans lequel la dépouille mortelle de Sainte-Radégonde fut déposée au milieu de plantes aromatiques, était si large que, pour pratiquer le loculus qui devait le recevoir, il fallut démolir deux loculi voisins (2).

Le cercueil de l'Isleau avait été relié à son couvercle par trois bandes de fer assez minces, mais fort larges. C'est un usage qui a été constaté plusieurs fois à notre connaissance en Poitou et en pays Nantais.

A l'Isleau, comme à Bouillé, la morte avait à côté d'elle un vase de verre brisé intentionnellement et dont la moitié seulement était présente (n° 25 *bis*).

Nous avons souvent fait la même constatation dans les ponnes incinérées du Haut et du Bas-Poitou, dont un grand nombre sont de la période gauloise indépendante (3). Le paganisme romain conserva cette coutume et, après lui, les rites funéraires catholiques la gardèrent longtemps après en avoir christianisé sans doute le sens ; peut-être les chrétiens du VIe au VIIIe siècle, qui plaçaient encore parfois les débris du vase symbolique près de leurs morts (4), pensaient-ils, en l'y déposant, à la parole que chante l'Eglise au psaume XXX, verset 13 : « Je suis devenu, ô mon Dieu, comme un vase inutile et brisé ?... »

(1) Renseignement J. Moreau de la Ronde.

(2) Saint Grégoire de Tours. *De glor. confes.*, c. 106.

(3) V. L. Charbonneau-Lassay. *Les Ponnes incinérées du Bocage Vendéen. Rev. du Bas-Poitou*, 1912.

(4) V. L. Charbonneau-Lassay. *Les Sépultures franques et le culte de saint Maximin de Trèves, à Monterre-Silly, près Loudun. Bullletin de la Société des Antiq. de l'Ouest*, an. 1912, 4e fasc.

Digitized by Google

Les coquillages contenus dans l'assiette du coffret ne nous apparaissent ici que comme viatique mortuaire, sans autre signification vraisemblable. Dans une sépulture chrétienne primitive la présence de coquillages pourrait avoir la valeur d'un symbole dogmatique (1), mais nous ne pensons pas qu'il soit raisonnablement possible à personne de mettre en doute le caractère païen des inhumations de nos jeunes gallo-romaines de Saint-Médard, de Bouillé et de l'Isleau.

*
* *

A la tête et à droite du large cercueil, à un niveau un peu supérieur, on avait placé un autre coffre de bois (n° 26), dans lequel cinquante vases de verre, fort beaux pour la plupart, avaient été soigneusement rangés.

Le couvercle de ce coffre était relié à sa caisse par bon nombre de charnières tubulaires en os qui ont été recueillies. (Sifflets des morts !)

Grâce au terrain très léger de l'Isleau, — les cendres de Nalliers, — presque tous les vases constituant le mobilier funéraire de la jeune morte ont pu être retirés du sol en très bon état. Nous inventorions comme suit les principaux types de cette magnifique série :

VASES EN VERRE

Planche II.

27. — Bouteille en verre vert, très ordinaire, forme hexagonale. Hauteur 0m19.

28. — Grande bouteille carrée, en verre vert ; hauteur 33 centimètres. Six exemplaires de cette forme au moins existaient dans l'ensemble des verreries funéraires. Ils descendent graduellement jusqu'à 0m12 centimètres seulement de hauteur.

(1) Cf. Martigny. *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, V° Coquillage.
Abbé Cochet. *Normandie souterraine*, p. 372 et suiv.
Frédéric Moreau. *Album Caranda* ; etc., etc.

Digitized by Google

29. — Grande bouteille ronde, à anse comme les deux types précédents. 4 exemplaires de 37 à 25 centimètres de hauteur.

30 et 31. — Balsamaires en verre vert commun, forme bulbeuse représentée dans la série par plusieurs exemptaires : 16, 12 et 8 centimètres de hauteur.

32 et 34. — Bouteilles de forme basse, 15 et 16 centimètres de hauteur. La première est hexagonale.

33. — Bouteille en verre vert ordinaire, forme en bulbe très aplati. Hauteur, 0m10.

35. — Superbe vase à boire en verre très limpide. L'ornementation en relief, du même corps que le verre — et non rapportée après coup comme les reliefs en couleur des cristaux de Bouillé — est formée de lignes ondulées dont les méandres se rejoignent par leurs extrémités.

Ce joli verre est terminé par un globule et par conséquent devait se poser sur un support, comme un œuf sur un coquetier. Hauteur, 0m12 environ.

36. — Autre verre à boire en verre blanc très mince ; deux zônes de cercles entourent le calice de cette coupe. Hauteur, 13 cent. 1/2.

37. — Très élégante coupe de verre blanc, de 7 centimètres d'ouverture.

40. — Calice en verre blanc de forme très évasée. Hauteur, 0m14 centimètres.

43. — Très jolie vasque en verre blanc, décorée d'une ceinture d'ornements en relief, faisant corps avec elle. Largeur 0m10 centimètres.

45 et 46. — Petite bouteille en verre vert ordinaire, à deux anses. Comme celle trouvée près de la jeune patricienne de Bouillé, cette jolie fiole a sa panse formée par la réunion de deux valves inférieures de coquilles Saint-Jacques. Ce sont les deux seuls exemplaires de cette forme que nous connaissions en Poitou. Hauteur, 0m08 environ.

47. — Petit balsamaire à panse sphérique et à deux anses, le fond se termine en pointe et exige un pied-support mobile.

Digitized by Google

Hauteur, 0m07 centimètres. Cette jolie pièce qui est aujourd'hui brisée avait été retirée entière du sol.

48. — Petit pot à onguent, en verre. Hauteur 3 centimètres 1/2.

51. — Urne de verre blanc, verdâtre. Hauteur, 0m08 centimètres.

52. — Petite bouteille très élégante, malheureusement fort exfoliée par l'irisation. Hauteur, 0m14 centimètres.

53. — Bouteille sphérique dont le col est flanqué de deux anses faites d'une tige de verre repliée sur elle-même. Hauteur 0m08 centimètres.

VASES EN TERRE

Les vases en terre disposés autour du cercueil étaient au nombre de vingt-six.

Plusieurs sont en terre fine, à glaçure rouge dite « samienne », ce sont les types ordinaires : petites vasques, coupelles, patènes, assiettes etc., connus de tous les archéologues ; quelques-uns portent des noms de potiers : *Flavia*, *Effucio*, *Fortis*. *Micio*, etc, Sur une sorte de soucoupe le nom très distinct, *Argantomonis*, a été gravé à la pointe. Quelques marques de propriété ont été aussi gravés par le même procédé, ce sont des croix d'un dessin négligé, des X, des signes que la reproduction linéaire peut seule indiquer d'une façon précise.

Parmi les vases faits de terres diverses, autre que la terre dite de « Samos », nous n'en reproduisons ici que deux, à cause de leur ornementation :

41. — Petit pot en terre brune ; sa panse est ornée d'une zône de cannelures qui portent dans leur cavité une feuille de fougère en relief. Hauteur, 0m095 millimètres.

42. — Petit pot en terre recouvert d'un vernis vert jaunâtre. Une série de longues cannelures en fait tout le tour. Hauteur, 0m08 centimètres.

49. — Petite lampe en terre cuite ornée d'un masque et muni de trois petites bélières de suspension.

Digitized by Google

AUTRES OBJETS

38 et 39. — Deux petites spatules en os, ayant servi probablement pour l'application des onguents et des pâtes de toilette. On les faisait en métal, en os, en ivoire, en corne, en bois précieux. Ces objets pouvaient même servir de styles à écrire sur tablettes, la pointe servait à tracer et le revers de la partie discoïde à effacer en lissant la cire. Longueur, 0m105 millimètres.

44. — Petit morceau d'os ou d'ivoire, percé de deux trous dont l'un est encore pourvu d'une dent.

50. — Petite vasque de bronze, munie d'une queue verticale et qui paraît avoir pu servir de brûle-parfums. Hauteur, 0m09 centimètres.

Ajoutons qu'avec les restes de la jeune morte de l'Isleau se trouvaient quatre pièces de monnaie : un denier d'argent de Vespasien, un bronze de Hadrien et deux pièces illisibles qui nous semblent être de l'époque Gauloise indépendante.

***

On le voit, cet ensemble, dont nous n'avons présenté que les plus belle pièces, forme un mobilier funéraire qui peut aller de pair avec ceux de Saint-Médard-des-Prés et de Bouillé-Courdault.

Si les merveilleux cristaux décorés de reliefs polychrômes trouvés à Bouillé font défaut à l'Isleau, au moins la pureté des lignes de tous ces jolis vases indique-t-elle, à un égal degré, le parfait et le très vif sentiment du beau, une sincère et très grande recherche de l'élégance des formes.

S'il était permis de faire ici état d'une impression, à laquelle nous n'attachons du reste pas plus d'importance qu'elle n'en doit comporter, nous proposerions d'attribuer à la sépulture de l'Isleau une date un peu plus reculée qu'à celles de Saint-Médard et de Bouillé. Le nombre des vases dits de « Samos », la ténue

Digitized by Google

très sobre des verreries, les monnaies plus anciennes destinées au fatal péage, ne nous contrediraient pas.

Avant de terminer, il convient de dire aussi que cette sépulture, dont la découverte date du 18 Janvier 1893, n'est pas la seule de l'époque gallo-romaine qui ait été découverte à l'Isleau-les Vases, sur l'amas des cendres préhistoriques de la propriété Marais.

Dès 1865, dans leur bel ouvrage *Poitou et Vendée*, MM. Fillon et O. de Rochebrune ont étudié et fixé par la gravure, plusieurs poteries de sépultures du IIIe siècle, découvertes à l'Isleau, l'année précédente (1) ; d'autres y ont été trouvées depuis, qui ont fourni en particulier quatre amphores magnifiques de plus d'un mètre de hauteur.

Il est regrettable que tous les vases de ces divers ensevelissements n'aient pas été gardés sur place comme ceux de la fouille de 1893 : Ils constitueraient aujourd'hui un véritable et riche musée local dont l'intérêt intrinsèque se doublerait de celui qui s'attache à l'énigme même du sol qui l'aurait fourni.

Heureusement que ce sol privilégié n'a pas encore livré tous ses trésors, M. Drugeon-Marais, veut y faire prochainement, avec M. Marcel Baudouin, de nouvelles recherches ; nous sommes persuadés qu'ils auront d'importants résultats et, dans l'intérêt des études d'archéologie poitevine, nous le souhaitons en toute sincérité,

(1) Fillon et O. de Rochebrune. *Poitou et Vendée*. Article *Nalliers*, p. 10.

René VALLETTE et L. CHARBONNEAU-LASSAY.

Digitized by Google

LE COLONEL DENFERT-ROCHEREAU

Me voilà, ma chérie, dans une situation importante et en vue ; je me sens bien décidé à faire tous mes efforts pour justifier la confiance du Ministre et pour concourir à la défense de la place dont j'ai le commandement ; mais je ne me dissimule pas que c'est une lourde tâche. Je vais passer les troupes en revue, donner des instructions précises aux officiers et les prévenir que je serai inflexible en matière de discipline et d'exécution du service. Prie Dieu, ma chérie, qu'Il me donne la force nécessaire pour accomplir mon devoir dans toute sa plénitude et qu'Il réunisse tout autour de moi et en dehors de moi les éléments nécessaires pour que je trouve le succès à la suite de l'accomplissement du devoir ; car ce succès sera celui de la France.

Denfert-Rochereau.

TELLES sont les belles et patriotiques pensées que le colonel Denfert-Rochereau exprimait dans une lettre adressée à sa femme, au lendemain du jour où il venait d'être nommé Gouverneur de la place de Belfort, et dont son fils a bien voulu nous donner la primeur.

Digitized by Google

LE COLONEL DENFERT-ROCHEREAU.

Digitized by Google

Digitized by Google

On sait avec quelle superbe héroïsme il a tenu parole. Grâce à sa haute intelligence, à sa parfaite connaissance des choses de la guerre et à son irréductible énergie, il a pu pendant 103 jours d'un siège meurtrier, dont soixante-treize d'un bombardement sans trève, tenir tête à une armée assaillante de 80,000 hommes.

Rivalisant d'héroïsme avec son chef, la garnison subit avec une endurance admirable le feu incessant de l'ennemi, les rigueurs d'un hiver terrible, les épidémies et les privations de toutes sortes.

Mais qu'étaient ces souffrances et ces fatigues, à côté du résultat obtenu : 80,000 prussiens paralysés par une résistance opiniâtre, vingt-cinq mille d'entre-eux mis hors de combat, Belfort conservé à la France, enfin un succès véritable au sein du naufrage de notre prestige militaire, puisque la reddition de la place n'eut lieu qu'aux conditions fixées par le Gouvernement français.

On conçoit dès lors que l'histoire ne saurait désormais séparer ces deux noms glorieux : Denfert et Belfort. Le monument des Trois-Sièges, inauguré l'été dernier, avec un éclat peut-être insuffisant, a néanmoins justement remis en mémoire l'héroïque conduite du colonel Denfert ; et si nous nous faisons un aimable devoir d'en enregistrer ici l'écho, c'est que l'illustre soldat, poitevin d'origine, appartient à la Vendée elle-même par sa mère, Marie-Constance David de la Noue.

Et puis, nous ne saurions oublier que Denfert-Rochereau est devenu tout à fait nôtre, par le mariage de sa fille avec cet autre vaillant qui a nom le colonel Sabouraud, et dont la famille est si véritablement vendéenne.

Au château du Prieuré d'Auzay, qu'habitent le colonel et Mme Sabouraud, sont pieusement conservées des reliques insignes du héros de Belfort : l'uniforme qu'il portait pendant le siège, le lit de camp sur lequel il couchait dans une des casemates de la place. On y voit également une fort belle toile de M. de Monségur, ancien officier des mobiles de la Haute-Garonne, représentant le colonel Denfert en pied.

Digitized by Google

On y garde surtout religieusement les traditions d'ardent patriotisme et de parfaite affabilité qui distinguaient le glorieux français dont l'épée a tracé une des plus belles pages de notre histoire nationale.

R. V.

Digitized by Google

MARTYROLOGE

DE LA

FAMILLE DE LA ROCHE SAINT-ANDRÉ

A MM. Henri et Geoffroy DE LA ROCHE SAINT-ANDRÉ,
de la Grossetière.

L'ILLUSTRE famille des de La Roche Saint-André est certainement l'une de celles qui ont été le plus éprouvé par la Révolution.

La haute situation de plusieurs de ses membres, et surtout sa fidélité à la Religion et au Roi la mettaient en évidence, et lui valurent l'honneur d'inscrire sept fois dans le martyrologe de la Vendée Catholique et Royaliste son nom que des ancêtres avaient déjà rendu fameux soit sur les champs de bataille de la Terre Sainte (1), ou de la Bretagne (2), soit dans les charges les plus élevées (3).

Nous donnons dans l'ordre chronologique le nom des victimes de la Révolution, en faisant suivre ces noms de tous les renseignements que nous avons pu recueillir.

(1) Bude de la Roche Saint-André était à la 4e Croisade.

(2) Un Geoffroy de la Roche Saint-André s'illustra au combat des Trente.

(3) Gilles de la Roche Saint-André, sous Louis XIV, fut chef d'escadre des armées navales.

Digitized by Google

1° *Après le 20 Novembre 1793*, à Coulans, près du Mans (Sarthe), mort d'AUGUSTIN-JOSEPH DE LA ROCHE SAINT-ANDRÉ, né à Nantes, l'an 1756 (1), chevalier de Malte.

Il avait épousé Demoiselle Ursule de Reignon. Blessé à la bataille de Dol, de douze coups de sabre qu'il reçut près d'Henri de la Rochejaquelein, le 20 novembre 1793, il mourut quelques jours après à Coulans (2)

2° *Le 20 Décembre 1793*, à Nantes, mort de LOUIS-JOACHIM DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ, ancien vicaire général de Dax.

Né à Montaigu (Vendée), l'an 1706, de Louis-Gilles de la Roche Saint-André, chevalier de Saint-Louis, et lieutenant de vaisseau, et de Charlotte de Saint-Legier. Petit neveu du cardinal d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux et petit-fils de Gilles de la Roche Saint-André, chef d'escadre des armées navales.

« Ayant embrassé l'état ecclésiastique, Louis-Joachim se fit recevoir bachelier de Sorbonne ; il se distingua par sa science et sa piété : il montra surtout sa soumission et son dévouement envers l'Eglise par le zèle qu'il mit à défendre la bulle *Unigenitus* publiée par le pape Clément XI, afin d'arrêter les progrès du

(1) Le 26 novembre 1756, de Louis III de la Roche-Saint-André et Louise-Gabrielle Duchilleau, Augustin-Joseph de la Roche Saint-André fut d'abord page à la Petite Ecurie de Louis XV (1771), et reçut du roi le 13 mars 1774, l'ordre de se rendre au régiment de cavalerie de Bourgogne pour y prendre le rang de sous-lieutenant. Le brevet de ce grade lui fut délivré le 12 octobre 1774. Le 7 avril suivant, un autre brevet lui est décerné « portant permission à Augustin-Joseph de la Roche Saint-André, d'aller faire ses caravannes à Malte dans le quel ordre il a été reçu chevalier ».

Le 22 juin 1779, il épousait Ursule-Suzanne-Véronique de Regnon, fille de Louis-Richard de Regnon et de Jeanne-Ursule de Goulaine, née le 29 Mars 1761. Elle survécut à son mari. Son testament est daté du 10 décembre 1804.

(2) En 1839 existait (et existe peut-être encore) dans les Archives de la Garde (Rocheservière-Vendée) un « acte de notoriété de Grasselin, juge de paix du canton de Vallon, département de la Sarthe, qui constate qu'Augustin-Joseph de la Roche Saint-André, est mort dans la commune de Coulens (*sic*) par suite des blessures qu'il avait reçues dans differents combats ».

C'est d'Augustin-Joseph la Roche Saint-André et d'Ursule de Regnon, que descendent MM. Henri et Geoffroy de la Roche Saint-André, à qui nous avons eu l'honneur de dédier ces pages.

Digitized by Google

Jansénisme qui causait alors tant de scandale en France. L'ardeur qu'il déploya dans cette circonstance, en parcourant le diocèse de Nantes, comme prédicateur, parut exagérée à Mgr de Sausay ; ce prélat qui favorisait les Jansénistes (1), invita l'abbé de la Roche à s'éloigner (2). Il se rendit à Paris où Mgr Suarès d'Aulan, évêque de Dax se l'attacha en qualité de vicaire général et l'emmena dans son diocèse, en revenant des Etats Généraux en 1745 (3). La dignité dont venait d'être pourvu l'abbé de la Roche ne l'empêcha point de continuer ses travaux apostoliques, il se joignit comme prédicateur et comme confesseur aux missionnaires que l'évêque avait appelés à l'occasion du Jubilé. Le nouveau vicaire général attaqua les partisans du Jansénisme, en chaire et au confessionnal, avec tant d'énergie, que, comme à Nantes, il souleva contre lui un grand nombre de mécontents ; on le dénonça à l'évêque, mais loin de blâmer son grand vicaire, le prélat le récompensa en le faisant nommer abbé commandataire de Ville-Dieu, en 1750 (4). Toutefois, l'animosité se montra si violente, que celui qui en était l'objet crut devoir mettre en pratique cette recommandation de N.-S. à ses apôtres. Lorsqu'on vous persécutera dans une ville, fuyez dans une autre (5). Il quitta Dax en 1751 (6), et vint se fixer à Montaigu, au centre de sa famille. Il consacra la dernière partie de sa longue carrière aux travaux du saint ministère, aux œuvres de charité, à l'étude et à l'instruction de quelques élèves ecclésiastiques, au nombre desquels fut l'abbé Baudouin (7), que Dieu destinait à être le restaurateur du clergé dans les diocèses de la Rochelle et de

(1) Heurion. *Hist. eccles.*, tome X. page 173.

(2) *Nouvelles ecclésiastiques*, an. 1751, p. 140.

(3) *Nouvelles ecclésiastiques*, an. 1745, p. 42.

(4) Ville-Dieu ou Divielle (Dei-Villa), abbaye de l'ordre des Prémontrés dans l'ancien diocèse de Dax ou d'Acqs. Elle était taxée en Cour de Rome 33 florins et valait à son titulaire 3000 livres de rente. L'abbé de la Roche la résigna en 1786, (Almanach du Roi, de 1750 à 1786).

(5) S. Matth., X, 23.

(6) *Nouvelles ecclésiastiques*, an 1751, p. 140.

(7) *Vie du R. P. Louis-Marie Baudouin, tome 1, pages 5 et 6.*

Digitized by Google

Luçon, après les malheurs qui allaient fondre sur l'Eglise de France.

« En effet, la Révolution de 1793 éclata bientôt : elle surprit l'abbé de la Roche, pendant qu'il se préparait par la prière à rendre compte à Dieu d'une vie consacrée aux bonnes œuvres, en partageant la solitude de son beau-frère, l'amiral du Chaffault (1). Le dévouement de ces deux vieillards à l'autel et au trône ne leur permettait pas de suivre le mouvement révolutionnaire : ils eurent le courage de s'y opposer ; tandis que le vieux marin usait de son influence pour l'arrêter et se servait de ses connaissances militaires pour le combattre, le vénérable prêtre déployait contre la constitution civile du clergé le zèle qu'il avait montré à défendre la foi attaquée par les Jansénistes. Il n'en fallait pas tant pour exciter la vengeance d'un pouvoir despotique et barbare, qui travaillait à détruire la religion, avec autant d'acharnement qu'il en avait mis à renverser la royauté. Vers la fin de 1793, les émissaires de Carrier, président du tribunal révolutionnaire de Nantes, étant venus à Montaigu, l'indiscrétion d'un domestique de l'abbé de la Roche leur découvrit l'endroit où son maître était caché ; ils le prirent dans l'une de ses métairies, en la paroisse de Treize-Septiers.

Dieu réservait la palme du martyre à ce saint prêtre : il eut le courage et la gloire de la cueillir à quatre-vingt-huit ans. Amené à Nantes, le 19 Décembre, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort pour être exécuté dans les vingt-quatre heures. Cette inique sentence était motivée sur ce que le ci-devant abbé n'avait pas prêté le serment de fidélité à la République, prescrit par la loi, sur ce qu'il habitait un pays en

(1) Louis-Charles du Chaffault, veuf de Pélagie de la Roche Saint-André, qu'il avait épousée en 1732. Cette union fut bénite par l'abbé de la Roche, dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, de Montaigu. Elevé au grade d'amiral en 1791, le comte du Chaffault, après avoir servi avec distinction dans la marine pendant soixante-dix ans, s'était retiré au château de Melay, près de Montaigu. Arrêté par ordre du Comité révolutionnaire de Nantes, il fut enfermé au château de Busançay, près de cette ville, où il mourut, après dix mois de captivité, âgé de quatre-vingt-sept ans, le 29 Juin 1794.

Digitized by Google

insurrection, afin de mieux fanatiser les gens des campagnes (1).

En entendant prononcer sa condamnation, le courageux confesseur de la foi entonna le psaume *Lætatus sum* ; il employa les quelques heures qui s'écoulèrent avant son supplice à exhorter les compagnons de sa captivité dans la prison du Bouffay, il leur offrit le secours de son ministère, et chercha à relever leur courage par le chant d'un cantique qu'il avait composé pour les circonstances difficiles où se trouvaient alors les fidèles ; il marcha sans défaillir jusqu'à l'échafaud, en chantant l'hymne *Vexilla Regis* et le psaume *Miserere*. Les assistants versèrent des larmes d'attendrissement et d'admiration. Arrivé au lieu du supplice il récita le psaume *Laudate Dominum, omnes gentes*, puis se tournant vers ses bourreaux, il leur dit : Vous me faites mourir injustement, dans un an vous périrez comme moi (2) ».

D'après M. l'abbé Baraud, l'abbé de la Roche Saint-André aurait chanté également l'hymne du commun des Martyrs *Deus tuorum militum*, en sortant du tribunal. C'est sur la place du Bouffay où l'échaffaud était dressé en permanence que l'exécution eut lieu. Il est impossible de connaître le lieu de la sépulture de ce vénérable confesseur de la Foi.

« Vous me faites mourir injustement : dans un an vous périrez comme moi » avait-il dit à ses bourreaux. Ces paroles furent prophétiques. C'était le 20 Decembre 1793. Or, le 16 Décembre 1794, Fouquet et Lamberty, exécuteurs des ordres sanguinaires de Carrier, devaient monter à l'échafaud, et Carrier lui-même, l'inventeur des noyades de Nantes, mandé par le Comité révolutionnaire de Paris, fut décreté d'accusation le 23 Novembre 1794. Le 16 Décembre de la même année, ce monstre suivait ses séïdes dans la tombe.

(1) Second registre des jugements rendus par le Tribunal révolutionnaire séant à Nantes, folio 122.

(2) Ces lignes sont extraites d'une notice par M. le chanoine de Suyrot, publiée en tête des *Élévations sur les principaux Mystères*, par M. de la Roche Saint-André.

Digitized by Google

» Le prêtre-martyr avait prédit l'avenir.

» Ne croirait-on pas lire une page des actes des Martyrs des premiers siècles, tellement ces paroles et ces actes révèlent un courage et une foi sublimes ?

»... Oui, certes, c'était bien un martyr. Un seul mot pouvait le sauver, un mot qu'il pouvait prononcer sans porter atteinte à sa foi et à son honneur. Il lui suffisait d'invoquer l'article 11 du Décret du 29 Vendémiaire an II, en faveur des prêtres âgés de plus de 60 ans.

» Mais le Christ mourant volontiers sur la Croix, apparut aux regards de son âme et le captiva. Aussi, oublieux de tout sur la terre, il dut remercier son bon Maître de l'occasion qui lui était présentée de mourir pour sa cause (1) ».

3° *Le 23 Décembre 1793*, à Savenay, mort du marquis LOUIS-MARIE DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ (2), né au château de la Salle, près Machecoul.

Il avait épousé Madame Brizard du Martray, née de Carcouët, et habitait le château des Planches, près de la Garnache, au moment de la Révolution. Choisi comme chef par l'un des rassemblements qui se formaient en 1793, en Bas-Poitou, il s'empara de Pornic, et faillit à cette occasion être victime du contre-révo-

(1) *Le Clergé Vendéen, victime de la Revolution française*, par l'abbé A Barraud. Luçon, 1904. Tome I. p. 369-370.

(2) Louis-Marie de la Roche Saint-André, chevalier, marquis de la Roche Saint-André, chef de nom et d'armes, né probablement en 1751, au château de la Salle, était fils de Louis III de la Roche Saint-André et de Louise-Gabrielle Duchilleau (cousine germaine de Jean-Baptiste Duchilleau, archevêque de Tours, pair de France, ancien aumônier de Marie-Antoinette, décédé à l'archevêché de Tours, le 26 novembre 1824). Le 1er juin 1772, il recevait un brevet de sous-lieutenant dans le régiment Royal Etranger de cavalerie. Le 15 janvier 1789, était signé à Nantes, le contrat de mariage dudit Louis-Marie de la Roche Saint-André avec Magdeleine-Perrine-Marie Le Desnays de Carcouët, veuve Brisard du Martray. Le mariage religieux fut célébré à Nantes le 20 janvier. Il laissa en mourant une fille du nom d'Octavie « qui était encore à la nourrice le 12 mars 1793 et qui mourut à Rennes chez son aïeule maternelle, le 7 janvier 1796 ». S'il faut en croire d'autres renseignements cette enfant serait morte plus tôt : le 18 nivôse an 4 (8 janvier 1795).

Digitized by Google

lutionnaire Souchu. Il se retira alors dans l'île de Bouin (1) et fut tué à la fin de l'année à Savenay.

4° *Le 19 Mars 1794*, à Nantes, mort de LOUIS-HENRY DE LA ROCHE SAINT-ANDRÉ, frère du marquis Louis-Marie, décédé le 23 Décembre 1793, et d'Augustin-Joseph, décédé vers la fin de Novembre 1793. C'était le troisième fils issu de la branche aînée. Au moment de la Révolution Louis-Henri de la Roche Saint-André était lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis et habitait avec sa femme au village de la Frairie (2), en la commune de Coudrie aujourd'hui de Challans, depuis le

(1) Parmi les pièces « antirévolutionnaires » saisies à Bouin, il y avait ;
3e lettre de la Roche-Saint-André.
4e lettre du chevalier de la Roche et de Bellay.
5e lettre id. id.
6e lettre id. id., datée de Challans le 10 Avril, 1793).
Voir *Archives départementales* de la Loire-Inférieure, série L., 1528. Dossiers des inculpés de Bouin. Nous n'avons pu retrouver ces lettres.

(2) Le village de la Frairie est sur la route de la Garnache à Saint-Christophe-du-Ligneron, à 2 kilomètres de l'ancienne église de la Commanderie de Coudrie. On y voit encore mêlés dans les bâtiments de la ferme, des vestiges d'une maison importante. Les archives de la paroisse de Coudrie sont en partie à la mairie de Challans, par le fait du partage de cette paroisse entre les communes de Challans et de Froidfond. Voici les curieux documents que nous avons trouvés dans ces archives.

« Le vingt-quatre novembre mil sept cent quatre-vingt-douze, Lan premier de la République francoisse ce sont présanté devant nous Loüis-Enry de la Roche S^t^-Endré et Elizabet-Marie-Magdelaine Binet, son épouse, demurant en leur maison de La frérie, située en cette paroisse Lesquels nous ont déclaré que Lenfant malle que La ditte Elisabeth-Marie-Magdeleine binet nourit apprsant est Leur fils Légitime ney de Leur mariages dans la ville de Nante Le vingt-quatre du moy de May de La presante Ennée, et pour constater La ditte nescence Ils nous ont produit Lacte dont copie suit fait sur papier tinbré signé de plusieurs de leur parent et sertifié par monsieur Soret prêtre sidevant viquaire de frocay eveche de Nante qui a ondoyé Lenfent et ils nous ont déclaré quil Luy avoyst donné le nom darmant.

« Copie de lacte mentionnée sidesu.

« Nous soussigné Louy-Enry La Roche S^t^-Endré et Elisabeth-Marie-Magdelaine Binet declaron et sertifion que notre fils armant est né hier à dix hure et demie du soir qu'il a été ondoyé ce matin dans la chanbre de ca merre et quand conséquance nous avons fait Entre nous Leprsant acte pour constater sa nessance Lequel pour plus dotenticité nous avons fait sertifié par plusieurs de parans soussigné.

a Nante ce vingt sinq may mil sept cent quatre vingt douze. Loüis-henry La Roche S^t^-Endré perre de Lanfant helizabeth marie magdelaine Binet La Roche St-Endré merre de Lanfant

Sertifiquat des parent mentionné sidesu.

Nous soussigné sertifion Lacte sidesu en tous point conforme à la Vérité et prometon quand nous en serons requis de Le sertifier de nouveau devant

Digitized by Google

1er Mai 1792. Ils n'y firent pas long séjour. L'année suivante, ils abandonnaient leur maison : Monsieur Louis-Henry, dès la fin d'Avril, et sa femme au commencement de Juin. D'après un renseignement dû à l'obligeance du savant archiviste de la Loire-Inférieure, M. Léon Maître, ils étaient l'un et l'autre au passage de la Loire (18 Octobre 1793). Ils avaient deux enfants un garçon, né à Nantes, le 24 Mai 1792, Armand, et une fille, née probablement en 1790 (1).

Louis-Henry de la Roche Saint-André, après des péripéties que nous ignorons, fut condamné à mort le 29 ventôse an II (2).

Deux ans plus tard, sa fille était aux mains du citoyen Joseph Bruneau, qui se faisait renseigner sur les parents de sa pupille. Voici en effet ce que nous avons trouvé concernant Louis-Henri de la Roche Saint-André et sa femme, dans « les délibérations de l'administration municipale du canton de Challans, 4e année républicaine ».

« Aujourd'hui vingt-neuf messidor, 4e année républicaine (3),

qui ils appartiendra a Nante Le vingt sinq may mil sept cent quatre vingt douze : victoire mauclert de guinbeau Louis-alexandre ginbaud La Roche St-Endré de marigny Marie-Jeanne Binnet de Jasson marie-quateriné La Roche St-Endré Lordre (*sic*) de La Roche St-Endré Marie-Engellique Le Long de Jasson, Lorent-Joseph demonty prêtre Emelly demonty.

« Je sertifie que j'ay ondoyé Le vingt sinq may Lenfant dont mantion sideceu Sort prêtre viquaire de frocée (*Frossay, Loire-Inférieure*).

« En consequance nous officier munissicipeau et notable soussigné daprès Lademande des dits Louis henry La Roche St-Endré et helisabeth-marie-magdelaine Binnet veu Lacte et le sertifiquat sideceu avons constaté et constaton par La presente transcription sur nos Registre La N'essance dudit armant et ont signé avec nous les perre et merre de Lenfent à Coudry et vingt quatre novembre mil sep cent quatre vingt douze lant premier de la république françoise Vrignaud Louis-henri La Roche St-André, elisabeth-marie-madeleine binet-thoumazeau ».

Extrait du Registre des « actes de baptemes mariages et sépultures qui seront faits en la paroisse de Coudrie pendant l'année mil sept cent quatre vingt douze ». Etat-civil de Challans et Coudrie, à la mairie de Challans.

Cet acte dont nous avons respecté l'orthographe est le premier de l'Etat-Civil proprement dit. L'acte précédent : une sépulture, est rédigé par M. Testard, curé légitime de Coudrie.

(1) Nous n'avons pu savoir ce que sont devenus ces enfants. Leur existence est certaine. On croyait jusqu'à ces derniers temps dans la famille de la Roche Saint-André que Louis-Henry n'avait pas eu d'enfant. Cette opinion était appuyée sur l'absence dans les archives de famille de toute trace de ces enfants. Depuis nos recherches dans les archives de Coudrie la descendance de Louis-Henry est un fait à l'abri de toute discussion.

(2) 19 Mars 1794.

(3) 17 Juillet 1796.

Digitized by Google

l'administration municipale du canton de Challans, assemblée et représentée par les citoyens Merland, président, Bironneau, agent municipal de Challans, Bodet, agent municipal de Soullans et Boisselier, agent municipal de Sallertaine.

Présent le commissaire du directoire exécutif.

L'administration municipale du canton de Challans certifie d'après la demande faite par le citoyen Joseph Bruneau, homme de loi et demeurant à Nantes, tuteur de la mineure la Roche S^{t}-André et sur latestation des citoyens Etienne Renaud, cultivateur demeurant à la parentelière (1), Jean Guillet, laboureur, demeurant à la pirapaire (2), François Merceron, journalier, demeurant à la flosselière (3), françois giraudet, laboureur demeurant à la guillotière (4), claude dugué, journalier demeurant à luctière (5), Pierre Mornet, journalier demeurant à la flosselière, pierre gauvrit, laboureur, demeurant à luctière, françois Marais, journalier demeurant à la flosselière, Jean Chauvet, tisserand, demeurant à la flosselière tous commune de Coudrie dependant de cette administration de canton que louis-henry la Roche dit S^{t}-André, Lieutenant devesseaux âgé de quarante-trois ans, taille de cinq pieds un pouce, cheveux et sourcils noirs, front élevé, yeux noirs, nez pointu, bouche moyenne, menton long, visage ovale, a résidé dans la commune de Coudrie maison nommée la frérie et à lui appartenant depuis le premier mai 1792 jusqu'à la fin d'avril 1793 sans interruption (6).

Et que la citoyenne Elisabeth Marie Magdeleine Binet Jassons femme dudit la Roche S^{t}-André, âgée d'environ vingt-sept ans, taille de quatre pieds neuf pouces, cheveux et sourcils

(1) La Parentelière, commune de Challans.

(2) La Pierre-à-Poil, commune de Challans.

(3) La Flocelière, commune de Challans, à l'intersection de la route de Challans à Froidfond, et de la Garnache à Saint-Christophe-du-Ligneron.

(4) La Guillotière, commune de Challans.

(5) Luctière, commune de Challans et paroisse de Froidfond. La paroisse Coudrie devait son origine à une commanderie de Templiers, fondée en 1130

(6) Il s'absenta cependant fin Mai 1792, puisqu'il était à Nantes pour la naissance de son fils Armant (24 Mai).

Digitized by Google

noirs, front élevé, yeux noirs, nez moyen, bouche petite, menton rond, visage rond, a résidé dans la ditte commune de Coudrie et ditte maison de la frérie à elle appartenant depuis le premier may 1792 jusqu'au commencement de juin 1793 sans interruption.

Certifié en outre que les citoyens attestant ne sont à notre connaissance et d'après leurs affirmations, parens, alliés agens créanciers, ni débiteurs des certifiés, ni employés aleurs service ».

5° *Le 28 Avril 1794*, à Nantes, mort de Dame LOUIS-HENRY DE LA ROCHE SAINT-ANDRÉ, née MARIE-MADELEINE-ELISABETH BINET DE JASSON, femme du précédent. Quoiqu'enceinte, elle ne bénéficia d'aucune pitié et fut envoyée à l'échafaud du Bouffay. Sa fille âgée de 4 ans fut rendue à sa tante, dit M. Léon Maître. Nous avons vu plus haut que cette fille avait un certain Bruneau pour tuteur.

6° *Le 16 Juillet 1795*, à Quiberon, mort de VICTOR-ALEXANDRE DE LA ROCHE SAINT-ANDRÉ, né à Montaigu (Vendée), au mois de Septembre 1767, de Charles de la Roche Saint-André et de Marquette de Goulard, sa troisième femme. Il était frère de Charles-Henry, lieutenant de vaisseau, qui fut laissé pour mort à Quiberon. Victor-Alexandre eut une jambe emportée le 16 Juillet 1795, à l'affaire de Quiberon et fut tué sur le champ de bataille. Ses restes reposent dans le monument des victimes de Quiberon, à la Chartreuse d'Auray (1).

(1) D'après Eugène de la Gournerie dans son ouvrage : *Les Débris de Guiberon*, V.-A. de la Roche-Saint-André était sous-lieutenant au régiment d'Hector ; et Charles-Henry, son frère, blessé lui aussi le 16 Juillet 1795, réussit à se sauver le 21. Le 30 Frimaire an VIII (21 Décembre 1799). Il prend part à la conférence de Pouancé et signe ainsi des propositions des chefs Chouans : « Laroche Saint-André ». Une lettre de Mercier à Cadoudal dit de lui : « Un conseiller au Parlement, M. d'Andigné de Mayneuf et le capitaine de vaisseau de la Roche Saint-André, sont encore de notre bord. Ce sont deux hommes graves et sensés... » Faut-il l'identifier avec Henry de la Roche Saint-André qui s'embarqua le 15 Mars 1797, à Southampon sur le lougre *La Daphné*, avec d'autres gentilshommes à destination de Cancale. (Crétineau-Joly. *Vendée militaire*, édition Drochon, t. III. p. 520).

Digitized by Google

7° *Le 23 Novembre 1799*, à Nantes, mort de Dame HENRI-CHARLES DE LA ROCHE SAINT-ANDRÉ, née CONSTANCE-AUGUSTINE DU CHAFFAUD.

Elle avait épousé en 1790, Henri-Charles de la Roche Saint-André, lieutenant de vaisseau, frère du précédent Elle était petite-fille de l'amiral du Chaffaud. A Saint-Florent-le-Vieil, elle fut l'une des héroïnes qui demandèrent grâce en faveur des 3000 prisonniers républicains : ce qui la sauva d'une mort certaine à laquelle elle avait déjà été condamnée.

Après la guerre, elle eut une existence très malheureuse et se fit servante d'auberge pour gagner sa vie. Elle mourut de misère et de chagrin à Nantes (1) dit la tradition.

L'acte de décès de Mme Henri-Charles de la Roche Saint-André *semble* indiquer que l'état de misère où elle avait pu se trouver, avait cessé, car son mari est qualifié de rentier ; et elle habite dans un quartier très riche : la rue Royale actuelle.

Quel était le mari de Constance-Augustine Duchaffaud ? Dans le 5e volume de l'Histoire de la Vendée militaire, par Crétineau-Jolly. (Edition du R. P. Drochon), on lit les noms de deux Charles-Henry de la Roche Saint-André, l'un né en 1771, l'autre en 1781. Constance-Augustine du Chaffaud, était né en 1772.

Morte victime de la Révolution, d'une façon moins violente peut-être, mais certainement aussi douloureuse, elle a droit à sa place dans ce martyrologe.

(1) Le deux frimaire an huit de la République française à trois heures du soir, devant moi, Jean-Adrien Barbier, officier public, ont comparu en la Maison commune, Monique poterie, marchande, âgée de cinquante neuf ans, demeurant section septième, rue Racon, et Marie-Anne poterie, fille de confiance, âgée de quarante quatre ans, demeurant dite section, rue Daguesseau, lesquelles m'ont déclaré que Constance-Augustine Duchaffault, native de la Commune de Luçon, département de la Vendée, femme de henri la Roche-saint-André, Rentier, est décédée ce jour à huit heures du matin dans sa demeure située dite section, rue du peuple français, âgée de vingt sept ans, d'après cette déclaration et le procès-verbal d'antoine-alexis jauger, commissaire de police qui s'est assuré du décès de la dite Constance-Augustine Duchaffault, femme La Roche-Saint-André. J'ai rédigé le présent acte que les témoins ont signé avec moi les dits jour et an.

potrie, marie anne potrie.

A. Barbier.
Off. p.

(*Extrait des actes de l'Etat-Civil de la mairie de Nantes.*

Digitized by Google

Pour rédiger ce petit travail, nous avons consulté les principaux historiens de la Révolution et des Guerres de la Vendée. Nous avons recueilli aussi nombre de détails et de dates dans un petit manuscrit sur la branche aînée de la famille de la Roche Saint-André, rédigé en mars 1839, au château de la Garde, près Rocheservière, et possédé actuellement par Mme la comtesse de la Roche Saint-André, née Ertault de la Bretonnière qui a bien voulu nous le communiquer. Nous prions Mme la comtesse de la Roche Saint-André de vouloir bien agréer ici nos remerciements les plus respectueux.

Puisse ce martyrologe très modestement rédigé, aider à maintenir, dans l'une de nos plus vieilles familles Vendéennes, les traditions d'honneur et de fidélité qui en ont toujours fait la gloire.

Potius mori quam fœdari !

Abbé Charles GRELIER.

Nantes, Juin 1908.

Digitized by Google

ÉCRIN POÉTIQUE

I

JOYAU D'ÉPÉE

A M. le comte R. DE ROCHEBRUNE.

Un ouvrier subtil forgea seul cette lame....
Dans le dessin profond par le burin tracé,
Au chemin de l'acier où des bleus s'amalgament,
Il fit courir ensuite un or mièvre et glacé.

Mais la garde surtout, étincelle et s'enflamme ;
L'écusson porte encore, au blason enchâssé,
En diamants serti, le chiffre d'une femme
Sous la foi de deux mains dont les doigts sont lacés ;

Autour de la fusée où la nacre s'irise
Monte amoureusement une couleuvre grise
Dont les yeux de rubis s'extasent éclatants.

Et là, sur le chaton d'une pierre discrète
Inévitablement l'œil au pommeau s'arrête
Sur le nom de l'artiste effacé par le temps.

II

POCHADE

Ile de Noirmoutier.

Une écharpe de brume enveloppe la terre
Ou les ajoncs épais fleurissent aux buissons ;
A mi-chemin, deux tours, sur un roc solitaire
Montent la garde au seuil des domaines bretons.

Digitized by Google

En face, un coin de l'île enfleuri de maisons
Sur un lit de varech sommeille en prolétaire
Tandis que le soleil étoilé de rayons
Réveille un ciel d'azur profond comme un mystère.

L'immense champ de l'onde est gris et bleu. Là-bas
Frappant l'écueil, le flux de son levier d'écume
Tel un bras vigoureux se démène et s'abat

Et tout près, sur la grève où le sable s'allume
Les friselis discrets du flot qui s'attiédit
Chantent la volupté de nos rêves maudits.

III

LA VIERGE DE PIERRES-FOLLES

Souvenir de Commequiers.
A Monsieur Jehan DE LA CHESNAYE.

Esus impitoyable aux appétits cruels
Non content de coucher nos guerriers sous ton ire
Il faut encore ce soir, qu'une vierge martyre
Offre son corps de lys au couteau des autels.

Dans leur majesté roide, ils frissonnent de peur
Les grands chênes rangés autour du sacrifice
Et toute la forêt comme un large édifice
Fait vibrer son angoisse et clâmer sa douleur.

Fais grâce ! Elle vit chaste auprès des « Pierres-Folles »
Sois bon, c'est une fleur qui dans l'ombre a pâli ;
Jamais près du péché son front ne s'est sali
Et toute sa pensée est à toi son idole.

Regarde ses doigts blancs que le lin a tachés,
Ses grands yeux où la plante estivale est fleurie
Puis écoute sa voix, ce soir, endolorie
Et que tes grands orgueils, Esus en soient touchés.

***

Mais les Dieux ont une heure et cette heure est fatale.
Voici venir à pas heurtés les Celtes roux,
Les bardes ceints de lierre et couronnés de houx,
Le druide au chef garni de roses virginales.

Digitized by Google

Puis la victime... Au creux de sa lumière astrale
La Lune inquiète suit cette sœur aux yeux doux
Qui marche vers la mort sans lutte et sans courroux,
Ainsi qu'une épousée en robe triomphale.

Elle avance, elle approche, elle touche l'ovate ;
Longue et pâle avivant la splendeur de la nuit
Elle paraît monter au Ciel ou Phebé luit,
Monter sur le pavois dressé des pierres plates.

Mais soudain l'éclair brille aux longues mains du prêtre,
Farouche éclate au creux des gosiers un grand cri
Et dans la foi, tombant comme il était prescrit
Elle donne en amour tout le sang de son être.

*
* *

Déjà la nuit comprend la tristesse du chêne.
Mais le Celte farouche enivré d'ydromel
Chante un Dieu satisfait, s'éloigne de l'autel
Et l'ovate jamais n'a semblé plus amène.

* *
*

Seul resté maintenant le vieux Druide s'attarde
Grands arbres qui souffrez, restez discrets et forts
Il aimait comme vous ce lys pourpre en la mort
Et c'est tout son bonheur sacrifié qu'il regarde.

N'avouez pas surtout qu'il s'incline sur elle
Que ses doigts vont oser trembler dans ses cheveux
Oh ! que sa barbe est blanche auprès du sein neigeux
Sylphes rôdeurs, jaloux que vous la trouvez belle !

Surtout gardez secret l'amour blanc qui l'entraîne
Il oublie..., il caresse..., il obéit aux sens...
Ses lèvres ont goûté l'ivresse aux flots du sang...

.....

L'épaisse nuit comprend la pitié du chêne.

Gaston Baud de Rys.

Digitized by Google

La Guillotine et le Peloton d'exécution

AUX SABLES-D'OLONNE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(*Suite*) [1]

27 Avril (sur les 3 heures du soir)

52. — Pierre Guyon, marin, Croix-de-Vie, 44 ans. — Condamné du 26 Avril.

53. — Pierre Genevier, douanier à la Pège de Saint-Hilaire-de-Riez, 46 ans. — Condamné du 26 Avril.

54. — Henriette-Aimée de Baudry-d'Asson, fille ci-devant noble, Olonne, 44 ans. — Condamnée du 26 Avril.

55. — André-Ephraïm Cavois, officier municipal et négociant, Saint-Gilles, 39 ans. — Condamné du 26 Avril.

56. — Gabriel-René Baudry de la Vesquière, Longeville, 56 ans. — Condamné du 26 Avril.

57. — Etienne Robin, laboureur, l'Aiguillon-sur-Vie, 42 ans. — Condamné du jour même, 27 Avril.

(1) Voir le 1er fascicule de 1914.

Digitized by Google

30 Avril (sur les 3 heures et demie)

58. — Pierre Verdon (1), marchand à Olonne, 45 ans. — Condamné du 29 Avril.

59. — Charles Marceteau, maréchal à la Chaize-Giraud, 30 ans. — Condamné du 30 Avril.

60. — Jacques Petiot (2), prêtre, curé et maire de Saint-Révérend, 48 ans. — Condamné du 30 Avril.

13 Mai (*entre 3 et 4 heures du soir*)

61. — René-Louis Rorthais de la Savarière, ci-devant noble, à Beaulieu-sous-la-Roche, 74 ans. — Condamné du 2 Mai.

62. — Pierre Renou, marchand à Saint-Hilaire-de-Riez, 38 ans. — Condamné du 2 Mai.

63. — Charles Mourain dit L'Herbaudière, fermier à Noirmoutier, 59 ans. — Condamné du 3 mai.

64. — Jacques Charrier, laboureur, ci-devant officier municipal, à Boisjean de Sallertaine, 46 ans. — Condamné du 3 Mai.

65. — Jacques Guittonneau, fermier à Apremont, 26 ans. — Condamné du 8 Mai.

66. Jean Delaroze, laboureur à Apremont, 30 ans. — Condamné du 8 Mai.

67. — Honoré Tessier dit Joussemin, marchand, ci-devant sergent de la terre d'Apremont, 40 ans. — Condamné du 10 Mai.

(1) Les registres de l'Etat civil des Sables ne contiennent pas l'acte de décès de Verdon ni des deux suivants, non plus d'ailleurs qu'aucun autre acte de décès aux dates des 28, 29 et 30 Avril et 1er Mai. Mais le bourreau compte dans son mémoire l'exécution de Verdon, de Marceteau et de l'abbé Petiot. V. ci-après, la note de Collinet.

(2) « Sur les 3 heures 1/2 on a guillotiné 3 contre-révolutionnaires au lieu » accoutumé, entre autres le sieur Jacques Petiot, ci-devant curé de Saint-» Révérend, âgé de 50 ans, né aux Sables, fils du sieur Petiot, de la Poitevi-» nière et de dame Dupuis, anciens habitants et armateurs de cette ville, » ayant encore 2 frères et 2 sœurs existants en cette ville, convaincu d'avoir » rebaptisé des enfants et des églises (*sic*), dit la messe la nuit, béni des » canons, les armes des C. R. etc. Il a été surpris, dimanche 28, en une petite » chambre en sa paroisse, sur le rapport d'un paysan qui l'a découvert, » moyennant une récompense de 100l. Il avait été vicaire à la Chaume pen-» dant quelques années, où il ne cessait de prêcher le fanatisme. En le » déshabillant on a trouvé une blessure à la cuisse par une balle ». (Collinet).

Digitized by Google

68. — Germain Latouche, chirurgien, Apremont, 31 ans. — Condamné du 10 mai.

69. — Jacques Goupilleau, notaire, Apremont, 59 ans. — Condamné du jour même 13 Mai.

70. — Louis Fradet, notaire et ci-devant notable d'Apremont, demeurant à Coëx, 58 ans. — Condamné du 13 Mai.

71. — René Delaroze (1), sans profession, Apremont, 26 ans. — Condamné du 13 Mai.

18 Mai (à 3 heures de l'après-midi).

72. — Suzanne Poictevin ci-devant noble, femme de Jacques-Louis de la Rochefoucauld, aussi ci-devant noble, demeurant à la maison de la Boislivière, d'Apremont, 68 ans. — Condamnée du 17 Mai.

73. — Alexandre Deniot, laboureur, demeurant à la métairie du Bignon, de Saint-Christophe-du-Ligneron, 41 ans. — Condamné du 17 Mai.

21 Mai (3 heures après-midi).

74. — Jacques Roquand, laboureur à la Fouragerie de Saint-Christophe-du-Ligneron, 60 ans. — Condamné du 20 Mai.

(1) Ces 3 derniers condamnés par le tribunal criminel de Fontenay.

En notant les exécutions du 13, Collinet dit : « En le nombre des criminels » s'est trouvé le sieur *Mourain* des Grapillères de Noirmoutier, ci-devant » conseiller du Roi, riche de 6 à 700.000 l. : *Rorthais* de Beaulieu, ci-devant » noble, ayant 100.000 l. de bien ; un nommé *Goupilleau*, d'Apremont, riche » et goutteux ; un père et ses deux enfants. Le père ayant vu périr ses deux » fils a entré en une telle fureur que le bourreau et son fils ne pouvaient en » avoir raison. Cet homme, âgé d'environ 50 ans, a fait sur l'échafaud des » efforts inouïs pour terrasser les exécuteurs et la guillotine. Quatre volontai- » res se sont portés pour avoir main forte. Cet homme en se débattant faisait » des éclats de rire, ce qui prouve que dans ce moment d'horreur et d'effroi » il perdait la tête. Il est mort en désespéré ou en fou. C'était un riche » paysan d'Apremont ».

Collinet se trompe en parlant d'un père et de ses deux enfants comme ayant fait partie de cette *fournée* du 13 Mai. Mais la scène affreuse qu'il raconte n'a certainement pas été imaginée par lui. Sur les 11 exécutés de ce jour-là il y en avait 7 d'Apremont. Aux yeux de la foule, les deux Delaroze, par exemple, âgés respectivement de 26 et de 30 ans, pouvaient passer pour les fils de Fradet ou de Goupilleau qui touchaient l'un et l'autre à la soixantaine.

Digitized by Google

75. — Jean Grivet, tisserand et ci-devant sacristain de la paroisse de Saint-Pierre de Commequiers, 40 ans. — Condamné du 20 mai.

22 Mai (à 4 heures 1/4).

76. — Pierre Buchaud. — Condamné du 21 Mai.

77. — Jean Chevalier. — Condamné du 21 Mai.

78. — Jacques Grit (1). — Condamné du 21 Mai.

24 Mai (à 3 heures après-midi).

79. — Jean-René Guilbaud, domestique, la Chapelle-Hermier. 19 ans. — Condamné du 23 Mai.

20 Septembre (à 3 heures du soir).

80. — Etienne-Benjamin Viaud, marin, Barbâtre, 31 ans. — Condamné du 25 mai.

81. — René Bourrasseau, maréchal taillandier, officier municipal et ci-devant procureur de la commune de Girouard, demeurant à la Grande-Benatrie, dite commune, 56 ans. — Condamné du 30 mai.

1er Octobre (vers trois heures du soir).

82. — Antoine d'Angely, ancien garde du corps, chevalier de Saint-Louis, demeurant à la Grossetière de Sainte-Foy, 59 ans. — Condamné du 24 Septembre.

2 Octobre (à 2 heures du soir)

83. Jean Ratouis, laboureur et officier municipal, la Ferrière, 54 ans. — Condamné du jour même, 2 Octobre.

6 Novembre (à 2 heures du soir).

84. — Jacques Jousseaume l'aîné, tisserand, secrétaire de la

(1) Ces trois personnes sont indiquées par Asselin comme ayant été condamnées par le tribunal criminel de la Vendée le 21 et exécutées le 22. Confirmé par Collinet qui dit : « 22 du dit (mois de mai)... sur les 4 h. 1/4, » trois malheureux révoltés ont perdu la vie par la guillotine, au lieu » ordinaire ».

Digitized by Google

commune de Landevieille, 52 ans. — Condamné du 7 Octobre (1).

17 Décembre (à 3 heures du soir).

85. — Louis Remaud, farinier au Moulin des Evêques, Sainte-Flaive, 39 ans. — Condamné du 10 Novembre.

86. — Pierre Depaud, laboureur, cabaretier et officier municipal, la Boissière, 38 ans. — Condamné du 27 Novembre.

87. — Louis Doux, maire et farinier, à Commequiers, 58 ans. — Condamné du 8 Décembre,

88. — Barthélémy Grondin, journalier, Commequiers, 62 ans. — Condamné du 8 Décembre.

89. — Jacques Garaudeau, laboureur et notable, à la Guinérie de Sainte-Flaive, 35 ans. — Condamné du 15 Décembre.

90. — Etienne Toublaud, maréchal taillandier et ci-devant secrétaire de la commune de Commequiers, 65 ans. — Condamné du 15 Décembre.

91. — Pierre Martineau, laboureur et cabaretier, Beaulieu, 49 ans. — Condamné du 15 Décembre.

14 Janvier 1794 (à 3 heures 1/2 du soir).

92. — Marie Robreteau, femme Martineau (2), Beaulieu, 40 ans. — Condamnée du 19 Décembre.

93. — Pierre Troussicot, maréchal taillandier, Commequiers, 33 ans. — Condamné du 19 Décembre.

94. — Jacques Sire, journalier, Commequiers, 50 ans. — Condamné du 28 Décembre.

95. — Jean Nicolleau, colporteur, Commequiers, 37 ans. — Condamné du 28 Décembre.

96. — René Jutard, domestique, Commequiers, 25 ans. — Condamné du 28 Décembre.

(1) Collinet : « Le couteau fatal a tranché la tête hier, à 2 heures après » midi, à un vieux paysan contre-révolutionnaire, au lieu du supplice ordi- » naire. Il a resté une demi-heure auprès de l'échafaud en attendant que » l'on eut raccommodé la guillotine ».

(2) C'est la femme du précédent.

Digitized by Google

97. — François-Aimé Roy, maître d'Ecole, Aubigny, 63 ans. — Condamné du 6 Janvier.

15 Janvier (à trois heures du soir).

98. — Florence-Marguerite Lefèvre, femme O'Birn (1), Beauvoir, 50 ans. — Condamnée de la veille, 14 janvier.

99. — Jacques Bernard, laboureur, Beauvoir, 20 ans. — Condamnée du 14 Janvier.

100. — Louis Couillon, laboureur, Noirmoutier, 22 ans. — Condamné du 14 Janvier.

LISTE DES FUSILLÉS

24 Janvier 1794 (à 11 heures 1/2 du matin).

1. — Marie-Adélaïde de la Touche de la Limouzinière de la Rochefoucauld, ex-noble, Puy-Rousseau, la Garnache, 30 ans. — Condamnée du jour même, 24 janvier (2).

2. — Joseph Thomazeau, fermier à Coudrie, de Saint-Paul, 45 ans. — Condamné du jour même, 24 janvier.

3 *Février (à midi).*

3. — René Roy, boucher, Aizenay, 64 ans. — Condamné du 30 janvier.

4. — Jean Brochard, tisserand, la Chapelle-Hermier, 25 ans. — Condamné du 31 Janvier,

20 Février (à Midi).

5. — Pierre Mainguet, secrétaire de la municipalité de la Chapelle-Hermier, 79 ans. — Condamné du 16 Février.

(1) Collinet : « Cette malheureuse haute et impertinente, quoique âgée » de plus de 50 ans, a montré beaucoup de fermeté en allant au supplice. » Elle était ma parente au 4e degré ».

(2) Collinet : « Cette femme, âgée de 31 ans, belle et riche, s'est rendue » au lieu du supplice en désespérée, en jetant les plus hauts cris ».

Digitized by Google

23 Février (à midi).

6. — François Chiron, laboureur, la Musardière de Commequiers, 40 ans. — Condamné du jour même, 23 Février.

7. — Pierre Bazin, journalier, la Ferrière, 32 ans. — Condamné le jour même, 23 Février.

8. — Pierre Biron, journalier, Commequiers, 35 ans. — (Condamné le jour même, 23 Février.

9. — François Douin, tisserand, à Fontaine, du Bernard, 30 ans. — Condamné le jour même, 23 Février.

10. — Louis Fruchard, domestique, la Giboulière de Landeronde, 23 ans. — Condamné le jour même, 23 Février.

11. — Pierre Malard fils, laboureur à la Grimaudière, de Saint-André-d'Ornay, 18 ans. — Condamné le jour même, 23 Février.

12. — Pierre Charron, meunier, Saint-Hilaire-de-Riez, 26 ans. — Condamné le jour même, 23 Février.

24 Février (à midi).

13. — Jacques Phelippeau père, laboureur aux Petites-Vergues, à Dompierre, 55 ans. — Condamné du 23 Février.

25 Février (à midi).

14. — Perrine Mulonnière, veuve Raymond Cantin, La Chauvière, de Falleron, 47 ans. — Condamnée du 24 Février.

15. — Louis Esnard, laboureur, la Josnière de la Roche-sur-Yon, 17 ans. — Condamné du 24 Février.

16. — Nicolas Pouvreau, journalier, les Quatre-Vents de Châteauneuf, 46 ans. — Condamné du 24 Février.

2 Mars (à midi).

17. — Pierre Rabillé, laboureur, à la Rétière d'Aizenay, 50 ans. — Condamné du 1er Mars.

18. — Jacques Brancard, laboureur, à la Rivière de la Ferrière, 62 ans, — Condamné du 1er Mars.

Digitized by Google

9 Mars (à midi)

19. — Jean Moreau, laboureur, la Neuvière de Saint-Hilaire-de-Riez, 40 ans. — Condamné du 8 Mars.

20. — Jacques Pouclet, farinier, au Moulin de la Ruette, commune de la Chapelle-Hermier, 32 ans. — Condamné du 8 Mars.

17 Mars (midi).

21. — Louis-Jean Meschine dit des Gravières (1), chirurgien, Coëx, 55 ans. — Condamné du 15 Mars.

18 *Mars (à midi)*

22. — Pierre Guilloton, laboureur, à la Bussinière d'Aizenay, 70 ans. — Condamné du jour même, 18 Mars.

23. — Jacques Vrignon, tisserand, procureur de la commune de la Chapelle-Achard, 58 ans. — Condamné du 18 Mars.

21 *Mars (3 heures du soir).*

24. — Louis-Charles Gazeau dit Boissière (2), ex-noble, ex-général, Grosbreuil, 77 ans (3). — Condamné du jour même.

28 Mars (à midi)

25. — Michel Rabreaud, agriculteur, maire du Fenouiller, 42 ans. — Condamné du 27 Mars.

(1) Collinet : « L'on a fusillé un brigand sur le platin des Sables qui était » le chirurgien major de l'armée de Charette. Comme il a été blessé à une » cuisse et ne pouvait marcher, 2 brigands l'ont porté dans une chaise à » bras au lieu du supplice ».

(2) Collinet : « Hier, au matin, le sieur Gazeau, de la Boissière, brigadier » ci-devant des armées du ci-devant roi, ex-noble, restant en son château de » la Blatonnière, paroisse de Grosbreuil, à 2 lieues de cette ville, et riche à » 80,000 l. de rentes, âgé de 78 ans, convaincu d'avoir fait passer aux bri- » gands Jolly et sa troupe beaucoup de farines, a été condamné à mort et a » subi sa sentence sur le platin des Sables, sur les 3 heures du soir. Comme » il ne pouvait plus marcher, par incommodité, il a été porté en un fauteuil » au lieu du supplice ».

(3) L'acte de décès porte : « âgé de plus 80 ans ».

Digitized by Google

6 *Avril* (1)

26. — François Chabot, marchand, la Genétouze, 41 ans. — Condamné du 4 Avril.

27. — Louis-René-Simon Rioux, procureur de la commune de Coëx, 61 ans. — Condamné du 5 Avril.

11 *Avril*

28. — Michel Barbière, laboureur, Angles, 61 ans. — Condamné du 9 Avril.

14 *Avril*

29. — Jacques Trichet, laboureur, la Chapelle-Hermier. — 42 ans. — Condamné du 13.

CONCLUSION

Ainsi, au total, cent vingt-neuf personnes (2), dont cent par la guillotine et vingt-neuf par le peloton d'exécution, ont été mises à mort aux Sables en vertu des lois révolutionnaires. Dans le nombre figurent six femmes. Parmi les cent vingt-trois hommes, trente et un n'avaient pas dépassé 30 ans, et quelques-uns même n'avaient que 20, 19, 18 ou seulement 17 ans. Quatre avaient plus de 70 ans. Deux que leur état rendait, ce semble, peu dangereux pour la République, furent portés mourants ou grabataires sur le lieu de leur supplice.

Certes, voilà un assez beau *tableau*.

(1) Nulle part d'indication d'heure. L'exécution a dû avoir lieu dans la matinée ou a midi, car la déclaration du décès est reçue à 2 heures après midi.

(2) Il est possible, mais peu probable, qu'il y en ait eu d'autres. Collinet porte comme fusillé le 25 Janvier 1794 « sur le midi, sur le platin des Sables, » en dessous de la place (de la Liberté, aujourd'hui du Palais de Justice), le » *sieur Biré, ex-noble, aide de camp de Charette* ». Le renseignement est net et formel. Mais je n'ai pas cru devoir en tenir compte parce que ce Biré ne figure parmi les condamnés à mort d'aucune juridiction, ni sur les registres de l'Etat-Civil des Sables comme exécuté. M. La Fontenelle de Vaudoré, dans ses *Biographies des Vendéens et des Chouans* (*Revue du Bas-Poitou*, 1890, n° 2, p. 123), consacre 5 lignes à un Biré, également sans indication de prénoms ni de domicile, et le donne comme fusillé à Noirmoutier.

Digitized by Google

Que sont, pourtant, ces cent vingt-neuf victimes, auprès des centaines de mille que la Révolution a faites dans l'Ouest, à Paris, à Lyon, à Toulon, partout ? Une goutte de sang tout au plus, dans un torrent débordé.

N'importe ! Nous n'en devons pas moins conserver, défendre, honorer leur mémoire. La religion nous y convie par l'organe de notre évêque et la reconnaissance nous y oblige. Car si nous sommes catholiques c'est à ces héros obscurs que nous le devons. Ils ont montré la profonde vérité de ce mot de Rabelais qu'*il n'est muraille que de os*, et que ce n'est pas en lui opposant le seul obstacle d'une dialectique véhémente ou subtile qu'on arrête le monstre révolutionnaire (ni, d'ailleurs, quelque ennemi que ce soit), mais en offrant sa poitrine et en risquant sa tête. C'est pourquoi, s'ils faisaient figure de vaincus alors qu'ils s'acheminaient le long de notre remblai vers le lieu du supplice, n'attendant sans doute eux-mêmes rien autre de leur mort que le bonheur du Ciel, ils méritent encore d'être honorés sur cette terre et leurs descendants peuvent saluer en eux, avec l'Eglise, la noble race des VAINQUEURS.

Victorum genus optimum.

Eugène REMAUD.

Digitized by Google

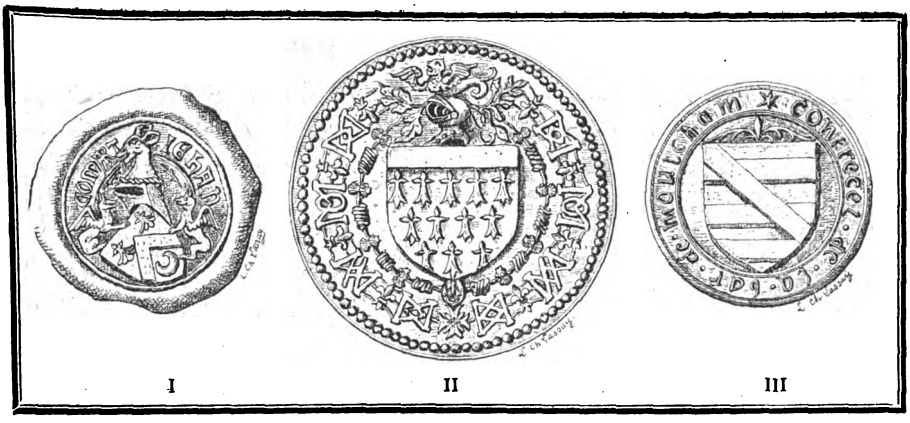

I II III

HÉRALDIQUE & SIGILLOGRAPHIE

BAS-POITEVINE

***

I

Les sceaux et les cachets anciens méritent toujours bonne place parmi les monuments de l'histoire provinciale :

Par le dessin et le style de leurs lignes, par le degré de perfection de leur gravure, ils touchent à l'histoire de l'art ; par les blasons, les emblèmes héraldiques ou fantaisistes, les noms de personnes ou de fiefs qu'ils portent, ils sont souvent des documents extrêmements précieux pour l'histoire des familles, des fiefs féodaux et des propriétés particulières.

Les trois sceaux qui font l'objet de la présente note ont été trouvés en Bas-Poitou et tout porte à croire qu'ils sont inédits. Nous les reproduisons dans leurs dimensions exactes.

***

Le n° 1 fait partie de la série sigillaire des magnifiques collections de M. le comte Raoul de Rochebrune, au château de la Court, à Saint-Cyr-en-Talmondais.

Digitized by Google

Il lui fut cédé par M. Léon Nivelleau de la Brunière, qui le tenait lui-même d'un maçon de Pouzauges, nommé Buchet. Cet ouvrier l'avait découvert, il y a une quinzaine d'années, en démolissant les murs d'un vieux bâtiment de la propriété de la Cibretière, située sur les limites des communes de Pouzauges et de Saint-Mesmin.

Ce petit sceau, ou plus exactement ce « signet » de bronze, qui est du XIV^e^ siècle, porte une base circulaire de 22 millimètres de diamètre, gravée en creux et surmonté d'une pyramide de préhension dont les arêtes infléchies se terminent par un trèfle ajouré. Une chaînette, également en bronze et terminée par un crochet d'attache, vient y aboutir ; nous savons par là que ce genre de sceau pouvait se porter sur les personnes à peu près comme se portent aujourd'hui nos montres : le sceau tenant la place du chronomètre.

La partie gravée donne une empreinte orbiculaire de fort relief qui porte un écu couché sous un heaume à cimier et tenu par deux griffons ailés ; le tout entouré d'une inscription.

La pièce principale de l'écu est un chevron couvert d'un pointillé qui, au XIV^e^ siècle, ne pouvait être une indication de couleur ; ce chevron est accompagné en chef de deux mouchetures d'hermines et en pointe d'un croissant.

Le timbre de l'écu est formé d'un heaume de guerre entouré d'un bourrelet torsadé et sommé d'une tête d'animal fantastique.

L'inscription porte en lettres gothiques IEHAN COMART (ou GOMART). Les deux lettres A et R sont liées ensemble.

Nous n'avons pu trouver encore aucun renseignement sur le propriétaire de ce joli signet qui était peut-être aussi celui de la terre de la Cibretière.

***

Le n° 2 a été trouvé à Bouillé-Courdault, près Fontenay-le-Comte, vers 1900, par son possesseur actuel, M. Auguste Furgeau, aubergiste à Bouillé, qui le découvrit en terre, dans son jardin, près de la porte de sa maison.

Digitized by Google

C'est une forte jolie matrice de bronze, de la fin du XVI^e^ siècle ; elle se compose d'une plaque circulaire gravée inférieurement aux armes des Vivonne et qui porte à sa surface dorsale une lame perpendiculaire et tribolée lui servant de poignée. Cette lame est percée d'un trou de suspension.

Au centre du sceau qui mesure 42 millimètres de diamètre, se trouve un large écu au blason des Vivonne : « *d'hermines au chef de gueules* » surmonté d'un casque grillé, la visière levée et sommé d'un dragon ailé.

Autour de l'écu se déroulent en orle les deux colliers des Ordres royaux de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

Trois Vivonne ont été au XVI^e^ siècle, chevaliers des Ordres du Roi :

1° Jean de Vivonne, seigneur de Saint-Gouard d'Ardin, marquis de Pisany, senéchal de Saintonge, ambassadeur du Roi à Rome. Créé chevalier du Saint-Esprit, le 31 Avril 1583.

2° Charles II de Vivonne, seigneur de la Châtaigneraie, sénéchal de Saintes, qui fut reçu dans l'Ordre du Saint-Esprit, le 31 Décembre 1586.

3° Charles III de Vivonne, fils du précédent, seigneur de la Châtaigneraie, gouverneur de Parthenay, créé chevalier du Saint-Esprit en 1619 (1).

C'est à Charles II de Vivonne que le sceau découvert à Bouillé paraît devoir être attribué en raison de son mariage avec Renée de Vivonne, sa parente à un degré fort éloigné, fille et héritière de Jean de Vivonne, seigneur d'*Oulmes*, près Bouillé, auquel il succéda.

De ce mariage naquirent six enfants, parmi lesquels Charles, troisième du nom, qui fut bien, comme son père, chevalier des Ordres du Roi, mais qui n'eut pas en fief la seigneurie d'Oulmes, échue dans le partage des biens paternels, à son frère Louis de Vivonne, seigneur d'Ardelay.

(1) Cf. Vicomte P. de Chabot. — *Les Chevaliers du Saint-Esprit de la province de Poitou* », in *Revue du Bas-Poitou*. An 1900.

Digitized by Google

***

Le cachet n° 3 provient des terres d'un jardin, situé au bourg de Sigournais (Vendée), et il appartient à M. l'abbé Davin, curé de cette paroisse.

C'est un cachet à douille, de la fin du XVI^e^ siècle ou du début du XVII^e^ ; il porte, sous une palmette décorative le blason des Parthenay-L'Archevesque : *burelé d'argent et d'azur, qui est Lusignan, à la bande de gueules brochant sur le tout.* La bande de gueules constitue ici brisure de puiné.

D'ordinaire le burelé des Lusignan et des Parthenay portait 10 ou 12 pièces, comme les porte aujourd'hui celui des Luxembourg qui se réclament des mêmes origines, mais le graveur du sceau dont nous nous occupons ici, pour simplifier son travail, a cru bon de remplacer par trois fasces, les burelles trop nombreuses à son gré. Il en résulte des armoiries fantaisistes et inexactes. Heureusement que la légende qui entoure l'écu ne permet pas de s'égarer; elle porte en lettres assez négligemment gravées : *Contrecel de la bar. de Moucham* (Contre-sceau de la baronnie de Mouchamps).

L'importante seigneurie de Mouchamps fut, en effet, longtemps aux mains des Parthenay-L'Archevesque et ses rapports avec celle de Sigournais, durèrent pendant toute l'époque féodale.

Tous nos remerciements à M. le comte de Rochebrune, à M. l'abbé Davin, à M. Furgeau, pour l'amabilité avec laquelle ils ont bien voulu nous permettre de prendre et de publier les dessins des sceaux que nous venons de signaler.

L. CHARBONNEAU-LASSAY.

Digitized by Google

LA COMMUNE DE NOIRMOUTIER PENDANT LA RÉVOLUTION

PRISONS ET PRISONNIERS

(5 Pluviôse, An II. — 19 Pluviose, An III.)

(*Suite*) [1]

Et nous arrivons à une « *Liste de prisonniers détenus dans la ci-devant Eglise de l'Ile de la Montagne, le 27 Prairial* », au nombre de 159. Cette liste qui, pour la plus grande partie, fait double emploi avec celle de Hentz et Francastel, donnée plus haut, ne nous fait connaitre qu'un petit nombre d'internés nouveaux. Joignons-y une « *Liste des garçons de la prison de l'Eglise* », puis une « *Liste des individus détenus dans les prisons de l'Ile de la Montagne, le 6 Messidor* », et relevons les noms de :

Jacques Imbert, de Commequiers ;
Jean Martin, de....
René Cormeau, de Montournais ;
Pierre Martin ;
Pierre Billon, de Thouarsais ;

(1) Voir le 2e fascicule de 1913.

Digitized by Google

François Gaulin ;
Jacques Merlet, de Saint-Michel-Montmalchus ;
Louis Billon, de Vairé ;
Jean Fromager de Foussais ;
Pierre Dampéré, de Foussais ;
Charles Chalouineau, de la Flocellière ;
Jacques Gaborieau, de la Ferrière ;
Louis Daguzé, de Bazoges ;
Pierre Thibaud, de Chantonnay ;
François Jobart, de Chantonnay ;
Antoine Tatin, de Saint-Etienne ;
Jean Pizon, de Mouilleron ;
Louis Brémeaud, de la Caillère ;
Jacques Busset, de Bazoges ;
Jean Dubain, de Poigne (?) ;
Mattech, de Saint-Hilaire-de-Voust ;
Eserteau, maire de Vernon ;
Marie Thibaud, de la Tardière ;
Louise Renaud, de Thouarsais ;
Marie Yon, de Sainte-Cécile ;
Jeanne Boury, de Saint-Mars-la-Réorthe ;
Marie Arnaud, de Thouarsais ;
Marie Morin, de Saint-Mars-la-Réorthe ;
Marie Roy, de Bouildroux ;
Pierre Libaud, 41 ans ;
Louis T,.., 29 ans ;
Charles Potier, 45 ans ;
Pierre Bertrou, 27 ans ;
Pierre Perrouteau, 48 ans ;
Louis Bourcereau, 53 ans ;
Rose Barotin, 20 ans ;
Louise Ganachaud, 60 ans ;
Angélique Chevron, 21 ans ;
Marie Chevron, 21 ans ;
Anne Bertier, 35 ans ;

Digitized by Google

Marie Gouraud, 21 ans ;
Marie Coduit (?), 15 ans ;
Rose Chevron, 23 ans ;
Jean Ont (?), 23 ans ;
François Gabut, 40 ans ;
Jacques Chaumet, 33 ans ;
Pierre Poy, 50 ans ;
Pierre Bertrand, 39 ans ;
François Alliot, 18 ans ;
Louis Maut, 30 ans ;
Contiot, 20 ans ;
Ernest Boillon, 28 ans ;
Ernest Boisconneau, 28 ans ;
Jacques Bouchet, 29 ans ;
Ernest Croit, 20 ans ;
Jean Caverniot, 42 ans :
Jean Poiratte, 38 ans (1).

Le 5 Messidor, entraient encore à l'Eglise :

Julien Blois, 24 ans ;
Jean Garnier, 67 ans ;
François Bouroche, 53 ans ;
Jacques Souchet, 42 ans ;
Pierre Goullin, 42 ans ;
Latain (?), 32 ans ;
Nicolas Bâtard, 42 ans ;
Etienne Loirat, 42 ans ;
François Loirat, 50 ans ;
Julien Genodineau, 48 ans ;
Etienne Renaudin, 32 ans ;
Jean Marquen, 30 ans ;
Madeleine Chapelon, 45 ans ;
Julie Moquet (ou Roquet), 32 ans ;
Catherine Gautier, 53 ans ;

(1) L. 1527. — Ce ne sont là, bien entendu, que les noms nouveaux, sauf erreurs dues à une déformation du nom, ou à un changement de domicile.

Digitized by Google

Catherine Hudun, 61 ans ;
Marie-Jeanne Chot, 45 ans ;
Françoise Thomas, 50 ans ;
Madeleine Bacheliot, 42 ans ;
Marie Masson, 35 ans ;
Richard ;
Catherine Couillaud, 67 ans ;
Marie Pagallaut, 67 ans ;
Marguerite Commard, 30 ans ;
Catherine-Marie Lecomte, 19 ans ;
Marie Chavellon, 18 ans ;
Marie Chaillot, 25 ans ;

Au long, du reste, de ces mois de Messidor et de Thermidor, on rencontre toute une série de *Reçus*, délivrés par le citoyen portier du Château ou le dragon (le brigadier Lambourg, généralement), chargé de remettre à ce geolier les prisonniers envoyés par la Commission militaire aux fins d'incarcération. Ils visent :

Pierre Epertas ;
Pierre Allaire ;
Pierre Bareau ;
Mathurin Biton ;
Pierre Burgaud, dit Pipit ;
Renée Vincendeau ;
Pierre Papon ;
Marie Guillon ;
Jean Poivrit (?) ;
René Boissonneau ;
Pierre Viaud ;
Julienne Gervier ;
Marie-Magdeleine Robard ;
Marie Matelin ;
Jacques Choue ;
Catherine Gautier, v^e^ Léoté ;
Françoise Thomas, v^e^ Biton ;
Pierre Girard ;

Digitized by Google

Marie Gillet ;
Marianne Mahé ;
Jeanne Brémaud ;
Jeanne de la Porte ;
Louis Marchais ;
Jacques Josnet ;
Thérèse Baudry ;
René Gadebeure ;
Marius Abillard ;
Marie Rorthais ;
Elisabeth Rorthais ;
Charles Burgaud ;
Gabrielle Barbeau ;
Pierre Lucas ;
Pierre Louis ;
Madeleine Palvadeau ;
Jacques Gilbert ;
Pierre Mouchard ;
Marie-Eléonore Robard ;
Catherine Brochet ;
Marie Vincendeau, v^e^ Grivard ;
Marie-Anne Hardouin ;
Rose Gouvard ;
Josué Dupont, de la Barre-de-Monts ;
Pierre-Alexandre Gibotteau ;
Pierre Rousseau ;
Jérôme Marchais ;
André Boucard ;
Jacques Chevriau ;
Philippe Marchais ;
Veuve Boizard ;
Michel Poulaydeau (?) ;
Etienne Roy ;
Anne Lambert, femme Roulleau ;
Françoise Macouin ;
Pierre Rivalin ;
Jean Gauthier ;
Catherine Guinaudeau ;

Digitized by Google

Veuve Friou ;
Agnès Croisé ;
François Flérette ;
Charles Gibier ;
Marie Herminier, veuve Rouillard ;
Marie Rousteau ;
Louis-Henri Deshommes ;
Jacques-Louis-Gabriel Baudry ;
Gabrielle Baudouin ;
Deshommes ;
Marie-Renée Avril ;
André Pelletier ;
Pelletier, son frère ;
Thérèse Dorion, ex-religieuse ;
Adélaïde Boutiron, ex-religieuse ;
Marie Dubois, femme Petiteau ;
Marie Rousseau ;
Marie-Anne Macé, de Challans ;
Suzanne Emery, de l'Ile Marat ;
Renée Vincendeau, veuve Drouet ;
Catherine Friconneau, de Challans ;
Catherine Legagneux, de l'Ile Marat ;
Marie-Thérèse Dugast, v^e^ Genevilliers :
Marguerite Marsaud, veuve Richer ;
Marguerite Bâtard, v^e^ Blanchemines ;
Anne Prudhomme, de Challans ;
Catherine-Modeste Fruchard, de Luçon, ex-religieuse ;
Antoine Danicourt ;
Marie Martin ;
Modeste Bourreau, femme Gaudillon ;
Marie-Véronique Boubay, ex-religieuse ;
Marguerite Chantureau ;
Catherine Fièvé ;
Dorothée Mercier, ex-religieuse ;
Louis Daviau :
Françoise Bléti (?) ;
Françoise Huart, ex-religieuse.

Et il nous reste enfin des listes, sans date précise ; nous n'y

Digitized by Google

relèverons, autant que possible, que les noms que nous n'avons pas déjà trouvés ailleurs.

Noms des prisonniers de l'Ile Marat, ci-devant Bouin (1) :

Laurent-Alexis Luminais, 33 ans ;
Philippe Hardouin, marin, 28 ans ;
Honoré Lambert, 42 ans ;
Jean Burgaud, laboureur, 16 ans ;
Maurice Coindreau, 37 ans ;
Jean Mercier, cordonnier, 23 ans ;
Janvier Guittonneau, laboureur, 17 ans ;
Pierre Voisin, farinier, 14 ans ;
Alexis Querel, laboureur, 19 ans ;
André Baraud, marin, 31 ans ;
Donatien Bretet, laboureur, 25 ans ;
Alexis de la Prée, 17 ans ;
Julien Fouré, marchand, 37 ans ;
Honoré Fouré, boulanger, 29 ans ;
Jean Legagneux, 41 ans ;
Simon Bretaud, boulanger, 20 ans ;
Mathurin Martin, 40 ans:
Catherine Delaprée, domestique, 50 ans ;
Françoise Legrand, veuve Travers, 47 ans ;
Anne Travers, 24 ans ;
Rose Travers, 21 ans ;
Anne Hamon, 50 ans ;
Marguerite Hamon, 38 ans ;
Marie-Cécile Hamon, veuve Hardouin, 33 ans ;
Rosalie Hardouin, 22 ans ;
Eléonore Grollier, 26 ans ;
Marie-Jeanne Véronneau, 52 ans ;
Marie Poirier, 42 ans ;
Rose Palvadeau, lingère, 28 ans ;
Renée Gendron, 30 ans ;

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, L, 1527, ainsi que les suivantes. Noms nouveaux seulement.

Digitized by Google

Rose Maurice, 19 ans ;
Marguerite Hémery, tailleuse, 20 ans ;
Marie Moreau, lingère, 40 ans ;
Madeleine Redois, 35 ans ;
Marie Vincendeau, marchande, 33 ans ;
Françoise Massonneau domestique, 57 ans.
Marguerite Gouin, 18 ans, de St-Cyr ;
Marie-Anne Thomas, 59 ans ;
Jacquette Nau, 69 ans ;
Marie Lambert, marchande, 40 ans ;
Rose Baraud, journalière, 44 ans.
Catherine Ortureau, journalière, 55 ans ;
Rose Friou, 14 ans ;
Céleste Coindreau, lingère, 29 ans ;
Perrine Rousseau, journalière, 42 ans ;
Marie Guérin, 33 ans ;
Marie Vincendeau, marchande, 37 ans ;
Jeanne Sorin, 42 ans ;
Marie Moreau, domestique, 32 ans ;
Marie Robin, journalière, 35 ans ;
Marie Legagneux, journalière, 46 ans ;
Jeanne Delaprée, journalière, 55 ans ;
Marie Simonneau, journalière, 54 ans ;
Anne Vrigneau, aubergiste, 43 ans ;
Jeanne Rousseau, tailleuse, 24 ans ;
Marie Beilvert, domestique, 24 ans ;
Marie-Jeanne Ferré, veuve Rorthais, 55 ans, de Saint-Georges ;
Marie David, lingère, 28 ans, de Puybelliard ;
Marie Quillat (?), brodeuse, 58 ans, de Nantes ;
Perrine Bodin, domestique, 28 ans, de Nantes ;
Jeanne Front, 31 ans, de Sainte-Croix de Machecoul ;
Jeanne Batard, domestique, 21 ans, de Ste-Croix de Machecoul ;
Madeleine Rousseau, journalière, 21 ans, de Bois-de-Céné ;
Geneviève Rocher, domestique, 24 ans, de Saint-Julien ;
Marie-Magdeleine Gaudillon, lingère, 18 ans, de Saint-Etienne-du-Bois ;
Perrine Drouillard, domestique, 27 ans, de Boufféré ;
Marie-Julienne Richer.

Digitized by Google

Noms, demeures, etc., des brigands arrêtés, par ordre du Comité Révolutionnaire des districts des Sables et de Challans, dans le district de Challans, et conduits ès-prisons de l'Ile de la Montagne :

La veuve Barillon, de la commune de Challans ;
La femme Triballeau, fille de la précédente, id. ;
La femme Fortineau, id. ;
La Mourain, veuve Coyaud, de Sallertaine ;
Rousseau, de la Ménardière, de Saint-Gervais ;
Maublanc (jugé), de Beauvoir ;
La femme Maublanc (jugée), id ;
Guillot, dit Votton (jugé), id. ;
Rafin, journalier, id. ;
Leblanc, journalier, id. ;
Chantreau, journalier, id. ;
Jean Couthouis, id. ;
Soret, jardinier des ci-devant Trinitaires, id. ;
Jacques Chausson, père, batelier, id. ;
Sébastin Chauchet, fils, laboureur, id. ;
Nicolas Barraud père, id. ;
Christophe L'Hériteau père, meunier, id. ;
Pierre L'Hériteau fils, meunier, id. ;
Jean Chanson père, id. ;
Jean Chanson fils, id. ;
Marché, dit l'aîné Bourru, id. ;
Jean Herbreteau, laboureur, id. ;
Jacques Mazeau, des Allées, id. ;
Billet, dit Lecroc, id. ;
François Foucher, id ;
Jacques Raquois, laboureur, id. ;
Louis Artus, id ;
Charles Bouteiller, id. ;
Guillon-Piberne, dit Petit-Menteur, id. ;
Pajot, du Marais Doux, id. ;
Angibaud, dit Morinière jeune (jugé), id ;
Les demoiselles Angibaud, dites Morinière (jugées), id. ;
Veuve Brethon, id. ;

Digitized by Google

La veuve Laurent, tailleuse, id. ;
Marie Herbreteau, domestique, id. ;
La femme Chantreau, id. ;
Marianne de la Vergne, id. ;
La Michaud, femme de Vignaud, id. ;
La Pedriau, tailleuse, id. ;
La veuve Véronneau, id. ;
La veuve Beaugé, id. ;
Marie Jacquette, id. ;
La veuve Michaud, bouchère ;
Perrodeau aîné, meunier, de Barbâtre (jugé) ;
Rose Bellus, de Beauvoir ;
Jeanne Fleury (jugée), id. ;
Victoire Poileau (jugée), id. ;
Vilain, de l'Hôpital, id ;
Texier et ses deux fils, de la Crosnière, id. (jugés le 26 Prairial) ;
Dupont fils, id. ;
Dupont père, id. ;
Paradis, id. ;
Souchard, de la Darotte, id. ;
Baraud, marin, fils d'André, de l'Ile Marat ;
La femme Moël, de Falleron ;
René Foucaud, maréchal, de Saint-Christophe ;
La femme Foucaud, id. ;
René Cornevin, meunier, id. ;
Pinson, marchand, id. ;
Pierre Mornet père, id. ;
Jean Joly, fournier, id. ;
La Bériau, veuve Duchâteau, de la commune de Palluau ;
La Bériau, id. ;
Les femmes et filles Guillemet, bouchères, id. ;
Marie Minguet, de Maché ;
La femme Jean Barreteau, de la Mercerie, id. ;
La femme Jean Barreteau, juge de paix, id. ;

L. TROUSSIER.

(A suivre).

Digitized by Google

Pour l'Histoire merveilleuse des Géants de la Vendée

UNE LETTRE PRÉFACE DU Mis D'ELBÉE

Notre éminent ami M. le Colonel marquis d'Elbée, vient de tracer pour l'*Histoire merveilleuse des Géants de la Vendée*, de M. l'abbé Cyrille Ferret, cette remarquable Lettre-Préface, où l'on retrouve toute l'élévation de ses pensées, toute la rectitude de son jugement et tout le coloris de son style. C'est une exquise fortune pour nous de pouvoir en offrir la primeur aux lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou*.

R. V.

LETTRE-PRÉFACE

De M. le Lieutenant-Colonel marquis d'Elbée

MONSIEUR,

Vous avez écrit votre *Histoire de la Vendée* comme les poètes ont chanté les chansons de geste, mais cette fois, vous n'avez pas, comme eux, à mêler aux anciennes légendes les inventions de votre fantaisie, parce que dans ce récit que vous avez entrepris, il n'y a pas de légendes, il n'y a pas d'exagération qui grossisse les faits, mais que tout est vrai, que tout est sublime. Aussi vous n'avez pas craint de donner ce titre à votre œuvre : *Histoire merveilleuse*.

Tout n'est-il pas merveilleux dans cette histoire de Vendée ? Un peuple qui se lève pour défendre la Religion et le Roi, combat sans espérances de récompenses humaines, et qui, vaincu, reste pourtant victorieux, parce qu'il a maintenu la foi de son pays, le catholicisme de France. Oui, merveilleux de

Digitized by Google

dévouement et de sacrifice, de ténacité et de courage, chez les hommes comme chez les enfants et les femmes, égaux devant le danger et la persécution.

Tous avaient le courage que donne la foi, le courage « extraordinaire », Vous l'avez bien décrit quand vous nous montrez ces soldats et ces chefs, paysans qui, la faulx haute et menaçante, « rembarrent » l'ennemi, et « foncent » pour prendre et reprendre Marie-Jeanne, chefs qui doivent, pour conquérir leur grade, marcher les premiers devant tous ou rentrer dans le rang. Quand l'un d'eux s'était laissé devancer, le soldat disait : « Not' Monsieur n'a pas été très brave aujourd'hui, il faudra mieux faire une autre fois ». Eviter ce reproche était la seule ambition d'hommes qui n'en avaient point d'autre.

Je parle de courage, et c'est pourtant aux catholiques d'aujourd'hui que doit sembler une « merveille » cette résistance vendéenne d'autrefois qui allait jusqu'au bout de la révolte avec des chefs qui marchaient les premiers et des prêtres qui donnaient l'absolution à ceux qui allaient mourir.

Il faut plaindre les catholiques de nos jours, de ces jours néfastes et sans flamme, qui ont connu les déboires et subi les défaites n'ayant entendu que les mots d'abstention, de soumission, de crainte, de neutralité.

Solon chassait les neutres de sa république ; l'Eglise condamne la neutralité ; les hommes d'énergie et d'action la repoussent et la flétrissent. Napoléon, revenant d'Espagne, s'arrête en Vendée, à Chantonnay. Entouré par les municipalités des communes voisines, il accorde une somme d'argent au maire des Quatre-Chemins. — « Sire, lui dit celui de Chantonnay, le maire des Quatre-Chemins est un ancien brigand ; il a pris parti pour les royalistes. — Et vous, Monsieur, dans quel parti étiez-vous ? dit Napoléon. — Dans aucun, Sire, je suis resté neutre ». L'Empereur lui tourna le dos et sortit en disant : « Vous étiez donc dans le parti des lâches ! » C'est ainsi que l'homme d'action appréciait les prudents qui, aux temps troublés, se réfugient dans l'abstention,

Digitized by Google

et l'autocrate qui avait vu tant de platitudes de Jacobins nantis, s'y connaissait en lâchetés humaines.

D'ailleurs, lui-même, mettait en jeu toute sa diplomatie pour conquérir, autrement que par les armes, la Vendée ; elle lui inspirait une sorte de crainte mêlée de respect. Il la craignait déjà lorsque, général de brigade et militaire indiscipliné, il refusait à son ministre Aubry de prendre un commandement en Vendée parce que « dans ce guêpier, disait-il, il y a tout à perdre et rien à gagner ». Plus tard, il la craignait davantage peut-être au moment de signer le Concordat, lorsque soldat puissant, autocrate qui pouvait être tenté — et qui le fut — de mettre la main sur la religion comme sur la patrie et de prendre les âmes avec les corps, il réfléchit et recula parce qu'il se demanda ce que dirait la Vendée. Il la craint et l'admire, et il a appelé la lutte qu'il soutint « la guerre de géants » parce qu'il a reconnu qu'il y avait là quelque chose de plus grand que lui.

Les Vendéens étaient des hommes, mais que de choses dans la grande guerre ont dépassé la mesure humaine !

La Vendée est encore plus grande dans sa disparition et dans sa mort. Aucun monument, aucune tombe, recevant chaque jour l'hommage dû à un glorieux souvenir, ne peuvent dépasser en grandeur les humbles croix de bois noir qui couvraient les champs de Vendée après tant de combats, ni la fosse commune inconnue et oubliée où gisent les restes de ses chefs illustres.

Pas plus que le paysan, au sang anonyme, ces chefs n'ont cherché, ni d'ailleurs reçu, d'autre récompense que la plus pure gloire dûe au don de soi-même pour une grande cause. Ils ont sacrifié sciemment honneurs, fortune et vie à un principe religieux et politique ; ils n'ont pas hésité un seul instant à combattre et ils se savaient vaincus d'avance.

Et dans tout cela que de grandeur !

Certes, Monsieur, vous avez raison d'emprunter à Napoléon ce titre de « *guerre de géants* » grand et beau titre dont nous ne récuserons ni l'excellence ni la sincérité. La Vendée lui a arraché bien des vérités dont celle-ci qu'il faut rappeler :

Digitized by Google

« Il faudrait envoyer les peuples modernes à l'école de la » Vendée pour leur apprendre à servir et à défendre un gouver- » nement ».

Le politique songeait à ce qu'il aurait pu faire, s'il avait eu en mains cet instrument incomparable qui lui a manqué. La monarchie seule était digne d'un pareil secours qu'un soldat de fortune ne pouvait ambitionner. La longue suite de nos rois méritait l'amour de la Vendée. Elle aimait le roi, et le royalisme vendéen ne concevait pas d'autre défense pour ses autels que le trône légitime. Ne semble-t-il pas qu'il fût dans les desseins providentiels que religion et royauté restent indissolublement liées et que l'une ne puisse vivre sans l'autre. La Vendée ne pouvait-elle descendre du rôle de soldat de Dieu pour devenir la réparatrice des contingences humaines ?

Dans une page de forte pensée et d'une haute portée, l'auteur de l'*Histoire religieuse de la Révolution*, jetant un regard sur l'avenir sans grandeur qui attendait la Vendée victorieuse et prévoyant que cette victoire eût peut-être été « le brisement de l'unité nationale », nous dit : « Pour l'honneur du nom chrétien et l'unité de notre histoire, il valait mieux que cette Vendée succombât ».

Pour l'honneur du nom chrétien, nous nous inclinons devant l'arrêt de la Providence. Mais fallait-il donc que l'intégrité du vieux royaume de France ne soit plus confiée à cette monarchie qui l'avait fidèlement défendue, maintenue et conservée ?

Qu'en avons nous fait depuis 1793 ? Pouvons-nous ne pas regretter qne la chaîne soit brisée, que la continuité du droit royal soit rompue et d'avoir traversé sans solution et sans espoir « le siècle de la France sans roi ? » Coupure qui n'est pas encore fermée, blessure de la patrie mutilée, toujours ouverte et dont nous mourons.

Cependant, Monsieur l'Abbé, la Vendée n'a pas terminé sa tâche ; son histoire peut encore servir ; l'écrire est une sainte mission. On ne peut pas fermer la bouche aux martyrs ; il faut qu'ils servent de témoins irréductibles pour dire que la liberté

Digitized by Google

de la prière qu'ils ont demandée a été reconquise par le sang et que, sans elle, nous serions aujourd'hui des esclaves. Il faut qu'elle donne cette leçon aux timides que ce n'est pas par l'abstention qu'on fait reculer l'adversaire. L'histoire est un éternel recommencement ; il faut que les souffrances du passé corrigent et soutiennent les faiblesses du présent. En historien sincère, vous avez le strict respect de la vérité, mais il faut vous louer de ne pas rester impassible. A l'émotion qui vous étreignait et que nous communique la lecture de vos pages si vivantes, vous avez montré qu'il était impossible d'écrire, sans s'indigner ni s'émouvoir sur tant de ruines, l'histoire de la Vendée.

En l'écrivant, Monsieur, cette histoire « merveilleuse », vous avez bien mérité de la Vendée, et bien servi notre Patrie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mon dévouement et de mon très grand respect.

L^t^-Colonel Marquis D'ELBÉE.

Digitized by Google

LA VENDÉE AU SALON

I

AUX ARTISTES FRANÇAIS

Ce Salon renferme une toile décorative hors pair, que l'on pourra admirer dans la grande salle, et qui est due au pinceau de M. René Rousseau-Decelle : commandée par l'Etat et la Ville de la Roche-sur-Yon, cette œuvre échappe cependant de façon complète aux tendances du convenu ou de symbolisme humanitaire qu'affectent trop souvent les travaux de ce genre. L'artiste a su créer une page à la fois puissante et délicate, pittoresque et harmonieuse, en s'inspirant uniquement, comme l'ont fait tous les maîtres, de la vérité des types et des choses, savamment présentés dans leur cadre naturel.

La Vendée est là tout entière, terre des héros et des laboureurs, terre ou les blés fourmillent à travers les chênes, et qu'émaillent les gais troupeaux. C'est la fin d'un jour d'été : au fond de la cour d'une ferme, les hommes terminent les *batteries*, cependant qu'une vieille mère-grand, assise au tronc d'un arbre abattu, raconte à ses petits-enfants des histoires du temps passé.

Le paysan aux cheveux gris qui, près d'elle, bat sa faucille, le *gâs* qui ramène près du groupe ses bœufs encore fumants, les enfants et le chien de garde endormi au premier plan, sont de véritables portraits, d'une sincérité frappante, d'un art naturel et parfait.

Une belle fille, à la démarche noble et forte, s'avance au centre du tableau ; elle vient de la glèbe prochaine et tient sous son bras une gerbe dorée. Et voilà le personnage principal, dans lequel on peut voir la personnification robuste de notre vieille terre poitevine.

Les collines du Bocage s'étagent au fond de l'horizon ; on aperçoit la silhouette lointaine de la Chapelle des Alouettes, dominant la Plaine jaune d'épis. A gauche de la scène principale, une échappée sur le Marais ; des peupliers, des saules, une bourine solitaire ; une

Digitized by Google

barrière que fréquente une bande de dindons ; la mer étend à la limite extrême de la toile, son ruban lumineux piqué de voiles blanches.

A droite, une vieille chapelle en ruines, témoin des gigantesques luttes de 1793, et, ombrageant de ses rameaux puissants toute la scène du centre, un chêne archi-séculaire, que je ne puis voir sans quelque émotion, car cet arbre géant, issu de la terre de la Brossardière, près de la Roche, – que possédèrent les miens du XVI^e^ siècle jusqu'en 1808 — vit naître et mourir beaucoup de ceux qui me précédèrent dans la vie. Qu'on me pardonne cette digression.

Une bordure de fruits, de fleurs, de légumes même reliés en guirlandes, et artistement tissée, entoure le tableau ; de distance en distance, éclatent en des harmonies féodales d'azur, de gueules, de sinople et d'or, les armoiries des familles historiques du Bas-Poitou et les écus des quatre villes principales de la Vendée.

Notre récolte de peinture vendéenne s'arrêterait là, si nous ne la terminions par un joli bouquet d'*Anémones* et de *Dahlias* que nous cueille gracieusement M^lle^ MAGDE, artiste délicate et fine.

***

A la section de gravure, les œuvres exposées par M. Marcel FLEURY méritent un examen minutieux : très jeune encore, ce rare artiste est servi par une haute compréhension du beau et des dons naturels de goût et de mesure qu'aide une science de jour en jour plus approfondie par le travail.

La Mare aux Chênes, d'après le célèbre tableau de Jules Dupré (collection Chauchard), démontre comment un graveur de mérite arrive, par les moyens austères de son art, à rendre avec une délicatesse, une profondeur, un pittoresque complets, les effets, les harmonies admirables de ces paysages français qui ont inspiré les maîtres de notre grande école de Fontainebleau.

Cette belle gravure, œuvre de métier, a pour objet principal et constant la traduction juste de la toile à interpréter, quant à la pensée et à la facture ; le burin, l'eau-forte, la pointe sèche l'ont établie savamment. L'impression grandiose que donnent le vieux chêne du centre, les grands blancs du fond de la planche, avec le rappel dans l'eau qui accuse le sens vertical de la composition, les encadrements sombre des nuages qui en font valoir l'éclairage du milieu — cette impression est fidèlement traduite par M. Marcel FLEURY avec une clarté, une science des valeurs et un sens esthétique qui font de sa

Digitized by Google

planche tout autre chose qu'une copie, une œuvre véritablement personnelle et maîtresse, digne de figurer à côté de la toile illustre.

Le *Cloître de Nieul-sur-l'Autise* est, en revanche, une eau-forte originale, libre et composé au goût du graveur qui a pittoresquement traduit les effets de lumière que jette sur les vieux piliers romans le gai rayon de soleil pénétrant par une fissure de la voûte de granit ; la facture de cette œuvre est absolument personnelle et en dehors de toute préoccupation de métier, participant ainsi de la liberté d'un

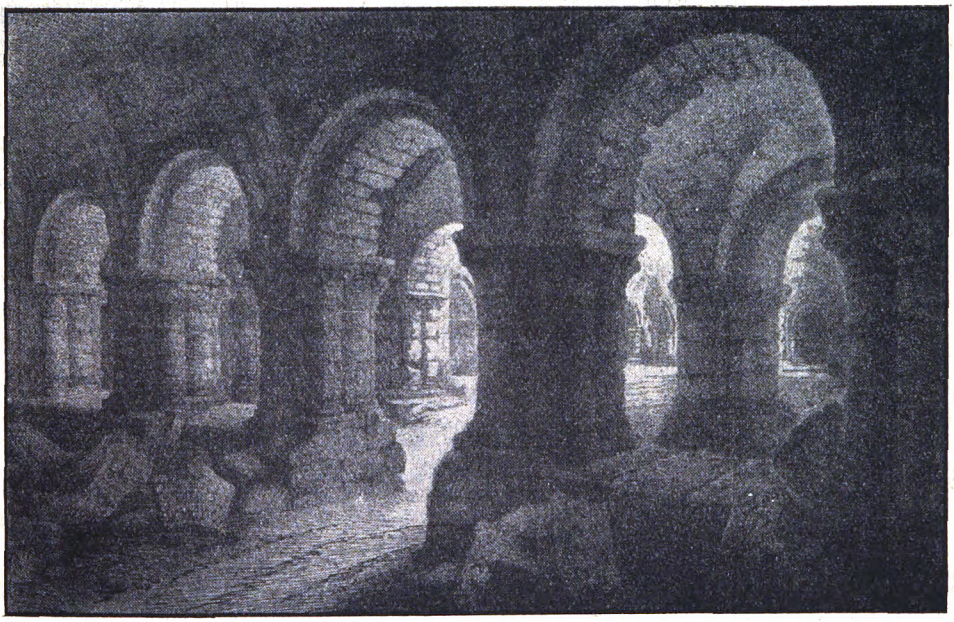

Le Cloître de Nieul, par M. Fleury.

dessin où l'artiste a traduit une impression de sensibilité propre, et n'a cherché qu'à fixer sur le cuivre l'image rapide, mais désormais durable, d'une vision changeante avec l'heure et le jour.

Disons ici, pour les amateurs d'histoire locale, que le Cloître de Nieul faisait partie de la célèbre abbaye augustine, fondée après l'an mil et sécularisée en 1720. La grande œuvre des moines fut, au moyen-âge, le dessèchement des marais du Langon, de Vouillé, de Mouzeuil, d'Angles, de Marans et de Chaillé, de concert avec les abbayes de Saint-Michel-en-l'Herm, de l'Absie, de Saint-Maixent et de Maillezais : le *canal des Cinq Abbés*, qui fut creusé au XIIIe siècle et se déverse

Digitized by Google

dans la Sèvre, garde à travers notre histoire le souvenir des services rendus jadis à notre terre natale par les moines des vieux temps. La planche de M. Marcel Fleury conservera aux hommes de l'avenir l'image de ces nobles ruines, quand elles-mêmes auront péri.

La *Rue du Halage*, à Rouen, de M. Fernand Combes, a cette puissance d'évocation que donne cet artiste si personnel et si sincère à tout ce qu'il produit. Derrière d'antiques logis qui surplombent une étroite venelle, se dresse lumineuse la flèche de la cathédrale, qui monte dans le ciel comme une oraison merveilleuse et perpétuelle.

Cette belle pièce se trouve ainsi que le Cloître de Nieul de M. Fleury, sur le pourtour du balcon, à la Gravure.

La *Mare aux Chênes*, est exposée dans la salle des eaux-fortes.

***

Nous devons regretter que M. Guéniot n'ait rien donné à la section de sculpture. La cause de cette abstention est dans la préparation, par cet excellent statuaire, de deux belles pièces religieuses, des bénitiers en marbre de deux mètres de hauteur, commandés par M. Loutil, curé de Saint-Jean de Montmartre, bien connu dans le monde de la Presse, où il signe *Pierre L'Hermite*.

Le projet de M. Guéniot, dont nous avons pu voir la maquette en plâtre, consiste en une large vasque que domine un ange drapé tenant à la main une amphore romaine : et ce sera sans aucun doute, une noble création à ajouter à l'actif de l'auteur de *Beaumanoir*.

II

A LA SOCIÉTÉ NATIONALE

Un seul artiste né en Vendée expose à ce Salon, M. Charles Milcendeau, de Soullans, peintre d'une conscience absolue, d'un savoir réel, et doué d'un don aigu d'observation. Aussi bien, habitant le Marais d'une façon à peu près constante, est-il mieux placé que quiconque pour interpréter les paysages, les types et les mœurs de sa région natale, restée encore très pittoresque et traditionnelle.

A la salle 9, trois tableaux excellents, *La baraque dans le Marais*, et les *Chaumières*, dont l'impression est saisissante, sous le ciel gris d'hiver. Toutefois, il semble que le maraîchin qui, debout dans son bateau, le dirige vers sa bourine d'une ningle nonchalante, est quelque

Digitized by Google

peu disproportionné dans l'ensemble. Autrement, les tons sont parfaits le dessin incisif et net. C'est la nature même.

Les deux *Compères villageois formant un petit complot* amusent par leur spirituelle conception, et aussi par une exactitude d'étude digne des vieux maîtres hollandais.

Du même artiste, dans la série des dessins, il faut voir le *Vieux paysan grabataire*, et trois bretonneries très largement traitées, les *Brodeuses*, la *Gardeuse d'Oies*, et le *Bigourden*.

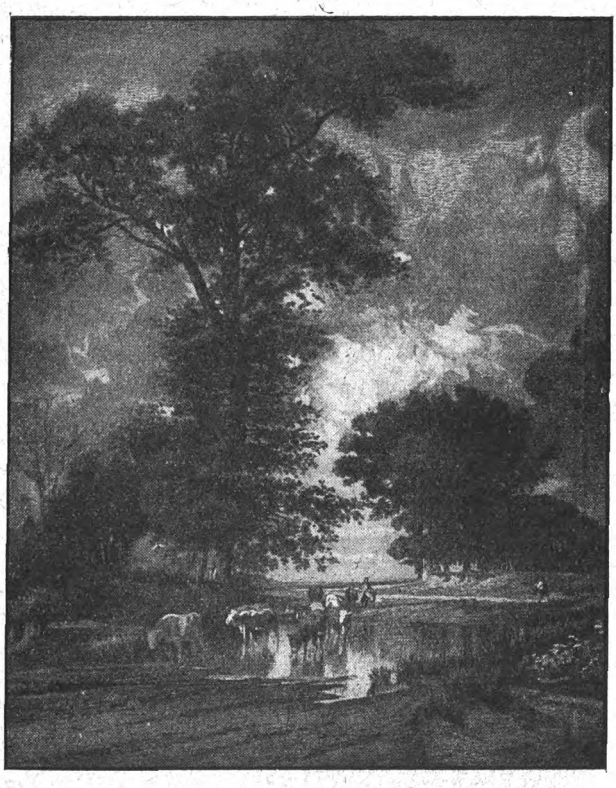

La Mare aux Chênes, par M. Fleury.

M. Auguste LEPÈRE, dont l'œuvre considérable a été en parti conçu et exécuté à Saint-Jean-de-Monts, qu'il habite pendant les mois d'été depuis plus de vingt ans, n'est pas seulement le maître de l'eau-forte et de la gravure sur bois, mais encore un peintre d'une rare profondeur et doué des qualités les plus fines de composition. Artiste à la

Digitized by Google

fois sensible, harmonieux et personnel, nul n'interprête la poésie intime des arbres et des eaux, du ciel et des plages, avec plus de large souplesse.

La salle 7 contient de M. Lepère, quatre toiles, dont deux sont consacrées à la Vendée : *Décembre, marais à Saint-Jean-de-Monts*, et *Le Bourg en Novembre*.

La section de gravure renferme également quatre pièces remarquables, parmi lesquelles nous signalerons l'*Été de la Saint-Martin* et la *Route de Saint-Gilles*.

La *Ravine en Juin*, toile éloquente inspirée de la terre picarde et qui figure à côté des sujets vendéens de la salle 7, est reproduite en lithographie au frontispice du charmant catalogue que la maison Sagot avait édité pour une exposition particulière d'œuvres de M. A. Lepère — du 4 au 20 mai dernier, 30 *bis*, rue de Châteaudun.

Dans la salle 7, l'on regardera également avec plaisir une très pittoresque toile de M. H. Marret, le *Port de la Meule, à l'Ile d'Yeu*, œuvre d'un coloris chaud et profond.

Terminons enfin cette trop courte promenade à la Société Nationale par de sincères remerciements à son distingué secrétaire-général, notre compatriote M. Eugène Raguet, dont la bonne grâce nous facilite toujours si aimablement une tâche parfois délicate.

L. de la Chanonie.

P.-S. — Pour être complet, signalons encore à la sculpture du Salon des Champs-Elysées, n° 4321, un très beau bas-relief en plâtre, de notre distingué compatriote et ami Jules Robuchon, — *Portrait de M. Paul Maufras des Châtelliers*, le savant archéologue Breton, collaborateur des *Paysages et Monuments de Bretagne*.

N. D. L. R.

Digitized by Google

LA VIE LITTÉRAIRE

LES DÉMARQUÉS

Les déracinés sont gens malheureux. Les « démarqués » le sont souvent plus encore. Non seulement parce qu'ils ont quitté leur pays d'origine, mais parce qu'en même temps il leur a fallu abandonner des mœurs ancestrales, des manières de voir et de sentir, de croire et d'aimer, auxquelles ils étaient soumis par la toute puissance de la race.

Tet est le cas de ces Vendéens du Marais, émigrés en Gascogne, dont Jean Yole nous conte la triste histoire dans un roman nouveau : *Les Démarqués* (un volume récemment paru à la librairie Grasset).

Pour sa part, Jean Yole ne se démarque pas. Il reste l'auteur des *Arrivants* et de la *Dame du Bourg*, un écrivain au cœur généreux qui chérit les gens et les choses dont il parle, qui écrit pour l'amour de la Vendée, dont il est fils, en même temps que pour l'amour de l'art, car il est artiste. Seulement, à mesure qu'il avance, il ajoute des qualités à ses qualités premières. Sa phrase, toujours claire et musicale, s'épure et s'affermit ; son observation se fait plus profonde ; les jugements s'ajoutent aux impressions ; on sent la maturité toute proche.

Jean Yole écrit au docteur Labat, en lui dédiant son livre : « Quand, au cours d'un voyage d'étude sur l'immigration vendéenne en Gascogne, j'eus la bonne fortune de vous rencontrer, sur la route qui descend de Laplume à Escuran, mon enquête s'éclaira d'un jour tout nouveau.

» Je me souviens de notre arrêt au sommet de la côte, face à Cazeaux endormi dans sa ruine et qui faisait une tache dans la soleillée de la campagne. Vous me montriez, avec une émotion qui trahissait l'amour, votre belle Gascogne riche d'histoire et de moissons. Mais, comme au paysage que nous admirions, il y avait une ombre à votre enthousiasme. C'était le vide créé dans les métairies par l'exode des travailleurs vers la ville, l'amour de la terre ruiné au cœur des paysans.

» A mon tour je vous parlais de la Vendée, des Vendéens gourmands de grands labours et qu'on attirait chez vous pour remplacer les énergies disparues. Je déplorais cet appel trop large, craignant pour le bonheur de la ruche à voir tant d'essaims en sortir ».

Digitized by Google

Oui, c'est bien cette crainte de voir la petite patrie souffrir d'abandons répétés qui inspire Jean Yole en même temps que sa pitié pour ceux qui partent. Ils vont là où ils ne seront pas heureux, où les déceptions les attendent, la lutte même, la défaite finalement.

Gascogne contre Vendée ! Deux races se choquent ; les esprits sont aux prises, les âmes se froissent. Ces Berthomé et ces Milcent, qui ont quitté la terre de Soullans pour celle de Nérac, comme ils souffrent, comme ils ont de la peine à plier leurs bras aux méthodes nouvelles de travail, à habituer leurs yeux doux aux paysages de soleil, leurs oreilles aux sons de cloches qui ne leur semblent pas avoir l'accent des carillons vendéens ! Ces carillons et toute l'ampleur des liturgies accoutumées, dont leur foi s'accomodait comme elle se renforçait des traditions séculaires, tout cela va leur manquer dans les églises gascognes presque désertes. Et ils iront, déprimés, à l'incrédulité, au désespoir, au déshonneur ou à la mort. Quant aux survivants, en réalité toujours nostalgiques, ils se rendront en apparence, accepteront de se démarquer tout à fait, costume, humeur et langage, de se modeler sur ceux qui, bon gré mal gré, les accueillent, ces Gascons au bon cœur, mais malins et sceptiques.

On devine bien qu'un livre qui conte cette odyssée n'est pas à proprement parler un roman. Il mérite plus d'estime qu'un roman. Il s'en dégage plus de pathétique, parce que l'on se sent en face de la vérité, en face d'un problème poignant.

« Ah ! dit Cathène-Milcent, nous n'aurions pas dû quitter la Vendée ; ou bien il nous fallait venir avec beaucoup d'autres : avec les prêtres de chez nous, avec les maîtres de nos métairies... Notre départ m'a fait penser à ces essaims d'abeilles qui s'en vont ailleurs, comme nous quand la ruche est trop petite. Ce sont les faiseuses de miel que nous devrions imiter. Il nous faudrait nous aussi émigrer en essains, avec une reine qui dirige le vol tandis que les autres la suivent ! »

C'est en raccourci, à l'aide d'un exemple frappant, toute la question de l'émigration que l'auteur étudie dans les *Démarqués :* question qui intéresse d'autres besogneux que les Vendéens pauvres, les Bretons notamment, condamnés aux mêmes exodes ; question de plus en plus importante, si l'on en juge par les nouvelles parues ces jours-ci dans les journaux, annonçant l'arrivée de colons polonais ou belges dans les fermes de Lot-et-Garonne abandonnées par les enfants du pays.

A coup sûr, il serait difficile de mieux présenter pareille étude que ne l'a fait Jean Yole. Son récit se poursuit sur le ton grave, dolent par endroits, qui convient à la mélancolique aventure. Il est rehaussé de descriptions puissantes, illustré de tableaux poussés, copiés sur nature. Le tout fait une œuvre de justesse, de charme rares et, surtout, de compassion infinie.

Camille GENTY.

Digitized by Google

NOS MORTS

M. EDGAR BOURLOTON

Aucune mort ne pouvait nous être plus douloureusement sensible que celle qui vient de plonger la *Revue du Bas-Poitou* dans un deuil si cruel.

Notre éminent ami Edgar Bourloton, qui avait été notre collaborateur de la première heure, et dont l'affectueuse sympathie et l'impeccable érudition nous furent pendant ces vingt-six années de labeur d'un si puissant réconfort, vient de nous être subitement enlevé.

A dire vrai, voilà tantôt deux années que nous en portions presque le deuil. Des chagrins intimes, dont il nous confia toute l'amertume, nous avaient privé depuis 1912 du témoignage si précieux de son amitié et de sa collaboration.

Et, c'est au moment précis où nous relisions quelques-unes de ses lettres, régal incomparable pour l'esprit comme pour le cœur, qu'un télégramme vint brutalement nous apprendre la triste et désormais irréparable réalité.

Edgar Bourloton venait de succomber à Arcachon, à l'ombre bienfaisant des Pins, où il espérait trouver le calme que réclamait l'état de sa santé. En bon et fidèle enfant de cette Vendée qu'il aimait tant, à laquelle il consacra le meilleur de son intelligence, et dont il traça de cette écriture si personnelle et si documentée tant de curieux chapitres, il avait voulu dormir son dernier sommeil dans le cimetière de Fontenay, auprès de cette mère qui eut ses meilleures tendresses, et non loin de ce collège, dont son père fut l'un des maîtres les plus justement estimés.

Et c'est là, dans ce champ de suprême repos qui nous a déjà pris tant d'amis et de collaborateurs précieux, que nous l'avons conduit en cette triste matinée du 19 Mars.

Alphonse de Châteaubriant, le délicat auteur de *M. Des Lourdines*, qui avait été admis dans l'intimité de Bourloton, fera magistralement revivre son image dans le prochain fascicule de la *Revue*. Il redira avec le talent qui lui est personnel, le charme de son esprit, l'attrait de sa conversation, la verve de son style et la richesse de son érudition.

Digitized by Google

Mais ce que nous tenons à célébrer dès aujourd'hui à cette place, ce sont les incomparables ressources de cette haute intelligence, qui savait se plier aux exigences des travaux les plus variés ; ce sont les trésors plus précieux encore de ce grand cœur, dont la disparition a mis doublement en deuil notre amitié et l'œuvre à laquelle il avait prodigué toute la sienne.

Travailleur infatigable, Edgar Bourloton laisse par derrière lui des œuvres nombreuses. Nous ne citerons que les principales : *L'Allemagne contemporaine*, écrite du fond des casemates prussiennes, en 1871 ; la *Commune et ses idées à travers l'histoire* (1873), en collaboration avec M. Edmond Robert, qui devait plus tard devenir préfet de la Vendée ; le *Dictionnaire des Parlementaires* (5 vol. in-8° 1889-1891), en collaboration avec MM. A. Robert et G. Cougny ; et d'innombrables études historiques, publiées dans cette *Revue*, et dont la principale, qui restera malheureusement inachevée, est son *Clergé de la Vendée pendant la Révolution.*

Avec Edgar Bourloton disparaît un écrivain de haute valeur, un lettré délicat, un conteur exquis, et un ami d'un dévouement sans égal.

Son nom restera gravé dans l'histoire de notre chère Vendée, et son souvenir sera pieusement conservé par tous ceux qui, comme nous, ont pu apprécier les éminentes qualités de son esprit, et le charme inoubliable de ses relations.

***

M. HENRI-FABIEN ALASONNIÈRE

Nous avons appris de même avec regret la mort de M. Henri-Fabien Alassonnière, décédé le 10 Avril 1914, à Paris, en son domicile, rue Vital, dans sa 70e année,

M. Fabien Alassonnière était originaire d'Amboise.

Il habita longtemps la Vendée, qu'il affectionna toujours et où il comptait de nombreux amis.

Elève de Boutin, il était peintre et graveur et c'est tardivement qu'il se livra à l'art de l'eau-forte. Graveur d'un grand talent, il a obtenu plusieurs récompenses au Salon des Artistes Français : mention honorable 1888, médaille troisième classe 1897, médaille de bronze Exposition universelle 1900, médaille deuxième classe 1901. Son œuvre d'un dessin impeccable, était puissante de coloris et de lumière. On lui doit les portraits excellemment gravés de plusieurs de nos compatriotes et notamment ceux de Paul Baudry, du statuaire Guitton et d'Octave de Rochebrune.

Digitized by Google

Ce dernier fut spécialement gravé pour la *Revue du Bas-Poitou.*

M. Henri-Fabien Alasonnière, était le fils de M. Alasonnière, ancien vétérinaire des haras, dont la science et le savoir étaient hautement appréciés en Vendée. Celui-ci dut quitter l'administration après les élections législatives où le député Gentil enleva le siège du marquis de Puyberneau. Cette mesure administrative, qui le frappa d'une façon si injuste, ne fit qu'augmenter le nombre déjà grand de ses amis.

Nous offrons à sa fille nos sentiments de bien douloureuse sympathie.

***

M. ARTHUR PARENTEAU DE LA VOUTE

Nous venions à peine d'enregistrer le nouveau succès obtenu par Arthur de la Voûte, le vendredi-saint, à l'Eglise Saint-Nicolas du Chardonnet de Paris, qu'une douloureuse nouvelle se répandait presqu'aussitôt en Vendée.

L'éminent maître qui avait tenu, bien que souffrant, à venir diriger lui-même l'exécution de son magnifique oratorio, avait été obligé à l'issue de la cérémonie de s'aliter sous les premières atteintes d'une congestion pulmonaire des plus graves.

Avec une énergie peu commune, il se fit transporter dans une voiture automobile d'ambulance qui le ramena en son château de la Bréchoire, où les soins les plus délicats et les plus empressés lui furent donnés. Mais les efforts de la science devaient demeurer inutiles.

Arthur de la Voûte s'est éteint le 16 Avril, à une heure et demie de l'après-midi, après avoir reçu les consolations et les sacrements de la Sainte Eglise.

Agé de 75 ans, M. de la Voûte administrait la commune de Saint-Hilaire-du-Bois depuis de longues années, était chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique.

Le bon et aimable Vendéen qui disparaît a occupé une place des plus honorables parmi les compositeurs de notre époque, aussi bien dans la musique sacrée que dans des compositions de genres divers.

C'est ce qu'ont dit en termes éloquents et émus, le jour de ses obsèques, deux de ses amis les plus fidèles, M. le docteur Audé et M. Cornière, président honoraire des « Vendéens de Paris ».

Nous nous associons de tout cœur aux hommages et aux regrets qu'ils ont déposés sur sa tombe.

Digitized by Google

M. HENRY TAUDIÈRE

C'est enfin avec une douleur profonde que nous avons à enregistrer la mort de notre cher et éminent ami Henry Taudière, député de Bressuire et professeur de droit à l'Institut Catholique de Paris.

Henry Taudière est mort le 7 mai, à Parthenay, au cœur de ce Poitou, où il naquit cinquante-quatre ans auparavant et dont il a conservé, toute sa vie, comme un héritage de famille, les qualités de race: la sincérité et l'ardeur des convictions, l'esprit de dévouement, la nature chevaleresque.

Après de solides études juridiques dont nous avons été le témoin et qui le conduisirent au grade de docteur en droit, il prépara le concours d'agrégation de l'Institut Catholique, où il fut nommé professeur en 1891.

Dévoué à l'excès, il était prodigue de sa parole autant que de sa plume, multipliant les discours et les conférences dans les milieux les plus divers, revenant toujours sur ses idées de défense de la religion, de la patrie, de la famille qui faisaient, pour ainsi dire, partie intégrante de sa personne.

Henry Taudière était, par excellence, le conseiller écouté de toutes les organisations auxquelles nous sommes attachés. Jurisconsulte remarquable, ses avis furent recherchés par les plus hautes autorités dans toutes les circonstances graves, en particulier lors de la Séparation et de l'affaire des Cultuelles. Depuis longtemps, son concours et ses lumières avaient été de même sollicités par diverses œuvres bien connues de nos lecteurs pour l'intégrité de leurs principes, les Jurisconsultes catholiques, par exemple, la Ligue des Femmes françaises, et d'autres encore, trop nombreuses pour être signalées ici.

Royaliste non moins fidèle, Henry Taudière avait été appelé par Mgr le duc d'Orléans à un poste de confiance, et au jour de la Restauration, il était désigné pour remplir une haute charge.

Jamais raison plus claire ne fut mise au service des causes françaises et catholiques, jamais dévouement plus ardent, patriotisme plus élevé, n'apporta meilleure contribution à la lutte engagée pour la défense de l'Eglise et de la Patrie.

En 1913, après la mort d'Henry de Beauregard, on lui demanda de se présenter à sa place à Bressuire. Il accepta et fut élu avec enthousiasme, en ce pays de Vendée militaire, où il avait de nombreuses attaches, et où ses convictions politiques et religieuses plaisaient naturellement aux descendants des combattants d'autrefois.

Et pourtant le fardeau qu'il prenait là était lourd, et son dévouement était héroïque. Non seulement, en effet, ses occupations si

Digitized by Google

HENRY TAUDIÈRE

Député de Bressuire, Professeur à l'Institut de Droit Catholique de Paris.

(Cliché du *Panache*).

Digitized by Google

graves et si nombreuses l'absorbaient toujours, mais depuis longtemps déjà sa santé était ébranlée. Il est mort sur la brèche, épuisé par des fatigues tout spécialement pénibles pour lui, et sa disparition si cruellement subite laisse les plus sensibles regrets à tous ceux qui comme nous l'ayant connu, ont pu apprécier sa haute valeur, son inépuisable dévouement, le loyalisme de son caractère et l'aménité de ses relations.

Nous adressons à sa famille justement éplorée l'expression de nos plus douloureux sentiments et déposons sur la tombe du grand catholique, du grand royaliste, du bon et fidèle ami que fut Henry Taudière, l'hommage ému de nos souvenirs.

René VALLETTE.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX

LES COLONNES INFERNALES. — *La Source aux Rêves*, par M. Charles Foley. — Un beau volume in-18 jésus avec couverture en deux couleurs, Jules Tallandier, édit., 75, rue Dareau, Paris (14e), 3 fr. 50.

Parmi les croyances vieillottes de la Vendée, combien délicieusement poétique est celle qui ramène chaque printemps les jeunes filles à la *Source aux Rèves* », dans l'espoir de voir se refléter sur l'eau, à travers les feuilles légères des aulnes le visage de celui qu'elles doivent aimer. C'est ainsi qu'Armande de Varanges, l'héroïne de la dernière œuvre de notre éminent maître et ami Charles Folëy, rencontra Julien Moriceau. Ecrivain au talent à la fois délicat et vigoureux, Charles Folëy, en ce roman au titre empreint de mélancolie tendre, nous raconte l'amour d'un Bleu pour une « Chouanne » à cette époque où les colonnes infernales mettaient à feu et à sang la Vendée en révolte.

Après *Kowa la Mystérieuse, Des Pas dans la Nuit, La Chambre au Judas, Au Téléphone, Pernette en escapade, La Source aux Rêves*, sera un nouveau succès.

***

L'OISEAU DE FRANCE, par M. L. de Kerguy. — 1 vol. in-12, prix 3 fr. 50. Grasset, éditeur (G.-J.).

« Il est étonnant de constater, nous écrit-on, combien l'aviation a frappé les esprits, au point que la littérature actuelle en est tout imprégnée ». Ne semble-t-il pas que l'introduction de la mécanique et du calcul intégral dans une histoire de sentiments, soit une trouvaille médiocre? Pourtant, dans le roman qui nous occupe, les recherches, les inventions, la bravoure de l'ingénieur-aviateur Gilbert de Rochecourt intéressant aussi vivement le lecteur que la double et gracieuse idylle des filles de M. Somerives.

Tout est sain dans l'œuvre de M. de Kerguy, les caractères sont sympathiques et logiques dans leurs actes. Les descriptions seront particulièrement goûtées par les lecteurs qui connaissent la jolie vallée et la forêt des Jupilles chantées par l'auteur.

L'*Oiseau de France*, est en un mot un roman captivant, chrétien et très moral. De plus, le style en est agréable et correct, ce qui « par notre temps de littérature nègre est un charme de plus ».

Digitized by Google

MATUTINAUD LIT LA BIBLE (cinquième série), par l'abbé E. Duplessy, directeur de *La Réponse*. — P. Téqui, éditeur, Paris.

L'abbé Duplessy aura son nom dans la liste de ceux qui entreprennent à notre époque de réformer l'opinion populaire. Tâche ardue et de longue haleine, qui exige une attention toujours en éveil, et une persévérance jamais lassée.

Son Matutinaud, type créé par lui, n'est pas difficile à reconnaître : c'est un libre-penseur de caboulot dont la verve est aussi bruyante que le savoir est limité. Le voici qui s'est mis à lire la Bible et vous pensez bien qu'il va tomber en arrêt devant toutes les difficultés qu'elle peut contenir. Ce sera pour en triompher à grand fracas. Triomphe éphémère, car l'abbé Duplessy ne tarde pas à lui coller sous le nez la réponse à la fois scientifique et vulgarisée qui ne laisse rien à désirer au double point de vue de la clarté et du sérieux. Qui n'a pas, autour de lui, son Matutinaud ? Je vous en prie, n'hésitez pas à lui servir le plat que l'abbé Duplessy vient de lui cuisiner.

*
* *

EN FLANANT A TRAVERS LA FRANCE. — *De Bretagne en Saintonge*, de André Hallays. — Prix 5 fr. Perrin et Cie, éditeurs.

Kerjean. — Madame de Sévigné en Bretagne. — Le « Petit Lyré » de Joachim du Bellay. — Serrant. — *Fontenay-le-Comte*. — *Luçon*. — La Rochelle. — Brouage. — Saintes. — La Roche-Courbon.

Les jolies pages que renferme ce nouveau volume ont été écrites à des époques différentes, quelques-unes remontent à 1900, d'autres, les plus nombreuses, sont récentes, mais toutes captivent et retiennent l'intérêt du lecteur. On le sait, M. André Hallays, est le défenseur intrépide et averti des beautés artistiques et naturelles de son pays, menacées par le vandalisme des pouvoirs publics encore plus que par l'ignorance *des particuliers*. Il s'acquitte avec infiniment d'esprit et de conscience de la mission qu'il a assumée, mais il n'a pas toujours gain de cause et son plaidoyer en faveur des vieilles tours de la Rochelle est un exemple des difficultés auxquelles il se heurte dans sa croisade contre la fièvre de l'embellissement..., maladie terrible, le commencement de toute laideur.

« En flânant », M. André Hallays recueille des souvenirs historiques curieux et piquants : telles les aventures fantastiques et véridiques du Corsaire de la Rochelle, Nicolas Gargot, tel le souvenir du roman de Marie Mancini, évoqué par la morne forteresse de Brouage. D'autres fois, il brosse au passage de mystérieux châ-

Digitized by Google

teaux, inconnus du plus grand nombre des touristes, c'est Kerjean, au pays de Léon, et la Roche-Courbon, dans une forêt admirable, à quelques lieues de Royan.

Souhaitons que M. André Hallays continue ses flâneries et qu'il fixe, pour le plus grand profit de nos descendants, ces souvenirs et ces tableaux des coins ignorés de France avant que la « fièvre de l'embellissement » n'ait achevé son œuvre néfaste.

***

Vient de paraître, L'ÉPOPÉE VENDÉENNE, par G. Gautherot, professeur d'Histoire de la Révolution aux Facultés libres de Paris.

Cet ouvrage n'est pas un livre d'érudition pure. L'auteur, si compétent comme l'on sait, a voulu dégager des documents si nombreux qu'il a eus entre les mains une synthèse pouvant tenir lieu d'interminables lectures à ceux qui veulent se faire une idée d'ensemble des guerres de Vendée.

Le récit d'une vie intense et d'une lecture passionnante, est accompagnée d'une illustration qui est un joli chef-d'œuvre de reconstitution (125 gravures d'après des documents du temps, dont 10 hors texte en héliogravure et une carte en couleurs).

L'Épopée Vendéenne a été éditée par la Maison MAME (Tours, Indre-et-Loire(, dans le format in-4e (30×21) et vaut : Broché 15 fr. — Percaline, plaque spéciale représentant une fleur de lys : 20 fr. Demi-reliure amateur, cuir fauve ; 25 fr.

***

Au lendemain des élections, aussi bien qu'à la veille, il faut lire la *République des Camarades*, que Robert de Jouvenel, vient de publier chez Bernard Grasset, Paris, et où il y a dépensé de merveilleux trésor de psychologie politique et d'exquise ironie (3 fr. 50).

Signalons enfin chez Albouy, éditeur : A *travers la Presse*, de M. A. de Chambrun, avec préface de M. Adolphe Brisson (1 vol. in-8o d'environ 700 p., avec 140 reproductions en photographies des textes des principaux journaux de France et de l'Etranger (5 fr.).

ZZZ.

Digitized by Google

CHRONIQUE

A la Société des Antiquaires de l'Ouest (Séance du 26 Mars 1914), M. G. Chauvet, a propos de sa communication sur les amas de cendres de Nalliers (Vendée) considérés comme des traces d'anciennes salines (séance du 16 Octobre 1913), rend compte de deux lettres qu'il a reçues à ce sujet.

L'une de M. Horace Wilmer, des Antiquaires de Londres du 9 Mars, montrant tout l'intérêt que les archéologues anglais attachent à cette question ; elle ne leur paraît pas encore définitivement résolue.

M. Reginald Smith du Musée Britanique croit aux restes de salines.

M. le professeur Flenders Pétrie croit aux fabriques de potasse, comme M. Louis de Fleury.

D'autres ne voient dans ces cendres que les débris normaux laissés par d'anciennes industries, longtemps exploitées aux mêmes lieu, des poteries par exemple.

Des fouilles nouvelles leur paraissent utiles avant de conclure solidement.

Une autre lettre de notre confrère, M. le docteur Marcel Baudouin fait savoir que dès le 29 Juillet 1913, à Lons-le-Saulnier, il a considéré les cendres de Nalliers comme provenant de la fabrique de sel, dans une conférence qui sera bientôt imprimée, dans les comptes rendus du Congrès préhistorique de France, année 1913.

— A la même séance, M. Charbonneau-Lassay annonce la découverte d'une nécropole gallo-romaine à Bouillé-Courdault (Vendée). Il indique les premiers et très beaux résultats des fouilles. A l'aide de dessins au tableau il fait ressortir la luxueuse élégance des objets trouvés autour d'une tombe, notamment des vases et fioles en verre qui peuvent rivaliser avec les produits de la verrerie de Venise.

— Au cours de la même séance, M. Alfred Richard, signale la découverte faite sur les hauteurs de la Chauvinerie, à Poitiers, par

Digitized by Google

M. Dezouche, de plusieurs poteries funéraires, parmi lesquelles une magnifique coupe de verre portant en relief une série de gladiateurs.

Ces coupes de verre, décernées en prix dans les jeux publics, sont rares, une des plus connues a été découverte à Chavagnes-en-Paillers (Vendée), vers le milieu du XIX^e^ siècle et souvent reproduite par la gravure, notamment dans notre région, par MM. de le Villegille et Fillon, et par la *Revue Poitevine et Saintongeoise*.

Une coupe en terre rouge portant aussi des gladiateurs a été fournie par le sol de Nantes, place Saint-Pierre.

A la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres (Séance du 1^er^ Avril), M. Emile Breuillac, a lu une intéressante note de M. Th. Redien, relative au *gisant* qui se trouve dans le cimetière de Saivre.

M. Breuillac signale aussi la découverte, à Ecoulois, commune de Thorigné, d'un vase trouvé dans la démolition d'un mur et qui contenait 163 monnaies d'argent, toutes du XVI^e^ siècle.

Beaux-Arts. — M. Couras, professeur de dessin au Collège de Fontenay-le-Comte, a exposé, aux derniers salon des Artistes Français, les projets de deux vases décoratifs en verre et argent ciselé et d'un service à thé en argent.

— Remarqué à l'Exposition de la *Société Artistique des Amateurs* qui a eu lieu au pavillon de l'Alcazar d'Été, à Paris, de très poétiques tableaux sur Versailles, par la comtesse de Froidefond des Farges.

Pour la conservation des Monuments. — La Chambre a voté à l'unanimité, sur la proposition de M. Georges Leygues, membre de la commission extra-parlementaire des Etats généraux du tourisme, la création d'un office, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, rattaché au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, dont la fonction sera d'assurer l'exécution des travaux d'entretien et de réparation des édifices et monuments qui offrent un intérêt régional et local.

Elle a voté en même temps, avec la même unanimité, sur la proposition de M. Théodore Reinach, la création d'une caisse des monuments historiques et préhistoriques, déjà votée par le Sénat, et qui pourra recevoir des dons, des legs, des souscriptions individuelles et collectives, et qui sera dotée de subventions régulières de l'Etat.

Digitized by Google

Monuments historiques de la Vendée. — L'*Officiel* publie la liste des immeubles classés avant la loi du 31 Décembre 1913 parmi les monuments historiques. Ces derniers sont, pour la Vendée :

Angles : l'église.

Avrillé : neuf menhirs et une pierre branlante.

Benet : l'église.

Le Bernard : deux dolmens, dont un dit « de la Frébouchère ».

Le Boupère : l'église.

La Chaize-le-Vicomte : l'église.

Curzon : crypte de l'église.

Fontenay-le-Comte : l'église Notre-Dame ; l'église Saint-Jean.

Foussais : l'église.

L'Ile-d'Yeu : le château ; l'église de Saint-Sauveur ; trois dolmens : un menhir.

Luçon : la cathédrale.

Les Magnils-Reigners : l'église ; les restes de l'ancien prieuré.

Maillezais : l'église.

Mareuil-sur-Lay : l'église.

Mervent : le vieux pont des Ouillières.

Mortagne-sur-Sèvre : l'église.

Les Moutiers-les-Mauxfaits : l'église.

Nieuil-sur-l'Autise : l'église et le cloître de l'ancienne abbaye.

Noirmoutier : la crypte de l'église paroissiale ; un dolmen submergé, dit « de la Table » ; un dolmen ruiné, dit « de l'Herbaudière » de Retz.

Olonne : l'église ; un menhir dit « de la Conche-Verte », dans la forêt domaniale.

Pouillé : l'église.

Pouzauges : l'église du Vieux-Pouzauges ; les ruines du château ; deux polissoirs.

Les Sables-d'Olonne : la façade de l'église.

Saint-Pierre-du-Chemin : la façade de l'église.

Sallertaine : l'abside et le transept de l'église et la première travée de la nef contiguë au transept.

Vouvant : l'église.

L'Évêché de Luçon. — Le conseil municipal de Luçon vient d'approuver la cession à plusieurs notabilités catholiques du département, agissant avec l'autorisation de Mgr Catteau, de l'évêché et de l'Institution Richelieu.

Digitized by Google

Le prix fixé par M. Boudaud, architecte de la Roche-sur-Yon, chargé de l'expertise, est de 200.000 francs payables au comptant.

L'Etat se réserve « ses droits » sur divers tableaux et sur la bibliothèque de l'évêché. Parmi les premiers, figure dans la galerie des évêques de Luçon, une copie du portrait de Richelieu, par Champagne, et une toile superbe représentant les disciples d'Emmaüs, attribuée au Titien. La bibliothèque, qui provient d'un legs de Mgr Baillès, compte 30.000 volumes.

L'institution Richelieu date de 1856.

Complétons cette note en donnant le nom des généreux catholiques qui ont acquis l'Evêché et Richelieu. Ce sont : MM. Edmond de Carheil, le comte Guillaume de Chabot, le comte Louis de Cornulier, le vicomte Emile de Kervenoaël, Auguste de Maynard de la Claye, Maurice Morand, avocat, le docteur Maurice Pineau.

Nos collaborateurs. — Notre sympathique collaborateur et ami M. le docteur Gaston, de Vairé, vient d'obtenir au concours de la *Revue des Poètes*, un troisième prix pour son remarquable poème, *La Guerre*.

Thèse de doctorat. — M. Garaud, docteur ès-sciences juridiques, a été admis par la Faculté de droit de Poitiers, au grade de docteur ès-sciences politiques et économiques avec la mention « Très bien », pour la soutenance d'une très remarquable thèse ayant pour sujet : *L'Abbaye Sainte-Croix de Talmont*, circà 1049-1250, d'après le Cartulaire.

Le monument Viète. — Le Conseil municipal de Fontenay a accepté le projet modifié de MM. Libaudière et Chenier, de réfection du grand escalier de la place Viète.

Les vasques du projet primitif ont été supprimées. Une balustrade en pierre calcaire de Chauvigny remplace les assises superposées de granit un peu lourdes qui figuraient dans le premier projet. Les neuf marches inférieures de l'escalier seront en courbes, comme aujourd'hui, afin de permettre le raccordement voulu avec les deux routes nationales. Mais il y a la note à payer pour les modifications. Le devis est élevé de 29.850 fr. 70 à 34.450 fr.

« C'est une paille », ajoute le journal auquel nous empruntons ces renseignements. Sans doute. Mais une autre appréciation s'impose surtout à notre esprit : A quoi ont servi la décision du jury et le jury lui-même ?

Digitized by Google

A propos des vieux Canons de Fontenay-le-Comte. — Au cours d'une des dernières séances du Conseil municipal de Fontenay-le-Comte, un des membres de cette Assemblée ayant demandé que les vieux canons placés au coin des rues de la ville soient réunis autour de la statue du général Belliard, a vu sa proposition combattue par un de ses collègues.

Le maire de Fontenay, doit, dit le procès-verbal de séance, s'occuper du sort qu'il convient de faire à ces vieilles et intéressantes armes.

Ne serait-ce pas l'occasion d'assurer dans un local municipal — et nous en connaissons un tout indiqué pour cela — un asile honorable à ces vieux souvenirs et a tant d'autres objets anciens qui constituent pour notre histoire locale des documents précieux.

Nous n'aurions plus le regret très vif de voir si souvent partir, pour des musées plus ou moins lointains, des choses qui ont pour le Bas-Poitou, et pour son ancienne capitale plus que pour tout autre ville, leur pleine valeur historique et documentaire.

Une nouvelle cloche, sortie des ateliers Bollée, du Mans, vient d'être baptisée et installée à Saint-Denis-la-Chevasse.

Due à la générosité de M. l'abbé Trichet, ancien curé de la paroisse elle a été nommée *Eugénie-Henriette-Françoise.* Elle porte l'inscription suivante :

« Sanctarum Eugeniæ-Henricæ-Franciscæ laudes concino simul et habeo nomen — In memoriam amantissimi Pastoris peritique Eugenii Trichet (1894-1904). Divino cultui dicatam die septimo mensis Maii, anno Domini M C M X I V° Dominus Amedœus Bollée me fudit — Adstantibus patrinis Maria-Joannes-Ernestus Amblardus Durcot de Puitesson et Suzanna-Nathalia-Marguaritta Gourraud du Butais, Henricus Goupil rector me posuit — ac lætissime S^to^ Dionysio devota gens me recepit. Sancti et sancte Dei intercedite pro nobis ».

Conférence. — Notre excellent confrère et ami Emile Marsac, a fait le 31 Mai, à Sérigné, une conférence très applaudie snr ce sujet : *Les Semeurs de Haine.*

Nos compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que M. Jacques de Béjarry, l'un des fils du sénateur de la Vendée, a passé avec succès le premier examen de doctorat devant la faculté de droit de Caen, et que, la veille de cet examen, l'*Officiel* donnait le nom de son frère jumeau, Paul de Béjarry, dans la liste alphabétique par corps d'armée des candidats reconnus admissibles à l'école d'application de cavalerie, à la suite du concours de 1914.

Digitized by Google

A propos des Antiquités de Nalliers. — La remarquable sépulture gallo-romaine découverte à l'Isleau de Nalliers dont nous parlons ci-dessus, rappelle que plusieurs autres trouvailles du même genre ont été faites au même endroit :

L'une d'elles, mise à jour par B. Fillon (1), le 16 Mars 1872, comprenait une urne d'incinération accompagnée d'un grand coffre en bois qui contenait un petit seau en argent et une quarantaine de vases en verre ; parmi ces derniers une petite amphore et un vase-raisin analogue à celui de Bouillé-Courdault, que nous avons publié dans notre dernier fascicule.

Deux autres sépultures, également découvertes à l'Isleau, par MM. Marais et de Rochebrune, en Septembre et Octobre 1893, ont donné des mobiliers intéressants : (2).

La première contenait deux petites cuillers en bronze, 14 vases en terre et autant en verre ; parmi ces derniers une petite bouteille formée de deux valves de coquilles que nous avons oublié de mentionner plns haut et qui, celle-là, était en verre blanc, de même qu'un vase à boire instable, ressemblant à celui que nous reproduisons au n° 35 de la planche II, mais dont le décor était formé d'une série de losanges.

La seconde a donné une urne en verre incolore et 12 vases en terre.

Le petit seau d'argent et l'amphore de verre cités par Fillon ; les cuillers de bronze, le vase raisin, la bouteille en forme de coquille, le verre à boire orné de losanges ne se trouvent aujourd'hui ni dans la collection Drugeon-Marais ni dans la collection du comte de Rochebrune.

Communiqué. — L'Association de la Presse Monarchique et Catholique des départements, constituée en 1882, a traversé les périodes les plus difficiles, en restant invariablement fidèle à la vérité Catholique et au Principe d'Hérédité.

Indispensable aux journalistes des départements, dont elle est le centre professionnel, elle n'est pas moins nécessaire à la Religion, à la Monarchie et à la Propriété qu'elle soutient sans défaillance.

Son Comité s'attache à trouver des postes à ses adhérents et à

(1) B. Fillon, *découverte d'une sépulture gallo-romaine à l'Ilôt des Vases de Nalliers*, in *Bull. Soc. Statist. des Deux-Sèvres*. T. I. 1870-1873 p 303-305, et *Indicateur de Fontenay-le-Comte, 29 Mars 1872*.

(2) René Vallette : *Communication*, in *Bull. Soc. Antiq. de l'Ouest*, an. 1894, 4 tr. p. 512.

Digitized by Google

constituer des retraites modestes aux vétérans du Catholicisme et du Droit. Mais, bien que l'autorité morale de l'Association, honorée du haut patronage de Mgr le Duc d'Orléans, grandisse d'année en année avec le nombre de ses membres, elle est fondée à compter sur l'appui de tous ceux dont elle défend les principes, les intérêts moraux et matériels.

Les Notabilités Catholiques et Royalistes peuvent seconder efficacement son action, soit en devenant membres honoraires (cotisation de 100 francs une fois donnés), soit en organisant des fêtes au profit de l'Association, soit en contribuant, sous forme de dons ou de legs, à constituer des retraites aux soldats des Saintes Causes, ayant au moins 50 ans et 20 ans de services.

Interprète du vœu unanime de l'Assemblée Générale du 7 Juin 1914, le Comité est persuadé qu'il ne s'adressera pas en vain à la Solidarité Catholique et Monarchique.

Le Bureau de l'Association :

Louis de la Chanonie ; Henry de Cardonne ; Edmond Béraud ; Eugène Reynis ; Huet-Saint-Pol ; Louis Luzurier.

Siège Social : 47, rue Bonaparte, Paris.

LIQUEUR
CORDIAL-MÉDOC
G.-A. JOURDE, Bordeaux.

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

MARIAGES

On nous annonce le mariage de Mlle Lucie ROUX, de la Pommeraye-sur-Sèvre, avec M. Maurice Simson, fils du sympathique maire de la Tardière.

Mlle Roux est la nièce de Dom Joseph Roux, chanoine régulier de Saint-Jean-de-Latran, de l'abbaye de Beauchêne.

Nous apprenons également le mariage de M. le vicomte Alain de SUZANNET, fils du comte de Suzannet, conseiller général de la Vendée, et de la comtesse née French, décédée, avec Mlle Véra MOURAVIEFF, fille de M. Nicolas Mouravieff et de Mme née Ivanovna.

— Le 27 Avril, M. l'abbé de l'Etoile, a célébré, en la cathédrale d'Angers, le mariage du vicomte de BRET, lieutenant au 28e dragons, avec Mlle Madeleine de la MORINIÈRE.

Les témoins étaient : pour le marié, le comte de Poret, son oncle, et le colonel comte Tillette de Clermont-Tonnerre.

Le service d'honneur était assuré par Mlle Marie de la Morinière et M. Jean de Poret ; Mlle de Poret et M. François de la Garenne ; Mlle Aliette de la Morinière et M. Xavier de Poret ; Mlle de Saint-Chamand et M. François de Clermont-Tonnerre.

— Le 12 Mai a été célébré en l'église d'Ampoigné (Mayenne), le mariage de notre excellent collaborateur et ami Paul PAYEN de la GARANDERIE, avec Mlle Madeleine LASNIER de la CHEVROLIÈRE.

A l'issue de la cérémonie religieuse une brillante réception a réuni au château de la Chevrollière, les nombreux amis des deux familles.

— Le 19 Mai, dans l'église de Saint-Jean de Fontenay, a été célébré le mariage de Mlle Hélène MAINGUENEAU, fille de M. Gustave Maingueneau et de Mme née Loyseau, avec M. André DURIEU, avoué à la Rochelle, fils du colonel Durieu, officier de la Légion d'honneur, directeur du service technique du génie, à Tours, et de Mme Durieu.

Digitized by Google

Le service d'honneur était assuré par Mlles Marguerite Ravail, Faucheron, Bernard, de Larrars et Gambier, qu'accompagnaient MM. Hubert Durieu, Georges Maingueneau, Henri Maingueneau et Henri de Larrars.

M. le curé dans une allocution pleine de délicatesse, fit l'éloge des deux familles.

Pendant la messe, Mmes Bodin, Hodbert et Hügg, MM. Bunlet et G. Maingueneau, se sont fait entendre sous la direction autorisée de de Mme Rousse.

— Le 17 Juin, en la chapelle de la cité paroissiale, avenue Malakoff, à Paris, a été béni le mariage de M. Pierre BUET, architecte diplômé du Gouvernement à Paris, fils de l'ancien conseiller de préfecture et de Madame Eugène Buet, qui ont laissé de si vives et profondes sympathies au chef-lieu de la Vendée, frère de Mme Acher-Dubois, femme du distingué docteur yonnais, avec Mlle Lucie DÉPINAY, appartenant à l'une des meilleures familles de la capitale.

— Monseigneur Baudrillart vient également de bénir en l'église Sainte-Clotilde, à Paris, le mariage de Mlle Marie BÉGOUEN, fille du comte, décédé, et de Mme née de Cholet, de Vouvant, avec M. le lieutenant Jean de LIENCOURT.

NAISSANCES

La comtesse Jean d'Elbée, a mis heureusement au monde un fils qui a reçu au baptême le nom de Philippe.

— Madame la vicomtesse de la Rochebrochard d'Auzay a donné le jour, le 27 Février 1914, à une fille qui a été nommée Anne.

— La comtesse Ollivier d'Andigné, née Savary de Beauregard, a mis au monde à Paris, une fille qui a reçu le prénom de Renée.

— Madame la vicomtesse de Gastines, née de Parsay, vient de mettre heureusement au monde une fille, Monique, au château de la Sicaudière.

— Madame la vicomtesse Joseph de Marcé des Louppes, née de Lattre de Tassigny, a donné le jour, le 28 Juin, au château de Casso (Loire-Inférieure), à une fille qui a reçu le prénom de Gabrielle.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Monsieur ALFRED DE BUOR DE LA JOUSSELINIÈRE, décédé le 10 Février 1914, en son domicile de Paris, à l'âge de 80 ans.

Cette mort met en deuil les familles de Buor, de Pontlevoye, de Lauzon, de Goué, de Ponsay, de Tinguy, de Rouault, etc., auxquelles nous adressons nos sincères condoléances.

— Mme veuve CORNEILLE SAINT-MARC, née GEORGETTE LOISEAU, décédée à Lusignan (Vienne), le 7 Mars 1914.

Nous assurons notre excellent confrère, M. le docteur Pierre Corneille Saint-Marc et sa famille de nos bien vives condoléances.

— M. le commandant GUYONNET, officier d'administration de 1re classe en retraite, décédé à Maillezais, le 28 Mars 1914, à l'âge de 63 ans.

Il était un fidèle abonné de cette *Revue*.

— Nous avons le très vif regret d'apprendre la mort de M. le comte LOUIS DE BOISGUÉRET DE LA VALLIÈRE, décédé le 6 Avril 1914, à Blois, à l'âge de 35 ans, après une longue et douloureuse maladie.

Nous prions Madame de la Vallière, sa mère, et les familles Raynal de Basvre et de Tarragon de croire à la part bien vive que nous prenons au deuil cruel qui les frappe.

— Mademoiselle DE LA MARDIÈRE, décédée au château d'Avanton (Vienne), le 15 Avril 1914.

— Monsieur ARTHUR PARENTEAU DE LA VOUTE, maire de Saint-Hilaire-du-Bois, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, décédé le 16 Avril 1914, en sa demeure de la Bréchoire, dans sa 75e année.

A ses obsèques, deux discours ont été prononcés par M. le docteur Audé et M. Cornière, président honoraire du *Vendéen de Paris*.

Digitized by Google

L'un et l'autre ont salué la mémoire de l'homme de bien, du maire dévoué et du compositeur de talent que fut Arthur de la Voûte.

Nous adressons à sa famille nos plus sincères condoléances.

— Monsieur François de Paule-Honoré-Raymond, comte de MONTILLET de GRENAUD, décédé à Avignon, le 27 Avril 1914, dans sa 69e année.

Nous offrons nos respectueuses condoléances à la famille de Montillet de Grenaud et plus particulièrement au vicomte Guy de Montillet de Grenaud, capitaine au 3e régiment de dragons et à la vicomtesse Guy de Montillet, née Aulneau de la Touche.

— Monsieur François-Charles MERVEILLEUX du VIGNEAU, ancien magistrat, ancien député de la Vienne à l'Assemblée nationale, doyen honoraire de la Faculté de Droit à l'Institut catholique de Paris, chevalier de la Légion d'honneur et commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, décédé le 4 Mai 1914, à Paris, dans sa 86e année.

Nous nous inclinons respectueusement devant la tombe de ce grand chrétien et de ce français qui consacra toute sa vie à la défense de la religion et des traditions nationales et qui, par ses vertus comme par son labeur, honora grandement un nom respecté de tous en Vendée comme en tout le Poitou.

Nous adressons à la famille du regretté défunt et particulièrement à MM. Pierre et Jean Merveilleux du Vigneau et à Mgr Robert du Botneau, nos bien sincères condoléances.

Dans le *Courrier de la Vienne* du 9 Mai, notre éminent ami M. Arnold Mascarel a publié un éloquent article nécrologique sur M. Charles Merveilleux du Vigneau.

— M. Jacques-Henry TAUDIÈRE, professeur à l'Institut catholique de Paris, député de Bressuire, conseiller d'arrondissement de Parthenay, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, décédé à Parthenay, le 7 Mai, dans sa 54e année.

A ses obsèques qui ont été solennellement célébrées à Parthenay, puis à l'Absie le 10 Mai, plusieurs discours ont été prononcés par Mgr Baudrillart, MM. le colonel Keller, de Lavrignais, Palustre de Montifaut et Jamet.

Tous ont éloquemment rappelé les éminents services rendus à l'Eglise et à la Patrie par ce loyal serviteur de toutes les justes causes.

Nous adressons à son vénéré père, à Mme Henri Taudière, sa veuve, à ses chers enfants et à tous ses proches, l'expression nouvelle de notre plus douloureuse sympathie.

Digitized by Google

— Monsieur l'abbé CHARLES VALADE, missionnaire apostolique, décédé à Montaigu, le 22 Mai 1914, à l'âge de 52 ans.

C'était un orateur des plus entraînants dont la parole était très appréciée en Vendée, où il jouissait d'une grande popularité.

— Monsieur PHILÉAS AULNEAU DE LA TOUCHE, père du distingué conseiller général de la Châtaigneraie, et grand-père de M. Joseph Aulneau, chef-adjoint du cabinet de M. Deschanel, président de la Chambre des députés, décédé au Chêne-Bertin, le 28 mai, dans sa 91e année.

La cérémonie funèbre a eu lieu le lundi, 1er Juin, à Bournezeau.

Le deuil était conduit par M. Paul Aulneau, conseiller général de la Vendée, son fils, par M. Joseph Aulneau, par le vicomte Guy de Montillet, capitaine-commandant au 3e dragons et le comte Yves de l'Etoile, ses petits-fils. Le cierge d'honneur était porté par M. de Gouttepagnon et les cordons du poële étaient tenus par MM. de Vexiau, conseiller général, Chevallereau, Dr Bastard et Mandin. Une foule énorme où se trouvaient, à côté de la Société vendéenne, de nombreux travailleurs de la ville et des champs, au milieu desquels M. Aulneau avait toujours vécu et qu'il aimait tant, était venue apporter à cet homme de bien dont la vie fut toute de droiture et de loyauté, un dernier tribut d'hommage.

Nous ranouvelons à la famille Aulneau de la Touche, l'expression de nos sentiments de bien vive et respectueuse sympathie.

— Monsieur CHARLES LOYER, décédé le 2 Juin, à Cholet, à l'âge de 85 ans.

M. Charles Loyer était un chercheur infatigable et un érudit consciencieux auquel l'histoire de la Vendée militaire doit plus d'un chapitre précieux. Il a publié ici même d'émouvantes pages sur plusieurs victimes vendéennes de la Révolution et c'est un devoir pour nous de rendre hommage à sa mémoire et de déposer sur sa tombe l'expression de nos regrets les plus sincères.

Nous tenons également à assurer ses fils de la part bien vive que nous prenons à leur douleur.

— Monsieur l'abbé SOULARD, curé de la Garnache, décédé le 7 Juin 1914, dans sa paroisse qu'il gouvernait depuis 1893.

Aux funérailles imposantes qui lui ont été faites par une population dont il avait conquis toute la sympathie, M. le marquis de Baudry-d'Asson, ancien député de la Vendée a tenu à se faire l'interprète des regrets de tous, dans un discours ému où il sut excellemment célébrer les qualités et les mérites si grands de M. l'abbé Soulard.

Digitized by Google

— Madame la marquise D'ASNIÈRES DE LA CHATAIGNERAYE, née DE LA NEUVILLE, décédée à Paris, le 11 Juin 1914.

— Monsieur JEAN DÉFIT, veuf de Mme Marie Bouhot, décédé à Surimeau (Deux-Sèvres), dans sa 91e année.

Nous prions M. et Mme Rousseau que cette mort met en deuil, de vouloir bien agréer l'hommage de nos sincères condoléances.

— M. GERMANICUS-FRANÇOIS-BENJAMIN-GASTON baron DE MESNARD, ancien diplomate, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Paris, rue du faubourg Saint-Honoré, le 17 Juin 1914, à l'âge de 82 ans.

Au service qui eut lieu en l'Eglise de Saint-Philippe-du-Roule, à Paris, le deuil était conduit par le comte de Mesnard, le baron Henri de Maynard et le baron Louis de Mesnard, cousin du défunt.

Après la cérémonie religieuse le corps a été transporté à Fontenay-le-Comte où un second service a été célébré en l'Eglise Saint-Jean.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de cette paroisse ; les cordons du poêle étaient tenus par M. le sénateur comte de Béjarry, le commandant Sorlet et MM. Charles de Suyrot et Martial Joffrion.

M. le baron de Maynard, était un homme de cœur, dévoué à toutes nos œuvres vendéennes.

Nous saluons sa mémoire avec un profond respect et adressons aux membres de sa famille l'expression de nos sentiments de douloureuse sympathie.

— M. FERDINAND TESSON, adjoint au maire de Beaulieu-sous-la-Roche.

A ses obsèques, M. le comte de Rorthais a fait en termes émus l'éloge de cet homme qui avait su conquérir si bien l'estime générale.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Histoire. — M. Henry Jagot étudie en un livre d'une ardente sincérité, d'une belle et claire érudition : *les Origines de la Guerre de Vendée*, nous démontrant de façon péremptoire que le soulèvement des provinces de l'Ouest a eu pour cause initiale et profonde la persécution religieuse née de la Constitution civile, et dirigée avec une violence inouïe contre les populations ardemment catholiques des pays insurgés qui, au début, pourtant, avaient été favorables à la Révolution. « Cette jacquerie formidable qu'on diminue en ne voulant y voir que le résultat d'un obscur complot fut, beaucoup plus simplement, et beaucoup plus noblement, l'élan de tout un peuple, revendiquant ses droits méconnus et sa liberté violée ».

— Le soulèvement de tout un peuple pour la défense de sa foi religieuse et politique a inspiré un autre historien M. l'abbé Cyrille Ferret, qui vient de publier, un fort beau volume in-8° de 840 pages, avec de nombreuses illustrations, sous ce titre plein de promesses, largement tenues : *Histoire merveilleuse illustrée des Géants de la Vendée* (chez l'auteur, 7, rue Dupin, à Niort, 2 fr. 50).

Cette histoire que nous recommandons très vivement à tous nos amis, est précédé d'une remarquable préface de notre excellent collaborateur le colonel marquis d'Elbée, que nous avons donnée d'autre part.

N. B. — Il serait à souhaiter que Messieurs les Curés, les Directeurs d'Œuvres et de Bibliothèques populaires ou paroissiales, toutes les personnes de zèle et de charité, les fidèles royalistes surtout, qui s'occupent de la propagande des bonnes lectures, proposent et fassent circuler cette histoire remplie d'exemples entraînants pour le bien.

— Dans la *Revue Catholique et Royaliste* (numéro de Mars), M. Clavequin continue son très intéressant travail sur le *Martyre*

Digitized by Google

épique de la Vendée. Le chapitre concernant les *Exécrables cruautés révolutionnaires* est particulièrement émotionnant.

— Dans l'*Anjou historique*, de Janvier-Février 1914 : *Six Vendéens guillotinés à Angers, le 24 Janvier 1794*, dont *François Martin*, dit *Le Breton*, maréchal taillandier à la Gaubretière qui fut accusé « d'avoir travaillé à l'arsenal des brigands et d'avoir pris les armes contre la République ; *Joseph Roger*, aubergiste à Tiffauges, accusé d'avoir été au camp brigandin (sic) de Moriceau et d'avoir pris part à la bataille de Vihiers ».

— Notre collaborateur et ami, M. Joseph de Goué, a fait paraître dans la *Revue Catholique et Royaliste* (Mars 1914), la première partie d'une fort intéressante étude sur les *Causes et débuts de la Guerre de Vendée. Insurrection des 10, 11 et 12 Mars 1793, dans le district de Nantes.*

— Reçu de M. l'abbé Uzureau, dont l'activité inlassable sert une connaissance très sûre du pays Angevin : *Andegaviana* (14e série) — *Polémiques de presse à Angers, au moment de la Terreur.* — Les *Brûlements d'archives à Angers.* — *Un martyr de la Foi en 1794, M. Laigneau de Langellerie.* — *La Promesse de Fidélité à la Constitution de l'An VIII dans le diocèse d'Angers.* — *Origines de la paroisse Saint-Joseph d'Angers.*

— Notre distingué collaborateur, M. A. Velasque continuant ses érudites recherches sur l'époque révolutionnaire, vient de publier une nouvelle étude sous ce titre : *Secours et indemnités accordés aux victimes de l'Insurrection de la Loire-Inférieure.*

Ce travail a paru dans le « Bulletin de la Société académique de Nantes », pour l'année 1913.

— Sous le titre : *Le général de Charette au Mans*, M. Robert Triger a publié dans la *Revue historique et archéologique du Maine* (1911), de belles et patriotiques pages sur la formation, au Mans, du vaillant régiment des Volontaires de l'Ouest et sur la part héroïque qu'il prit aux combats de Cercottes, de Loigny et d'Auvours.

Ces pages sont accompagnées d'une reproduction du beau tableau de M. Lionel Royer : *La garde du Drapeau des Zouaves* (tiré à part), grand in-8° de 35 pages. Le Mans, de Saint-Denis, édit.

Digitized by Google

— La *Revue Mabillon*, numéro de Février 1914, contient sous la signature du R. P. Dom Pierre de Monsabert la suite de son magistral travail : *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers.* Calendrier et coutumes de l'abbaye.

— De notre distingué compatriote, le docteur H. Perraudeau qui a quitté la Vendée pour se fixer à Saint-Ouen, près Paris, un très intéressant volume ayant pour titre : *Saint-Ouen, depuis la Révolution jusqu'à l'année terrible.*

— M. Frédéric Masson, de l'Académie Française, sous ce titre : *Napoléon et la Vendée*, a publié dans le *Gaulois* du 2 Mai 1914, un remarquable article relatif au volume récent de notre collaborateur et ami, M. Emile Gabory, le savant archiviste de la Loire-Inférieure.

— M. Ch. de la Roncière, vient de publier les *Mémoires* inédits du capitaine de vaisseau Beaulieu-Persac qui portent sur les évènements de 1608, 1610 et 1627.

Soixante pages de cet intéressant volume contiennent l'histoire du secours mené en l'Ile de Ré (1627) et l'un des chapitres notamment, est consacré à la flotille qui fut organisée et prit son ordre de bataille dans le port des Sables-d'Olonne pour aller de là, et après avoir traversé la flotte anglaise de blocus, délivrer la citadelle de Saint-Martin.

— Notre savant collaborateur, M. le docteur Atgier, continue, dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, son étude sur le manoir de Mille-Fleurs-en-Ré, qui appartenait à une famille Cothonneau, dont l'une des descendantes, Suzanne, épousa au XVIII^e^ siècle, un officier du régiment de Hainault, du nom de Pierre-Bruno d'Hastrel de Rivedoux, dont la famille est devenue depuis bas-poitevine.

— Notre érudit ami M. l'abbé A. Barraud, continue dans la *Semaine Catholique* du diocèse de Luçon, sa très intéressante étude sur les *Confréries et Etablissements de charité de l'ancienne Vendée*, (Vulgo Pas-Poitou).

— Notre très distingué confrère M. le comte de Lafont de Savines, vient de faire paraître aux bureaux de la *Revue antimaçonnique*, (Paris, 5, rue de l'Odéon), l'*Etat statistique des Juifs en 1914, dans l'Armée, la Magistrature, les diverses administrations et dans le high-life français, d'après les documents israélites.*

Digitized by Google

Ce très précieux ouvrage, fruit de longues et patientes recherches, œuvres de science désintéressée et sereine, se recommande à l'attention de tous les chercheurs. Les sociologues, les historiens, les économistes, les simples curieux, pourront y puiser des indications de première main et des renseignements de la plus haute utilité.

— M. l'abbé Charles Grelier, membre de la Société française d'archéologie, vient de publier, chez l'éditeur Auguste Picard, à Paris, une étude très documentée et abondamment illustrée sur l'ancienne église de Challans dont M. l'abbé Teillet, avait, il y a quelques années, donné le *Cartulaire*, ouvrage complètement épuisé à l'heure actuelle.

Dans les *Notes et Documents* sur la même église, de ce dernier écrivain, une courte notice, consacrée au transept du XIe siècle et au chœur du XVIe, est accompagnée d'intéressantes lettres patentes relatives à la consécration et dédicace de l'église paroissiale de Challans; à l'érection, construction, réparation et consécration de la chapelle de Belle-Croix, dite aussi de Saint-Symphorien ; du Testament, daté du 9 Décembre 1621, de messire Vincent Regnaudineau, curé, et d'un acte concernant l'adjudication d'une place de banc et d'un lieu de sépulture en 1689.

— L'Annuaire 1914 de l'Association amicale des anciens élèves des Collèges Saint-Vincent-de-Paul et Saint-Joseph de Poitiers, contient une notice nécrologique sur notre regretté compatriote M. Gabriel Savary de Beauregard, avec le texte des deux éloquents discours prononcés le jour de ses funérailles par M. Paul Aulneau, conseiller général, et M. le curé-doyen de la Châtaigneraie.

— Nous rappelons ici d'autant plus volontiers l'étude d'histoire économique consacré par M. Marcel Garaud, docteur en droit, à l'*Abbaye Sainte-Croix de Talmont en Bas-Poitou* (Poitiers, Bousserez 1914, grand in-8o de 219 p.), que cette étude, de la plus riche et plus consciencieuse documentation, nous fait pénétrer de la façon la plus intéressante dans la vie monastique du Moyen-Age, en même temps qu'elle nous fait connaître par les cartulaires du Bas-Poitou l'histoire particulière de la riche et puissante abbaye de Talmond.

Le Centenaire de la Campagne de France. — Sous ce titre nous lisons dans le *Figaro* du 25 Mai.

« Hier après-midi, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Montmirail, la Société des Études historiques avait organisé une impressionnante cérémonie évoquant la campagne de France dans cette

Digitized by Google

région où se joua tragiquement, il y a cent ans, le sort de l'Empire et du grand Empereur.

M. Maurice Couyba, sénateur, qui présidait, après quelques paroles de bienvenue du maire de Montmirail, présenta éloquemment le conférencier, le comte B. du Chaffault, dont M. Camille Le Senne exposa ensuite brillamment les mérites littéraires.

La conférence faite devant une assistance de plus de cinq cents personnes, rappela l'épopée qui se déroula, il y a un siècle, sur ce sol sacré arrosé par le sang des héroïques défenseurs de la Patrie et obtint un très grand et très légitime succès.

Mme Caristie Martel, de la Comédie Française, déclama avec une belle ampleur lyrique des strophes de Victor Hugo et fut saluée par des applaudissements répétés ».

Puis les femmes de Vauchamps, dans une charmante et délicate attention, offrirent au marquis de Grouchy, petit-fils du maréchal, vainqueur de Vauchamps, une gerbe de fleurs cueillies, le matin même sur le champ de bataille de Vauchamps.

Belle journée patriotique et instructive pour la Champagne, dont nous félicitons grandement notre distingué compatriote M. B. du Chaffault.

Le Pays de France, organe des Etats-Généraux du Tourisme, numéro du 10 Juin 1914, contient une très intéressante étude, accompagnée d'illustrations sur le *Marais poitevin*.

Nous en reparlerons dans un prochain fascicule.

Régionalisme, — Notre excellent confrère M. le docteur Corneille, a publié dans le *Nouvelliste de Bordeaux*, du 14 Juin 1914, un très intéressant article sur la *Coiffe*.

Il nous y apprend que l'*Association Régionaliste Poitevine* poursuit en ce moment dans le département des Deux-Sèvres et dans les régions avoisinantes une enquête qui ne peut manquer d'intérêt sur la disparition progressive de la Coiffe et dont le résultat fera la matière du prochain Bulletin de cette Associaiton.

Archéologie. — Notre distingué et savant confrère, M. Gustave Chauvet, a eu l'amabilité de nous envoyer les ouvrages suivants, dus à son infatigable activité et à sa grande érudition : *Préhistoire Charentaise*. (Congrès archéol. de France, session tenue à Angoulême 1912). — La *Préhistoire en Charente*. (Huitième congrès préhistorique de France, séance d'ouverture, Angoulême 1912). — *Petites notes sur*

Digitized by Google

le Père Camille de la Croix, S. J. archéologue. — Petites notes d'archéologie charentaise : 1° quelques objets du cimetière barbare de Roncenac ; 2° Moustérien supérieur et Aurignacien à Hauteroche, près Châteauneuf. — Notes sur les débuts de l'Age du Fer : Hypothèse sur les amas de cendres de Nalliers (Vendée).

Du même : une magnifique étude sur les *Os, Ivoires et bois de Renne œuvrés de la Charente*, travail de grande érudition et qui mérite toutes félicitations.

— Reçu de notre éminent collègue, M. le docteur Atgier, président de la Société préhistorique Française : L'*Evolution de la Préhistoire*, un très remarquable discours prononcé à la séance de la Société préhistorique, 22 Janvier 1914 (extrait du *Bulletin* de cette Société). Le Mans, Monnoyer, grand in-8°, 7 p.

— Nous avons également reçu de M. Girard, le distingué conservateur du Musée de Niort, une très précieuse note dont il est l'auteur sur les fouilles d'Echiré (Septembre 1913), et le catalogue du Musée lapidaire de Niort auquel ont collaboré avec lui MM. Edmond Roy, Léo Dessaivre et Emile Breuillac.

— De MM. Bocquier et Baudouin : *La Station néolithique sous-marine de Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée)*, in (*Bulletin de la Société Préhistorique Française*, Mars 1914).

Dans ce travail MM. Bocquier et Baudouin rendent compte d'une trouvaille de silex faite par eux, à marée basse dans l'estuaire du petit fleuve côtier *La Vie* qui constitue le port de Saint-Gilles.

Les silex en question portent des retouches et quelques-uns d'entre-eux se rapprochent plus ou moins des formes observées communément dans les stations néolithiques de terre ferme.

Tout en reconnaissant que l'action mécanique du flot marin peut produire sur le silex, les conchoïdes et les retouches, les auteurs de la découverte croient pouvoir repousser cette origine pour les pièces provenant du port de Saint-Gilles dans lesquelles ils voient un travail humain certain.

Sans vouloir contester cette attribution nous avouons avoir ramassé, le mois dernier, au pied même des remparts du Mont Saint-Michel, plusieurs éclats de roches siliceuses ainsi fort régulièrement retouchées et les avoir rejetées naïvement à la mer dont nous avons pensé qu'elles étaient uniquement l'ouvrage.

Digitized by Google

— Sous ce titre : Les *Stations de silex taillés des côtes de Vendée*, M. Edmond Bocquier étudie un certain nombre de stations néolithiques des environs des Sables-d'Olonne : La Chaume, le Puits d'Enfer, Saint-Jean d'Orbestiers, la falaise de la Tuile, Port-Juré, Caillola, Saint-Martin et Bourgenet, etc.

Il signale à la falaise de la Tuile un amas de coquilles d'assez faible épaisseur, 0m20 et qui pourrait avoir des analogies avec les dépôts bien connus du Danemarck qui ne sont autre chose que les restes culinaires des pleuplades primitives.

Toutes ces stations lui ont fourni des silex et une série intéressante de petites flèches.

— Notre savant collaborateur, M. le comte Bégouen, nous annonce un prochain article sur les *Buttes Coquillières de Saint-Michel-en-l'Herm et Beauvoir*, en réponse à l'étude publiée précédemment en cette Revue, par M. Paul Villain.

Lettres. — Dans le *Vendéen de Paris* (Avril 1914) : note sur la vie en Poitou dans la première moitié du XVIe siècle, pages inspirées par le très intéressant cours fait à la Faculté des Lettres de Poitiers par M. le professeur Jean Plattard.

Il y est notamment question du séjour de Rabelais en Bas-Poitou et de la grande physionomie de Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais.

— M. L. Rousseau a publié dans l'*Homme préhistorique* de Mars 1914, un article sur un *puits funéraire* qu'il aurait découvert à Cheffois (Vendée).

— Notre compatriote M. Edmond Bocquier continue dans la *Revue du Traditionisme*, ses *Légendes de la mort en Vendée*. Le fascicule de Mars contient, sous le titre de *Une Messe nocturne*, un récit qui en s'écartant, semble-t-il singulièrement du genre ordinaire des traditions vendéennes, ressemble par contre, beaucoup à plusieurs légendes de l'Est de la France.

— Dans son numéro d'Avril 1914, *Le Pays d'Ouest*, sous la signature de M. Marcel Lebarbier, a consacré un élogieux article à notre distingué collaborateur et ami, *Le Poète de la Terre Poitevine*, Albert Hennequin, dont plusieurs des plus belles œuvres ont été publiées dans notre *Revue*.

— Sous la direction du R. P. Dom Besse, l'éminent bénédictin de l'abbaye de Ligugé et avec la collaboration de prêtres et de laïques

Digitized by Google

dont la science fait autorité, la Revue *La Vie et les Arts Liturgiques* a pris un essor nouveau et une importance grandissante.

Son but est digne d'être signalé ici : « seconder l'effort nécessaire des artistes pour accorder le beau et la tradition, dans la construction et le décor des églises, dans la confection des ornements et des vases sacrés.

Ce sera, dit la direction de cette Revue, concourir à la beauté de la maison du Seigneur et à la célébration harmonieuse de ses louanges ».

Nous applaudissons de tout cœur à ce programme dont l'opportunité se fait chaque jour de plus en plus sentir en face de l'envahissement de nos églises par des produits soi disant décoratifs et pieux dont la vulgarité est souvent une injure pour la sainteté de nos sanctuaires.

— Sous ce titre : *A Voltaire,* notre distingué compatriote M. Ernest Jamier, avocat à la Cour d'appel de Paris, vient de publier chez Jouve, éditeur, un volume de vers où il flagelle magistralement Voltaire comme traître à la Patrie et comme insulteur de nos gloires nationales.

Le même volume contient également de jolies pages à la mémoire de Louis Veuillot, Henri Rochefort, Déroulède, etc., et se termine par un éloquent hommage à la terre natale de l'auteur, le joli pays de Sainte-Hermine.

La Première Chanson de Jean L'Hiver. — *Jean L'Hiver* est un jeune poète vendéen qui vient de publier son premier volume de vers qu'il intitule *La Première Chanson.* Et c'est, en effet, un livre de fraîcheur sentimentale, de tendresse amoureuse, de belle ferveur et de jeunesse. Tour à tour le poète chante *L'Hymne d'amour, L'Ame du Vin,* les paysages de sa terre natale, la Vendée, quand le soleil embrase les buissons dès l'aurore ou lorsque le soir traîne ses brumes paresseuses comme des écharpes sur les champs noyés d'ombre. A chaque page, nous pénétrons l'âme du poète qui sait trouver pour nous émouvoir des mots évocateurs et des beaux vers qui sonnent, qui tintent et qui chantent.

Au surplus, nous ne saurions mieux faire que de publier ici le premier de ces poèmes, pour la joie de nos lecteurs.

STROPHES LIMINAIRES

Lecteur et toi lectrice, ô chère âme inconnue,
Quand le premier feuillet tournera sous tes doigts
Ne crois pas — dans un livre ardent écrit pour toi,
Voir l'Amour triomphant dresser sa beauté nue.

Digitized by Google

Tu ne trouveras pas l'aventure rêvée,
L'histoire du prophète au cœur brûlant et doux,
Dont l'œil force le Doute à tomber à genoux
Et qui fait le Ciel vaste avec sa main levée !

Tu ne me suivras pas sous des cieux de mystère
Pour voir s'éteindre, enfin, l'étincelle d'un cœur
Où veille, en un décor d'angélique douceur,
Nuit et jour, un amour mystique et solitaire...

Je ne cueillerai pas la gerbe taciturne
Des sombres fleurs du mal, tièdes de parfums lourds,
Je ne vêtirai pas, Infante de velours,
Mon âme — promeneuse aux caprices nocturnes ;

Je ne présente point d'émaux ni de camées,
Ni de strophes de gloire où les vers souverains
Immortaliseront la beauté de l'aimée
Et vivront dans le temps, plus forts que les airains ;

Traversant l'Océan peuplé de blanches voiles,
Je n'irai pas voguer parmi les îles d'or
Pour conter l'aventure où le désir s'endort,
Et j'oublierai le clown qui bondit aux étoiles.

Tu ne trouveras pas le galop d'épopée,
La passion qui hurle et sonne l'olifant...

...Mais le sourire clair d'une aurore trempée,
Et les premiers frissons d'un cœur simple d'enfant...

Jean L'Hiver

Sciences. — Le 6 Mars dernier, M. le docteur Balthazar, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, a communiqué à la Société de Médecine légale une très forte et savante étude de notre compatriote et ami M. le docteur Christin, de Fontenay-le-Comte, *sur les rapports qui paraissent exister entre les phénomènes d'endosmose et d'exosmose et la valeur des œufs.*

Ce travail dont nous félicitons vivement l'auteur, est le résultat de recherches antérieures aux empoisonnements de Cholet, et ce déplorable accident leur a donné un regain d'intérêt que nous sommes particulièrement heureux de signaler.

Le résumé de cette scientifique étude a été publié dans le *Bulletin de la Société de Médecine légale de France* (numéro de Mars 1914).

Digitized by Google

— *Pour la prochaine distribution de prix*, nous recommandons bien volontiers à nos lecteurs, les livres de prix de la maison Mame, de Tours.

Les éditions Mame sont synonyme de bon esprit, impression très lisible, reliure élégante et solide, prix modéré.

Demander le catalogue qui sera envoyé gratis et franco.

R. DE THIVERÇAY.

A Céder Les trois années complètes 1884, 1885, 1886 de la *Revue Poitevine et Saintongeaise* et les numéros 37, 38, 39, 40, 41, 42 et 44 de la même Revue, année 1887. — Prix de chaque année, **5** fr. port en plus.

S'adresser aux Bureaux de la *Revue du Bas-Poitou*.

Le Directeur-Gérant : RENÉ VALLETTE

FONTENAY-LE-COMTE. — IMPRIMERIE HENRI LUSSAUD

Digitized by Google

PENSÉES D'AVANT GUERRE

LA LUTTE DES SLAVES ET DES GERMAINS

Nous avions demandé à notre distingué confrère et ami M. Joseph Aulneau, qui a écrit sur les questions orientales des articles très remarqués et dont la situation dans le monde diplomatique et politique lui a permis d'avoir des indications précieuses, quelques réflexions sur les origines de la guerre qui vient d'éclater.

Nous les reproduisons avec grand plaisir, mais nous avons tenu à faire figurer parmi ces lignes de nombreux extraits des écrits qu'il a publiés et où il démontrait, dès 1908, que la guerre devait nécessairement éclater entre les Germains et les Slaves et que nous y serions entraînés. Nous avons voulu rendre ainsi un hommage mérité à la perspicacité de son jugement ainsi qu'à la sûreté de ses renseignements.

R. V.

Dès 1867, notre éminent compatriote Edouard Hervé, prévoyant l'inévitable conflit entre la France et la Prusse, en apercevait un autre, conséquence du premier, et conséquence

Digitized by Google

également de l'exagération, par la politique impériale, du principe des nationalités : le duel formidable entre le Germain et le Slave.

Après 1871, lorsque nous sommes encore meurtris et démembrés, voici la ligne qu'il trace à notre diplomatie pour nous donner l'espoir du relèvement : « Il faut prêter quelque attention à ce qui se passe du côté du Danube... Il ne dépend que de nous d'être les arbitres de ce grand débat entre l'Empire germain et l'Empire slave. Nous pourrons peut-être, sans coup férir, reprendre Metz ; nous pourrons peut-être sur le Danube reconquérir le Rhin ». Voici ce qu'écrivait, dès 1871, notre très clairvoyant compatriote. La lutte entre les Germains et les Slaves était fatale ; elle allait depuis cette époque se marquer étape par étape.

Ce fut grâce à la généreuse intervention d'Alexandre II — le duc Decazes le raconte lui-même — que nous fûmes sauvés en 1875, d'une nouvelle invasion allemande voulue par Bismarck. Déjà se prépare entre les deux grandes nations l'alliance qui n'avait pu s'accomplir en 1717, avec Pierre le Grand, et en 1760, avec Catherine II. La Russie a fait la guerre de 1878 contre les Turcs pour défendre le slavisme ; elle a dû reculer devant Constantinople, parce que Bismarck, qui obtenait que son alliée l'Autriche occupât la Bosnie-Herzégovine, le lui impose. La Russie aperçoit clairement les progrès de la race teutonne, et peu à peu va se briser au contact des faits son entente séculaire avec la Prusse. La rivalité commence du moment que l'expansion russe est limitée par l'expansion allemande et cela même en Orient.

L'alliance franco-russe, commandée par l'histoire, devient inévitable ; elle s'opère habilement en 1891. C'est l'axe de la politique européenne qui va se trouver déplacé et l'équilibre rétabli.

Mais voici que la Russie se laisse séduire, comme au temps de Bismarck, par les promesses allemandes ; elle se lance dans les aventures asiatiques, et pour poursuivre avec toute sécurité

Digitized by Google

cette nouvelle politique, signe une entente, en 1897, avec l'Autriche, détournant ses yeux des revendications slaves des Balkans. Ses désastres manchouriens vont la rappeler à une compréhension plus exacte de ses intérêts en Europe. L'Autriche, du reste, se chargera de lui montrer à quel point elle s'est trompée.

Poursuivant le rêve de domination germanique, l'Autriche, dont le nom même signifie « empire d'Orient », cherche à prendre dans les Balkans des positions avancées.

Dès 1908, M. J. Aulneau avait marqué les progrès de cette politique d'expansion, préface du conflit actuel, dans un article intitulé : *La querelle des chemins de fer balkaniques, Allemands contre Slaves* ». (*Revue politique et parlementaire*, septembre 1908).

L'Autriche débute par la construction d'une voie ferrée qui reliera, à travers le Sandjak de Novi-Bazar, Uvac à la ligne de Salonique. « L'Autriche, sentinelle avancée de « la plus grande Allemagne » dans les Balkans, gardait en réserve son plan du chemin de fer Vienne-Salonique, prête à le faire exécuter au moment opportun. A mesure que son entente avec la Russie devenait de moins en moins efficace, son désir s'affirmait davantage encore de réaliser la grande idée pangermaniste. Le 27 janvier 1908, le baron d'Aerenthal, dans un discours aux Délégations austro-hongroises, déclarait que l'Autriche devait désormais demander à la Turquie la concession de la voie ferrée projetée. Elle était nécessaire, disait-il, au développement économique de l'Autriche, pour lui créer des débouchés sur l'Archipel et les mers environnantes. Si, d'accord avec la Russie pour respecter le *statu quo* territorial dans la Péninsule, elle avait renoncé à la *conquête politique* des Balkans, rêvée peut-être par quelques-uns de ses hommes d'Etat, rien ne l'empêchait du moins d'en essayer la *conquête économique*, et le discours du baron d'Aerenthal indiquait clairement que l'heure était venue de la tenter.

« De l'aveu même du ministre austro-hongrois, l'exécution du projet Uvac-Mitrovitza comportera toute une série de conséquences

Digitized by Google

d'une importance considérable. Elles se manifesteront non seulement au profit de l'Autriche, mais de toute l'Allemagne en général. Cette ligne, qui traversera un pays slave, sera alimentée par un trafic de produits allemands, de même qu'elle sera construite avec des capitaux allemands. Elle favorisera surtout les voyageurs allemands se rendant en Orient et en Extrême-Orient, et voulant prendre le bateau à Salonique.

» Puis en assurant l'exploitation économique du Sandjak de Novi-Bazar, l'Autriche y consolidera son influence politique. Elle pourra amener des troupes plus aisément et plus rapidement jusqu'aux confins de la Vieille-Serbie. L'importance stratégique du Sandjak est, en effet, exceptionnelle. L'Autriche y reste maîtresse de la célèbre plaine de Kossovo, où jadis fut consacrée la défaite des Serbes, et qui serait appelée à voir se consommer au XX^e^ siècle leur séparation économique et politique. Ayant en main cette clef de la Péninsule des Balkans, elle occuperait les sources de deux rivières slaves : la Morava et le Vardar, qui coulent l'une vers le Danube et l'autre vers Salonique ; elle s'établirait dans cette partie de territoire qui fait communiquer le Nord et le Sud, et, de là, elle tiendrait les autres pays slaves sous sa dépendance économique.

» Mais des avantages d'ordre négatif résultent encore de l'exécution du projet autrichien. Il met d'abord en échec les intérêts français et italiens, en favorisant avant tout le commerce allemand. Il est, en effet, nuisible aux intérêts de l'Italie méridionale, en détournant au profit de l'Europe centrale le passage de la malle des Indes. Brindisi serait détrôné par Salonique. Le projet permettrait d'établir de Londres à Port-Saïd et Alexandrie, par Ostende, Aix-la-Chapelle et Vienne, une ligne plus courte que celle fournie par les rails français et italiens. Salonique est le port le plus rapproché de l'Egypte et du canal de Suez ; il n'est éloigné d'Alexandrie que de 1140 kilomètres, tandis que la distance de Brindisi au même point est de 1528 kilomètres. Il y aurait donc une économie de près de 400 kilomètres, c'est-à-dire de 16 à 18 heures entre Londres et l'Orient. Dès lors,

Digitized by Google

Salonique deviendrait un port allemand, investi d'une fonction de premier ordre dans l'organisme continental.

» Si cette voie ferrée est une menace pour les intérêts franco-italiens, au point de vue continental, elle le devient également au point de vue maritime. Elle réalise le rêve des pangermanistes, de ces protagonistes de la *Weltpolitik*, en permettant aux Allemands d'avoir un débouché pour leurs produits sur la Méditerranée même. On sait quelles ambitions poussent les Allemands vers l'Asie-Mineure et l'Extrême-Orient ; la Méditerranée, par Suez, est le chemin naturel qui conduit à ces pays riches où ils veulent implanter leur commerce, et précisément une voie ferrée soudée aux chemins de fer de l'Europe centrale leur permet d'entrer en rapports directs avec le Canal de Suez.

» Un dernier avantage résulterait, au point de vue allemand, de la situation inférieure dans laquelle désormais seraient placés les Slaves. En traversant le Sandjak, la ligne Vienne-Salonique couperait en deux parties les Serbes de la Serbie et ceux du Monténégro. Le Monténégro se trouverait enchassé dans les territoires d'occupation austro-hongrois, sans un jour ni sur la Péninsule balkanique, ni sur l'Occident.

» De son côté, la Serbie devrait renoncer à son projet séculaire de trouver des débouchés commerciaux sur l'Adriatique. Or, les tendances naturelles des Serbes les poussent vers la mer Adriatique qui était, historiquement, une mer serbe. Les ports de la « grande Serbie » ne furent-ils pas jadis Raguse, Antivari, Dulcigno et Durazzo ? La nouvelle voie ferrée isolerait la Serbie de la mer Adriatique, l'incorporerait plus complètement dans le sytème économique de la monarchie. Elle se trouverait ainsi à la merci de ses tarifs de chemins de fer, de ses visites douanières. Elle retomberait sous cette tutelle pesante dont elle a voulu se défaire en ces dernières années par des traités de commerce avec certaines puissances.

» Enfin, la poussée allemande, le *Drang nach Osten*, étant plus fortement accentuée vers le centre de la Péninsule, la Vieille Serbie que la ligne traverse se trouverait prise à revers,

Digitized by Google

enserrée avec l'Albanie comme dans les nœuds d'un vaste filet jeté sur ses plaines et ses montagnes, et retenue d'un côté par la ligne autrichienne de Gabela à Castelnuovo et Cattaro, et de l'autre par la ligne Vienne-Salonique. Ce serait un dernier échec aux légitimes aspirations des Monténégrins sur Scutari et les territoires des princes de la Zenta. Tels sont les avantages que présente pour la politique du *Drang* la ligne Vienne-Salonique, qui est la formule synthétique et précise de la poussée pangermaniste. Mais aux intérêts allemands s'opposent les intérêts slaves ».

Les Serbes, les Bulgares et les Monténégrins préconisent l'idée d'une voie ferrée allant du Danube à l'Adriatique pour faire concurrence à la ligne allemande. « La Russie, jusqu'ici fidèle au programme de Mürszteg (1897), qui limitait son action dans les Balkans, soutient complètement les revendications serbes, monténégrines et bulgares. Elle est suivie dans cette voie par l'Italie, la France et l'Angleterre, tandis que dans le camp opposé, les puissances allemandes ne peuvent qu'acquiescer avec une mauvaise humeur évidente aux projets panslavistes. Cette querelle de chemins de fer est, au point de vue européen, une des phases de la lutte séculaire entre les puissances maritimes (Italie, France, Angleterre), et les puissances continentales (Autriche, Allemagne) ».

Ceci se passait en mars 1908. L'opinion publique s'était émue. L'Autriche, cependant, venait de marquer sa volonté bien nette d'assujettir les Balkans à sa domination économique, prélude de la domination politique. Elle fit mieux encore que de constituer des voies ferrées ; elle annexa des territoires. En 1908, le baron d'Aerenthal notifiait aux puissances l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. Chez tous les Slaves, ce fut une véritable stupeur, le coup était brutal et soudain, les conséquences en étaient graves.

M. Aulneau écrivait, en janvier 1909, dans la *Revue politique et parlementaire* (l'*Annexion de la Bosnie-Herzégovine*) : « Les Serbes et les Monténégrins se déclarent directement lésés par l'annexion, qui, d'après eux, modifie singulièrement la

Digitized by Google

situation existante. Eux aussi, ils espéraient qu'un changement se réaliserait un jour, ils travaillaient dans ce but. Maintenant, tout espoir leur est enlevé, ils perdent patience, ne voulant pas reconnaître l'annexion d'une province qui est le berceau de leur race.

» Depuis le traité de Berlin, la Serbie se trouvait séparée de ses frères du Monténégro par le Sandjak de Novi-Bazar, où l'Autriche avait le droit de tenir garnison. Pour que la Serbie pût écouler ses divers produits, il lui fallait passer par les douanes autrichiennes de Semlin, ou descendre en territoire turc sur Salonique. La construction du tronçon de chemin de fer Uvac-Mitrovitza, qui reliera plus étroitement l'Autriche à l'Albanie du Sud, consacrera la séparation des deux nations serbes en accentuant la poussée de l'Autriche vers l'Est. Désormais, la Serbie se déclare cernée de toutes parts, placée non seulement sous la dépendance économique de l'Autriche, mais dans l'impossibilité d'assurer une défense rationnelle de ses frontières. Si la situation présente ne se modifie pas, elle doit abandonner tout espoir de se développer économiquement.

» Le Monténégro, de son côté, est directement menacé par l'Autriche, puisque cette puissance détient Spizza, qui domine Antivari et la plaine environnante de près de 150 mètres d'altitude. Par suite des restrictions que lui imposa l'Autriche dans l'article 29 du traité de Berlin et dont il demande la suppression : interdiction d'avoir une marine de guerre, d'exercer sur les côtes la police maritime qui lui est confiée, d'accueillir les bâtiments de guerre des autres puissances, de construire des routes et des chemins de fer sans son assentiment, ce vaillant petit pays ne peut rêver d'acquérir l'essor commercial réservé à sa brillante situation économique.

» L'Autriche déclare bien que toutes ces craintes sont exagérées, que ses intentions sont pacifiques. Elle vient d'en donner la preuve, dit-elle, en rétrocédant à la Turquie le Sandjak de Novi-Bazar. Mais ce n'est qu'une concession apparente. Si, en en effet, l'Autriche avait voulu renoncer à sa marche vers

Digitized by Google

Salonique, à ses progrès successifs dans les Balkans, elle n'aurait pas cédé le Sandjak aux Turcs, mais elle l'aurait donné aux Serbes pour qu'ils pussent réaliser leur unité politique et économique.

« En effet, le Sandjak n'est d'aucune utilité pour l'Autriche. C'est un pays montagneux où une armée ne peut s'aventurer, et l'invasion de la Macédoine et de l'Albanie doit avoir lieu, suivant un plan dressé par le grand état-major autrichien, par la vallée de la Morava, en Serbie, d'où se détachent quatre routes par Krajévo-Novi-Bazar, par Nich-Prichtina, par Nich-Usküb et par Vrania. Un article de la revue militaire autrichienne : *Danzer's Armee Zeitung* (1908), déclarait qu'il fallait occuper Belgrade sans coup férir, pour être maître rapidement de la Serbie, et que cette occupation aurait dû être réalisée ces temps derniers. La Serbie ne se sent pas en sûreté ; les menaces autrichiennes se font jour de tous côtés, et on voit à quelles conséquences elles doivent aboutir.

» Par suite de l'état d'âme des populations balkaniques, il es évident que l'annexion est une menace pour l'équilibre de la Péninsule. Or, l'Europe est directement intéressée au maintien de la paix dans les Balkans. Mais il ne faut pas être dupe. Puisque l'annexion est contraire aux intérêts de l'Europe, l'Autriche devait le savoir. Il semble plutôt qu'elle ait voulu l'ignorer et qu'il y ait à l'heure présente deux Europes. D'un côté les puissances soucieuses de conserver le *statu quo* et désireuses de sauvegarder l'indépendance des Etats balkaniques : Russie, Italie, France, Angleterre ; et, de l'autre, l'Autriche, soutenue par l'Allemagne, qui s'est appliquée à allumer un incendie que les autres puissances s'efforcent d'éteindre ».

Et pourquoi l'Autriche avait-elle tenté cette annexion ? Parce que « la Russie, très affaiblie par la guerre d'Extrême-Orient, s'était trouvée dans l'impossibilité momentanée de défendre les Slaves opprimés. L'annexion de la Bosnie-Herzégovine, de même que le voyage de Guillaume II à Tanger, ont été directement provoqués par la funeste bataille de Moukden ».

Digitized by Google

Les relations furent des plus tendues entre la Russie et l'Autriche ; on crut à la guerre. Mais l'ambassadeur allemand, le comte de Pourtalès, signifia à Saint-Pétersbourg, à M. Iswolsky, en mars 1909, qu'en cas de conflit entre l'Autriche et la Russie au sujet des intérêts serbes, l'Empire d'Allemagne soutiendrait son alliée. La Russie s'inclina ; elle ne pouvait à cette époque, courir les risques d'un conflit.

Les colères n'étaient pas apaisées. M. Aulneau écrivait : « Les conséquences de cet acte violent peuvent être encore plus profondes qu'on a semblé le supposer un instant. Ce n'est pas en vain qu'on déchire les traités solennellement ratifiés ; ce n'est pas en vain qu'on pousse au désespoir des populations qui préfèrent périr et disparaître plutôt que de perdre leur indépendance ! Et si, réduites aux dernières extrémités, elles se soulèvent en masse, quelle sera en Europe la répercussion de ce conflit sanglant, *alors que jamais depuis plusieurs siècles d'histoire, une seule des puissances européennes n'a pu rester étrangère aux évènements qui se passaient en Orient ?...*

» D'autres difficultés qui peuvent compromettre la politique extérieure de la monarchie sont encore à redouter. L'Autriche, par sa situation politique même, qui est une des plus singulières particularités du droit public, a besoin de la sympathie de l'Europe, et même de l'appui de certains Etats étrangers. Par sa politique actuelle, elle accentue la rupture de l'accord austro-russe préparé déjà au début de 1908, par la question du chemin de fer Uvac-Mitrovitza. Les revendications des Slaves ont suscité en Russie un très vif enthousiasme, dont la Douma et son président furent les interprètes autorisés. L'Autriche est très vivement combattue à Pétersbourg ; la Russie reste acquise à la cause slave et l'occasion lui sera tôt ou tard offerte de faire entendre sa voix... Toujours pour les mêmes motifs, l'Autriche va s'aliéner peut-être définitivement l'amitié de l'Italie. Cette puissance a fait de grands sacrifices pour remplir loyalement les obligations qu'elle avait contractées envers la Triplice. Elle en est bien mal récompensée ! Alliée aux maisons royales de Mon-

Digitized by Google

ténégro et de Serbie, possédant en Albanie des intérêts considérables, elle réprouve la politique du baron d'Aerenthal, car la cause des Serbes et des Monténégrins lui paraît être une cause italienne... D'autre part, une Autriche belliqueuse ne peut causer à la France que de profonds désappointements. Elle la met dans le plus grand embarras, car, si elle est désireuse de maintenir l'intégrité de l'Empire, elle est persuadée également que l'Autriche doit rester pacifique avant tout ; *à ce titre seul, elle est nécessaire à l'équilibre des puissances en Europe* ».

Dès cette époque, le duel était inévitable entre l'Autriche et la Russie. L'Allemagne devait être aux côtés de Vienne et nous ne pouvions rester en dehors du conflit, autant par des nécessités politiques que parce que l'Empire teuton nous forcerait à y prendre part. La meilleure façon de battre la Russie, c'est d'abord d'anéantir la France. Ce fut la tactique de Frédéric II, et ce fut d'une autre manière celle de Napoléon qui atteignit la la Russie en écrasant la Prusse à Iéna.

On sait comment s'est aggravé le différend entre Russes et Autrichiens, c'est-à-dire entre Russes et Allemands.

En 1912, éclate la guerre des Balkans. Vienne escompte les insuccès des Serbes et des Bulgares ; or, ce sont eux qui triomphent des Turcs. Les Monténégrins occupent Scutari ; l'Autriche pour limiter les progrès de la race slave, malgré l'opposition de la Russie, exige l'abandon de Scutari. La Russie, pour la seconde fois en quatre ans, cède devant les menaces germaniques.

Elles se reproduisent en juillet 1914, plus âpres que jamais. L'Autriche, prenant prétexte d'un attentat, odieux il est vrai, mais accompli — François-Joseph l'a avoué lui-même — par « quelques égarés », renouvelle sa politique agressive à l'égard des Serbes. Les triomphes serbes dans les Balkans sur les Turcs et les Bulgares ont été trop éclatants. Les Serbes sont les alliés naturels des Russes et des Français ; il faut les anihiler pour diminuer l'appoint qu'ils pourraient nous prêter dans un conflit

Digitized by Google

futur, et pour atteindre en même temps la Méditerranée, la voie du commerce asiatique.

« Utile contrepoids à la poussée germanique, disait M. Aulneau (*Nouvelle Revue*, 1er juin 1912, page 479), la nation serbe occupe au centre de la Péninsule, près de ce Danube qui est le grand chemin du trafic dans l'Europe centrale, sur les routes commerciales qui descendent de Vienne vers Constantinople et vers la mer Egée, et qui sont aussi vieilles que le monde, une place prépondérante. Par ses affinités de race avec les autres populations balkaniques, elle peut constituer lors d'un conflit un élément de force indiscutable. Gambetta qui se disait émerveillé des ressources et des forces que ce petit peuple, sur un sol enfermé entre trois grandes puissances, hostiles ou avides, avait pu amasser et préparer, traçait dans une lettre à Mme Juliette Adam, en 1874, la politique que nous devions suivre à l'égard des Serbes et des nations balkaniques. « C'est en mettant notre main dans la main slave du bas Danube que nous préparerons la victoire sur la Babel germanique... Ils se préparent, ces vigoureux Serbes, à jouer le rôle des Piémontais d'Orient, et il faut leur livrer le bas Danube. Eux aussi, ils mangeront l'artichaut feuille à feuille. Quand ils auront fait la Slavie du sud, les Prussiens, ces Macédoniens du Nord, auront vécu comme dictateurs de l'Europe ».

L'Autriche, d'accord avec l'Allemagne a lâchement attaqué la Serbie. Le duel formidable des Slaves et des Germains s'est ouvert. La Russie avait reculé deux fois ; sous peine de déchéance, elle ne pouvait plus céder. Et, nécessairement, comme l'avait marqué Edouard Hervé, nous devions être impliqués dans cet immense conflit. Déjà, la Serbie constitue « un élément de force indiscutable ». Les aigles autrichiennes ont reculé devant le courage de ce peuple que « cinq cents ans de servitude n'ont pas affaibli ». Bientôt grâce aux Slaves et à nous-mêmes, les Prussiens auront vécu.

Digitized by Google

MISSIONS D'ÉMIGRÉS

EN VENDÉE

LE COLONEL D'ANGELY

(*Suite*) [1]

On parlait donc librement pour ou contre la République, à l'hôtel de la Poste, M. d'Angely raconte, qu'il y a entendu « des raisonnements très sensés et des discours d'énergumènes ». L'ancien officier pouvait constater à quel degré d'abaissement était tombé l'honneur militaire, lorsque, dînant avec une vingtaine d'officiers républicains libérés des prisons royalistes et la tête tondue, il les entendait se moquer de la parole donnée et prétendre « qu'on n'en devait pas à des Brigands ».

De tous ces passagers, M. d'Angely obtenait des renseignements vrais ou faux, sur la situation des royalistes. Il les écrivait en allemand et en abrégé sur des papillotes dont il enveloppait toutes sortes de petits objets. Mais ces papiers qu'on pouvait facilement saisir l'inquiétaient. Il avait trouvé dans sa chambre de l'Hôtel de la Poste, un manuscrit allemand, oublié par des voyageurs. Il se servit des mots de ce manuscrit pour ses notes

(1) Voir le 2e fascicule de 1914.

Digitized by Google

en y faisant des ajoutés et des corrections de manière à ne pouvoir être compris que de lui.

Il travaillait nuit et jour à cette besogne compliquée.

Le moment était venu d'exécuter la difficile entreprise de pénétrer en Vendée. La Vendée était bloquée, les ordres les plus rigoureux avaient été donnés aux postes républicains pour n'y laisser passer qui que ce fut.

M. d'Angely avait été mis en rapport par son consul avec les membres de la municipalité de la Rochelle et il les entretint de son projet d'aller à Nantes par le plus court chemin.

On lui dit que c'était impossible, on lui conseilla de passer par Poitiers, Tours et la rive droite de la Loire.

Il était loin de vouloir passer par Niort où il risquait de rencontrer le duc de Biron dont il était fort connu. Le départ de Biron qui survint à ce moment lui ouvrait la route de Niort (1). M. d'Angely changea ses projets. L'un était de paraître déterminé à gagner Nantes par Poitiers, de s'arrêter à Saint-Maixent ou à Niort, de s'approcher de l'armée royaliste et de se faire prendre. L'autre consistait à louer un bateau et sous prétexte d'aller visiter les îles d'Aix et d'Oléron, de se faire jeter sur la côte, et de là parvenir à un poste royaliste.

Pour exécuter l'un de ces deux projets il fallait trouver un homme de confiance, mais aussi livrer son secret à un inconnu et, en somme, rendre celui-ci maître de son sort. C'était l'extrémité redoutable, le risque à courir, dont l'enjeu était la vie.

Autour de lui, M. d'Angely fréquentait une vingtaine de personnes, sur lesquelles il croyait pouvoir porter son choix. Il en choisit deux : l'un était un aide de camp de Wetermann, nommé Levasseur (2), l'autre le ministre de l'Eglise protestante de Saint-Maixent, appelé Maçon.

(1) Biron rappelé par dépêche du 12 juillet 1793, avait remis le commandement par intérim de l'armée de Niort à Chalbos.

(2) Levassenr, aide de camp du général Dumouriez en 1791, employé à la 12e division militaire. Le 14 juillet 1791, prête aux Sables le serment imposé aux officiers par l'Assemblée nationale. Chassin, t. II, p. 7 et 8.

Digitized by Google

Il sonda la façon de penser de l'un et de l'autre et la trouva telle qu'il le désirait, mais au premier mot, l'aide de camp Levasseur s'ouvrit à M. d'Angely et lui demanda de lui trouver les moyens de sortir de France. Cette facilité rendit M. d'Angély méfiant et il brisa là, trouvant que ce n'était pas son homme.

Il se tourna du côté du ministre et ses pourparlers lui montrèrent les meilleurs dispositions. Leur entretien qui eut lieu à la promenade étant surveillé, il l'invita à une partie de campagne pour parler avec plus de sûreté et là, s'ouvrit complètement à lui.

Ce secret qui révélait l'amorce d'une alliance de la Vendée insurrectionnelle avec une puissance étrangère dont on lui proposait d'être l'un des complices, frappa M. Maçon de terreur. Il pâlit, rougit, trembla et fut comme pétrifié.

Quand il retrouva la parole, ce fut pour assurer que le secret ne serait jamais révélé mais qu'il était au désespoir de connaître un pareil complot dont l'exécution présentait d'insurmontables difficultés et l'exposait au plus affreux danger.

Le pauvre homme demanda à réfléchir et donna rendez-vous à M. d'Angely le lendemain à huit heures du matin à l'hôtel de la Poste.

Il n'arriva qu'à midi. Ces quatres heures d'attente et de réflexion ne furent pas agréables à M. d'Angely et mille pensées agitaient l'esprit du conspirateur qui regrettait déjà d'avoir confié à quelqu'un qu'il ne connaissait bien que depuis 24 heures, son dangereux secret. La Convention offrait aux dénonciateurs de complots contre l'Etat, 10 milles livres. M. d'Angely avait fait entrevoir la veille à M. Maçon, s'il réussissait un don de 150 louis en papier que celui-ci avait repoussé avec une belle indignation. M. Maçon n'était pas riche, il avait femme et enfants, M. d'Angely n'était pas tranquille ; était-il déjà dénoncé ?

Enfin M. Maçon arriva au rendez-vous ayant couru toute la matinée pour prendre des renseignements.

Louer un bateau était facile, mais toutes les côtes abordables

Digitized by Google

étaient gardées, les royalistes les plus rapprochés étaient à 12 lieues dans les terres (1). Il fallait renoncer à ce projet.

Restait le second plan de pénétrer en Vendée par Saint-Maixent. Les royalistes se trouvaient à 15 lieues de cette ville (2). Les postes républicains arrêtaient tous les gens de pied qui s'engageaient sur les routes conduisant en Vendée. Il fallait passer à travers les mailles de filet et se faire prendre.

M. Maçon et M. d'Angely, convinrent que celui-ci se rendrait à Saint-Maixent, dans une auberge désignée, que là, simulant une maladie, M. d'Angely réclamerait un médecin et que le médecin de l'hôte, justement beau-frère de M. Maçon, lui serait envoyé.

Ce beau-frère, homme entreprenant et de confiance, lui procurerait quelqu'un qui put pénétrer chez les royalistes avec mission de demander l'envoi d'un détachement sur la route de Saint-Maixent à Poitiers pour arrêter, au jour et à l'heure indiqués, un émissaire chargé d'une communication importante.

M. Maçon partit pour Saint-Maixent (3) le 27 Juillet.

Deux jours après M. d'Angely le voyait revenir à l'heure du dîner et s'asseoir à côté de lui à table d'hôte. Impatient de savoir s'il avait réussi, il ne put lui parler avec sécurité qu'en se rendant ensemble au café. Le projet était impossible à exécuter.

La peur tenait tout le monde dans une dure dépendance ; pour 100,000 fr. on ne trouverait pas un homme sûr qui voulut porter un billet chez les royalistes, il fallait y renoncer. M. Maçon lui apprit de l'air le plus effrayé qu'on venait d'arrêter un homme,

(1) A la fin de juillet 1793 les côtes abordables étaient gardées. La côte occupée par les Vendéens était comprise entre Saint-Gilles et Bourgneuf, soit 8 lieues d'étendue.

(2) Le pays conquis était limité au Sud par Airvault, Thouars, Parthenay, Fontenay et la plaine de Luçon. En juillet 1793 ces villes frontières étaient alternativement occupées par les deux partis. Baudry qui commandait à Saint-Gilles-sur-Vie avait enlevé le poste vendéen du Pas au Peton (Pas-Opton), sur Joly à une lieue au Nord de Saint-Gilles. Noirmoutier, occupé par Wieland et 800 hommes, communiquait avec la côte par Pornic.

(3) En juillet 1793, Saint-Maixent était occupé par la Légion du Nord. Son chef Westermann appelé à la barre de la Convention avait laissé le Commandement au lieutenant-colonel Fauvé.

Digitized by Google

qui portait l'habit de garde national, dénoncé pour avoir offert 20,000 fr. à un homme qui n'avait pas cinq sols, pour porter une lettre à un officier de l'armée royaliste. On le disait officier espagnol, il allait être conduit à Paris.

Le désespoir de M. d'Angely est facile à comprendre. Tout conspirait à mettre obstacle à ses projets. Il avait à lutter contre cette invincible force d'inertie qu'inspire la Terreur,

Le soir même il rentrait de la Comédie où il cherchait un dérivatif à ses soucis, lorsque l'hôtesse de la Poste tout effarée, entra dans sa chambre tenant à la main une bourse pleine de louis qu'elle lui tendit en le suppliant de la cacher Elle venait d'être avertie que l'hôtel allait subir la visite domiciliaire et elle craignait pour son or.

La servante vint l'appeler en lui disant que « ces messieurs » étaient là, l'hôtesse s'enfuit en laissant sa bourse entre les mains de M. d'Angely fort inquiet de cette visite qui paraissait être plus pour lui que pour elle.

Il cacha vite la bourse à laquelle il joignit la sienne dans la cheminée sous la cendre et prit un livre pour lui servir de contenance. Il entendait « ces messieurs », aller de chambre en chambre ; ce qui le rassura, estimant que si la visite le concernait, ils auraient été droit à son appartement.

Les gardes nationaux fouillèrent les malles, visitèrent les papiers et firent en conscience leur besogne. Le chef de la patrouille de visite ouvrit la porte de M. d'Angely ; c'était un des municipaux qui connaissait avantageusement le commerçant danois, Peter Hansen, homme connu et sûr, qu'il était inutile de surveiller. Cet homme fit des excuses et se retira en demandant encore mille pardons.

L'hôtesse vint reprendre sa bourse. C'était une bonne aristocrate qui avait pris M. d'Angely en amitié. Elle fit ses confidences et la nuit se passa à raconter l'histoire de tous les infortunés habitants de la Rochelle, qui avaient eu à souffrir cruellement pour leurs opinions, s'attendrissant jusqu'aux larmes en donnant cent fois aux diable la République et la Convention.

Digitized by Google

Il essaya de tirer parti de cette femme si bien disposée et lui confia que, connaissant beaucoup un officier royaliste dont la femme était en Angleterre, il désirait donner de ses nouvelles à son mari.

A cette proposition elle parut frappée de terreur et s'écria : « Ah Monsieur, ne dites jamais pareille chose à qui que ce soit, vous seriez perdu ».

Elle raconta qu'à table d'hôte un garde national venu de Paris s'avisa de faire une semblable proposition. On ne répondit rien, mais dès que l'étranger fut dans sa chambre, on décida qu'il fallait le faire prisonnier. Averti aussitôt par l'hôtesse, il s'échappa « le hâvre-sac sur le dos » et on ne sait ce qu'il est devenu.

En faisant le rapprochement avec le garde national arrêté à Saint-Maixent dont lui avait parlé M. Maçon, M. d'Angely constatait combien il était difficile d'échapper au sort réservé à ceux qui entreprenaient de lutter contre la Révolution. Il semble que, comme tous ceux qui l'entouraient, il ait subi l'influence déprimante qui annihilait tous les courages. A partir de ce moment l'ancien officier renonce à pénétrer en Vendée. Les efforts infructueux, les difficultés qu'il rencontre, lui ôtaient toute espérance de réussite.

Pour juger de la conduite de M. d'Angely faut-il comparer sa situation à celle des autres émissaires qui, en ce moment même cherchaient à pénétrer en Vendée ; à M. de la Godinière (1) qui traversait la Loire et joignait les généraux vendéens à Cholet (5 Juillet 1793) et à ce généreux Tinténiac qui, par deux fois réussit à tromper la vigilance implacable qui mettait la Vendée hors la Nation. Ce serait peut-être injuste.

Dans son mémoire manuscrit M. d'Angely s'étend sur le cha-

(1) Missions d'émigrés en Vendée. M. de la Godinière. *Anjou historique*, juillet, août, septembre, octobre 1909. M. de la Godinière resta en Vendée du 2 au 20 juillet 1793.
Tinténiac débarquait en France vers le 7 août 1793, quelques jours après il était en Vendée. Sa présence près des généraux Vendéens est établie par la lettre officielle du 18 août 1793.

Digitized by Google

grin mortel qu'il ressentit, sur le désespoir, la honte, l'humiliation de quitter la France sans avoir en aucune façon rempli sa mission. « Ajoutera-t-on foi aux insurmontables difficultés que j'invoquerai ? »

N'ayant plus de prétexte pour expliquer son séjour à la Rochelle puisqu'il renonçait au voyage de Nantes, il annonça son départ pour le 1er Août, Le 31 Juillet il fit viser son passeport pour Bordeaux.

Nous laisserons parler M. d'Angely en ne donnant ici, que l'essentiel de son récit (1).

Le soir même dans un dîner d'adieu auquel MM. Cherruyer, riches négociants rochelais, m'avaient invité, la conversation tomba sur une dame de Galway qui habitait la Rochelle avec ses trois filles. Elle passait pour être « terriblement aristocrate » et avait huit religieuses réfugiées dans sa maison.

J'imaginai que Mme de Galway pourrait m'être utile et après dîner je me rendis chez elle.

Je me présentai comme étant extrêmement lié avec le chevalier de Galway, procureur général et syndic de Malaga, qui sans doute était son parent. C'était son beau-frère. Dès qu'elle fut convaincue par les détails que je lui donnais sur sa famille, sur ma liaison avec le chevalier, elle s'ouvrit à moi en pleine confiance.

Elle me dit son horreur, son désespoir de l'état actuel des choses, je n'hésitai pas à lui témoigner toute ma haine pour le parti dominant. Nous étions à l'unisson.

J'annonçai mon départ pour le lendemain matin ; elle en manifesta du regret et comme elle me parlait de son fils, alors à Cork en Islande et du besoin de lui donner des nouvelles qu'elle ne pouvait confier à la poste, je lui proposai de me charger de sa lettre. J'ajoutais que si elle voulait me rendre un service analogue, elle ferait une bien bonne œuvre.

Elle s'empressa de me demander de quoi il s'agissait, je lui

(4) Mémoire manuscrit.

Digitized by Google

répondis que j'avais une lettre importante a remettre à un officier de l'armée catholique.

Elle s'écria : « Ah ! mon Dieu ! c'est bien dommage que vous ne soyez pas venu me voir la semaine passée, nous avions ici une fille des Sables (1) qui aurait bien fait votre affaire ».

Je n'insistai pas et je quittai Mme de Galway pour lui permettre d'écrire une lettre à son fils que je reviendrai prendre, à 9 heures, au sortir du spectacle.

Je n'écoutais guère la Comédie, j'étais retombé dans mes précédentes angoisses. Confier un pareil secret à une femme, trois filles et une demie douzaine de religieuses, me paraissait d'une imprudence effroyable. D'un autre côté manquer l'occasion que je cherchais depuis si longtemps était une lâcheté. A neuf heures j'étais chez Mme de Galway et lui demandais un entretien particulier. Je lui dis que la lettre dont je lui avais parlé était si importante qu'il fallait que l'émissaire soit sûr ; devrai-je compter sur le courage et la bonne volonté de cette fille des Sables dont elle m'avait raconté des faits de hardiesse extraordinaire ?

A mesure que je parlais, au lieu d'une femme tremblante, pusillanime et déterminée à ne pas se compromettre, je voyais Mme de Galway s'animer et s'échauffer pour le rôle qu'elle prévoyait. Enfin, je lui avouais l'importance de la mission qui m'avait été confiée.

Cette femme d'énergie fut vite décidée. Elle dit qu'elle se regardait comme choisie par la Providence pour coopérer à une grande affaire qui pouvait accélérer le rétablissement de la Religion et de la Royauté, que le ciel l'avait désignée. La mort même ne l'effrayait plus, et se levant de sa chaise elle s'écria : « On ne peut pas mourir pour une plus belle cause ».

Cet évènement changeait mes projets. Je devais partir le lendemain matin, mais il fallait que je reste et que je trouve un prétexte plausible pour expliquer ce changement de dessein.

(1) Les Sables étaient occupées par Boulard qui tenait la ville depuis le commencement de l'insurrection.

Digitized by Google

Je trouvai en rentrant chez moi une lettre de M. Levasseur me faisant espérer qu'il serait possible de faire le voyage de Nantes et qu'il m'en indiquerait les moyens. Cette lettre suffisait pour motiver près de la municipalité mon séjour à la Rochelle.

Je ne dormis guère tant j'avais l'esprit occupé. Mon rendez-vous chez Mme de Galway n'était que pour 10 heures. J'écrivis à M. Gaspard Meyer, le consul de Hollande à Bordeaux, pour m'indiquer le bateau qui devait être le premier à partir et que je devais prendre.

J'allais me promener sur le port afin d'attendre l'heure du rendez-vous et je m'y rendis. Mme de Galway me renseigna sur la fille des Sables, sur sa vie, ses moyens d'existence. Elle travaillait pour sa mère malade, et tenait une boutique de toutes sortes de petites choses et principalement de poterie. Il fallait la faire venir à la Rochelle promptement et trouver une raison à ce voyage.

Le matin même j'avais remarqué dans le port un bâtiment breton chargé de poterie. Le motif était trouvé, Mme de Galway écrivit à la fille qu'il y avait à la Rochelle un excellent marché à faire avec un bâtiment breton qui vendait sa poterie à très bon compte et qu'il était urgent de venir. A midi la poterie était achetée et la lettre partait le jour même par un bateau qui allait aux Sables.

J'avais fait en dix-huit heures de temps ma troisième visite à Mme de Galway, ce qui suffisait à faire de nous des suspects. C'était une imprudence. Nous convînmes que je n'irais plus chez elle que quand la fille serait arrivée et que je serais averti par une carte m'invitant à dîner ou à souper.

Le surlendemain, 3 Août, je reçus la carte d'invitation et à 2 heures j'étais chez Mme de Galway. J'y trouvai la fille des Sables. Elle est jolie, n'a que dix-huit ans, elle est sage, sa vertu et son courage la gardent si bien qu'elle court jour et nuit la campagne sans rien craindre.

Je lui parlais et je fus étonné de la hardiesse et de l'esprit naturel qu'elle mit à me répondre. Quand elle sut pourquoi on l'avait fait venir, elle sauta de joie, et s'écria qu'elle ferait la

Digitized by Google

commission ou qu'elle mourrait. Elle voulait que je l'emmène avec moi à une armée quelconque et déclara qu'il y a longtemps qu'elle serait à celle des royalistes si sa mère ne l'en avait empêché, qu'elle serait trop heureuse de mourir pour son roi.

Je lui promis 2000 livres pour sa peine, somme dans nous étions convenu avec Mme de Galway, elle me répondit qu'elle n'avait besoin que d'une paire de culottes et d'un sabre. Je serrai cette brave fille dans mes bras.

Il me fallait présenter aux généraux vendéens, la lettre de Son Altesse Sérénissime, que j'avais jusque-là tenu cachée dans un bâton percé par le bas ; j'employais mon après-midi à écrire une lettre de six pages pour expliquer et commenter près d'eux ma mission. La fille alla commander sa poterie et l'expédia à sa mère. Elle devait revenir à 9 heures du soir pour chercher les dépêches.

Elle arriva à l'heure convenue. La lettre de Son Altesse Sérénissime qui était encore dans ma canne, fut retirée avec soin. Il fallait la plier ainsi que ma lettre de six pages de manière que cette fille pût la mettre autour de ses reins, sous sa chemise, juste sous les cordons qui lient les jupons ; il fallait faire un étui de linge à ces lettres et y attacher des rubans. Je ne crois pas qu'on puisse voir de tableau plus réjouissant que l'activité et la joie avec laquelle ces cinq femmes travaillaient à casser à coups de marteau, cette canne dont on ne pouvait ôter la lettre qu'il ne fallait pas déchirer. Chacune voulait travailler à faire cet étui de linge et à l'arranger de manière qu'il fut bien et de façon à ne pas choquer la modestie en ma présence.

Il n'y avait que moi qui ne faisais rien et qui n'aurais pu rien faire à force de rire des discours joyeux de cette fille qui jurait de temps en temps de la manière la plus plaisante.

Ces demoiselles rougissaient, la grondaient et essayaient de la faire taire, elle n'en jurait que mieux et personne ne pouvait venir à bout de rien finir à force de rire.

Cette comédie terminée, tout le monde l'embrassa ; elle me le

Digitized by Google

rendit à m'étouffer dans ses bras et elle partit avec plus de joie qu'elle n'ira jamais à sa noce.

M. d'Angely pouvait se montrer joyeux de cette « comédie », disons de cette scène touchante d'abnégation et de dévouement royalistes. Il pouvait remercier la Providence de l'avoir si bien servi en lui apportant dans un moment désespéré le secours de ces énergies féminines qui, dans les temps troublés, l'emportent souvent sur le courage viril.

On peut ajouter Mme de Galway (1) à la liste déjà bien remplie de ces femmes de Vendée qui furent des héroïnes. Pourquoi M. d'Angely n'a-t-il pas laissé le nom de cette fille des Sables, que dans son admiration il appelle la Jeanne d'Arc moderne ?

Avec la jeune insouciance de ses dix-huit ans et son courage de vieux soldat, elle mérite d'être honorée comme ces intrépides porteuses de dépêches, Mlle Hamelin, Mlle Huet, Marie Lourdais qui risquaient généreusement leur vie dans l'accomplissement de leur obscure mission.

(1) Galway, famille originaire de Cork, près de Lotta, Irlande. Les Irlandais restes fidèles aux Stuarts suivirent le roi Jacques à Saint-Germain, après la Révolution d'Angleterre. On trouve les Galway établis dès 1868 en Bretagne, à Belle-Isle. En 1776, le domaine de Turbilly, paroisse de Vaulandry, près la Flèche, est acheté par le marquis de Galway à la veille de la Révolution. Arthur Young visite Turbilly et raconte la réception que lui firent le marquis de Galway et sa famille.

L't-Colonel Marquis D'ELBÉE.

(A suivre).

Digitized by Google

LE ROC SAINT-LUC

ET SES SÉPULTURES ANCIENNES

Au cours de cet été un petit cimetière ancien a été mis à jour au Roc Saint-Luc, commune de Pissotte (1), près Fontenay-le-Comte, et cette découverte, qui doit une très grande part de son intérêt archéologique à l'endroit même où elle a été faite, a trouvé écho dans la presse locale et régionale.

Ce n'est pas la première fois que des groupes de sépultures ont été constatés dans cet endroit, et parce que, d'une part ce lieu est un des principaux et des plus intéressants points archéologiques de la contrée, que d'autre part, chacune de ces découvertes a donné lieu à des interprétations de la plus haute fantaisie et que ces derniers ont eu le privilège de trouver une hospitalité naïve et trop large dans des publications d'amateurs, nous avons cru qu'il était utile aujourd'hui de séparer du reste les certitudes et les vraisemblances fondées que nous possédons sur le Roc (2) Saint-Luc.

L'histoire de ce lieu, comme celle de tous les lucs poitevins, se partage en deux phases principales séparées par l'introduction du christianisme dans notre pays.

(1) *Pixote villa* d'après une charte de 976. — *Ecclesia santi Remigii de Pisotellis*, in *Pouillé de Lacurie*.

D'après Aillery, *Pouillé du diocèse de Luçon*, p. 183, le nom primitif était *Podium saltus* (Puysault); on écrivait au XII^e^ siècle Pysault.

Le village voisin du Roc, Puy-Chabot, s'écrivait également Pychabot.

(2) Le nom de Roc est dû à de superbes et gigantesques rochers qui, à l'extrémité même du Luc, dominent la vallée de la Vendée.

Digitized by Google

LE LUC DU ROC

Le seul archéologue qui se soit occupé scientifiquement jusqu'ici du Luc antique est Fillon, dans son étude générale sur les lucs poitevins (1), travail excellent dans les conclusions ont été vulgarisées surtout par le directeur de cette *Revue*, M. René Vallette (2).

Fillon a fort bien établi que les *lucs* disséminés sur le territoire des Pictons, étaient, au temps des paganismes antiques des *bois sacrés* servant de lieux de réunions religieuses, souvent fortifiés et presque toujours situés à proximité immédiate de cours d'eau et aussi de fontaines où sont encore localisées de nos jours des légendes gracieuses ou terribles et des superstitions variées.

Le luc du Roc se trouve, comme la plupart des autres lucs, placé sur un promontoire très escarpé ; il est resserré, face à la forêt, entre le cours de la *Vendée* et celui d'un de ses petits affluents l'*Ugron*. C'est un de ces sites tourmentés et tragiques comme il s'en trouve de si merveilleux dans cette forêt de Vouvent-Mervent où il semble que le Tout-Puissant se soit acharné à ravager la terre dans un mouvement d'épouvantable courroux.

Le promontoire qui portait le luc était fermé au nord par un retranchement qui subsiste encore ; la source sainte s'y trouve aussi et porte aujourd'hui le nom de *Vieille-Fontaine*.

A proximité de ce lieu, et n'ayant avec lui que des rapports de voisinage, se voient encore des mégalithes et des camps antiques, probablement pré-romains, où des statères gaulois ont été recueillis. Avec la levée défensive et la fontaine ils constituent l'ensemble des éléments d'études relatifs à la période gauloise de l'histoire du Luc du Roc : c'était alors le temps où il était le lieu de réunions religieuses et peut-être la résidence de prêtres gaulois.

(1) B. Fillon. *Etude sur les Lucs des Poitevins*, 1875.

(2) R. Vallette. *Vouvent*, in *Paysages et Monuments du Poitou. La Forêt de Mervent et la Grotte du Père de Monfort.*

Digitized by Google

Le nom du petit affluent de la *Vendée* qui contourne le flanc sud-occidental du Luc, l'*Ugron* (1), pourrait, parce qu'il a été plusieurs fois appelé *Le Lugron* dans des textes modernes, induire en erreur en faisant attribuer gratuitement au Mercure gaulois, Lug, la principale part du culte rendu dans le Bois-Sacré du Luc aux divinités des paganismes gaulois et romain.

Après les magnifiques travaux du savant professeur au Collège de France, d'Arbois de Jubainville, sur la religion gauloise (2), il est en effet difficile de ne pas admettre que presque toutes les désignations géographiques des Gaules qui commencent par la syllabe Lug, ne soient des souvenirs du culte rendu jadis au Mercure gaulois, le dieu *Lugus* ou *Lug*. Plusieurs cités importantes du territoire des Gaules on ont reçu leur nom aux temps gallo-romains : *Lugdunum Segussiavorum*, qui est Lyon, *Lugdunum Clavatum* qui est Laon, *Lugdunum ou Lugodunum Batavorum* qui est Leyde, *Lugdunum Convenarum* devenu Saint-Bertrand de Comminges à l'époque chrétienne et notre *Lugdunum* poitevin qui est Loudun (3).

A la différence du Mercure romain et de l'Hermès grec, Lug était un dieu guerrier en même temps que le protecteur des arts, des métiers et du commerce (4), et c'est à tous ces titres que, sur les indications du druide Divitiac sans doute, César, faisant l'énumération des cinq principales divinités adorées par les Gaulois avant la conquête a pu l'identifier avec le Mercure romain.

(1) Formes anciennes : L'*Ugron*, ruisseau du Luc, *Ugero*. L'Ugres, village de la commune de Pissotte, *Ulgera*. —A. Bitton : *Quelques lieux dits habités et cours d'eau du Bas-Poitou.*

(2) D'Arbois de Jubainville. *Le Cycle mythologique irlandais et la religion celtique*, t. I et II.

Id. *Introduction à l'étude de la littérature celtique*, t. I.

(3) Pour les rapports de cette dernière localité avec le culte de Lug : C. de la Ménardière. *Le culte de Mercure chez les Pictons d'après les inscriptions gallo-romaines* et *Quelques épisodes d'histoire loudunaise*. In *Mém, Soc. des Antiq. de l'Ouest*. Ann. 1887 et 1905.

(4) Cf. A. Vachez, de l'Académie de Lyon. *Une nouvelle interprétation du nom de Lyon*, in *Revue du Lyonnais*, ann. 1886.

Digitized by Google

César ajoute de plus que ce Mercure national, auquel il ne donne pas son nom local mais que nous savons par ailleurs avoir été Lug, était le premier des dieux du pays et que ses simulacres s'y trouvaient nombreux (1).

L'intensité de ce culte rendu à Lug et l'orthographe *Lugron* prêté au ruisseau qui coule au pied du Luc du Roc semblent à merveille s'accorder pour conduire à erreur relativement au passé religieux du Luc aux temps païens. La lumière qu'ils paraissent projeter n'est cependant qu'un mirage sans réelle consistance : en effet la forme *Lugron* est moins ancienne que la forme l'*Ugron ;* et cette dernière paraît n'avoir rien de commun avec le culte de Lug appartenant elle-même à toute une famille de désignations géographiques dont le sens exact nous échappe encore et qui se trouve représentée dans les environs de Fontenay-le-Comte par la *Maison de l'Ugres*, à Chaix, où un dépôt d'objets de l'âge préhistorique du bronze a été mis à jour et par le *Champ de l'Ugre de la Beaugisière*, en Saint-Michel-le-Cloucq, ou l'on a découvert un magnifique trésor mérovingien composé de plusieurs milliers de triens d'or.

L'époque romaine qui a laissé, sous les espèces d'intéressantes monnaies (2) et d'objets divers, ses traces dans le voisinage du Luc du Roc est restée empreinte aussi en ce dernier endroit par l'appellation très caractéristique du *Bois de la Dolabre* donnée sur le cadastre, à un terrain boisé qui touche à l'ancienne levée protectrice du Luc.

Dans l'outillage romain la *Dolabre vulgaire* était employée pour couper le bois et creuser le sol ; elle portait un tranchant de hache d'un côté et un pic ou petite pioche de l'autre ; les terrassiers (3) et aussi les soldats chargés d'établir les remblais et les palissades l'utilisaient, mais c'était surtout l'outil favori des bûcherons (4). Sous le nom de *Dolabra pontificalis*, et modifié

(1) César. *Guerre des Gaules*, liv. VI, chap. 17.
(2) B. Fillon, *ouvrage cité*, p. 6, n° 7.
(3) Juvénal, VIII, 248.
(4) Quinte-Curce, VIII, 4.

Digitized by Google

alors dans sa forme puisque le pic était dans ce cas remplacé par un second tranchant de hache moitié plus petit que le premier, la dolabre était l'instrument des prêtres sacrificateurs (1), et des simples bouchers.

Si la dolabre a été employée au Roc pour son usage sacré, ce n'a pu être que dans l'intérieur même du Luc, enceinte sacrée ; le bois qui en porte le nom se trouvant en dehors, ne doit selon toute vraisemblance tenir son nom que de la dolabre profane et agricole.

La *Dolabre agricole*, d'après une peinture des catacombes de Rome.
La *Dolabre pontificale*, d'après un bas relief de la villa Borghèse.

*
* *

LE ROC SAINT-LUC

Les colonisateurs romains paraissent avoir voulu faire délaisser des Gaulois les anciens lieux de réunion consacrés par le culte ancestral et national : trop de choses y rappelaient les usages et les libres coutumes du temps de l'Indépendance. Les efforts faits en ce sens par les conquérants païens furent inutiles et quand le Christianisme même eût pris possession du pays, les lucs continuèrent très longtemps, en dépit de toutes les prédications a être fréquentés.

Aux VI[e] et VII[e] siècles les conciles de Tours (566) et de Nantes (658), sans les nommer, les visèrent nettement en proscrivant le

(1) Festus. *De significatio verborum ;* vbo *scena.*

Digitized by Google

culte des pierres, des *arbres sacrés* (1), des eaux, des génies des carrefours, des lieux d'assemblées, etc., qui étaient vénérés par les chrétiens des campagnes (2), même postérieurement à Charlemagne, qui les condamna dans son capitulaire de 789, ces coutumes se maintinrent.

Les évêques et les prêtres jugèrent donc en certains endroits ne pouvoir même faire que d'imprimer à ces lieux respectés une empreinte chrétienne.

Ce fut sans doute ainsi que le Roc fut christianisé et que son luc sacré devint le Saint-Luc consacré à saint Pierre (3), de même que celui de la paroisse des Lucs, au doyenné de Mareuil, Vendée (4).

Le Roc Saint-Luc ne fut cependant jamais un lieu important d'habitation et les documents du Moyen-Age ne nous y signalent qu'une petite exploitation agricole, dépendance rurale du Prieuré bénédictin de Fors, en l'archiprêtré de Melle, au diocèse de Poitiers (5). Dès le Moyen-Age le Roc Saint-Luc portait le titre de Prieuré sans avoir probablement jamais été prieuré conventuel puisqu'il dépendait de celui de Fors. En 1665 il rapportait 100 livres.

Les deux ou trois moines de Fors ou de Saint-Maixent de Vouillé, son annexe, qui se succédèrent peut-être au Roc pour y veiller aux intérêts matériels de leur communauté ne devaient avoir qu'un tout petit oratoire domestique dont il n'est demeuré nulle trace.

En 1790, le Roc, qui rapportait alors 190 livres, fut joint au prieuré-cure de Charzais, en l'Archiprêtré d'Ardin, qui était à la nomination du Prieur de Fors.

(1) Cette proscription des Assemblées traditionnelles aux Lucs, plus explicite ailleurs, fut générale de la part de l'autorité religieuse et du pouvoir civil. Durant plusieurs siècles elle fut sans effet. (Cf. J.-G. Keysler. *Edit. de Hanovre* (720. p. 70).

(2) Pour le Poitou : A.-F. Lièvre. *Les menhirs ou la litholatrie chez les Gaulois.*

(3) B. Fillon. *Ouv. cit.*, p. 9.

(4) Aillery. *Pouillé* de Luçon, p. 52.

(5) H. Beauchet-Filleau. *Pouillé du diocèse de Poitiers*, p, 273 et 435.

Digitized by Google

Après la Révolution l'abbé Garnereau, propriétaire du Roc Saint-Luc y fit construire, dans le style néo-païen de l'époque, un minuscule oratoire qu'il dédia à l'Evangéliste Saint-Luc et dans lequel son cœur repose aujourd'hui.

***

LES ENSEVELISSEMTS ANCIENS AU ROC SAINT-LUC

Plusieurs fois déjà les découvertes d'ossements humains ont été faites au Roc, principalement il y a quelques années, quand M. le comte Espierre y fit construire l'élégant cottage actuel, et tout récemment lors d'un nivellement pratiqué pour l'établissement d'un jeu de « Lawn-tennis ».

En ces deux circonstances plusieurs centaines de sépultures, nous a-t-on dit, ont été mises à jour.

La terre meuble qui les contenait repose sur un banc de schiste très feuilleté, onctueux et nacré ; c'est une roche facile à entamer et qui pourtant ne paraît pas l'avoir été par les fossoyeurs en sorte que les corps reposaient, selon les plissements naturels de la roche, à des profondeurs variant de 0,50 à 1m50 de la surface actuelle du terrain.

Trois modes de déposition ont été employés dans cette petite nécropole : certains corps ont été posés à même la terre, d'autres étaient séparés de leurs voisins par des plaques de pierre mises sur champ et parfois recouvertes d'autres pierres plates ; quelques-uns enfin étaient ensevelis dans des cercueils de pierre calcaire, taillés régulièrement.

Le dernier des squelettes découverts dans le terrain du tennis et dont nous avons étudié le mode de sépulture en collaboration avec Mlle Elisabeth Duverger et en présence de M. le comte Espierre, le 21 Juillet dernier, avait été déposé en terre, pour le repos suprême, sans cercueil et dans une attitude qui ne m'avait encore été révélée par aucun autre cimetière antique du Poitou ; le mort couché sur le dos avait eu les mains placées sur le visage,

Digitized by Google

en sorte que, la terre et les gravats ayant écrasé la partie nasale, des phalanges étaient descendues jusqu'aux fond de la boîte crânienne.

Ce squelette était orienté à peu près Nord-Sud ; cette orientation qui a été abandonnée presque totalement durant l'époque mérovingienne a été surtout en usage dans notre Poitou — même en certains cimetières chrétiens (1), — aux IVe et Ve siècles.

Les cercueils de pierre ont été trouvés il y a déjà quelques années, plus près du cottage du Luc que le tennis actuel. L'un d'eux, aujourd'hui brisé, portait un assez faible encastrement destiné à recevoir la tête, particularité qui fut surtout en usage au Moyen-Age roman et gothique, mais qui a été cependant dûment constatée dans les sépultures mérovingiennes de la chapelle Saint-Lupien, à Rezé (Loire-Inférieure) (2).

Le seul des cercueils de pierre trouvés au Luc qu'ait été conservé complet forme une cuve en gaine qui mesure intérieurement 1m87 de longueur, 0.45 de largeur à la tête et 0.25 au pied.

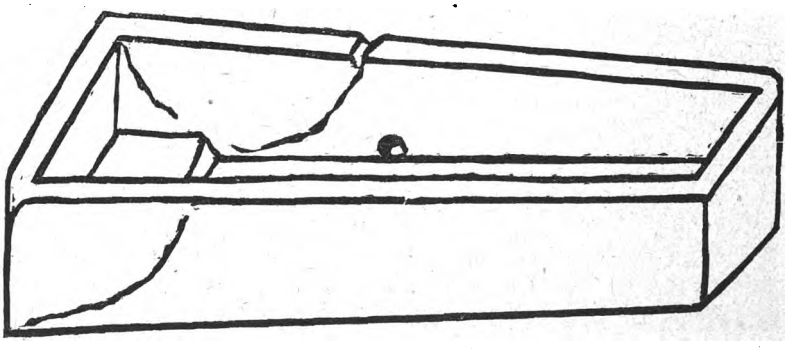

Cercueil en pierre du Roc Saint-Luc.

La partie supérieure du fond de cette cuve est relevée par une sorte de marche de sept ou huit centimètres de relief et forme ainsi une sorte d'oreiller destiné à redresser la tête du mort. Un

(1) Cimetière gallo-romain et gallo-franc de Loudun, par exemple, et aussi celui du Bernard (Vendée. V. abbé Baudry : *Cimetière chrétien du Bernard*, p. 6, 1862.

(2) Fouilles faites en 1873 à Saint-Donatien. In *Bull. Soc. Archeol. de Nantes*. Ann. 1874, pl. VIII.

Digitized by Google

cercueil possédant un coussinet semblable et contenant des objets nettement mérovingiens a été découvert en 1863, au Chiron de l'Ardoise, près Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), par M. Beauchet-Filleau (1).

La cuve du Roc Saint-Luc porte, en face de la partie occupée par l'abdomen du mort, dans la paroi gauche et au niveau du fond, un trou d'écoulement pour les liquides et les sanies cadavériques. De nombreux cercueils haut-poitevins en pierre, d'époque mérovingienne (2), portent aussi des trous d'évacuation mais ils ont été d'ordinaire pratiqués sous le bassin et traversent le fond des cuves de leur milieu.

Il n'a été trouvé, assure-t-on, dans les cercueils de pierre du Roc Saint-Luc, pas plus que dans les sépultures plus récemment découvertes dans les terrassements du tennis, ni vases, ni monnaies, ni aucun autre objet permettant de dater.

En l'absence de documents matériels nous croyons cependant pouvoir risquer les indications chronologiques suivantes.

L'orientation Nord-Sud donnée à quelques-uns des squelettes du tennis porte à attribuer ces nombreuses sépultures à la fin des temps gallo-romains et à l'époque franque,

Les cuves de pierre relevées du sol à la hauteur du chalet peuvent, à ne considérer que leur forme, aussi bien être du Moyen-Age roman que des époques franques mérovingienne ou carolingienne ; le doute à cet égard s'impose, bien que cependant le trou d'évacuation indique une date plutôt lointaine.

Ainsi qu'il découle des notes historiques exposées plus haut, aucune agglomération connue dans le passé du Roc Saint-Luc, n'explique, postérieurement à l'époque païenne, le nombre des sépultures découvertes en cet endroit et qui sont encore sans doute nombreuses sous ses gazons.

L'absence totale de mobilier funéraire semble indiquer que ces corps sont les restes d'une population très pauvre, vivant

(1) Beauchet-Filleau. *Notice sur des sépultures antiques et Mérovingiennes.* In *Mém. Soc. Antiq. de l'Ouest*, t. XXIX, an. 1865.

(2) Poitiers, Saint-Pierre-les-Eglises, Smarves, etc.

Digitized by Google

peut-être jadis uniquement de la forêt, petits colons, serfs, bûcherons, charbonniers, bergers, etc., qui sont venus chercher l'hospitalité dernière en ce terrain traditionnellement regardé comme un endroit sacré. Du reste presque tous les Lucs du Poitou ont été ainsi des centres anciens d'ensevelissements (1), et nous avons nous même étudié en 1902, d'intéressantes sépultures en ponnes ovoïdes incinérées au centre même du Luc situé dans une boucle du ruisseau d'Hière, en Saint-Marsault (Deux-Sèvres).

L. CHARBONNEAU-LASSAY.

(1) Cf. B. Fillon. *Etude sur les Lucs des Poitevins*, p. 9.

Vase funéraire des sépultures incinérées du Luc de Saint-Marsault (D.-S).

Digitized by Google

Recherches historiques sur le District de Challans

LE COMITÉ ROYALISTE DE PALLUAU

ABANDON DE LÉGÉ
6-9 Mai 1793

(Suite) (1)

Le 13 Mai, vers midi, les Vendéens renvoyèrent, un de leurs douze prisonniers républicains, avec la recommandation de prévenir l'ennemi que Charrette comptait bientôt manger *la soupe à Palluau*. Boulard, qui connaissait l'audace de ses adversaires et qui savait par expérience de quoi ils étaient capables, apprenant en outre du prisonnier quel était leur nombre et quel était leur dessein, ne douta pas qu'ils ne donnassent à cette fanfaronnade, tout au moins un commencement d'exécution. Il fit donc battre la générale et envoya en reconnaissance un détachement du 110e régiment, lequel n'ayant rien aperçu de suspect ne tarda pas à rentrer. Pour cette fois, ce n'était encore qu'une fausse alerte. La partie n'était que remise et à bref délai, puisque ce même jour, Savin, de la part et dûment autorisé par Charette,

(1) Voir le 3e fascicule de 1913.

Digitized by Google

informait tous les chefs, dont les bandes cernaient Palluau, que le jour de l'attaque était définitivement fixé au 15 mai. Il faisait appel à leur dévouement bien connu à la cause catholique et royale pour le seconder dans cette entreprise, dont la réussite devait avoir une influence considérable sur le triomphe de leur parti.

Le commandant Joly fit part de cette décision à ses voisins par la lettre suivante :

Monsieur,

Nous vous envoyons une lettre que M. Savin nous a envoyée de la part de M. Charette pour l'attaque de Palluau.

Je vous prie de faire votre possible pour y prendre part.

Ce n'est pas pour vous commander, mais pour laisser à votre volonté ce que vous en pensez.

Je suis avec respect, Monsieur, votre obéissant serviteur.

JOLY.

Au Poiré, ce 13 Mai 1793.

Le 14, les principaux chefs royalistes se réunirent à Legé, dans la maison de Mlle Pineau. Dans le Conseil qu'ils tinrent, ils arrêtèrent les dispositions à prendre pour envelopper et anéantir la vaillante garnison républicaine de Palluau.

L'armée royaliste dont le commandement général était dévolu à Charette, devait marcher divisée en trois colonnes.

La colonne de droite, sous les ordres de Guerry du Cloudy et de Baumeler (1), était composée des paroisses insurgées des cantons de Saint-Gilles, Challans et autres du Marais. Elle campait dans les bois de Breuil-Herbaud et dans les landes de la Blanchère. La plupart des chefs (2) logeaient dans l'abbaye de Breuil-Herbaud. Le rôle de cette colonne devait être de chercher en s'avançant par le Poizac et Grand'Landes, à traverser, à la Maladrie, le ruisseau la Petite-Boulogne démesurément grossi

(1) Un Jacques de la Servantière était son aide de camp.

(2) Le chevalier de la Roche-Saint-André, du Bois, chevalier de la Barblais, de la Barbelays ; Bethuis, etc., tous membres du Comité royaliste de Challans.

Digitized by Google

par les pluies, afin d'enlever le poste des Ileaux pour déloger l'ennemi des maisons de l'Aumônerie.

La colonne de gauche, sous les ordres du général Joly, comprenait les paroisses des cantons d'Olonne, Landevieille, Beaulieu, la Mothe-Achard, Aizenay et Belleville. Celle du Poiré, sous les ordres de M. de Mello ; les insurgés de Palluau, la Chapelle de Palluau et Saint-Etienne-du-Bois, etc., sous les ordres de Savin, se tenaient en réserve vers le Çhiron. Cette colonne qui n'avait pour toute artillerie qu'un pierrier en mauvais état devait, en attaquant par les chemins du Poiré et de Beaufou, c'est-à-dire au Nord-Est de Palluau, chercher à surprendre l'ennemi solidement retranché dans les maisons du faubourg de Mairé et derrière les vieux, mais encore solides, remparts du château.

Charette et Vrignaud, commandaient la colonne du centre formée des paroisses du pays de Retz, de Legé et de Vieillevigne C'était la plus considérable. Elle devait être appuyée d'une pièce de 4 et quatre-vingts cavaliers, sous les ordres de L. M. A. Savin, la suivirent afin de pouvoir protéger sa retraite en cas d'échec. Si cette colonne était la plus forte, la tâche qu'elle s'était imposée était aussi la plus rude et la plus périlleuse, car elle devait s'emparer de la redoute placée à droite et au bord de la route royale, au sommet de la côte du Terrier.

Comme on le voit, le but des généraux vendéens devait d'être d'amoindrir les forces des républicains en obligeant Boulard à les diviser pour se défendre sur trois points différents.

Des secours avaient été demandés à tous les chefs du voisinage. Le Comité de Saint-Etienne-du-Bois avait diligemment expédié vers M. de Royrand un courrier porteur de la lettre ci-après :

Messieurs,

Nous savons que votre désir autant que votre tranquilité vous portent de tenter une expédition sur Mareuil et Bournezeau. Nous sommes bien persuadé que vous réussirez aisément de ce côté, car nos ennemis communs doivent être bien abattus des coups de l'armée d'Anjou.

Si cependant vous croyez pouvoir envoyer à notre aide quelques

Digitized by Google

forces, hâtez-vous, car notre armée se porte sur Palluau afin d'en chasser avec l'aide de Dieu, un ennemi qui a juré notre perte.

Nous sommes, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Les membres du Comité et Conseil militaire de Saint-Etienne-du-Bois.

SAVIN, TULLÈVRE, CH. RICOULLEAU (1).

En outre, un fort détachement de la colonne de Joly devait se transporter rapidement pendant l'action sur les derrières de l'armée républicaine pour couper le pont de bois établi sur la rivière *La Vie*, au bas du bourg de la Chapelle-Palluau et enlever aux républicains le seul moyen d'échapper à leur vengeance.

Toutes les forces réunies pouvaient s'élever à 13,000 hommes dont 80 cavaliers plus une pièce de 4 et un ou deux pierriers.

A cette date, du 14 Mai, le district de Challans écrivait la lettre suivante au citoyen Cormier, administrateur à Palluau, et son délégué auprès du général Boulard :

Nous voyons avec peine que vous êtes toujours harcelé par les brigands et qu'ils sont presque aux portes de votre ville. Mais nous voyons avec plaisir que la force armée que vous avez dans vos foyers ne les craint point et qu'elle en détruit le nombre à toutes les fois qu'elle en a l'occasion. Nos maux sont grands, les forces qui nous viennent de toutes parts nous mettront bientôt à même de poursuivre cette troupe d'assassins et de brigands qui désolent notre patrie.

Nous approuvons fort toutes les opérations que vous avez faites jusqu'à présent. Prenez les interrogatoires et les déclarations que vous êtes à même de prendre et soyez utile au général Boulard autant qu'il en sera à votre pouvoir avec beaucoup de fermeté et du courage, nous viendrons à bout de tout. Le moment est arrivé où toutes considérations particulières doivent tomber.

Nous devons chercher les coupables pour les faire tomber sous le glaive de la loi. On ne doit avoir aucune considération pour le monstre qui porte le poignard dans le sein de sa mère patrie.

(1) Lettre sans date mais vraisemblablement du 14 Mai, veille de l'attaque de Palluau.

Charles Ricouleau devint major de la division de Palluau. Il fut décoré du Lys par le duc de Berry. Un acte passé le 26 Août 1795 lui donne ce grade et indique qu'il habitait au village du Marchais-Nouveau, paroisse de Saint-Etienne-du-Bois. Aïeul de M. Auguste Ricouleau de ce bourg.

Digitized by Google

La mort semble encore être trop douce pour celui qui cherche la destruction de sa mère-patrie. Parlez à votre municipalité, elle ne peut abandonner son poste sans lâcheté tant que la force armée sera dans son sein. Sa destruction deviendrait un crime aux yeux des vrais amis de la chose publique.

Continuez à travailler comme vous avez fait, nous voudrions bien pouvoir envoyer l'un de nous dans vos foyers, mais vous devez vous faire une idée de nos occupations.

La veuve Jaudin, dont le mari, âgé de 60 ans, avait été assassiné par les royalistes, le 14 Mars dernier, tenait une auberge et une boulangerie à Palluau. Chargée d'une nombreuse famille et sans ressources, puisque toute sa maison avait été dévastée, elle avait demandé au général Boulard le remboursement des dépenses faites par elle pour le logement et la nourriture d'un détachement des canonniers de Fontenay.

Le général ayant transmis sa juste réclamation au district, celui-ci lui écrivit :

Votre lettre en date du 13 courant nous est bien parvenue. Nous voyons avec bien du plaisir l'intérêt que vous prenez à faire rendre la justice à qui elle est due. Nous vous remercions de l'envoi de la réclamation de la veuve Jaudin, la situation de cette malheureuse femme est affreuse par le massacre de son mari, par le pillage de sa maison et par la nombreuse famille dont elle se trouve chargée. Tout homme sensible gémit à une pareille position et nous allons de suite prendre les mesures que vous nous indiquez pour faire rentrer les avances que la veuve Jaudin a faites au détachement des canonniers de Fontenay. A toutes les fois que vous trouverez jour à nous employer pour le bien de la chose publique, vous pouvez le faire avec la même confiance que nous avons en vous et que vous méritez à tout titre.

Le 15 Mai, avant même que le soleil parût à l'horizon et qu'il inondât, de son irradiante lumière, la campagne fleurie, les diverses fractions des bandes royalistes rejoignaient le lieu indiqué pour la formation de chaque colonne.

Au signal donné, celles-ci s'ébranlèrent et hâtèrent leur marche vers Palluau. Ces masses qui, jusqu'à présent, ne se déplaçaient que dans le plus grand désordre : chaque combattant agis-

Digitized by Google

sant à sa guise et suivant sa convenance, montraient pour la prémière fois une certaine régularité dans leurs rangs. En exécution des ordres prescrits par les commandants généraux, chaque paroisse s'était groupée derrière un chef reconnu, appelé commandant de paroisse et lorsque le contingent fourni était considérable, il se fractionnait en compagnies dirigées chacune par un capitaine de paroisse qui obéissait aux ordres du commandant. Le capitaine était secondé par des sergents. Les hommes armés de fusils étaient réunis ensemble. Ils formaient une sorte de troupe d'élite qui fournissait les tirailleurs et abordait la première l'ennemi. Malheureusement pour eux, tout cet ordre disparaissait au moment du combat. Personne n'écoutait plus la voix du chef. Ce n'était plus qu'une cohue.

Plusieurs paroisses portaient le deuil du malheureux Louis XVI. Les Palluais portaient un brassard d'étamine noire qui leur avait été distribuée par la femme d'un de leurs chefs, Asselin. Cette étoffe provenait du pillage de la maison de Barreau frère et sœur, marchands à Palluau, qui avaient été assassinés, le 15 Mars précédent. Quant à ceux de Commequiers, leurs brassards étaient confectionnés avec les lambeaux de la soutane du sieur Duval, curé assermenté de cette paroisse. Jean Guiard fut fortement accusé, plus tard, d'avoir lui-même lacéré ce vêtement et d'en avoir distribué les morceaux à ses camarades.

Mais ce qui doit nous montrer à quel degré d'agitation étaient parvenus les habitants de ces campagnes, quel que fût leur sexe ou leur caste, c'est que l'on vit des femmes se glisser parmi les combattants.

Ce n'étaient pas, disons le bien, de ces viragos immondes, comme il en sort toujours — en ces époques troublées — des bas-fonds de la société : plaies vivantes de toute révolution qu'attirent seuls le meurtre et le vol. Loin de là, car c'étaient de nobles héritières, qui, semblables aux héroïnes du Moyen-Age, ceignirent sans hésiter l'épée des vaillants preux, leurs aïeux, pour défendre leurs privilèges, leur religion et leur liberté.

Digitized by Google

Mme Imbert de la Terrière (1) et ses deux filles avaient suivi les gens de la paroisse de Challans. Ceux de Commequiers étaient encouragés par la présence de Mme de L'Epinay de la Roche d'Avau qui, du reste, était un des membres les plus actifs du comité de cette paroisse (2), de fait, elle en était la présidente. Mais la plus remarquée, celle qui par une sorte d'électisme réunissait aux grâces parfaites de son sexe une énergie toute virile, qui a laissé dans les récits de cette guerre, comme une trace de vaillance et de galanterie d'un charme particulier qui étonne et séduit l'esprit : c'était la belle comtesse Adélaïde de la Rochefoucauld. Circulant à cheval et armée, parmi ses gens de la Garnache, on la vit les encourager de la voix et du geste à se bien conduire, et pour ainsi dire les mener au feu.

Vers 10 heures, les royalistes arrivèrent en vue de Palluau. La marche de ces trois colonnes fut aussitôt signalée au général Boulard qui, s'attendant de jour en jour à cette attaque, avait pris toutes ses dispositions pour y résister.

Son armée se composait exactement de 1254 hommes en état de porter les armes, dont 111 cavaliers, plus 4 pièces de canon.

Les constructions du faubourg de Mairé, situées à l'est de Palluau, avaient été mises en état de défense. Un fossé large et profond doublé d'une solide palissade coupait le chemin et s'étendait sur une assez grande distance à droite et à gauche du groupe formé des maisons les plus avancées. Une pièce de canon placée sur les vieux mais solides remparts du château pouvait balayer tout ce qui se présenterait entre le chemin du Poiré et les villages de la Fissonnière et de la Brunière. Environ 300 hommes étaient chargés de la défense de ces deux positions.

A l'Ouest, le quartier de l'Aumônerie, la maison noble de Champille, ainsi que la ferme des Ileaux avaient été pareille-

(1) Mère du colonel de la garde nationale de Challans émigré vers la fin de 1791.

(2) Jacques Caillonneau était commandant de la paroisse ; Mathurin Grossin, un des capitaines et Christophe Guiard, un des sergents. Chauvet, journalier, était cavalier.

Digitized by Google

ment crénelés avec soin. Un canon placé, en avant de la chapelle, prenait en enfilade le chemin et le pont de bois jeté sur la petite Boulogne. Cette pièce couvrait de son tir tout l'espace situé à droite et à gauche, elle pouvait même, par un léger déplacement croiser son fer avec celle du château et défendre ainsi le côté sud de Palluau. 250 défenseurs avaient juré de se maintenir inébranlables à l'abri de ces murs.

Les 126 soldats de ligne qui étaient chargés, concurremment avec quelques gardes nationaux, de la défense du pont de la Chapelle-de-Palluau, et le petit poste placé à la Bonnetière pour surveiller la rive gauche du ruisseau et le gué de la Morandière, s'étaient repliés sur Palluau ; ils risquaient trop, en effet, d'être enlevés dans ces situations isolées sans avoir pu opposer une résistance utile pour l'armée. Avec le reste de la troupe et les cavaliers, ils occupaient le centre du bourg formant une ligne de feux entre les deux faubourgs de Mairé et de l'Aumônerie.

Au nord, Palluau était défendu par la redoute du Terrier dont nous avons déjà parlé. Située à 300 mètres du bourg, à droite et proche de la route royale qui établissait les communications avec Legé, elle se composait d'un moulin (1), l'âme pour ainsi dire de l'ouvrage, entouré d'une série d'épaulements et de palissades. 60 hommes sous les ordres du citoyen Prévost, capitaine, occupaient cette position. Construites par les soins du Comité royaliste, lors de sa première occupation, cette défense avaient été solidement refaite. Par des embrasures pratiquées dans ses talus gazonnés se montraient les gueules menaçantes de deux pièces de canon. Les meilleurs tireurs, qui s'étaient logés dans le moulin préalablement crénelé, devaient par leurs feux plongeants décimer l'ennemi. Leurs coups allaient être d'autant plus sûrs et plus meurtriers que toutes les haies avaient été rasées sur une assez grande étendue. Les troncs d'arbres avaient servis à faire des palissades ou à former des abattis. La tradition est d'accord avec ces dires, puisqu'elle rapporte que, tout autour de

(1) Il n'en reste plus aucun vestiges. Il occupait la parcelle 631, section A, et appartenait à la famille Rigaleau.

Digitized by Google

Palluau, avait été déboisé par l'effet de la guerre (1). Les deux pièces pouvaient balayer tout le plateau qui s'étend à 250 mètres en avant de la pente qui dévale jusqu'à la rivière la *Petite Boulogne*, située à 750 mètres. Elles menaçaient également de leur tir la hauteur du Gué Anchau, située sur le versant opposé et par où la colonne du centre devait déboucher pour traverser le gué ; mais ce qui contribuait le plus à rendre leur action redoutable, c'est que leurs projectiles pouvaient se croiser avec ceux du château et de l'Aumônerie.

Ce plan de défense habilement conçu ne pouvait qu'être énergiquement exécuté par des troupes qui, ayant le sentiment de leur propre force, parce que jusque-là elles avaient été accoutumées à vaincre, était naturellement courageuses. Cependant depuis le départ de Goupilleau, elles avaient pourtant bien murmuré de ce que l'on semblait les laisser dans l'isolement et l'oubli ; elle voyaient bien qu'il ne fallait espérer aucun secours ; néanmoins à l'heure du danger, tout mécontentement disparut et fit place à une absolue confiance dans les talents de leur général.

Dès que l'approche de l'ennemi fut constatée, Boulard se transporta dans tous les postes et après avoir harangué ses soldats, leur fit jurer de vaincre ou de périr ensevelis sous les ruines de Palluau. Comme bien on pense, des cris enthousiastes de *Vive la République, mort aux Brigands*, suivirent ses chaleureuses exhortations. Une ration d'eau-de-vie leur fut distribuée. Puis, gagnant le château avec ses trois aides de camp, Mauduit, Daix et Dufresne, Boulard se tint prêt à observer du sommet du donjon, les diverses phases de la scène qui allait se dérouler sous ses yeux. Quelles durent être les réflexions de cet homme

(1) Les vignes situées à droite de la route nationale actuelle, entre Palluau et le Gué Anchau sont appelées les *Vignes du Camp*. Un des camps formés par Hoche et destinés à terminer la pacification, était situé dans ces parages. Un autre camp se trouvait dans les landes de la *Blanchère*, à Saint-Christophe-du-Ligneron, au lieu dit la *Division* ou l'*Ardoisière*, existait également un camp, mais dès le commencement de l'insurrection. Il fut occupé alternativement par les bleus et les blancs. Nous y avons ramassé plusieurs balles de divers calibres, le fer d'une pique et plusieurs baïonnettes.

Digitized by Google

intelligent, loyal et bon ; de cet ami de l'ordre et du calme, sur l'esprit duquel l'exaltation révolutionnaire n'eut jamais aucun empire (1), en voyant par un frappant contraste la nature si calme et l'homme si agité. Rien ne subsiste qui puisse nous les faire connaître. Il est cependant permis de croire qu'elles durent être empreintesde beaucoup de tristesse, de beaucoup d'amertume. Tout, d'ailleurs, autour de lui, n'était-il pas propre à les suggérer! Alors que de toutes parts, l'opulente nature revêtait sa plus brillante parure et qu'à l'aurore de cette journée de Mai, tout ce qui avait vie semblait s'unir dans un concert d'unanimes louanges ; l'homme, seul, ne songeait qu'à détruire, dans son semblable, l'œuvre admirable de cette nature dont la Splendeur est immense et la Puissance sans limites...

Vers onze heures, Charette, après avoir traversé le gué Anchau, fit installer sur la hauteur l'unique canon servi par ce Leblanc qui devint plus tard commandant général de l'artillerie et que Joly, dans un moment de colère, tua d'un coup de pistolet (2).

Puis un cavalier vendéen — comme lord Hay, à Fontenoy — s'avançant pour saluer l'ennemi l'engagea courtoisement à tirer le premier. On lui rendit son salut, mais sans répondre à l'invitation. Charette donna alors le signal de l'attaque en canonnant Palluau, mais le tir étail si mal ajusté que chaque boulet était salué au passage par les éclats de rire des républicains. Charette lança alors ses paysans contre les tirailleurs disséminés dans les vignes environnantes. Suivant la tactique employée au combat

(1) Voici comment s'exprime Alphonse de Beauchamp, tome 1er de la *Guerre de Vendée*, page 159 : « Cet officier expérimenté se serait signalé si la mort ne fût venue l'enlever à la République dont cependent il n'était point partisan. Il observa rigoureusement ses devoirs, tout en gémissant en secret sur les malheurs de sa patrie. Officier dans l'ancien régime, ce titre de défaveur le rendit suspect. Placé entre son devoir et l'injustice des hommes, il succomba sous le poids du chagrin ». Il connut en effet la lâche dénonciation, mais fut défendu par Goupilleau qui le tenait, comme il est facile de le voir dans ses lettres, en très haute estime.

(2) Lucas-Championnière, mentionne deux canons. Notons en passantque Leblanc, maître canonnier sous l'ancien régime, était borgne. (Déclaration Pierre Erceau, du 2 Octobre 1793).

Digitized by Google

précédent, Joly et les chefs du Marais s'avancent aussitôt contre les faubourgs de Mairé et de l'Aumônerie. Savin se tient en réserve et s'avance sur le plateau des Fourragères prêt à seconder l'une ou l'autre des colonnes d'attaque.

Les paysans honteux de leurs échecs précédents et convaincus par les avis de leurs chefs que cette journée allait décider de leur sort, se faisaient un devoir de combattre hardiment : aussi s'avancèrent-ils sans que rien ne put arrêter leur premier élan. Bien que criblées par les balles républicaines, les bandes de Joly, de Guerry du Claudy et de Baumeler, gagnent rapidement du terrain. Bientôt elles sont aux prises avec les tirailleurs républicains, qu'elles ont débusqués de derrière les troncs d'arbres et les haies coupées formant abatis et qui se sont réfugiés dans les maisons ou derrière les murs de clôture des jardins soigneusement mis en état de défense.

Mais ces constructions, quelques primitives qu'elles soient, inquiètent les paysans. Se porter armé d'uue fourche, tête levée et poitrine en avant, au-devant d'un ennemi bien retranché et bien armé, leur a toujours paru sinon un suicide, du moins d'une témérité folle autant qu'inutile, d'une imprudence coupable. Quoique d'une bravoure incontestable, la lutte en terrain découvert les trouve indécis, irrésolus, les déconcertent. Ce mode d'attaque n'est ni dans leurs goûts ni encore dans leurs habitudes. Ajoutons que nos paysans ont pour la plupart femmes et enfants, qu'ils songent à leurs récoltes, à leurs bestiaux, toutes choses auxquelles ils sont fort attachés.

E. W.

(*A suivre*).

Digitized by Google

UN CONTE VRAI

LE JOUEUR DE VÈZE

C'ÉTAIT au temps où notre Bocage Vendéen était couvert de forêts presque impénétrables, où, tranquilles chez eux, la Révolution ne les traquant pas encore, nos aïeux laissaient les abris de Grasla aux charbonniers et aux loups, nombreux dans ces parages ; au temps aussi où nos jeunes filles, ignorantes des modernes polkas qu'accompagnent un violon aigre sur un accordéon peu harmonieux, dansaient au son de la vèze.

Cet antique biniou poitevin, semblable à son frère breton, s'en différentie surtout par ses airs beaucoup plus enlevés et dont la monotomie est moins mélancolique.

Parmi les artistes du Pays, Benjamin Brodu était le plus fameux joueurs de vèze. Pas un n'avait comme lui, le talent d'entraîner les danseurs ; airs gais ou refrains monotones, galops endiablés, se succédaient, tandis que, infatigablement, Benjamin soufflait et pressait la vèze. Aussi sa réputation s'étendait-elle fort loin et il n'était pas de belle noce à dix lieues à la ronde où on ne le demandât, de préférence à tout autre sonneur.

C'est ainsi qu'un soir de Janvier, las, il s'en revenait du bourg des Brouzils, ayant fait danser tout le jour : la neige qui couvrait la terre au dehors, la bise glaciale qui pénétrait sous la grange, n'avait fait qu'exciter l'entrain des danseurs, et les douze coups de minuit étaient depuis longtemps tombés du clocher quand Brodu reprit le chemin de son village.

— Il fait grand froid, pauvre homme, s'était écrié la mère du marié, il faut rester chez nous jusqu'à demain !

Digitized by Google

— Merci, bonne femme, avait-il répondu, mais la Jeanne est malade à la maison et, au fin matin les petits piailleront après la soupe ; qui leur fera la pâtée ? On a de bons voisins, c'est sûr, mais il ne faut pas abuser.

Et enfonçant son bonnet jusqu'aux yeux, Benjamin Brodu prit la route.

La lune claire et froide éclairait la campagne toute blanche et le sonneur marchait à grands pas sur la neige durcie.

Pour gagner son village situé en la paroisse de Chauché, il lui fallait traverser les fourrés de Grasla : deux bonnes petites lieues de pays qui en valent bien trois au compte des gens de la ville et, sous le couvert, il faisait nuit noire malgré le reflet blafard de la neige.

Benjamin connaissait la route pour l'avoir mainte fois parcourue de jour et de nuit ; mais jamais il ne l'avait trouvée si longue, si noire et si froide.

Il cheminait sous bois depuis un quart d'heure, lorsqu'il lui sembla entendre derrière lui un craquement de branche : quelque chevreuil égaré, se dit-il, et il n'y pensait déjà plus quand le bruit se renouvela, plus rapproché.

Notre homme n'était pas poltron, mais sonneur de vèze, il était aussi grand conteur de veillées et, à force de faire trembler les femmes en leur racontant les promesses de « Pousse-Poil », la « Chasse Gallery », les « Colporteurs du Moulin Hanté », toutes ces vieilles légendes de Vendée qui n'ont rien à envier à leurs sœurs bretonnes, il y croyait comme à l'Evangile.

Il s'était arrêté frissonnant, épiant la nuit...

Les feuilles sèches bruissaient, froissées sous des pas feutrés et lents ; parfois une branche brisée par le passage d'un être inconnu, produisait un son sec que les ténèbres rendaient terrifiant... Puis tout s'arrêta, comme si l'ennemi invisible le guettait prêt à bondir sur lui.

Claquant des dents et suant d'angoisse, Benjamin repartit, hâtant le pas... Sous l'ombre du couvert les pas se firent plus rapides, se réglant sur les siens...

Digitized by Google

Tout en marchant, il tourna la tête, explorant désespérément la nuit...

Son sang se glaça dans ses veines ;

A droite, sur la lisière du chemin, deux points lumineux, deux prunelles phosphorescentes lui apparaissaient.

Etait-ce l'âme en peine de Laudry, assassiné en forêt, il y aurait quatre ans à la Chandeleur prochaine qui l'avertissait d'un danger prochain, était-ce... ?

Un craquement de bois mort sur sa gauche le fit retourner : il y avait là, non pas une, mais deux paires des diaboliques yeux verts...

Ah ! pauvre sonneur, pauvre Benjamin, n'est-ce pas ta dernière heure et sont-ce déjà les esprits qui guettent ton âme ? N'avais-tu pas encore dans la bouche, lorsque minuit sonna, première heure du vendredi, un morceau de « rillot », le meilleur que tu eusses jamais mangé ?

— Bas ! un verre de vin le fera passer et te lavera la bouche, avait ricané le grand Julien, un gas venu du Pays Bordelais et qui ne croyait ni à Dieu ni à Diable...

Il n'en fallait pas plus pour tomber entre les griffes du Malin... Benjamin croyait les sentir déjà sur son épaule...

Epouvanté il se jeta tête baissée dans un chemin de traverse, courant, courant à perdre haleine.

Derrière lui, un arrêt s'était produit. Les fulgurants yeux verts, ceux de droite et ceux de gauche s'observaient, prêts à se disputer la proie convoitée. Cela donna un peu d'avance au sonneur. Soudain un hurlement sinistre s'éleva dans la nuit, et la chasse recommença, plus ardente et terrible.

La peur donnait des ailes au malheureux, ce lugubre appel avait fait fuir les terreurs imaginaires pour faire place au danger réel ; il avait reconnu la présence des loups.

Il courait éperdûment, se déchirant anx ronces du sentier, attendant la mort qui, dans un instant lui sauterait à la gorge... Il recommanda son âme à Dieu..,

Tout-à-coup, il se heurta violemment... déviant de son chemin

Digitized by Google

il venait de rencontrer un arbre... Ce fut un trait de lumière, l'éclair que la Providence fait jaillir aux yeux de celui qui l'invoque. Sans souci du rude coup qui l'avait meurtri, il étreignit désespérément l'arbre, s'aidant des rejets pour se hisser.

Il avait à peine quitté le sol que les loups arrivaient au pied du chêne, bondissant vers cette proie qui allait leur échapper. Dans un élan formidable, le plus grand l'effleura et Brodu sentit son haleine sur sa cheville, qu'une déchirure du vêtement laissait à nu.

Le chêne, vigoureux et suffisamment ramifié, offrait un abri sûr, sinon confortable. Benjamin s'installa à cheval au croisement de deux grosses branches, et se cala solidement contre le tronc.

Les loups eurent un long hurlement de fureur ; mais, acharnés après l'homme, ils s'efforcèrent de l'atteindre en des bonds formidables.

Il y avait là toute une famille, le père, un grand fauve, aux crocs effrayants, la mère et ses deux louveteaux, puis un autre mâle à l'aspect plus terrible encore.

Le ciel qui s'éclaircissait de la pâle lueur d'un croissant de lune glissant à travers les branches permettait au sonneur de surveiller ses ennemis. Ceux-ci, las de leurs efforts inutiles s'étaient arrêtés, le museau en l'air, surveillant les mouvements de l'assiégé.

Leur bruyante fureur avait, entre temps, attiré un nouveau congénère et bientôt Benjamin peut en compter six.

Notre homme était en sûreté, mais pour combien de temps ? Les loups affamés ne renonceraient pas au festin qu'ils avaient cru tenir. Etablis au pied de l'arbre ils ne semblaient pas vouloir en bouger ; parfois, seulement, l'un d'eux s'élançait d'un bond, égratignant de ses griffes aiguës, la rude écorce de chêne. Un autre grattait furieusement le sol au pied de l'arbre, creusant comme pour le déraciner.

Vains efforts d'ailleurs, mais qui faisaient courir un frisson de terreur entre les épaules du joueur de vèze, car voyant ses

Digitized by Google

ennemis installés pour un siège en règle, il songeait à cette alliée qu'ils trouveraient bientôt, la fatigue traîtresse qui l'envahirait, sournoise, brisant ses reins, paralysant ses bras et le jetterait pantelant parmi ces gueules ouvertes pour le broyer.

... Et les heures passaient, lentes, inexorables... luttant de toutes ses forces contre le froid, la fatigue, le sommeil qui l'engourdissaient de plus en plus, dans son immobilité forcée, Benjamin se sentait brisé moralement et physiquement. Il était à bout de forces...

Vaincu par la fatigue, il glissa... D'un mouvement brusque, il se raccrocha, reprenant tant bien que mal son équilibre ; mais dans l'effort qu'il fit, la courroie qui retenait la vèze à son épaule se détacha et, avec un gémissement à la fois aigu et formidable elle s'abattit au milieu des loups.

Le loup est cruel mais couard ; à la vue de cet agresseur inconnu qui se jetait sur eux avec ce rugissement étrange, ils eurent un bond d'effroi et le son prolongé de la vèze n'était pas éteint que tous s'étaient enfuis dans toutes les directions.

Dans son chêne, Benjamin Brodu eut un éclat de rire vengeur, puis d'un élan sincère, ayant remercié la Providence, il descendit de l'arbre, reprit sa bonne vèze et sans peur désormais, traversa la forêt, fièrement, lançant sous la voûte feuillue ses airs les plus triomphants...

Et ne vit plus la queue d'un loup...

L. DE KERGUY.

Digitized by Google

VERS A RELIRE

LE RHIN

Ils nous l'ont pris leur vieux Rhin Allemand.
Leur lèvre a souillé notre verre !
Ils ont triomphé follement,
Car ils ont cru la France à terre.
La voici debout, prête à relever le gant.

Ils nous l'ont pris leur vieux Rhin Allemand :
Nous avons brisé notre verre.
Nous ne saurions boire gaiment
D'ici que la prochaine guerre
Ait pour toujours lavé l'outrage dans leur sang.

Nous reprendrons leur vieux Rhin Allemand ;
Et nous sablerons notre verre
Plein de leur vin blanc pétillant,
Tandis que ces buveurs de bière
Seront jusqu'à Berlin reconduits galamment.

Nous reprendrons leur vieux Rhin Allemand :
Nous le briserons comme verre :
Et nous reverrons fièrement
Notre drapeau sur la frontière,
Dans les eaux du vieux Rhin se mirer triomphant !

A. Bonnin de Fraysseix.

Digitized by Google

HÉRALDIQUE & SIGILLOGRAPHIE

BAS-POITEVINES

CARREAUX ARMORIÉS

Les carreaux sigillés, en terre cuite ordinaire, ont été fort en usage en Poitou durant tout le Moyen-Age et jusqu'au XVII[e] siècle.

On obtenait les dessins en relief dont ils sont ornés en appliquant sur la terre molle, avant cuisson, un moule matrice gravé en creux. Ces moules étaient faits quelquefois en bois dur, buis ou cormier, mais souvent c'est dans une plaque de pierre, de schiste surtout, que l'artiste les gravait.

L'assemblage de ces carreaux produisait un pavage très personnel, de grand caractère, et qui coûtait beaucoup moins cher que l'emploi des pavés historiés à l'émail réservés aux sanctuaires et aux aristocratiques demeures.

Le premier de ceux que nous représentons provient de la chapelle du château de la Cacaudière, en Pouzauges, et il a été offert par M. le comte de Rouault à M. René Vallette.

Ce pavé sigillé mesure 0,125 millimètres de côté ; son ornementation consiste en un grand écusson écartelé qui porte :

Au 1[er], *de... à la bande de... accompagnée de 3 oiseaux de...*

Au 2[e], *de... à la fasce crénelée de... accompagnée de 6 fleurs de lys de..., 3 en chef et 3 en pointe.*

Au 3[e], *de... au croissant de... chargé de dents formant d'une pointe à l'autre du croissant. une sorte d'émanché.*

Digitized by Google

Au 4e, *Fascé de... et de... à 3 barres de gueules de... brochant sur le tout.*

Le *premier quartier* est aux armes des Tindo qui portaient : *d'argent à la bande de gueules accompagnée de 3 oiseaux (tindos) d'azur.*

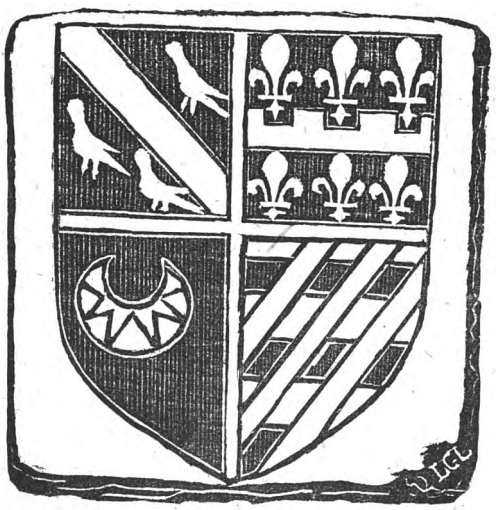

Les oiseaux représentés, bien que ne portant ni bec ni pieds, ne doivent pas être appelés « merlettes » ; ce sont des oiseaux particuliers désignés dans le vieux langage sous le nom de *tindos* (1).

Le *deuxième quartier* est aux armes des Le Beuveux qui portent : *d'or à la fasce crenelée d'azur, accompagnée de 6 fleurs de lys de gueules, 3 en chef, 3 en pointe.*

C'est à tort que sur le carreau de la Cacaudière les fleurs de lys de la pointe ont été représentées plus petites que celles du chef.

Le *troisième quartier* est sûrement relatif aux La Porte, sei-

(1) C'est l'opinion émise par notre érudit et bien regretté ami, M. l'abbé de Clisson dans une note rédigée pour la restauration de l'hôtel Tindo, à Thouars, et dont nous devons la connaissance à la grande amabilité du bon héraldiste vendéen M. de Gouttepagnon.

Digitized by Google

gneurs, puis ducs de la Meilleraye, apparentés aux Tindo par suite de l'alliance contractée vers 1500, entre Louis Tindo et Marguerite Le Beuveux, fille de René Le Beuveux et de Renée de La Porte. Régulièrement le croissant devrait être chargé non de dents d'émanché mais d'hermines, le blason des La Porte étant : *de gueules au croissant d'argent chargé de cinq mouchetures d'hermines.*

LA PORTE LA MEILLERAYE

M. de Gouttepagnon remarque avec raison que c'est aussi par erreur que des *barres* ont été figurées au lieu de *bandes* sur le fascé du *quatrième quartier.* Ce dernier se retrouve aux armes de l'une des branches de la famille Chauvin qui habitèrent longtemps les régions de Bressuire, Thouars et Saint-Maixent. Chauvin porte en effet : *écartelé : au 1er et 4e, d'argent à l'aigle éployée d'azur ; au 2e et au 3e, fascé d'argent et d'azur de 6 pièces, à 3 bandes de gueules brochant sur le tout.* (Chauvin du Teil).

Les différentes fautes héraldiques que nous signalons doivent provenir sans doute de ce que l'artiste qui a gravé le moule du carreau l'a fait à distance et sur des indications ou des dessins trop imprécis.

La chapelle de la Cacaudière, d'où provient le pavé blasonné qui nous occupe, a été construite en 1519 ainsi qu'en témoigne une inscription commémorative placée sur le côté gauche d'une fenêtre :

En l'honneur de Dieu et de Notre-Dame L. M. C. XIX. Monseigneur Maistre J. Tindo, seigneur de Brignon et des Fontaines a fait édifier cette chapelle.

Sur l'autre côté de la même fenêtre une autre inscription, monumentant une fondation de messes, faite en 1523, est surmontée des armes de Loys Tindo.

Digitized by Google

La famille Tindo ou Tyndo, originaire de Thouarsais, s'est éteinte après quatre ou cinq générations qui chevauchèrent sur les XV^e^ et XVI^e^ siècles.

Louis Tindo, seigneur de la Brosse-Guilgault, lieutenant du sénéchal de Thouars, secrétaire du roi Louis XI, fut ensuite premier président du Parlement de Bordeaux ; c'est lui qui fit construire, à Thouars, la pittoresque et tant élégante maison gothique dite l' « Hôtel du Président ».

Ses armes, qui figurent sur le côté droit de la fenêtre de la chapelle du château de la Cacaudière, portent : *Ecartelé : au 1^er^ et au 4^e^ de... à la bande de... accompagnée de 3 tindos de...* ; *au 2^e^, fascé de... et de.., de 6 pièces au 3* BANDES *de... brochant sur le tout* ; *au 3^e^ de... au 3 fleurs de lys de...*

Le carreau armorié ne saurait donc lui être attribué : il est bien aux armes de J. Tindo et de Marguerite Le Beuveux son épouse.

L'ancien carrelage de la chapelle de la Cacaudière, comprenait aussi un certain nombre de carreaux plus petits — 0,11 centimètres de côté seulement — portant un écusson chargé des armes simples des Tindo, sans alliances, et ainsi figurées :

— Les gentilshommes, le clergé et la magistrature n'étaient pas autrefois les seuls en Poitou à employer pour le carrelage de leurs demeures les pavés sigillés : la simplicité de fabrication de ces derniers les mettait à la portée du bon goût de toutes les conditions et nous en trouvons qui ont été faits pour des hôteliers de faubourgs, pour de petits bourgeois, pour de simples artisans.

Digitized by Google

Ils se rattachent alors à toute une héraldique fantaisiste et savoureuse qui n'est pas le côté le moins curieux de notre art populaire poitevin ; leur surface se décore d'animaux, de rosaces, de symboles religieux, de motifs d'enseignes (1) d'emblèmes de métier, etc.

Nous en donnons ici comme exemple un des carreaux, que nous croyons pouvoir attribuer au XVII^e siècle, et qui se trouvent encore en place devant un foyer du hameau très isolé de la Petite-Fosse, commune de Mouilleron-en-Pareds (Vendée).

Il mesure 24 centimètres de côté et son milieu porte un écu rectiligne sur lequel se voient une lame de scie, une règle d'ouvrier et deux roues, puis une croix latine qui occupe le centre, le cœur de l'écusson et qui surmonte les trois fleurs de lys de France.

Nous sommes donc en présence de l'œuvre d'un bon ouvrier charron qui, devant le foyer où chaque jour les siens se mettaient à genoux pour une commune prière, a voulu qu'ils eussent sous les yeux, éclairés par le feu des sarments qui flam-

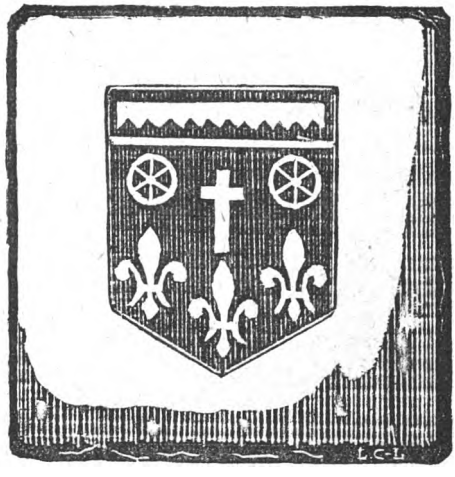

(1) Au XVII^e siècle la vieille *Hôtellerie du Dauphin*, à Loudun, était ornée de carreaux qui portaient un dauphin couronné.

Digitized by Google

baient, les symboles répétés de ses trois grands amours : la Croix du Bon Dieu et les Lys du Roi que tout bon chrétien ne séparait point alors, puis les emblèmes du métier qui faisait vivre la famille : L'Autel, le Trône, le Foyer familial, au XVII[e] siècle, c'était toute la vie du cœur, toute la vie sérieuse, et c'est tout cela que glorifie le carreau de terre cuite du charron de la Fosse.

Sur les plates-tombes de nos églises, sur les portes et les cheminées des anciennes auberges et des vieilles maisons de nos bourgs fleurit encore ainsi toute une variété d'armoiries parlantes, sans prétention nobiliaire aucune, mais qui, à cause de l'élévation des sentiments qu'elle affirme souvent, mériterait d'être plus étudiée et mieux connue.

L. CHARBONNEAU-LASSAY.

Dauphin sculpté sur la porte d'une maison du XVII[e] siècle, à Mouilleron-en-Pareds (Vendée).

Digitized by Google

LES MUNICIPALITÉS SABLAISES

(1749-1790)

(Suite) (1)

En 1790, les dégradations des quais s'étaient tellement aggravées que le 15 avril de cette même année, on décida qu'un nouveau mémoire serait envoyé à Paris pour demander la continuation des travaux du port.

Le premier Mai on nomma une commission de négociants, d'armateurs et de marins pour rédiger ce mémoire, et le 17 Mai on l'adressa à l'abbé Gaudin député des Sables à Paris. Ce mémoire fut imprimé et un plan y fut joint. Il existe encore aux Sables quelques exemplaires de ce mémoire extrêmement intéressant.

Après avoir exposé les améliorations apportées au port des Sables par les travaux récemment faits on y développait les raisons militant en faveur de la construction d'un bassin et d'un port, et on terminait par la demande d'un phare.

Le seul feu qui existait alors sur la côte d'Olonne, était une lanterne que l'on allumait le soir au sommet de la tour en ruine du château d'Arundel.

Ce feu était à peine perceptible même pendant les belles nuits, et il était si peu puissant qu'il arrivait fréquemment aux

(1) Voir le 3e fascicule de 1913.

Digitized by Google

marins « peu pratiques » de la côte de le confondre avec les feux des navires.

Plus tard, en 1804, après être resté 8 ans sans être allumé le phare fut de nouveau éclairé au moyen de 3 lampes. Le résultat ne fut pas meilleur, car la fumée dégagée était si épaisse que quelques heures après l'allumage les vitres du phare étaient obscurcies à un tel point qu'à peine voyait-on la lumière, de l'entrée du port.

Ce feu plus dangereux qu'utile, était le prétexte d'un droit de phare perçu sur tous les navires entrant au port des Sables, au profit du comte d'Olonne.

Depuis 1758, ce droit avait produit plus de 50,000 livres. Le mémoire de 1790 réclamait en conséquence, l'abolition de ce droit, et la construction d'un phare sur un point plus rapproché des ruines de Saint-Nicolas.

*
* *

Aucuns de ces projets ne devaient aboutir, et c'est à peine si durant les années révolutionnaires, on pourra entendre les plaintes et les réclamations de la population sablaise. Près d'un siècle devait s'écouler avant que ce bassin et ce port tant désiré soient établir, sur d'autres plans, tels qu'ils existent aujourd'hui.

Cependant il est permis de croire que les travaux de réparations les plus urgents durent être faits, car au moment où éclata la guerre de Vendée trois ingénieurs travaillaient à l'établissement d'un projet concernant le port.

Cette guerre arrêta tout.

En Novembre 1794, la ruine des quais s'était encore accentuée ; aussi, afin d'éviter tout ébranlement pouvant amener un endommagement ou une détérioration quelconque, il fallut interdire aux voitures et aux charrettes d'y circuler, et on barra les rues qui y donnait accès.

Cette situation était excessivement grave dans un moment où seule la voie de la mer était libre, aussi décida-t-on que deux commissaires, Biroché et Gaudin le jeune, seraient envoyés

Digitized by Google

près des représentants du peuple alors en tournée dans le département.

Plus tard, comme on avait appris que les représentants du peuple devaient venir aux Sables, on arrêta que l'on remettrait toutes les pièces au représentant Gaudin lui-même.

En même temps on chargeait le citoyen Armand Grossetière suppléant à la Convention d'appuyer la demande de secours auprès de cette Assemblée.

Non seulement on manquait de fonds, mais il n'y avait même pas de travailleurs et le peu d'hommes qu'on aurait pu employer à ces travaux, manquaient totalement des connaissances nécessaires à leur bonne exécution.

En Juillet 1796, le ministre de la Marine et des Colonies ayant demandé à l'ingénieur Dorotté des renseignements relatifs aux ports de la côte bas-poitevine, le port des Sables fut l'objet d'un rapport spécial, dans lequel le ministre fut prié de faire fonctionner une commission qui venait d'être nommée pour examiner et visiter le port.

On reconnut qu'il était urgent d'achever les ouvrages commencés aux rives du chenal, qui se dégradaient souvent par suite de leur inachèvement.

Et on constata surtout l'état critique des quais « qui compromet d'une manière effrayante la sécurité d'une grande partie de la cité ».

En Janvier 1801, la crise révolutionnaire terminée, le gouvernement cherchant à faire renaître l'industrie, le commerne et l'agriculture, la ville des Sables en profita pour réclamer encore ce que tant de fois on lui avait promis.

Pour cela un nouveau rapport était nécessaire, le Conseil municipal nomma une commission, à laquelle, le 30 Janvier 1801, Robert Dubreuil qui était le rapporteur donna lecture de son travail.

Ce rapport sensiblement inspiré par celui de 1790 ne contenait rien de nouveau à part une idée fort originale, celle de faire des armements pour Riga.

Digitized by Google

Les navires partant des Sables, chargés d'eaux-de-vie, de vins, et autres denrées du pays, seraient revenues avec des chanvres, qui auraient alimenter une fabrique de toile à voile installée dans l'ancien couvent des Bénédictines.

A la fin de cette année 1801 une commission visita enfin le port.

Les quais étaient alors tellement affaisés, qu'ils se trouvaient à un mètre plus bas que leur niveau primitif de sorte qu'à chaque grande marée, la mer passait par dessus et envahissait la chaussée.

Quelques légers crédits avaient cependant été accordés ; 10.000 francs en l'an 8, et 20.000 pour 1802 venaient d'être alloués ; c'était à peine de quoi à boucher quelques trous, car une somme de 300.000 fr. étaient nécessaires à la réfection entière des quais.

Aussi à peine avait-on terminé quelques réparations dans les points les plus menacés qu'il fallut cesser faute de fonds.

L'année suivante en 1803 nouvelle réclamation des Sablais, nouvelles constatations de l'urgence des réparations, nouvelles promesses des autorités compétentes.

Encore une fois l'ingénieur Dorottée dressa des plans et l'on accorda quelques légers secours, à peine suffisant pour l'entretien de ce qui avait été fait au siècle précédent.

A bout d'arguments, on s'adressa au général Gouvion, afin qu'il employa son influence auprès du Premier Consul. Le résulat paraît en avoir été négatif.

Pendant plus de 20 ans l'action du Gouvernement se borna à répondre aux réclamations réitérés des municipalités sablaises, par des promesses rassurantes qui du moins eurent l'immense avantage d'entretenir l'énergie des habitants et de ne jamais faire perdre de vue le but que l'on poursuivait.

***

En 1804, la fondation de la ville de la Roche-sur-Yon vint donner aux Sablais l'espoir que leurs vœux allaient, enfin, être exaucés.

Digitized by Google

Dans le décret de fondation, Napoléon 1er s'exprimait ainsi :

Art. VI. — Un mémoire et des projets seront dressés pour faire connaître les améliorations nécessaires au port des Sables, pour qu'il devienne le port d'entrepôt de toute la Vendée.

Le rêve de l'empereur devait aller rejoindre ceux de ses puissants prédécesseurs.

Cependant le 25 Août 1808, les inspectsurs généraux des Ponts et Chaussées, Sagasin et Prony, vinrent aux Sables envoyés par Napoléon pour étudier les travaux d'améliorations à faire au port.

***

Nous avons dit que le projet élaboré en 1762, portait la construction d'un canal destiné à relier au moyen de l'Ile, le havre de la Gachère au port des Sables.

En 1773, une requête fut adressée au roi par les sieurs Raymond Gage et Cie afin d'obtenir la construction de ce canal, sans autre rémunération que la propriété d'une partie des marais, qu'ils seraient ainsi parvenus à dessécher.

Le Conseil d'Etat, dans un arrêt rendu le 27 Février 1774, ordonna simplement qu'une enquête serait faite à ce sujet par un ingénieur nommé par le Roi.

Le 4 Décembre 1775, une Assemblée eut lieu au village de Champelou ou Chanteloup, afin de se prononcer sur le projet et de visiter les lieux. Les avis ne furent point favorables à l'entreprise et la visite des lieux renvoyée en Juillet suivant n'eut jamais lieu. (Note de Duget).

Ce projet valait cependant d'être pris en considération, car les inconvénients de l'obstruction du havre de la Gachère étaient multiples.

Il ne se passait en effet guère d'année que l'entrée du hâvre ne soit bouleversée par la mer.

L'ouragan de 1750 qui avait causé tant de mal aux Sables, « détruisit en entier le port de la Gachère qui se trouva remplie de sable ».

Duget et Collinet rapportent que l'ouverture du hâvre de la

Digitized by Google

Gachère, avait été pratiquée suivant le plan d'un saulnier, de la Gâchère, nommé Jean Fruchard, était l'œuvre de plusieurs années de labeur, à partir de 1741.

Jusqu'à cette époque et depuis un temps immémorial les sables encombraient le hâvre et interposaient, entre ce dernier et la mer, une ligne de dunes qui avait pour conséquence la stagnation des eaux douces dans les marais salants.

Aussi le sub-délégué de l'intendant avait-il fixé un jour durant lesquels « les habitants de Brem, Saint-Martin, Vairé, l'Ile-d'Olonne, étaient obligés de s'assembler pour travailler sous les ordres du syndic de leur commune à l'ouvrage du port afin de le débarrasser et de pratiquer une ouverture pour faire sortir les eaux douces et y admettre l'eau de mer ». L'innéfficacité de pareils travaux fut bien vite reconnue et c'est alors qu'avait été mis à exécution le plan du saulnier Fruchard. La réussite en avait été assez belle, puisque le sieur Pezot avait pu faire entrer dans le hâvre un navire de 60 tonneaux. Le hâvre resta ouvert 5 années environ et fut intérieurement fermé pendant l'ouragan du printemps 1750.

La mer s'ouvrit un nouveau passage à 300 toises plus au Nord.

CRÉATION DE ROUTES ET PLACES
TRAVAUX D'ÉDILITÉ

Tandis que l'on s'efforçait de rendre plus praticable l'entrée du port on cherchait en même temps à rendre plus commode l'accès de la ville du côté de la Barre, et à relier les Sables aux bourgs voisins d'où se tiraient toutes les denrées que les négociants sablais embarquaient à bord de leurs navires.

La situation de la ville placée entre le port et la seule grande voie réellement sûre et praticable venant de Talmont — voie par où arrivait la plus grande partie des productions de la terre — était particulièrement désavantageuse au commerce sablais.

Les chargements se faisaient en grande partie vers la place actuelle du Commerce, de sorte que les charrettes ou autres

Digitized by Google

véhicules étaient obligés de traverser la ville pour se rendre dans cette partie du port, si bien que le moindre chargement un peu considérable provoquait l'encombrement de presque toutes les rues déjà très étroites.

La seule route vraiment carrosables qui existait était celle de Luçon aux Sables, construite en 1754, par l'ingénieur Parent. C'était elle qui reliait la ville au reste de la province et la faisait communiquer avec Poitiers et la France. C'est ce qui explique pourquoi on l'appelait aussi, route de Paris, et les portes de Talmont : Portes de Paris.

Quant aux sels, qui se tiraient surtout de l'Isle d'Olonne, on était obligé de les apporter à dos de cheval à travers des sentiers à peine praticables jusqu'à une sorte de port, que l'on appelait le port de Savé, situé à un quart de lieue du havre des Sables. Là on le chargeait sur des gabarres qui les amenaient ensuite aux Sables.

Cette manutention, était très préjudiciable au sel, qui de ce fait perdait beaucoup de son volume primitif.

Selon M. le docteur Marcel Petiteau, ce fut en mars 1763 que commencèrent les travaux de la route des Sables à Nantes sous la direction de l'ingénieur Parent.

Les Sablais s'efforcèrent d'obtenir que cette route passa par Olonne, mais ils ne purent avoir satisfaction et dans leur dépit ils accusèrent l'ingénieur Parent de s'être laissé séduire par les présents du receveur des tailles Pezot, qui était en même temps un riche financier et propriétaire du château de Pierre-Levée.

L'abbé Gaudin, propriétaire de la Vénerie aurait également peser de toute l'autorité que lui donnait la fortune et l'état ecclésiastique pour empêcher le passage de la route au bourg d'Olonne.

Au printemps 1779, la route d'Olonne aux Sables fut construite ; elle n'était que le premier tronçon de la route des Sables à Beauvoir par Olonne. Ce fut le sieur Dorottée, arrivé aux Sables 2 ans auparavant, en 1777, pour seconder l'ingénieur Lamandé, qui en dirigea les travaux.

Digitized by Google

Cette même année on commençait aussi à tracer la grande route des Sables à Saumur par Grosbreuil également sous la direction de M. Dorotté. On l'appela le chemin des Poissonniers.

***

Le plan suivant lequel devait être édifier les nouveaux abords de la ville, comprenait à l'Ouest de la route qui allait être construite, l'établissement d'une promenade, qu'enserrait le canal qu'il faudrait creuser, pour remplacer l'ancien que l'établissement de la promenade forçait de combler.

Cette promenade est devenue la place de la Liberté actuelle ; et le canal dont nous parlons, existait encore il y a une vingtaine d'années ; c'était celui qui s'amorçant dans l'arrière port près du Salorge, passait à l'ancien pont de la porte de Nantes, à l'endroit ou s'élève aujourd'hui la maison du docteur Canteteau.

La municipalité comprit que le moment était venu de profiter des changements qu'allait subir cette partie des Sables, pour faire bénéficier le port des améliorations apportées aux accès de la ville.

Pour atteindre ce but on demanda que le nouveau canal soit accessible aux navires de tous les tonnages et qu'il soit permis d'établir une sorte de place de dépôt le long de ce canal. L'emplacement que l'on désignait ainsi, est celui qui occupe actuellement l'école de garçons.

Par ce moyen les voitures et charettes entrant en ville par la route de Nantes viendraient déposer leurs denrées sur cette place a proximité des navires qui n'avaient plus qu'à les embarquer.

Et dans un élan de reconnaissance envers M. de Blossac dont l'action bienfaisante s'était encore fait sentir dans cette occasion on décida que la promenade prendrait le nom de Blossac.

Il en fut de cette résolution comme de celle prise au sujet de la digue Trudaine et du quai Blossac.

Les années s'écoulèrent, emportant les échevins sablais qui

Digitized by Google

avaient aidés de toute leur énergie ces fonctionnaires zélés pour l'avenir des Sables, et avec eux disparut toute idée de reconnaissance.

***

Malheureusement, là encore, les fonds manquèrent constamment pour la réalisation de ce projet, et c'est à peine, si chaque année, on put y faire travailler quelques pauvres avec les fonds de charité que donnait le roi.

Aussi pendant toute la révolution et même jusqu'en 1820, le vieux pont de la Barre subsista à demi bouché, et autour de lui, marquant le lit de l'ancien chenal, se trouvait une assez grande quantité de trous qui se remplissaient d'eau par infiltration.

La nouvelle route de Nantes aux Sables ne fut livrée au public que le 7 Mai 1787, époque à laquelle le bureau du tarif de la nouvelle entrée fut achevé.

Quant au canal qui devait y passer il n'était pas encore commencé et ne le fut que quelques mois plus tard.

Pour faciliter le nivellement du vaste emplacement qui s'étendait alors depuis la route de Nantes jusqu'au rives du havre, c'est-à-dire jusqu'au Salorge actuel, on y faisait déposer les lests des navires, et les décombres de toute sorte provenant de la démolition des maisons.

Les quelques travaux annuels qu'y faisaient les pauvres et ces dépôts de lests et de décombres, étaient des moyens d'action trop restreints pour arriver rapidement à un résultat appréciable ; aussi chaque année pendant une période de plus de 30 ans, le Conseil municipal ne put que constater l'urgence de l'achèvement de ce travail sans pouvoir y parvenir, faute des moyens nécessaires.

En 1792 alors que chacun avait à cœur de donner une preuve de son patriotisme et de son zèle pour la République, les volontaires du bataillon de la Loire-Inférieure en garnison aux Sables, offrirent à la ville d'aplanir le lieu choisi pour la promenade de la Barre et de le rendre propre à servir de Champ de Mars.

Digitized by Google

Pour seconder la bonne volonté des soldats le Conseil arrêta que l'arcade du vieux pont de la Barre serait bouchée, afin que l'eau ne put plus envahir la nouvelle place.

Malheureusement les volontaires partirent peu de jours après emportant avec eux l'espoir qu'ils avaient fait naître.

L'année suivante, la ville ayant obtenue de faire des foires tous les 15 jours à partir de la Toussaint 1793, on songea à aménager un terrain assez vaste pour contenir l'affluence des bestiaux et des denrées. C'est encore au terrain de la Barre que l'on pensa et, pour la 3e fois, on décida de boucher l'arcade du vieux pont.

Cette tentative n'aboutit pas plus que les précédentes, car en Février 1801, le même état de chose subsistait. On s'aperçut d'ailleurs à cette époque que l'eau qui entrait sous le pont et montait dans les excavations de la place, entraînait dans le port en se retirant, une partie des matières que l'on déposaient dans les trous pour les combler, aussi chargeât-on l'ingénieur Dorottée de mettre la place en état, et d'y planter des arbres.

Dans cette même assemblée, du 28 pluviose an IX (28 Février 1801), on décida que pour « éterniser l'époque ou le premier Consul et nos braves armées après 10 ans de triomphe et de gloire, forçait l'Autriche à reconnaître l'indépendance de la République française », on appellerait la nouvelle place, place de la Paix.

En Février 1805, rien de tout cela n'avait été fait, on avait, il est vrai, réussi enfin à boucher le vieux pont et a en remblayer les abords, mais l'opération n'avait que médiocrement réussie, car les eaux s'infiltrant de toutes parts, envahissaient toujours les trous dont la place était parsemée.

La seule solution pratique était de démolir le pont, et de fermer au moyen d'une digue l'ancienne embouchure du canal, toujours existante.

L'ingénieur Lamandé, consulté à ce sujet, répondit que les travaux qu'on allait exécuter au port contenait ce projet, mais que les nouvelles calles des chantiers de constructions, occupe-

Digitized by Google

raient une très grande partie du côté occidental de la promenade projetée, laquelle se trouverait ainsi réduite à peu de chose.

C'est alors que l'on pensa à créer une promenade entre le chenal et les murs de la ville. Ce fut la promenade Dupont.

Là, encore, de grandes difficultés surgirent, car, pour aménager cette promenade, il fallait dessécher une assez grande portion des marais, notamment le vaste marais des Rouchères qui appartenait aux héritiers Vaugiraud et Coppat.

Guy COLLINEAU.

(*A suivre*).

Digitized by Google

LE BARON DE MESNARD

ET SES COLLECTIONS

Nous avons annoncé dans le précédent numéro de la *Revue* la mort de notre éminent ami M. le baron de Mesnard, ancien diplomate, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en Juin dernier, dans un âge avancé. Le baron de Mesnard appartenait à l'illustre maison des Mesnard-Maynard qui a toujours occupé une place considérable dans notre histoire Bas-Poitevine. Lui même fut un diplomate érudit, qui peut être considéré comme le précurseur de l'alliance Russe.

Après avoir vendu sa terre de la Baugisière, en Saint-Hilaire-des-Loges, M. de Mesnard était venu se fixer à Paris. Il y habita, durant plus d'un demi-siècle, ce même appartement du faubourg Saint-Honoré où il vient de terminer sa vie, et où le charme de l'hospitalité rivalisait avec l'intérêt des curiosités qu'il y avait rassemblées.

Avant que tous ces objets ne se dispersent, nous estimons que c'est rendre un dernier hommage à celui qui les avait en si grand culte que de rappeler ici leur intérêt artistique et les souvenirs qu'ils représentent. Plusieurs parmi eux évoquent le passé fier et noble des Mesnard ou des familles qui leurs furent alliées au cours des siècles ; d'autres proviennent simplement du Bas-Poitou ou rappellent l'histoire de notre province. Les uns et les autres sont dignes d'être mentionnés.

Parmi les portraits qui ornaient les murs de son cabinet, signalons tout d'abord : une grande toile représentant Jacques,

Digitized by Google

comte de Ligniville, capitaine d'une compagnie des gardes de Léopold Ier, duc de Lorraine et aïeul maternel du comte de Mesnard.

— Le portrait au pastel du comte Edouard de Mesnard qui combattit à l'armée de Condé et en Bretagne, et fut fusillé à Paris, comme émigré le 12 Octobre 1797.

— Le portrait à l'huile du comte Charles de Mesnard, premier écuyer de Madame la duchesse de Berry.

Parmi les autres objets citons :

Un exemplaire du rarissime *Traité de l'Architecture suivant Vitruve*, par Julien Mauclerc, gentilhomme poitevin, 1566. Julien Mauclerc, seigneur du Ligneron, était oncle de Madeleine Mauclerc, mariée en 1560, à François Mesnard, seigneur de la Vergne-Cornet, en Bas-Poitou.

— Une copie du temps d'un dessin de l'école de François Clouet, dit Jonet, représentant Jacques du Fouilloux. Le célèbre auteur de la *Vénerie* était le neveu de Guillemette du Fouilloux, mariée le 8 Octobre 1482, à Antoine Maynard, ascendant direct de la famille de Maynard-Mesnard.

— Une remarquable tapisserie flamande, verdure renaissance avec un grand cerf, provenant originairement du château du Langon.

— Le cachet en or de Marie Girard, fille d'Aimery Girard, seigneur de la Roussière, mariée le 13 Mars 1563, à Bonaventure Boutou, chevalier, seigneur de la Baugisière. Le cachet porte leurs initiales enlacées. On sait que René Girard, de la même famille était gouverneur de Fontenay-le-Comte quand Henri IV prit cette ville, le 1er Juin 1587.

Ce remarquable objet, trouvé en 1853, dans le jardin de la Baugisière, a figuré en 1889, sous le numéro 914, à l'Exposition rétrospective de l'art Français au Trocadéro.

— Le sceau de la baronnie du Langon aux armes écartelées de François de Maynard, baron du Langon et de sa femme Marie de Maynard. François de Maynard avait hérité, en 1769,

Digitized by Google

du Langon, érigé en baronnie par Louis XIV, en 1657, en faveur d'un de ses ascendants.

— Une série de tiers de sous d'or mérovingiens provenant de la si intéressante découverte d'objets antiques du champ de de Laigre, à la Baugisière de Saint-Hilaire-des-Loges.

Le calice de l'ancienne chapelle de la Baugisière aux armes des Boutou et de nombreuses pièces d'argenterie provenant de ce même château.

— Un curieux « cabinet » en marquetterie flamande représentant des sujets de chasse ; il servait de reliquaire à un très bel exemplaire de la *Vénerie* de Jacques du Fouilloux, avec reliure ancienne en vélin doré, imprimé en 1568, à Poitiers, chez Marnef et Bouchetz frères.

— Une grande médaille en vermeil de la reine de Pologne et de son mari Charles V, de Lorraine, le vainqueur des Turcs, sous Vienne, dont le gouverneur militaire avait été Philippe, comte de Ligniville, ascendant maternel du baron de Mesnard.

A côté de ces objets qui intéressent notre Bas-Poitou, nous voulons signaler aussi :

— Les portraits magnifiques de François II, d'Antoine de Navarre, de Coligny, de la Grande Mademoiselle, de la duchesse de Bourgogne, de Léopold Ier de Lorraine, du comte d'Artois, etc.

— Un bas-relief en bois sculpté et peint, de l'époque de Louis XII, représentant la vision de saint Hubert, et un autre bas-relief en marbre blanc, de l'école de Jean Goujon, représentant Henri IV, en Hercule, foulant aux pieds la Ligue : « la France donne son cœur à Henri IV et la Victoire le couronne ».

— Un buste en marbre, de Henri IV, et un autre, du même souverain, en bronze Florentin, XVIIe siècle. Une statue équestre d'époque Louis XIV. Un buste de femme, XVIIIe siècle, en marbre blanc, et plusieurs autres bustes en bronze, représentant Louis XV, Louis XVI, le comte de Provence et le comte d'Artois, etc.

— Des livres splendidement reliés, ayant appartenu aux rois François II, Henri III et Louis XIV ; à la reine Anne d'Autriche,

Digitized by Google

duchesse d'Orléans, Henriette d'Angleterre, à la princesse de Lamballe, aux duchesses d'Angoulême et de Berry, aux comtes de Provence et d'Artois, à Madame Louise de France, etc.

A signaler tout particulièrement : Un grand plan en relief de l'enceinte du Temple à Paris, fait en 1783, pour Mgr le duc d'Angoulême, dernier Grand Prieur du Temple. Ce plan reproduit la Tour et l'Eglise du Temple et le palais du Grand Prieur, reconstruit sous Louis XIV par le marquis de Souvré, ainsi que toutes les constructions qui se trouvaient à l'époque dans l'enceinte du Temple où habitaient 3000 personnes.

Ce plan en relief, probablement unique qui est extrêmement précieux pour la ville de Paris et qui a figuré à l'Exposition universelle de 1900 a été donné au Musée Carnavalet par le baron de Mesnard.

Terminons, en l'abrégeant, beaucoup cet admirable ensemble d'objets d'art et de chefs-d'œuvre en mentionnant une très précieuse série de souvenirs donnés au comte de Mesnard, pair de France et premier écuyer de Madame la duchesse de Berry, par cette princesse et par les autres membres de la Maison Royale :

— Un portrait à l'huile du comte d'Artois, enfant ; une riche série de miniatures représentant presque tous les personnages du sang royal sous la Restauration ; un exemplaire avant la lettre de la gravure du fils de Fragonard, représentant la mort du duc de Berry ; les bustes en biscuit de Sèvres du duc et de la duchesse de Berry ; un grand portrait en pied de la duchesse de Berry, peint en 1822, par Lacroix ; un buste en marbre blanc du comte de Chambord ; une aquarelle représentant le château de Rosny, peint par Madame la duchesse de Berry, en 1822, et donné par elle au comte Charles de Mesnard, gouverneur de Rosny ; un grand album de gravures se rattachant à la vie de la duchesse de Berry ; une vue du château de Brandées, près Prague, envoyées en 1834, par la duchesse de Berry, au comte Charles de Mesnard ; enfin un plan en relief et en bois, ou plutôt un fac-simile de la cachette où Madame la duchesse de Berry s'était

Digitized by Google

réfugiée à Nantes, chez les demoiselles du Guiny. Cette pièce, d'une exactitude absolue, a été léguée au père du baron de Mesnard, par M. Bouchard, ancien garde du génie qui l'avait fait lui même.

C'est au milieu de toutes ces œuvres d'art et de ces royaux et précieux souvenirs, si magnifiquement encadrés par les riches et rares tapisseries qui couvraient les murs de son appartement, que le baron de Mesnard passa en toute tranquillité les dernières années d'une vie consacrée sans réserve à son pays et au culte de toutes les nobles et généreuses traditions qui, durant onze ou douze siècles, ont fait en Bas-Poitou l'honneur et la grandeur de sa famille.

René VALLETTE.

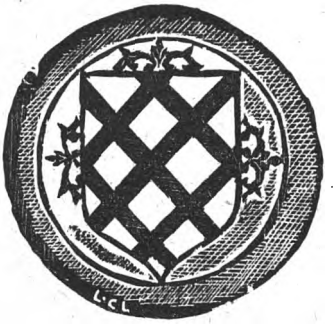

Sceau de François de Mesnard (1562).

Digitized by Google

Digitized by Google

M. le Colonel DE MAROLLES
Tué à l'ennemi, le 27 Août 1914

M. le Lieutenant DE GUERRY
Tué à l'ennemi le 10 Août 1914

Digitized by Google

Digitized by Google

FACE A L'ENNEMI

A la mémoire d'Allain de Fayolles, tué glorieusement en Belgique.

« On va donner », le mot passe de bouche en bouche
Dans tout le bataillon comme un frémissement,
Chacun s'apprête, un cliquetis d'armes farouche
Fait au canon qui tonne un accompagnement.

La matinée est belle, rose, ensoleillée,
L'horizon est immense et la campagne en fleurs,
A l'Est, une forêt couvre de sa feuillée,
Un village qui semble honteux de ses blancheurs.

Sur la terre mouillée, un effluve de menthe
Imprègne le gazon et se mélange au foin.
Au sommet du talus qui domine la pente,
Un petit lieutenant français regarde au loin.

Un enfant ! hier encor sur les bancs de l'école,
Vingt ans peut-être ; en ses jeunes yeux de clarté
Des espoirs d'avenir et de promesse folle
Vont s'égrenant, prenant forme et réalité.

Il a mis ses gants blancs et sa grande tenue
Car il faut être beau pour le premier combat,
Il faut prouver à tous qu'on sait, l'heure venue,
Rester gentilhomme et soldat.

Le clairon sonne et vifs, alertes
Les hommes d'un bond se levant,
Dévalent les collines vertes
Et l'officier crie : « En avant ! »

Digitized by Google

« En avant ! Vive notre France !
En avant, toujours en avant ! »
O le beau rêve qu'il commence
L'intrépide et superbe enfant !

Minutes d'ineffables fièvres
Ou tout s'oublie, ou tout se rompt ;
Le même ordre monte à ses lèvres...
Une balle le frappe au front.

Malgré la blessure mortelle
Il fait quelques pas en courant.
Il lève son sabre, chancelle,
Puis il expire... en souriant.

.....

Je te salue enfant de courage et d'audace,
Mélange de grandeur et de simplicité,
Eloquente incarnation de notre race
Qui ne veut mourir qu'en beauté !

Je te salue image forte des croisades,
Quand au seuil des combats, nos aïeux se paraient,
Ils rêvaient comme toi d'étranges estocades,
Mais c'est comme toi qu'ils mouraient !

Je te salue enfin si modeste Tyrtée,
Je ne puis que chanter ta gloire et ton honneur,
L'histoire ouvre à ton nom une page vantée,
Je l'admire du fond du cœur.

Demain, sur ta tombe hâtive
Des roses sauvages croîtront,
J'ignore quelle main craintive
Les trouvera dans le buisson.

Mais si quelque jeune Française
Les cueille pour orner son front,
Ton ombre tressaillira d'aise
Devant cette fruste moisson.

Digitized by Google

Car, si ces roses ont des charmes,
La fraîcheur qui les anima,
Fût faite de beaucoup de larmes,
Et c'est ton sang qui les sema.

Par son sacrifice héroïque
Ta fière jeunesse d'un jour
A creusé le sillon mystique
De la Paix ou germe l'Amour !

.....

Et vous ! mère du petit lieutenant de France,
Ne pleurez plus, la mort est un si bon repos !
Et songez, pour guérir votre chagrin immense,
Que votre fils fût un héros.

L. Blanpain de Saint-Mars.

13 Septembre 1914.

Digitized by Google

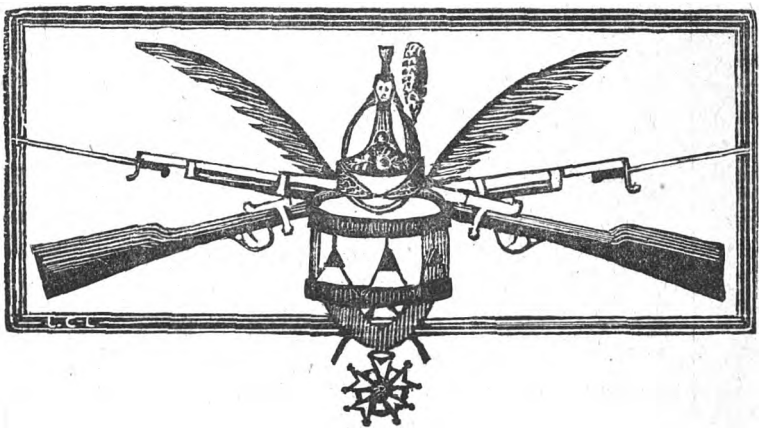

AU CHAMP D'HONNEUR

Liste des Officiers, Sous-Officiers et Soldats Vendéens tués à l'ennemi

Publiée avec l'autorisation des Familles

I

L'EFFROYABLE guerre qui déroule en ce moment ses péripéties sanglantes a déjà voilé de deuil d'innombrables foyers français. Parmi les glorieuses victimes ainsi frappées au Champ d'honneur, nous tenons à insérer ici le nom de ceux qui appartiennent plus particulièrement à la Vendée, soit par leur origine, soit par leur incorporation militaire. Il nous a paru juste qu'en cette *Revue* où sont pieusement gardés tous les souvenirs héroïques du passé, il soit rendu un pieux hommage à ces nouveaux martyrs de la foi patriotique.

Le premier nom qui vient sous notre plume est celui de notre excellent et regretté ami :

Le colonel *de Marolles*, commandant le 137e d'Infanterie, tombé glorieusement, le 27 Août 1914, au combat de Chaumont-Saint-Quentin, près Sedan.

Fils d'un capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'honneur, le colonel d'infanterie de Marolles (Jules-Armand-Georges), naquit le

Digitized by Google

27 Février 1856, à Tours (Indre-et-Loire) ; il est le frère cadet de l'amiral de Marolles, grand officier de la Légion d'honneur.

Elève à l'Ecole spéciale militaire le 19 Octobre 1874, M. de Marolles fut nommé sous-lieutenant au 66e régiment d'infanterie, le 1er Octobre 1876. L'année suivante, il suivit les cours de l'Ecole de tir du camp du Ruchard. Le 14 Juillet 1881, cet officier s'embarqua pour l'Algérie pour être détaché au service des Affaires Indigènes. Il y fut nommé lieutenant au titre du 134e, par décret du 11 Juillet 1882. Du 10 au 31 Décembre 1882, il fit partie de la colonne expéditionnaire du Mzap. commandée par le général La Tour d'Auvergne.

Ce n'est qu'au mois d'août 1888, après un séjour de sept ans en Algérie, que M. de Marolles revint en France, avec le grade de capitaine, pour servir au 39e régiment d'infanterie (décret du 10 Juillet 1888). Le 12 Juillet 1890, il passa au 66e d'infanterie et c'est au titre de ce régiment qu'on lui donna la croix de chevalier de la Légion d'honneur, à l'occasion du 1er Janvier 1894 (décret du 27 Décembre 1893). Au mois de Juillet 1898, il exerça les fonctions d'adjudant-major à son régiment.

Comme chef de bataillon (30 Décembre 1899), M. de Marolles fut affecté au 33e régiment d'infanterie, et comme lieutenant-colonel (23 mars 1907), au 142e. Par décret du 23 Juin 1913, il était nommé colonel du 137e régiment d'infanterie.

Le colonel de Marolles était officier de la Légion d'honneur depuis le 11 Juillet 1912. Avec cette décoration, il portait la médaille coloniale, agrafe « Algérie ».

Officier d'une bravoure irréductible, il a été frappé à la tête de son régiment en faisant vaillamment tout son devoir.

En lui, nous saluons avec une émotion profonde, tous ceux, officiers et simples soldats qui sont morts pour la gloire de la France et l'honneur de la Vendée.

Le colonel *Lamey*, breveté d'Etat-Major, commandant la 42e brigade à la Roche-sur-Yon, frappé mortellement le 7 Septembre, au combat de Normée, en s'élançant à la tête de sa brigade qui faiblissait devant des forces supérieures pour la ramener en avant.

Les obsèques du vaillant colonel Alfred Lamey, commandant la 42e brigade d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, ont eu lieu à l'église Saint-Bruno, de Bordeaux, où se pressait une affluence d'élite. Le deuil était conduit par ses fils, MM. Jacques et Jean Lamey. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le général Larchey, le général Caillard, le général Malaper, l'intendant militaire de

Digitized by Google

la Grandière, le chanoine Videau, vicaire général et le lieutenant Clossmann. Un bataillon du 144e rendait les honneurs.

Au cimetière, le général Caillard a rappelé, en termes émus et éloquents, les hautes vertus militaires du colonel Lamey. Détail touchant : lorsque ses filles, inopinément rejointes par un de leurs frères, découvrirent la tombe dévotement creusée sur le champ de bataille, par un soldat et que, l'ayant ouverte, elles reconnurent le cher mort, celui-ci leur apparut le visage souriant et radieux. C'est que le vaillant colonel atteint à la nuque par un éclat d'obus, avait été frappé en pleine joie de la victoire acquise par nous et de la retraite imposée à l'ennemi.

Commandant depuis dix mois la 42e brigade, il venait d'être nommé général, sur la proposition du général Joffre, récompensant ainsi ses actions d'éclat au champ de bataille, quand il fut terrassé.

Le chef de bataillon *Blainville*, du 93e, parti avec le 293e, décédé le 27 Septembre, à Périgueux, des suites de blessures reçues au cours de la retraite de Belgique en Argonne.

M. le commandant *Carrière*, du 93e d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur ; il avait reçu quatre blessures à la bataille de la Fère-Champenoise et il est mort à l'ambulance de la Croix-Rouge, à la Roche-sur-Yon, le 22 Septembre.

M. le commandant *Du Crest*, du 19e de ligne, tué à Sedan.

M. le commandant *Guillaumet*, du 137e de ligne, tombé devant l'ennemi, dans les combats du Nord.

M. le commandant *Lequeux*, breveté d'Etat-Major, du 93e d'infanterie, tué à l'ennemi, en Octobre.

M. le capitaine *Alfred Allard*, du 100e d'infanterie, de Mareuil-sur-le-Lay, tombé glorieusement à la tête de sa compagnie.

M. le capitaine d'artillerie *Gaston Chaillot*, blessé mortellement d'un éclat d'obus devant Reims, le 16 Septembre.

Le capitaine Chaillot était originaire des Sables-d'Olonne.

M. le capitaine *Delard*, du 93e d'infanterie, tué sur le champ de bataille.

M. le capitaine *Odon Delpech*, du 137e d'infanterie, tué au combat de Chaumont-Saint-Quentin.

M. le capitaine *Duveau*, du 93e d'infanterie, tué à l'ennemi, en Octobre.

M. le capitaine de *Gavardie*, du 93e d'infanterie, tué à la bataille de la Fère-Champenoise.

Digitized by Google

M. le capitaine *Octave Gérin*, du 137e d'infanterie, décédé à l'hôpital de la Croix-Rouge, rue Sully, à Châtellerault.

Il avait été gravement atteint à la cuisse d'un éclat d'obus à la bataille de Charleroy.

M. le capitaine *Gabriel-Jean-Baptiste Grenouilleau*, tué le 8 Septembre entre la Fère-Champenoise et Sézanne.

Né en 1867, à Beaulieu (Maine-et-Loire), soldat au 135e d'infanterie en 1888, sous-officier en 1889, sous-lieutenant en 1893, lieutenant en 1895, capitaine en 1907 au 137e, où le colonel de Marolles venait de le prendre comme adjoint, ce brillant officier avait reçu du ministre en 1900, un témoignage de satisfaction pour son zèle, son travail et pour les excellents résultats obtenus à l'école de tir au camp du Ruchard.

Plus favorisé que beaucoup de ses compagnons d'armes, le capitaine Grenouilleau a eu le bonheur d'avoir une sépulture chrétienne à l'église de Connentray, où il gît au pied du clocher.

M. le capitaine *Auguste Hubin*, des Sables-d'Olonne, appartenant au 92e d'infanterie, tué à la bataille de la Marne.

M. Fernand *Japy*, capitaine de réserve, beau-frère de M. Marchegay, ancien député de la Vendée, mort sur le champ de bataille de Montreux-Vieux, près Petit-Croix.

M. le capitaine d'infanterie *Marot*, frère de M. Marot, professeur au collège de Fontenay, mort sur le champ de bataille en Lorraine.

M. le lieutenant *Paul de Bernon*, du 120e d'infanterie, tué au combat de Virton-Belle-Fontaine, le 22 Août, à la tête de sa compagnie qu'il entraînait avec sa bravoure accoutumée.

Issu de l'une des plus anciennes familles de la Vendée, M. Paul de Bernon était doué de toutes les qualités du cœur et de l'esprit ; l'avenir le plus brillant s'ouvrait devant lui.

M. le lieutenant *Chabot*, du 137e d'infanterie, mort à l'hôpital de Troyes, des blessures reçues au combat de Porchesse, le 27 Août.

M. le lieutenant *Chagnaud*, du 137e d'infanterie, tombé glorieusement, le 27 Août, au combat de Messin.

M. le lieutenant de réserve *Paul Laurent*, de Luçon, tué à l'ennemi dans les Vosges.

M. le lieutenant *Motte*, du 137e, fils d'un professeur du collège de Fontenay, tué au combat de la Fère-Champenoise, le 8 Septembre.

M. le lieutenant *Alfred Rochier*, du 77e d'infanterie, des Sables-d'Olonne, tué le 9 Septembre dans les environs de Sézanne.

M. le lieutenant *Henri de Guerry*, du 7e hussards, mortellemen

Digitized by Google

frappé, le 10 Août, au cours d'une brillante reconnaissance au-delà de la frontière, décédé à Nancy des suites de ses blessures.

Le jeune et vaillant officier, tout de bravoure, de franchise et de bonté était né à Chavagnes-en-Paillers, le 3 Janvier 1879. Il avait pour parrain et marraine Mgr le comte de Chambord et Madame ; en lui, revivait le sang généreux des Beaumont et des La Rochejaquelein, dont il avait conservé toutes les glorieuses traditions.

Il eut le grand et douloureux honneur d'être le premier officier français tué en terre Lorraine, et fut cité à l'ordre du jour de l'armée.

M. le lieutenant *Gaston-Norbert Simonnet*, fils de M. Simonnet, juge de paix à Fontenay-le-Comte, du 123e d'infanterie, tué à l'ennemi, le 20 Septembre 1914, dans un combat près de Craonne (Aisne), à l'âge de 29 ans.

M. le sous-lieutenant *Brizeneuve*, du 137e d'infanterie.

M. le sous-lieutenant *Alain de Fayolle*, à peine sorti de Saint-Cyr, tombé en héros sur le champ de bataille en Belgique.

M. le sous-lieutenant *Gamillon*, du 137e régiment d'infanterie.

M. le sous-lieutenant *Henri Maurel*, du 1er dragons, tué à l'ennemi.

M. le sous-lieutenant *Jacques de Rengervé*, du 137e d'infanterie, frappé d'une balle au front en commandant une charge à la baïonnette, le 27 Août, à Chaumont-Saint-Quentin.

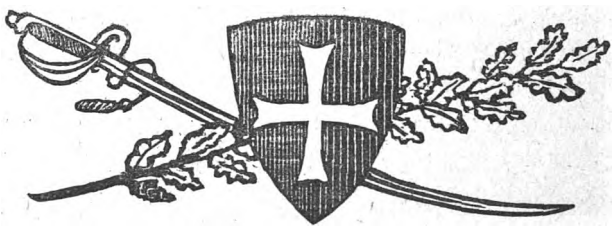

Etienne Amélineau, 28 ans, des Sables d'Olonne, décédé à l'hôpital de Chartres. Il avait eu la poitrine traversée par une balle.

Albert Bertret, du Champ-Saint-Père, sergent à la 8e compagnie du 83e régiment d'infanterie territoriale, tué par un obus, près de Tournay (Belgique), le 24 Août.

Digitized by Google

Joseph Besseau, du 39e d'infanterie, originaire de Saint-Jean-de-Monts, mort à l'hôpital de Beaugency, des suites de ses blessures.

Louis Besson, cavalier au 8e cuirassiers, fils de notre excellent ami M. Pierre Besson, avocat à Niort, a été tué à l'ennemi, le 8 Septembre, au combat de Mailly,

Tombé dans une embuscade allemande, il a été frappé à bout portant et est mort en héros et en chrétien.

Henri Bichon, typographe à Fontenay, sergent-fourrier au 137e d'infanterie, tué au combat d'Albert (Somme), le 1er Octobre.

Maurice Billaud, de Fontenay-le-Comte, soldat au 28e d'artillerie, décédé à l'hôpital de Montargis des suites d'une blessure reçue à la tête, le 8 Septembre, à la Fère-Champenoise.

L'adjudant *Biron*, du 137e d'infanterie, tué au combat de la Fère-Champenoise, le 8 Septembre.

Joseph-Alexandre Bizet, de Luçon, soldat au 114e d'infanterie, tué à l'ennemi.

Marcel Boguet, de Beugné-l'Abbé, âgé de 22 ans, soldat au 35e d'artillerie.

Auguste Borderon, du Puybelliard, mort au champ d'honneur.

Gustave Bouhier, de Saint-Sigismond, soldat réserviste au 137e, 30 ans, tué à Sommessous, près la Fère-Champenoise, le 8 Septembre.

René Bourdageau, de Fontenay-le-Comte, sergent au 137e d'infanterie, décédé à l'hôpital de Bordeaux des suites de blessures reçues au combat de Saint-Hilaire-le-Grand (Marne).

Ses obsèques ont été célébrées à Fontenay, le 25 Septembre, en présence d'une foule énorme. Au cimetière, M. le commandant Diss, au nom du 137e ; M. Raymond de Fontaines, député ; M. Goulois, président de la *Lyre Fontenaisienne*, ont rendu, en termes émus, un éloquent hommage au jeune et vaillant sergent.

Benjamin Braud, de Montreuil, 24 ans, soldat au 114e d'infanterie, tué par un éclat d'obus, à la bataille de la Marne.

Auguste Chabot, des Sables-d'Olonne, infirmier au XIe corps, décédé des suites d'une cruelle maladie contractée à la guerre.

Gabriel Bruleau, de la Roche-sur-Yon, soldat réserviste au 123e d'infanterie, blessé à la bataille de l'Aisne, est mort à Conflans-Charenton, le 4 Octobre.

Raymond Charrieau, réserviste, décédé le 9 Septembre, à l'hôpital d'Arcis-sur-Aube, des blessures reçues à la bataille de la Marne.

Digitized by Google

Gustave Charpentier, de l'Orbrie, soldat au 3e colonial, tué à l'ennemi à Neufchâteau (Belgique), le 22 Août 1914.

Siméon Clergeau, de Foussais, soldat au 54e d'infanterie, à Compiègne, tué à l'ennemi.

Coulon, de la Gaubretière, tué à l'ennemi.

Pierre Coulonnier, soldat, originaire de la Gaubretière, mort à l'hôpital de Bressuire des suites des blessures reçues à l'ennemi.

Florentin Deau, de la Guérinière, 29 ans, décédé des suites de ses blessures, à l'hôpital de Nancy.

Valentin Deboute, de Chaix, soldat au 114e d'infanterie, âgé de 24 ans, blessé au combat de Mourmelon-le-Grand, 23 Septembre ; il est mort le 28, à l'hôpital de Châlons-sur-Marne.

Durand, de la Chaume, soldat réserviste, mort de blessures reçues au combat.

Alfred Faucher, de Fontenay, caporal au 137e d'infanterie, blessé à la Fère-Champenoise, le 8 Septembre, décédé à Prades, le 25 du même mois.

Gabriel Faucheron, caporal au 137e d'infanterie, mort glorieusement le 27 Août, au combat de Chaumont-Saint-Quentin.

Auguste Fazilleau, de Saint-Hilaire-des-Loges, frappé d'une balle au front.

Le vicomte *Roger de Ferré de Péroux*, caporal au 325e d'infanterie, tué le 20 Août, au combat de Noméný en Lorraine.

Il était âgé de 27 ans et avait un aimable talent de poète dont il avait donné la preuve en deux volumes de vers très délicats publiés sous un pseudonyme.

Il était fils de notre ami le comte de Ferré de Péroux auquel nous témoignons toute notre sympathie et toute notre admiration.

Georges Fleury, du 162e de ligne, tué d'une balle au front. Il était le neveu de M. le sénateur Halgan et le cousin de M. le sénateur Le Cour-Grandmaison.

Alexis Fonteneau, de la Verrie, maréchal des Logis au 20e d'artillerie, tué à l'ennemi en défendant une pièce de canon contre les Allemands.

Joseph-Firmin-Alphonse Fonteneau, de Treize-Septiers, tué à l'ennemi, le 26 Août, à Reméréville.

L'abbé *Joseph Fonteneau*, clerc minoré du diocèse de Luçon,

Digitized by Google

blessé mortellement d'une balle à la tête, le 24 Août, au combat d'Eberviller.

Charles Geay, pharmacien à la Rochelle, originaire des Sables-d'Olonne, tué sur le champ de bataille en ramenant des soldats anglais blessés.

Jules Gilliers, de Bazoges-en-Pareds, soldat au 137e d'infanterie, mort de blessures reçues dans la vallée de la Marne, le 8 Septembre, à l'hôpital de Troyes.

Gustave Girard, de l'Hermenault, du 3e colonial, tué à Ville-sur-Tourbe (Marne).

Pierre Girard, 23 ans, de Saint-Hilaire-de-Loulay, mort des suites de ses blessures à l'hôpital de Fontenay.

Henri Girardeau, de Benet, soldat au 137e d'infanterie, tué à l'ennemi.

Ferdinand Gobin, soldat au 137e d'infanterie. décédé dans une ambulance à Orléans.

Fernand Guérin, soldat au 3e colonial, originaire du Gué-de-Velluire, mortellement frappé à la bataille de Charleroy, d'une balle à la tête.

Delphin Guignard, du Breuil-Barret, tué à l'ennemi.

Le maréchal des Logis *Anatole Guignet*, du 28e d'artillerie, originaire de Saint-Denis-du-Payré, tombé glorieusement sur le champ de bataille, à l'âge de 24 ans.

L'abbé *Edouard Guillard*, de la Roche-sur-Yon, infirmier au 93e d'infanterie, décédé en chemin de fer des suites de ses blessures, le 13 Septembre, à Malesherbes (Loiret).

Louis Guillemineau, de la Roche-sur-Yon, chef pointeur au 51e d'artillerie, mort à l'hôpital de Sens, des suites de ses blessures.

Henri Guyon, 26 ans, de Saint-Hilaire-de-Riez, tué à l'ennemi.

L'abbé *Félix Hilléritеau*, élève au grand séminaire, caporal au 64e d'infanterie, tué au combat de Messin (Belgique).

Martial Jousseaume, de Venansault, soldat au 93e d'infanterie mort des suites de ses blessures.

Le soldat *Lucas*, de la Gaubretière, mort à Vannes, de blessures reçues à l'ennemi.

Digitized by Google

Libau, de la Gaubretière, mort à l'hôpital de Nancy, des blessures reçues à l'ennemi,

Léon Lucas, de Chauché, soldat au 83e territorial, tué d'un éclat d'obus au flanc, le 24 Août, à Wannin (Nord).

N. Lucas, soldat d'infanterie, de la Gaubretière, tué à l'ennemi, en Septembre.

Ernest Martin, de la Chaume, mort de blessures reçues à la Fère-Champenoise.

Eugène Ménoret, 25 ans, de Montaigu, tué à l'ennemi.

Auguste Métayer, de Benet, soldat au 337e d'infanterie, tué sur le champ de bataille.

Joseph Mérieau, 23 ans, originaire de Challans, décédé à l'hôpital de Joigny, des suites de blessures reçues à l'ennemi.

Emile Michaud, de Luçon, soldat au 114e d'infanterie, tué à l'ennemi.

René Monnier-Vinatière, fils du maire de Saint-Maurice-le-Girard, eût, à la bataille du 24 Août, les deux jambes et un bras emportés par l'explosion d'un obus.

Eugène Moreau, maréchal des logis d'artillerie, tombé au feu mortellement atteint.

Louis Morineau, réserviste, originaire de Luçon, tué à Jarville.

Ferdinand Muzard, de Girouard, décédé près d'Our et inhumé dans le cimetière d'Opont (Luxembourg).

M. Pagès, adjudant-chef au 93e d'infanterie, blessé mortellement au combat de Chémery, dans les Ardennes, le 27 Août.

Louis Pogu, du 137e d'infanterie, originaire de la Ferrière, blessé mortellement à l'ennemi et décédé à l'hôpital de Bordeaux.

Pondevie, soldat au 293e d'infanterie, mort à l'hôpital de Nancy, des blessures reçues à l'ennemi. Pontdevie, blessé une première fois était retourné au combat après guérison.

Henri Reinard, de Benet, maréchal des logis au 29e dragons, tué combat.

Hubert Renaud, de Luçon, soldat au 236e d'infanterie, tué à l'ennemi.

Georges Renaudet, de Saint-Martin-de-Fraigneau, décédé à l'hôpital de Châlons-sur-Marne.

Digitized by Google

Hilaire Sarrazin, de la Treillardière, de Chavagnes-les-Redoux, tué à l'ennemi.

Julien Simon, des Sables-d'Olonne, décédé le 7 Octobre à l'hôpital de la Roche-sur-Yon, des suites de blessures reçues au combat.

Fernand de Simony, sergent au 217e régiment d'infanterie, fils de notre excellent confrère M. de Simony, directeur du *Publicateur de la Vendée*, blessé de cinq éclats d'obus dans une charge à la baïonnette aux environs de Rambervillers, il est décédé le 21 Septembre 1914, à l'hôpital auxiliaire de Gray (Haute-Saône), âgé de 23 ans.

Edmond Suire, de l'Orbrie, neveu de notre distingué compatriote Emmmanuel Aimé, soldat au 65e régiment d'infanterie, décédé le 2 Septembre des suites d'une double blessure, éclat d'obus et balle dans la jambe gauche.

Joseph Vairé, soldat réserviste, âgé de 32 ans, de Saint-Jean-de-Monts, a succombé des suites de ses blessures, à l'hôpital d'Orléans.

Gustave Vrignaud, âgé de 32 ans, du 64e d'infanterie, de l'Aiguillon-sur-Mer, décédé à l'hôpital de Sens (Yonne), d'une blessure reçue à l'ennemi.

Fernand You, de Luçon, mort des suites de ses blessures, à l'hôpital de Brives.

R. V.

(A suivre).

Digitized by Google

CHRONIQUE

Les généraux vendéens de la Grande Guerre. — Les portraits des généraux vendéens de la Grande guerre, qui sont dans les galeries de Versailles et les musées de la capitale, viennent d'être envoyés à Cholet, au centre de la Vendée militaire.

« Ils eussent été mieux placés encore au musée de la Roche-sur-Yon, au centre du département, où presque tous ont pris naissance et se sont illustrés. Nos hommes politiques devraient bien user de leur influence afin d'obtenir pour notre ville cette magnifique collection qui rappelle les faits d'armes de ces généraux et la gloire de nos ancêtres et peut attirer les étrangers.

« Ce sera un peu loin pour nous, Vendéens de la Vendée, d'aller à Cholet jouir de cette gloire ».

Ces réflexions si judicieuses sont de notre vénéré collaborateur M. l'abbé Baraud. Nous nous y associons absolument.

***

Nous lisons, d'autre part, dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Un décret du Président de la République vient d'attribuer au musée municipal de Cholet une série de douze tableaux qui présente à la fois le plus haut intérêt historique et une grande valeur d'art.

Ces tableaux sont les portraits des principaux généraux vendéens, commandés par le roi Louis XVIII au début de la Restauration ; ils sont signés des meilleurs peintres de l'école de David : Girodet-Trioson, Paulin-Guérin, Pierre Guérin, Robert Lefèvre, Coutan, etc. Ils ont figuré pendant un certain nombre d'années dans les collections du musée de Versailles, et la plupart d'entre eux ont été popularisés par la gravure et l'illustration.

Le *Supplément à la notice du Musée de Versailles*, par Clément de Ris (édition de 1878) en donne l'énumération suivante :

Digitized by Google

Bonchamps (*Charles-Melchior-Arthus de*), par Girodet (H. 2m20×L. 1m05).

Cathelineau (Jacques), par Girodet (H. 2m20×L. 1m50. Salon de 1817.

Charette de la Contrie (François-Athanase), par Paulin-Guérin. H. 2m16×L. 1m40). Salon de 1819.

Elbée (Jacques-Florent-Marie Gigost, marquis d'), par Paulin-Guérin. (H. 2m16×1m40). Salon de 1827.

Larochejaquelein (Henri du Vergier, comte de), par Pierre Guérin. (H. 2m16×L. 1m42). Salon de 1817.

Larochejaquelein (Louis du Vergier, marquis de), par Pierre Guérin. (H. 2m16×1m40.

Lescure (*Louis-Marie de Salgues, marquis de*), par Robert Lefèvre. (H. 2m15×L. 1m50). Salon de 1817.

Suzannet (*Pierre-Jean-Baptiste-Constant, comte de*), par Mauzaisse. (H. 2m20×L. 1m43). Salon de 1817.

La Trémoille (*Antoine-Philippe de, prince de Talmont*), non signé, attribué à Pierre Guérin. (H. 2m18×L. 1m40.

Frotté (Louis de), par Louise de Bouteiller. (H. 2m16×L. 1m41). Salon de 1822.

Cadoudal (*Georges*), par Coutan. (H. 2m15×L. 1m40). Salon de 1827.

Précy (Louis-François-Perrein, comte de), par Dassy, 1829. (H. 2m25×L. 1m80.

Bien que les trois derniers de ces généraux, et surtout Précy, ne se rattachent pas directement à l'histoire vendéenne, et bien qu'il y manque les portraits de Stofflet, de Marigny, de Joly et de d'Autichamp, cette collection, d'un intérêt considérable, classera le musée de Cholet parmi les plus dignes de l'attention des érudits et des artistes.

La collection de Rochebrune. — Notre collaborateur et ami, M. le comte Raoul de Rochebrune vient de faire entrer dans ses riches collections du château de la Court, le grand sceau aux armes des Vivonne, trouvé à Bouillé, par M. Furgeau et dont nous avons donné l'image et la description en notre précédent fascicule.

Nous sommes heureux de voir fixer ainsi en Bas-Poitou, un document qui intéresse l'histoire de l'une des plus illustres maisons féodales de notre province.

Les splendides vitrines de la Court de Saint-Cyr, se sont également enrichies dernièrement de précieux objets : un olifant d'ivoire du XVe siècle ; une grande épée droite de Mandarin du XVIe siècle, ciselée

Digitized by Google

en relief et rehaussée d'or ; toute une série de pendeloques armoriées du Moyen-Age gothique ; un poignard préhistorique en bronze, provenant d'Espagne ; une sonnette du XVIe siècle en bronze, remarquablement ciselée ; une superbe épée de cour de la Renaissance avec poignée et garde admirablement travaillées au ciseau, etc., etc.

Fontenay-le-Comte qui s'en va. — La vieille habitation fontenaisienne de Jarnigande, qui évoquait le souvenir du poète Julien Collardeau, dont elle fut la demeure au XVIIe siècle, et celui de notre érudit ami M. Hanaël Jousseaume, qui y avait groupé de nos jours une intéressante collection d'antiquités, vient de disparaître sous la pioche des démolisseurs.

C'est un lambeau du passé fontenaisien qui s'en va, saluons le de la plume, ne fut ce qu'en mémoire des heures aimables que nous y avons vécues en compagnie du conteur charmant qui en fut le dernier habitant.

Au-dessus de la fenêtre de son cabinet de travail se trouvait l'inscription suivante qui y avait été gravée par Julien Collardeau ;

Hoc erat in votis
Urbis deponere curas
Interdum et solis
Hic indulgere camœnis
1636

Qu'est-elle devenue dans la démolition et que n'avons-nous un musée pour l'y abriter avec tous les autres souvenirs de nos illustrations locales ?

53e Congrès des Sociétés savantes. — Le cinquante-troisième Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrira à Marseille, le mardi 6 Avril 1915, à 2 heures. Les journées des mardi 6, mercredi 7, jeudi 8 et vendredi 9 Avril, seront consacrées aux travaux du Congrès. M. le ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts présidera la séance générale de clôture, le samedi 10 Avril, à 2 heures.

Aux Antiquaires de France. — La Société des Antiquaires de France, par l'organe de M. Héron de Villefosse, a protesté avec indignation contre l'abominable acte de vandalisme commis par l'armée allemande, contre la cathédrale de Reims.

Nous nous associons de tout cœur à cette protestation indignée contre les outrages répétés des Allemands aux droits les plus sacrés de la Science, de l'Art, de la Foi et de l'Humanité.

Digitized by Google

A la Société des Antiquaires de l'Ouest (Séance du 18 Juin 1914), M. Jules Robuchon a évoqué en termes émus et reconnaissants le souvenir de notre ami Edgard Bourloton, grâce au sympathique appui duquel il put obtenir le concours des imprimeries réunies de Paris, pour la publication de son magnifique ouvrage, *Les Paysages et Monuments du Poitou.*

Petites expositions. — L'habile peintre vendéen Charles Milcendeau, a fait à la galerie Druet, rue Royale, à Paris, une très intéressante exposition de ses œuvres, peintures, pastels, gouaches et dessins.

Cette exposition présentait au public parisien des scènes de la vie rustique, des types et paysages maraichins rendus avec un naturel parfait et une expression de sincérité inimitable.

Elle a obtenu, comme il était juste, un vif succès.

Récompense méritée. — M. Gautherot, l'éminent professeur d'histoire à l'Institut catholique de Paris, a obtenu de l'Institut, un prix de 500 francs, pour son magnifique volume l'*Epopée Vendéenne.*

Nous l'en félicitons bien sincèrement.

Nos collaborateurs. — L'Académie Française vient d'accorder un prix de 500 francs (prix Thérouanne), à M. Emile Gabory, notre ancien archiviste départemental pour son remarquable travail, *Napoléon et la Vendée.*

Nos plus sincères compliments au distingué lauréat.

— Notre collaborateur et ami, M. Louis de la Chanonie, président de l'Association de la *Presse Monarchiste départementale*, assistait au Congrès international de Presse qui s'est tenu à Copenhague, du 12 au 17 Juin.

Nos compatriotes. — Notre distingué compatriote et ami, M. Joseph Aulneau, secrétaire de la présidence de la Chambre des Députés, vient d'être, comme membre du Conseil de Direction du Comité de l'Orient, fait commandeur du Medjidié.

Nous apprenons également que M. Joseph Aulneau a été fait officier de l'ordre de Saint-Sava, de Serbie.

— Par décision ministérielle du 6 Août 1914, le capitaine de La Rochebrochard, du 3e régiment d'infanterie coloniale est inscrit d'office pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur, au tableau du concours de 1914, au titre : « faits de guerre au Maroc ».

M. de La Rochebrochard est originaire d'Auzay.

Digitized by Google

– Nous apprenons avec plaisir que le savant et distingué archiviste de la Vendée, M. Pascal Lanco, vient d'être nommé conservateur des antiquités départementales.

Hommage à la sœur Joseph. — Le monument élevé dans le cimetière de Notre-Dame de Fontenay, en mémoire de la sœur Joseph, la sainte fille de la Charité de Saint-Vincent de Paul, qui, pendant plus d'un demi-siècle, prodigua ses bienfaits à la population de Fontenay, vient d'être terminé.

La bénédiction en aura lieu prochainement.

Uu curieux procès. — Le docteur Bouchet, de Paris, se disant descendant des anciens seigneurs de Puy-Greffier, réclamait près du tribunal de la Roche-sur-Yon, cette terre qui aurait été donnée, en 1700, par un de ces ascendants et pour trois générations seulement, à Paul du Pont, aïeul de M. de Carheil, propriétaire actuel.

Le tribunal ayant estimé que les preuves du requérant n'étaient pas suffisamment établies, a débouté M. Boucher de sa demande.

LIQUEUR
CORDIAL-MÉDOC
G.-A. JOURDE, Bordeaux.

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

MARIAGES

Le 17 Juin, en la chapelle de la Cité paroissiale, 66, avenue Malakoff, à Paris, a été célébré le mariage de Mlle Lucy DÉPINAY, avec M. Pierre BUET, architecte diplômé du Gouvernement.

La bénédiction nuptiale fut donnée aux jeunes époux par un prêtre de la paroisse, qui, en une délicate allocution, fit l'éloge des sentiments chrétiens des deux familles.

Les témoins étaient pour la mariée : Mme André, sa tante, et M. Dépinay, ingénieur à Lille, son frère ; pour le marié : M. le docteur Acher-Dubois, le distingué docteur Yonnais, son beau-frère, et M. Armand Delhoumeau.

La quête était faite par Mlles André et Marie-Josèphe Buet, accompagnées de MM. Constant Upel, Claude Gouraud et Crété.

— Le 28 Juillet, en l'église Saint-Félix, de Nantes, a eu lieu le mariage de M. Maurige de SUYROT et de Mlle Anne de la FONCHAIS.

La messe, à laquelle assistait une élégante et nombreuse assistance, a été célébrée par M. l'abbé Delanoue, curé de Saint-Félix, et la bénédiction nuptiale donnée par M. l'abbé de la Fonchais, chanoine de Vannes, oncle de la mariée.

Les témoins étaient pour le marié, Mme la comtesse de Saint-Pierre, sa tante, et Mlle de Suyrot, sa tante ; pour la mariée, M. le baron de la Rüe de Can, son grand-père, et Mlle Anne de la Fonchais, sa tante.

— Nous apprenons avec plaisir le mariage de notre distingué collaborateur et ami, M. Louis SONOLET, avec Mlle Madeleine GIGON, fille du sous-intendant Gigon, dont nos lecteurs ont pu apprécier ici la grande érudition.

Mlle Gigon est elle-même une femme de lettre, dont le talent s'est affirmée tout récemment dans un exquis roman : *La Route sans clocher.*

Digitized by Google

— On nous annonce le mariage de Mlle Louise de la ROULIÈRE, avec M. le vicomte de HILLERIN.

— En raison des événements actuels, le mariage de M. Alfred LE ROUX, fils de notre sympathique sénateur et de Mme Paul Le Roux, avec Mlle de BOUSQUET, est reporté à une date ultérieure.

NAISSANCES

La comtesse Olivier d'Andigné, vient de mettre au monde une fille qui a reçu au baptême le prénom de Renée.

— Madame Vendéen, femme de notre distingué compatriote et confrère, M. Edouard Vendéen, vient de mettre au monde, à Pavillons-sous-Bois (Seine), un fils, qui a reçu le prénom de Jean.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. Charles SERVANTEAU de la BRUNIÈRE, décédé le 23 Juin 1914, au château de l'Espiadière, en Touvois, où sa mémoire restera en vénération, aussi bien que parmi la population de Beaulieu-sous-la-Roche, où il aimait à venir chaque année revivre les souvenirs de son enfance sur la vieille terre familiale de la Garnaude.

— Madame Charles TRANCHANT, veuve de notre éminent confrère, n'a survécu que peu de mois à son mari et a succombé en Juin dernier à Chauvigny (Vienne).

Femme d'une haute intelligence, elle partageait avec son mari toute sa sollicitude à l'égard des monuments poitevins, et mit plusieurs fois son habileté artistique au service des études archéologiques.

Nos plus respectueuses condoléances à sa famille.

— Madame Marie-Françoise-Amélie de BROQUILANGES, baronne de MAYNARD de la FARGE, décédée à Paris, le 3 Juillet 1914, en sa 85e année.

Cette mort met en deuil les familles de Lassat, d'Indy, de Goué, Guyot de la Rochère et autres, auxquelles nous adressons nos plus vives condoléances.

— M. l'abbé TAFFOIREAU, curé de l'Ile-d'Olonne, depuis 1875, décédé dans sa paroisse, le 6 Juillet.

Après des obsèques ou toute une population sincèrement émue lui rendit un hommage mérité, le corps de l'abbé Taffoireau a été conduit à la Pommeraye-sur-Sèvre, où a eu lieu l'inhumation.

— M. Paul-Alexandre CHEVALLEREAU, ancien lieutenant des mobiles de la Vendée, décédé en son château de Bois-Sorin, le 13 Juillet 1914.

Aux familles Chevallereau, Angibaud, Perreau de Launay et du Temps, nous adressons de nouveau nos bien sincères condoléances.

Digitized by Google

M. le vicomte Amaury de LINIERS, est décédé, le 19 Juillet, à Paris, en sa 65e année.

Nous offrons à notre compatriote, Mme la comtesse de Liniers, nos respectueuses condoléances.

— M. Jean TREUTTEL, décédé le 20 Juillet 1914, à l'âge de 11 mois, au château de la Girardie, en Sérigné.

Nos bien sincères et bien vives condoléances à M. et Mme Treuttel.

M. Ludovic-Marie-Ange-Auguste SIMON, ancien avocat à la Cour d'appel de Poitiers, ancien notaire aux Epesses, décédé le 23 Juillet, en sa demeure du Calvaire, en Basse-Indre (Loire-Inférieure).

Aux familles Boucher, Gaucher, Baudin, Mosnay et Simon, nous offrons nos respectueuses condoléances.

Madame Fanny- Marie-Auguste de la ROCHE de KÉRANDRAON, vicomtesse SALAUN de KERTANGUY, décédée le 14 Août 1914, à Nantes, dans sa 68e année.

A M. le commandant de Kertanguy, nos plus douloureuses sympathies.

M. l'abbé Séraphin GABARD, missionnaire apostolique, ancien supérieur du Petit Séminaire de Bressuire, ancien chapelain de la famille de la Rochejaquelein, décédé le 17 Août, dans sa 62e année, chez son frère, M. le curé de Saint-Aubin de Baubigné, auquel nous offrons nos respectueuses condoléances.

M. l'abbé Séraphin Gabard, a publié naguère dans cette *Revue*, plusieurs pièces de vers très justement appréciées, inspirées par le glorieux souvenir des Guerres de Vendée.

— M. le marquis de FRAYSSEIX-BONNIN, ancien officier de marine, frère de notre excellent et toujours regretté collaborateur et ami Alexandre Bonnin de Fraysseix, décédé à Paris, dans les premiers jours de Septembre.

Nous adressons à sa famille l'expression de nos plus vives et respectueuses sympathies.

— M. l'abbé Georges SIMON, vicaire général, décédé le 7 Septembre, à Luçon, à l'âge de 80 ans.

— Le R. P. Anselme LUNEAU, missionnaire apostolique au Japon et vicaire général d'Osaka, originaire de Mormaison, décédé en Septembre dernier.

Digitized by Google

— M. l'abbé FIRMIN FOULONNEAU, né à Chambretaud, le 19 Avril 1851, ancien curé de Saint-Martin-Lars-en Sainte-Hermine, décédé à Chambretaud, le 14 Septembre 1914.

— M. EDOUARD-JULES RAISON, licencié en droit, soldat au 47e d'infanterie, décédé à Cognac, le 18 Septembre 1914, en sa 26e année.

A M. et Mme Raison nous offrons nos respectueuses et bien vives condoléances.

— Mademoiselle AMÉLIE PERVINQUIÈRE, décédée à la Roche-sur-Yon, le 23 Septembre, dans sa 75e année.

Nos respectueuses condoléances à sa famille.

— Monsieur JULES CESBRON, décédé à Châtellerault, le 26 Septembre 1914, à l'âge de 67 ans.

Nous adressons à la famille Cesbron et particulièrement à notre ami M. Paul Cesbron, de la Gâtière, nos bien vives condoléances.

— M. l'abbé THÉOPHILE BOIZIAU, chanoine titulaire de la cathédrale de Luçon, décédé le 26 Septembre 1914.

— M. AIMÉ-CHARLES-HENRI ANGIBAUD, ancien magistrat, décédé à Fontenay-le-Comte, le 7 Octobre 1914, à l'âge de 91 ans.

Nous adressons à M. et Mme du Temps et à Mme Chevallereau, nos condoléances bien sincères et très respectueuses.

— Madame la vicomtesse HENRI DE GRIMOUARD, née MASCAREL, décédée à Brassioux de Monthoiron (Vienne), le 8 Octobre.

Nous prions M. le vicomte Henri de Grimouard et M. et Mme Arnold Mascarel de croire à la part bien sincère et bien vive que nous prenons à leur douleur.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

ARTISTES ET SCULPTEURS AYANT TRAVAILLÉ EN BAS-POITOU. — Notre savant confrère, M. Louis de Grandmaison, vient de publier dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, un très précieux article sur : *Les sculpteurs flamands ayant travaillé en Touraine aux* XV^e^ *et au* XVI^e^ *siècles.*

Il est fait mention dans cet article du maître sculpteur et architecte Joseph Wangheluwen, qui passa marché le 17 Décembre 1681, avec le curé de N.-D. de Fontenay, pour la construction du maître autel de cette église ; et de Joseph Vaughelade, maître-sculpteur, originaire de Tours, habitant Mareuil-sur-le-Lay, en Bas-Poitou, lequel traita le 28 Janvier 1686, avec Jean Servant, curé de la Merlatière, pour la façon d'un autel en pierre de Charente, moyennant le prix de 400 livres.

D'après le traité cet autel devait être surmonté des statues de Saint-Etienne et de Saint-Jean l'Evangéliste, de deux pieds et demie de hauteur. Entre ces statues un *Baptême de Saint-Jean* ; à leurs pieds, deux chérubins et surmontant le tout un *Père Eternel* entouré de nuages.

Pour des motifs que nous ignorons le marché ne fut pas exécuté.

M. de Grandmaison est tenté de croire qu'il faut reconnaître dans Vaughelade, une mauvaise transcription du nom de Vangheluwen, car au XVII^e^ siècle, on ne trouve à Tours aucune trace de Vaughelade.

ARCHÉOLOGIE. — A propos de deux futs de colonne avec chapiteaux romans découverts récemment à Poitiers, notre confrère et ami M. Emile Ginot, vient de publier, dans les *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (1^er^ trimestre 1914, tiré à part 4 p. p. 1 grav.), une savante et très documentée étude intitulée : *Quelques restes de l'ancienne Léproserie de Saint-Lazare*, à Poitiers.

Grâce à la mise à jour de ces sculptures et à la science de M. Ginot qui connaît admirablement Poitiers, ses anciennes institutions et ses

Digitized by Google

monuments disparus, l'emplacement exact de la chapelle Saint-Ladre et du cimetière de la Maladrerie sont désormais connus.

— Dans le 1er fascicule des *Bulletins de la Société d'Emulation de la Vendée*, pour 1914, nous signalons : *Les stations de silex taillés des côtes de Vendée*, travail de M. Edmond Bocquier, que nous avons analysé sur tiré à part dans le précédent numéro de cette *Revue*.

De M. l'abbé Prouteau, un article sur *Saint-Hilaire-de-Talmont et le Veillon*, et de nôtre excellent collaborateur, M. l'abbé Baraud, un très intéressant travail sur *Notre-Dame-de-Monts*.

L'anonyme des *Soirées Vendéennes* donne également la suite de ses agréables récits et M. le capitaine Devic celle de son étude sur le *Recrutement en Vendée durant la période révolutionnaire*..

Le fascicule se termine par une note de M. Gosset, sur l'*Abbé Jean-Jacques Rousseau* (Extrait du journal *La Liberté*, du 11 Août 1912), et par le texte du contrat de *Mariage Royrand-Suzannet*, en 1789.

Histoire. — L'*Anjou historique*, de Juillet-Août 1914, contient deux articles intéressants pour l'histoire de la *Guerre de Vendée* :

1° L'interrogatotre d'un prisonnier vendéen nommé François Gelot, qui donne d'assez curieux renseignements sur l'organisation des armées vendéennes et nous apprend notamment que le costume des soldats rebelles se composait généralement d'une veste de siamoise et d'une grande culotte de même étoffe qu'ils choisissaient à leur goût, excepté d'Autichamps qui porte une redingote de drap bleu.

2° Un rapport de Benaben, sur la mission qui lui avait été confiée, à titre de commissaire près des armées, destinées à combattre les Vendéens (p. 41-65).

— A l'occasion de la mort de M. Charles de la Brunière, décédé le 23 Juin 1914, au château l'Espiardière, en Touvois, M. E. Gauvrit, consacre dans le *Publicateur* du 15 Juillet 1914, un article généalogique à la famille Servanteau de la Brunière et rappelle notamment que l'un de ses membres, Henri-Marie-François de la Brunière, chevalier de Saint-Louis, fut arrêté aux Tuileries, le 10 Août 1792, parmi les défenseurs de Louis XVI et échappa par miracle à la fureur révolutionnaire.

— Notre érudit collaborateur, M. Paul Le Grand, a publié dans le *Télégramme des provinces de l'Ouest*, de Nantes (Juin 1914), un très intéressant article sur la *Fête Dieu à Nantes*, de la Révolution à nos jours.

Digitized by Google

Nos Artistes Vendéens, — Le *Journal des Débats*, du 19 Juin, sous la signature de M. Edouard Sarradin, a consacré un élogieux article au peintre vendéen Charles Milcendeau.

Lettres. — Sous ce titre, *Le Régiment Chouan*, notre distingué compatriote, M. le capitaine de vaisseau Boyer, a dédié aux mânes des héros du 93e et du 293e d'infanterie, une poésie de fière allure, inspirée par le plus ardent patriotisme. En vente chez Robin, imprimeur-libraire à la Roche, au profit des ambulances de la Croix Rouge.

Signalons également la belle et entraînante chanson de marche, intitulée *Le Vin du Rhin*, composée par le bon poète docteur Gaston, actuellement médecin-major à l'un des hôpitaux de la Roche et qui a été publiée dans la *Vendée* du 6 Septembre.

— La librairie Mame, vient de faire paraître, de M. l'abbé A.-D. Poirier, professeur au séminaire de Mirville, un intéressant ouvrage intitulé : *La Révérende mère Saint-Benoît (Charlotte-Gabrielle Ranfray), fondatrice et première Supérieure générale de l'Institut des Ursulines de Jésus*, in-8° de xv-536 pages.

— Notre distingué confrère, M. le comte G. de Lafont de Savines, vient de faire paraître aux bureaux de la *Revue Antimaçonnique*, à Paris, 5, rue de l'Odéon, l'*Etat statistique des Juifs en 1914 dans l'Armée, la Magistrature, les diverses Administrations et dans le high-life Français d'après les documents israélites.*

Ce très précieux ouvrage, fruit de longues et patientes recherches, œuvre de science désintéressée et sereine, se recommande à l'attention de tous les chercheurs; les sociologues, les historiens, les économistes, les simples curieux pourront y puiser des indications de première main et des renseignements de la plus haute utilité.

— Vient de paraître : *Neuvaine à la Très Sainte-Vierge pour la France*, au temps de la guerre franco-allemande, par M. l'abbé Bertret, curé de Saint-Pierre-du-Chemin.

R. de Thiverçay.

Le Directeur-Gérant : René VALLETTE

FONTENAY-LE-COMTE. — IMPRIMERIE HENRI LUSSAUD

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MISSIONS D'ÉMIGRÉS

EN VENDÉE

LE COLONEL D'ANGELY

(*Suite*) (1)

La jeune sablaise avait demandé deux jours pour faire parvenir, dans le moindre délai, le courrier du colonel d'Angely aux généraux Vendéens, et deux jours pour rapporter la réponse, ce qui fixait son retour au 9 Août.

Le 9 elle n'était pas encore revenue ; M. d'Angely avait reçu de son correspondant de Bordeaux la nouvelle que le bateau de retour ne devait plus partir qu'entre le 12 et le 15 Août.

Le moment de son départ était arrivé. M. d'Angely rassura de son mieux Madame et Mesdemoiselles de Galway, qui vivaient dans les transes de l'attente et il leur confia les indications nécessaires pour donner des nouvelles en *style de convention*. Il laissa son adresse à Bordeaux et à la Haye, pour recevoir sa correspondance.

Peter Hansen, le petit commerçant danois, faisait ses adieux à la Rochelle qu'il quittait le 12 Août, à cinq heures du matin, il

(1) Voir le 3e fascicule de 1914.

Digitized by Google

arrivait le lendemain au soir à Bordeaux. Il y apprit que le départ de son navire était encore retardé.

Quelques jours après, le 21 Août, arriva de la Rochelle, le courrier si impatiemment attendu.

Le courrier contenait la réponse des généraux de la Vendée accompagnée d'une lettre d'envoi de Madame de Galway (1), en style convenu. M. d'Angely a laissé une copie de cette dernière lettre que nous donnons ici.

Copie de la lettre que Madame de Galway m'a ecrite en m'envoyant la lettre des Généraux de la Vendée, le 19 Août 1793.

Monsieur,

Persuadé de l'intérêt que vous prenez à tout ce qui me concerne, je vous fait part avec le plus grand plaisir de l'heureuse arrivée de *mon cher fils*, le 18 de ce mois après avoir essuyé du mal et bien des contretemps.

(Sous ce vocable de « mon cher fils », Madame de Galway, désigne la jeune fille des Sables. La lettre nous donne les incidents de sa mission).

Mais il n'y regarde pas de si près, ayant le plus grand désir de servir son pays ; j'avais craint qu'il ne m'eut joué quelque tour, mais on calomnie son civisme si ardent bien connu, il s'est parfaitement

(1) M. O'Kelly de Galway a l'obligeance de nous communiquer des documents sur la branche des Galway de la Rochelle, provenant des Archives départementales de la Charente-Inférieure. L'un de ces actes est daté du 17 Avril 1790. Il fait comparaître au présidial de la Rochelle, Demoiselle Marie-Anne Guillaume de Galway, mineure de 22 ans accomplis, fille de feu M. Antoine de Galway, chevalier, s[r] de Roberts Corons, et de Dame Marie-Anne de Labadie, ses père et mère, demeurant en cette ville, pour ordonner l'entérinement de ses lettres d'émancipation, obtenues en la Chancellerie du Palais à Paris. (Série B. 1521. 1789, 1790).

Un autre acte, daté de 1779, mentionne Alexandre-Etienne de Labadie, chevalier, s[r] de la Chaussetière, ancien colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis ; Patrice-Vincent-Alexandre de Labadie, chevalier, s[r] de la Chaussetière et d'Aunay, capitaine de vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis ; Marie-Anne de Labadie, veuve d'Antoine de Galway, chevalier et Louis-Jean-Baptiste de Labadie, chevalier, lientenant d'artillerie, frère et sœur. (Présidial de la Rochelle, série B, 17, 639).

L'acte de 1790, constate la présence à la Rochelle de la veuve d'un M. de Galway et de leur fille, âgée de 22 ans. Il nous permet d'identifier notre héroïne vendéenne de 1793, avec **Marie-Anne de Labadie,** veuve d'**Antoine de Galway.** Madame de Galway n'avait pas émigré et était restée à la Rochelle avec ses 3 filles.

Digitized by Google

soutenu, c'est par les Sables qu'il est arrivé, il a fait bien du chemin. Il y a cinq jours qu'il seroit ici s'il n'avoit été retenu par la piqueure d'un serpent qui lui a fait enfler la jambe extraordinairement, et lui a fait tenir le lit cinq jours. Mais là où il était, il a été parfaitement traité et a eu les plus grands soins, vous n'en pouvez douter, ayant eu à faire à de très bons citoyens, de manière qu'il n'en résultera, je l'espère aucune suite fâcheuse car il jouit d'une parfaite santé ; il m'a rapporté aussi qu'il avait couché une nuit dans un tronc d'arbre, mais rien de tout cela ne l'étonne, il a du cœur prêt à récidiver et à exécuter les ordres de ses généraux quand ils le commanderont ; il s'élève au dessus de tout, son zèle l'emporte pour tout sacrifier pour le service de sa patrie jusqu'au dernier soupir de sa vie, et versera jusqu'à la dernière goutte de son sang; son cœur répond à ses paroles ce qui me fait grand plaisir. J'aurais bien désiré vous en faire part de vive voix mais votre départ a été trop prompt. Votre amitié pour moi nous fera sans doute partager ma satisfaction. N'oubliez pas de me mander si vous avez reçu ses lettres, je crains qu'elles ne vous trouvent pas dans cet endroit.

J'ai l'honneur d'être.,.

Mme de Galway écrivait encore quelques jours après pour compléter les renseignements donnés dans sa lettre du 19. M. d'Angely avait déjà quitté Bordeaux et pris la mer. Il ne reçut cette lettre que beaucoup plus tard et la trouva entre les mains de son fils à la Haye.

Extraits d'une lettre de Mme de Galway, du 26 Août, adressée à M. Pleffel, à Bourdeaux, et que celui-ci m'a adressée à la Haye où je l'ai trouvée à mon arrivée.

Monsieur,

Vous aviez raison de me tranquiliser sur les nouvelles à venir de *mon fils (il s'agit toujours de la jeune sablaise)* si j'avais aussi bien calculé que vous, je ne me serais pas autant inquiétée. Je me suis empressée par tout l'intérêt que je me suis apperçu que vous y aviés pris de vous faire part dès le lendemain par ma lettre du 19 que j'espère que vous avez reçue, de toute ma satisfaction qui n'a pas été sans doute moindre pour vous; vous avez sçu la cause de son retard, il a eu l'honneur de voir et de parler au général et à ses collègues qui l'ont parfaitement reçu. Cependant après quelques informations, car ils se méfioient de l'ardeur du patriotisme d'un si jeune homme, mais ils ont été bientôt détrompés et l'ont honoré de

Digitized by Google

leur plus grande confiance, ayant reconnu parfaitement son civisme et le reconnaissant bien capable de servir sa patrie ; il a souvent demandé de vos nouvelles, il est allé aux Sables où il avait affaire; son mal à la jambe, dont je vous ay parlé, va beaucoup mieux. Sous peu de jours il se propose d'aller retrouver ses généraux qui le désirent et le lui ont fait promettre, il ne demande autre chose même au péril de sa vie que de coopérer à propager et soutenir le bonheur et la liberté de son pays ; plein de vigueur et d'énergie il remplira sa destinée.

J'ai bien reçu, Monsieur, vos lettres du 16 et du 18 qui m'ont fait grand plaisir et n'ont pas peu servi à me tranquilliser, bien loin de cesser ma correspondance avec vous...

Au moment où je vous écris je viens de recevoir votre lettre du 23, qui m'apprend que vous avez reçu vos effets, ce qui me fait grand plaisir (1).....

Les généraux vendéens avaient donc subi l'attrait que cette généreuse fille inspirait par son enthousiasme et son intrépidité. Ils lui firent promettre de revenir et de leur continuer son service d'émissaire.

Partie de la Rochelle dans la nuit du 3 Août, elle avait pu pénétrer dans la Vendée et rejoindre l'Etat-Major des généraux à Chantonnay. Cette piqûre de serpent, cette nuit passée dans un tronc d'arbre, la méfiance des généraux au premier abord, leur hésitation à répondre, disent assez les difficultés de toute nature qu'elle eût à vaincre pour arriver à son but.

M. d'Angely n'avait pas exagéré les obstacles qui fermaient à tous l'entrée en Vendée insurrectionnelle.

A la fin de Juillet la Vendée couvrait par des pointes fréquentes sur toutes ses frontières, les travaux de la moisson auxquels les Vendéens se livraient, le fusil à côté d'eux.

En ce commencement du mois d'Août la Vendée entrait en expédition et dirigeait ses forces sur Luçon où, le 30 Juillet, elle venait de subir un premier échec.

Le projet de prise de possession d'un port sur la côte du Poitou, était toujours dans l'esprit des généraux vendéens.

(1) Ces deux lettres sont aux Archives royales de Hollande.

Digitized by Google

Prendre Luçon c'était couper la communication du port des Sables jusqu'ici imprenable avec Niort et, isolés, les Sables tombaient aux mains des Vendéens (1).

Les bulletins de paroisse prescrivaient le rassemblement à Sainte-Hermine (2).

Tout le monde marchait sauf la division de M. de Bonchamps laissée sur les bords de la Loire (3)

Au rendez-vous se trouvaient les Angevins de M. d'Elbée, les Poitevins de MM. de Lescure et La Rochejacquelein, ceux de l'armée du centre sous M. de Royrand, les Pays-de-Retz de M. de Charette. Celui-ci sollicité de se joindre à l'expédition, n'arriva à Sainte-Hermine que le 12 au soir.

C'était un groupe de 20,000 hommes; l'effort était donc considérable et les espérances de succès étaient grandes.

C'est au conseil de Chantonnay (4), que la jeune fille des Sables comparut devant les généraux et leur remit la lettre de S. A. Sérénissime avec la lettre d'envoi de M. d'Angely.

Voici la réponse des généraux.

A Chantonnay, ce.....

Monsieur,

C'est avec le plus grand plaisir que nous avons reçu les nouvelles que vous avez bien voulu nous faire passer; toujours jaloux de saisir les occasions qui peuvent contribuer aux succès de la cause à laquelle nous nous sommes dévoués, nous nous empressons de répondre aux questions que vous nous faites de la part des puissances étrangères.

(1) Lettre du 18 Août 1793 des généraux Vendéens à M. de Gilliers. « Notre but était l'occupation du port des Sables-d'Olonne, qui serait fort » important pour nous ». Dom Chamard. *Correspondance inédite*, p. 11.

(2) Sainte-Hermine, au nord de Luçon.

(3) M. de Bonchamps couvrait la frontière nord du Pays conquis.

(4) M. l'abbé Deniau, toujours si précis, parlant du Conseil qui, avant Luçon, réunissait les généraux sous la présidence du généralissime, dit « qu'aucun document n'indique où se tint le Conseil. Est-ce aux Herbiers, au camp de l'Oie, à Chantonnay ou à Sainte-Hermine ? ». (*Histoire de la Guerre de la Vendée*, t II, p. 445, note 2).

La lettre serait le document inédit qui eut satisfait M. l'abbé Deniau en fixant ce point. Le Conseil qui précéda Luçon aurait été tenu à Chantonnay.

Digitized by Google

Une ferme volonté de rétablir notre religion dans toute sa splendeur, de remettre notre roi sur son trône, nous a mis les armes à la main, Dieu a béni nos efforts, partout la victoire a couronné la justice de notre cause. Si nous avons eu quelquefois des revers, ce n'a été que pour les réparer de la manière la plus éclatante. Deux cent mille hommes armés et décidés à vaincre ou à périr, plus de cent vingt pièces de canon de tous calibres composent nos forces. Ces secours, Monsieur, que vous avez la bonté de nous promettre de la part des puissances étrangères hâteront et assureront nos succès. Nous les recevrons avec une respectueuse reconnaissance. Nous serons enchantés de voir réunir à nous nos émigrés que nous attendons avec tant d'impatience et les braves étrangers qui combattent avec tant de générosité pour remettre le jeune rejeton de nos Rois sur le trône de ses ancêtres.

Nous avons l'honneur d'être avec un sincère attachement, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

D'Elbée, Donissan, Lescure, La Trémoille
Pce de Talmond, De La Rochejaquelein, fils,
Cher Desessart.

(d'une autre écriture)

Le général Gaston est mort depuis longtemps,

En sortant du conseil de Chantonnay, la jeune sablaise avait plié la précieuse lettre qu'elle venait de recevoir de manière à lui faire tenir le moins de surface possible (1), et la lettre des

(1) La lettre des généraux a été pliée en 20 parties pour former une moindre surface de 4 sur 6 centimètres. L'un des côtés a été enlevé par la moisissure ou ponr toute autre cause. Cette détérioration porte malheureusement sur la date qui a disparu. Par une fâcheuse coïncidence la copie de cette lettre que nous avons relevée à Londres au War Office a été déchirée et c'est justement la date qui manque. Nous pouvons essayer de la rétablir.

Les généraux sont arrivés le 10 Août à Chantonnay pour le Conseil et sont partis de Chantonnay pour Sainte-Hermine où ils dînent ensemble le 13 au soir. Ce qui limite la date du 10 au 12 au plus tard. M. de Charette, qui ne signe pas la lettre, n'a rejoint Chantonnay que le 12. On peut supposer que la lettre ou ne se trouve pas la signature de M. de Charette, était déjà écrite. Ce qui fixerait la date au 10 ou au 11 Août 1793.

Le cadre de ce petit récit ne comporte pas de longs commentaires historiques, cependant nous pouvons faire remarquer combien les documents tels que la lettre des généraux sont fertiles en déductions utiles à l'étude de l'insurrection et surtout en rectifications d'erreurs de faits très répandues.

Digitized by Google

généraux avait remplacé dans l'étui d'étoffe que les dames de Galway cousaient avec tant de gaîté, celle de son Altesse Sénérissime.

De la Rochelle la lettre était parvenue à Bordeaux et remise à M. d'Angely, sous une double enveloppe.

Au reçu de cette lettre, ce qui frappa d'abord M. d'Angely, ce fut son laconisme, et, fait bien plus grave pour l'agent de la Hollande, s'il n'était répondu que par ce court billet à sa lettre de six pages, il n'y avait aucune réponse à la proposition officielle, il n'y avait rien pour la démarche personnelle de S. A. S. le prince d'Orange près des généraux vendéens.

M. d'Angely trouvait qu'on agissait légèrement à l'égard de Leurs Hautes Puissances (1).

Le Conseil militaire avait mis dans sa réponse beaucoup de courtoisie et encore plus de politique.

Il plaçait en première ligne son droit indéniable de saisir toutes les occasions de succès, puis étendait la question de secours aux puissances autres que la Hollande, faisait une profession de foi de pur royalisme devant l'opinion extérieure qui croyait la Vendée monarchienne, fédéraliste ou constitutionnelle et promettait bon accueil aux émigrés dont on disait que la Vendée repoussait l'intervention. Et cependant la Vendée savait ce qu'elle avait à craindre des prétentions des émigrés et que le seul qui soit pour elle désirable était un prince du sang.

Sans doute, le Conseil militaire exagérait-il ses forces ? Mais n'était-ce pas le moyen d'inspirer la confiance en des forces supérieures, à ces puissances étrangères qui jusqu'ici avaient considéré cette insurrection de paysans armés pour leur foi religieuse et politique comme des rassemblements séditieux, entraînés par des meneurs sans aveu.

M. d'Angely estime que les généraux ont écrit une lettre dilatoire et sans consistance, pour ne rien révéler à l'ennemi

(1) LL. HH. PP. Leurs Hautes Puissances. Nom donné au gouvernement des Provinces-Unies.

Digitized by Google

dans le cas où elle tomberait entre ses mains. Ils n'ont voulu parler ni de leurs opérations, ni de leurs besoins et n'étaient pas fâchés que l'on crut qu'ils attendaient des secours.

C'est ainsi qu'il résolvait le problème. En réalité cette réponse était un refus.

Pour bien se rendre compte de l'état d'esprit des généraux à cet instant même de l'expédition sur Luçon, il faut voir les espérances qu'ils avaient mises dans cet effort militaire et le sentiment de certitude et de force qui les animait.

Le 14 Août, la Vendée subissait dans la plaine de Luçon une de ces déroutes soudaines et imprévues, auxquelles sont exposées des troupes qui manquent d'organisation et de préparation militaires.

Aussi lorsque, quatre jours après, M. de Tinteniac se présenta le 18 Août, devant le même conseil de guerre composé des mêmes généraux (1), à Châtillon, et qu'il remit le dossier de Gilliers, s'il rencontra au début les mêmes défiances que M. d'Angely, il sut les vaincre. Il réussit pour des motifs d'ordre divers, parmi lesquels on peut compter l'ascendant de la présence, qui manqua à M. d'Angely.

Celui-ci n'eût plus dès lors qu'une préoccupation et elle était grande, celle de soustraire la lettre des généraux de la Vendée aux recherches toujours imminentes.

Déjà à Rochefort, lors de son retour à Bordeaux, il avait été arrêté et conduit à la municipalité où il comparut devant quatre va nu pieds en chemise sale qui visitèrent pièce par pièce son porte-manteau et son sac de nuit. Ils lurent son passeport et demandèrent dans quel département était Husum. M. d'Angely répondit « du Nord », ce qui les satisfit amplement.

La qualité des autorités rendait ces visites arbitraires encore plus dangereuses que pénibles, il fallait s'en tirer par de la présence d'esprit et de l'à-propos.

(1) Le nombre d'officiers admis au Conseil avait été réduit selon les règles déterminées lors de l'élection de M. d'Elbée. Les nombreuses pièces produites au Conseil de Châtillon, du 18 Août, sont signées par ces cinq généraux, le Secrétaire militaire et les Membres du Conseil supérieur.

Digitized by Google

En arrivant à Bordeaux, il eût à débattre avec les membres du Comité des Subsistances les conditions d'un engagement de livraison de grains qu'il ne possédait pas. Mais ses clients du Comité mirent tant de clauses onéreuses au marché, qu'il refusa de contracter tout autre engagement si ce n'est avec son consul, M. von Hemmer, à qui seul il aurait affaire. Ces exigences le sortaient d'un mauvais pas.

D'ailleurs ce titre de commerçant commençait à lui peser, et les inconvénients devaient bientôt s'en faire sentir dans un pays et sous un régime où la dénonciation était devenue vertu civique.

L'ancien consul de Hollande, M. Meyer, le prit à part et l'avertit que dans son milieu de négociants bordelais, il était question de lui ; il était soupçonné, il n'était pas Peter Hansen, ayant de trop bonnes manières pour n'être qu'un négociant d'une petite ville de Holstein et, quoique il eût l'accent allemand, personne à Bordeaux ne parlait français aussi correctement que lui, ayant toujours le mot propre. Il passait pour un étrange et inquiétant personnage. Imprudence plus grave, M. van Hemmer lui ayant demandé des nouvelles d'un danois d'Husum, il avait répondu comme si l'individu existait encore et ce danois était mort depuis dix ans.

M. van Hemmer avait aussitôt écrit à Husum pour s'assurer si le nommé Peter Hansen y était réellement établi.

Le seul moyen de s'en tirer était d'avouer. Il fallut dire à M. Meyer qui il était et tous deux se rendirent chez M. van Hemmer pour lui faire la même confidence,

Ce consul était honnête homme, il assura M. d'Angely qu'il n'avait rien à craindre de lui ni des autres. Il n'avait parlé à aucun négociant qui ne fut aussi bon royaliste que lui, ce qui n'empêchait pas qu'il désirât infiniment le savoir bien loin et il l'embrassa de tout son cœur.

M. d'Angely nous dit combien il est difficile de soutenir jusqu'au bout, sans un faux pas, un personnage factice. Il lui semblait pourtant avoir bien choisi le sien. Il racontait partout que son père lui avait fait apprendre le français au sortir du

Digitized by Google

berceau et qu'ayant passé dix ans de sa jeunesse à Paris, il s'était perfectionné dans cette langue qu'il écrivait mieux que la sienne. Il se présentait comme un bon vivant, aimant la table, le bon vin, la gaîté, ayant une grande répugnance pour la politique et le militaire. Il ne parlait des militaires qu'avec cet esprit marchand qui ne les considère que comme des oisifs et des inutiles et montrait l'ignorance la plus crasse tant en guerre qu'en politique.

Ce rôle était facile à soutenir, mais « malgré les précautions et l'habileté que j'y ai mises, dit M. d'Angely, j'ai ressuscité un » mort et on sera forcé de convenir que personne n'a tort dans » cette affaire là que le mort ».

M. d'Angely n'en était pas plus tranquille, cette affaire pouvant parvenir aux oreilles d'un gredin qui eût été enchanté de bien mériter de la République en le faisant guillotiner.

La découverte de la lettre des généraux vendéens le perdait sans ressources, il avait hâte de voir arriver le moment du départ.

Le bâtiment qui devait l'emmener était le même avec lequel il était venu de Londres, *La Sally*. Le départ était fixé au 27 Août. Toute la journée du 26 fut occupée à obtenir son passeport et, d'après les formes usitées, à courir dix fois dans quatre bureaux.

L^t^-Colonel Marquis D'ELBÉE.

(*A suivre*).

Digitized by Google

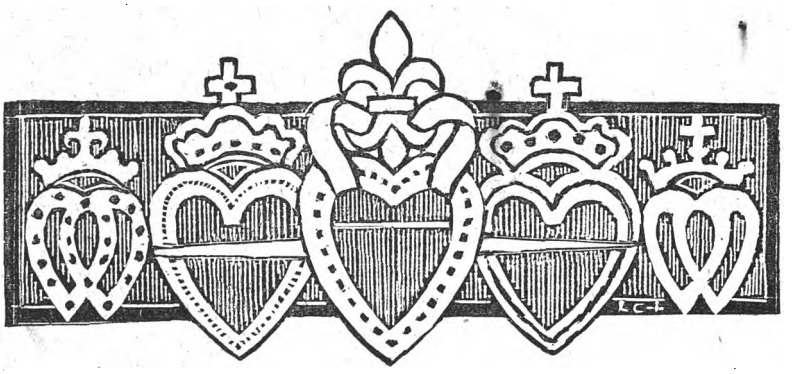

QUELQUES BAGUES ANCIENNES DU BAS-POITOU

De tous les bijoux dont l'homme et la femme se sont parés, depuis l'origine du monde, l'anneau est le seul qui soit sorti du rang de simple colifichet de coquetterie et qui ait en quelque sorte participé à la personnalité même de son possesseur.

L'anneau d'homme surtout, et principalement celui qui, fait, comme on dit vulgairement, « sur commande », a été façonné et orné exprès pour la main qui le porte, est presque toujours à la fois, comme un reflet fidèle, comme un signe révélateur de ce qu'est la personne au doigt de laquelle il brille. Il trahit sa puissance, son rang et quelquefois ses affections, la recherche ou la simplicité, la noblesse ou la vulgarité de ses goûts. Plus que tout autre l'anneau sigillaire, revêtu d'emblèmes de dignité, d'un blason de famille ou des premières lettres d'un nom, entre dans la vie de son maître et devient, par l'empreinte authentique laissée sur la cire, comme l'expression même de sa personnalité.

Aussi depuis l'origine des temps, toutes les races humaines,

Digitized by Google

toutes les classes des civilisations passées ou modernes ont accepté l'anneau en lui donnant des significations identiques : les pharaons et les rois des paganismes disparus en faisaient le sceau de leur pouvoir souverain ; ils le passaient au doigt de ceux qu'ils voulaient associer à leur puissance ; et dans ces mêmes âges, désormais si lointains, sur les bords des puits et des fontaines bibliques, ainsi que près des lauriers-roses d'Athènes et sous les pins des jardins de la Rome impériale les serments d'amour se scellaient, comme aujourd'hui, par le don et l'acceptation d'un anneau.

Aussi l'Eglise, qui rejette loin de ceux qui sont particulièrement siens, les frivolités vaniteuses conserve et bénit pour eux l'usage de l'anneau : elle l'impose aux plus humbles des vierges consacrées, elle le passe aux doigts des chefs de ses moines les plus austères, aux doigts de ses docteurs, de ses prélats, et c'est avec « l'Anneau du Pêcheur » que le Pontife suprême scelle, au nom du Dieu tout puissant, les actes souverains qui régissent le royaume des âmes.

Si intimement mêlés à la vie familiale et aux actes solennels de l'homme, il est des anneaux — et nous en connaissons en terre de Poitou — dont les histoires sont tragiques comme des drames, belles comme des songes ou merveilleuses comme des poèmes ; mais qu'il ait un passé émouvant et connu, qu'il sorte du mystère ténébreux des vieux tombeaux ou qu'il vienne simplement des jardins ou des champs, qu'il soit l'anneau de fer des épousailles romaines, la simple et légère bague des fiancés de tous les temps, frêle et fragile comme un serment d'amour, le robuste cercle de bronze armorié des vieux barons ou l'insigne d'or gemmé des prélats, tout anneau ancien demeure, pour l'Archéologie, l'Histoire, l'Art et le Traditionisme de la province où il a été trouvé, un document que les Archéologues ont le devoir de sauver.

C'est pourquoi j'ai cru pouvoir en fixer ici quelques-uns, d'époques et de genres très différents du reste, trouvés en Bas-Poitou, depuis quelques années.

Digitized by Google

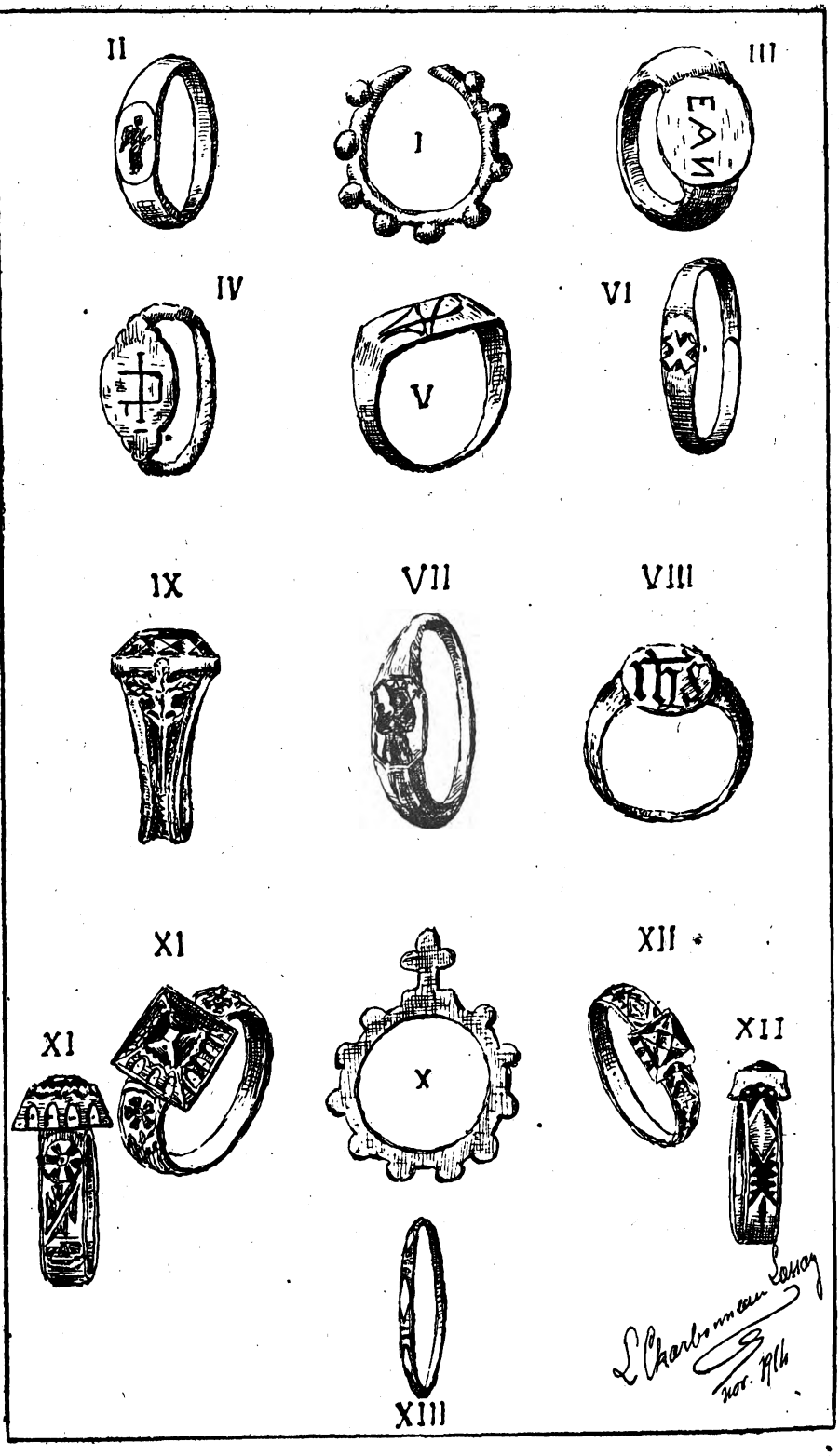

Digitized by Google

— I —

Bague préhistorique qui semble un alliage d'argent et d'étain ou de plomb, alliage un peu semblable d'aspect à celui des premières monnaies blanches anépigraphes des Gaulois Pictons.

Par sa forme ouverte et ses bouts en pointe cette bague se rapproche d'un bel anneau d'or de la collection Parenteau, de provenance poitevine du reste (1), et par les globules qui recouvrent extérieurement son cercle ouvert, elle n'est que la réduction d'un très intéressant bracelet de bronze du Musée de Saint-Germain-en-Laye (2).

Cet anneau qui fait partie de ma collection, a figuré à l'Exposition Universelle de 1900 où il a été attribué à la période dite hallstadtienne, commencement de l'âge préhistorique du fer, VIII-X^{e} siècles avant notre ère. Il provient de la station néolithique des Fourboutières, en Saint-Amand-sur-Sèvre (Deux-Sèvres), où il a été recueilli en même temps qu'une très intéressante pointe de flèche en bronze (3).

— II et III —

Très belles chevalières romaines en or ; elles proviennent des sépultures antiques d'Oulmes (Vendée).

Achetées sur place, cette année même, par M. le comte Raoul de Rochebrune, elles font aujourd'hui partie des superbes collections de la Court-Saint-Cyr.

L'une d'elle porte en gravure, sur un méplat ovale, une sorte de génie ailé ; l'autre, dont le cercle s'élargit en chaton quasi orbiculaire, donne à l'empreinte un N, un A et un Ꟃ rétrograde.

— IV —

Anneau sigillaire mérovingien en bronze, gravé d'un monogramme que forme un I traversant un G carré.

(1) F. Parenteau. *Inventaire archéologique*, p. 27, Pl. 11, n° 4.
(2) Cf. A. Parmentier. *Album historique*, fasc. I, p. 3.
(3) L. Charbonneau-Lassay. *La station néolithique des Fourboutières*, in. *Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris*, an. 1903, p. 65.

Digitized by Google

On trouve souvent des G de cette forme, plus ou moins étroits, dans l'épigraphie monumentale des deux époques franques (1) et l'anneau royal de Childéric où se lisait l'inscription *Childirici regis* offre un exemple de ce G, distingué du C par une petite barre verticale inférieure (2).

Le plat de cet anneau est terminé à chaque extrémité par une sorte de dégénérescence de ces globules que les orfèvres des VI^e^ et VII^e^ siècles groupaient si souvent par trois au même endroit; cette particularité chronologique qui s'accorde parfaitement avec la forme du G carré permet d'attribuer le bijou, sans grands risques d'erreur, à la fin du VII^e^ siècle ou au début du VIII^e^.

Trouvé à Curzon (Vendée), cet anneau appartient aujourd'hui à M. R. de Rochebrune.

— V —

L'anneau numéro V provient de la Petite-Boissière, près Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres). Il m'a été offert en 1899, ainsi que des perles mérovingiennes fort belles, par des fermiers de la terre de la Laiterie de Boissière, qui avaient recueilli ces divers objets, dans les cercueils de pierre exhumés lors de la construction de leur nouvelle église paroissiale.

Cet anneau d'homme est en cuivre rouge; c'est un exemplaire parfait de la forme dite « en étrier », fréquente aux temps mérovingiens. Son rectangle supérieur est chargé de lignes entrecroisées dont le sens m'a longtemps échappé.

Sur la cire l'empreinte de ces traits reproduit exactement le tracé des quatre principales lignes intérieures de la main gauche (3), — la seule dans laquelle les chiromanciens lisent l'avenir de l'homme : — *la ligne de vie* qui contourne la base du pouce ; *la ligne de chance* ou de *fatalité* qui partage verticalement la main ; *la ligne de cœur* qui souligne obliquement la base des

(1) Cf. R. P. C. de la Croix. *L'Hypogée-Martyrium de Poitiers.* Album, pl. XVI.

(2) Deloche. *Étude sur les anneaux sigillaires et autres des premiers siècles du Moyen-Age*, p. 189, n° CLXXIX.

(3) Daguésah. *Ce que disent les lignes de la main*, p. 23.

Digitized by Google

quatre doigts ; *la ligne de tête* qui traverse le milieu de la main ; plus une ligne secondaire, celle de *Mercure* (1), qui part du poignet pour aboutir au bas du petit doigt.

Il me semble que l'anneau très fruste de la Petite-Boissière serait un parfait document d'illustration pour le texte de saint Grégoire de Tours, lequel en maints endroits de son Histoire des Francs (2), nous représente ses contemporains comme si portés vers la divination que, non contents de consulter les magiciennes et les sorciers, ils se servaient aussi avec crédulité des Livres-Saints pour chercher à soulever le voile de l'avenir (3). Et contre ce désir de violer les impénétrables secrets divins, les efforts des Evêques et les défenses des Conciles échouèrent encore dans les siècles suivants (4).

C'est toujours le pauvre être humain qui se torture lui-même de l'angoissante question clamée par le poète.... « De quoi demain sera-t-il fait?... » et qui n'a pas assez de résignation et de fermeté chrétiennes pour se répondre simplement : De ce que Dieu voudra !...

Le chaton d'un splendide anneau d'or mérovingien trouvé à Mulsanne (Sarthe), et qui est figuré dans le très beau recueil de Deloche (5), complète le pauvre anneau en cuivre de la Boissière : Appuyé sur la haste de sa lance, debout devant la chiromancienne Betta, le guerrier Dromacius écoute les prévisions révélées par l'examen de sa main gauche encore ouverte...

Nos collections françaises sont trop pauvres en documents sur l'occultisme des temps mérovingiens pour que l'anneau de la Petite-Boissière n'ait pas un très grand intérêt.

(1) Ibid. p. 30.

(2) Grégoire de Tours. *Histoire ecclésiastique des Francs*, édit. de Guizot, t. I, L. IV., p. 189. Liv. V, p. 265. Liv. VII, p. 463, etc.

(3) Cf. Maurice Prou. *La Gaule mérovingienne*, p. 185.

(4) Cf. *Homelie de saint Eloi.* Apud d'Achery. *Spicileg*, t. V, p. 21. — *Superstitions condamnées par le concile de Leptines* (744), titre 14.

(5) Deloche. *Ouvrage cité*, p. 40, n° XLV.

Digitized by Google

— VI —

Bague mérovingienne en bronze, recouverte d'une superbe patine verte. Elle porte à sa partie supérieure, une petite croix à branches évasées dont la forme semblerait au premier abord indiquer la période romane. De nombreuses bagues franques, d'origine et de dates certaines, portent pourtant des croix semblables (1).

Par ailleurs des croix pattées, absolument pareilles figurent aussi sur les terres cuites mérovingiennes de Saint-Similien de Nantes (2) et de l'église primitive de Vertou (3), de même que parmi les sculptures de l'hypogée des Dunes de Poitiers (4) et sur plusieurs monnaies mérovingiennes de notre région.

Cette bague a été trouvée en 1895, dans le jardin du château de la Roussière, contigu à l'église de Saint-Maixent-de-Beugné (Deux-Sèvres), autour de laquelle des tombeaux mérovingiens ont été découverts. Je la tiens de feu M. le marquis de Cumont.

Faite d'une mince lame de bronze cintrée, cette bague n'est pas fermée, elle se termine par deux bouts arrondis et amincis qui se chevauchent.

— VII —

Cette bague sigillaire en bronze est une des plus intéressantes manifestations de l'iconographie mariale en Poitou. Avec elle nous sommes dans la plus belle période des arts gothiques : XIII^e-XIV^e siècles.

C'est l'époque où la Vierge, présente partout dans l'Art, dans la Littérature, dans la Musique, n'apparaît plus sous le ciseau des artistes que le sourire aux lèvres et la bonté dans les yeux ;

(1) Deloche. *Ouvrage cité*, n^os CLX, CLXI et CCLXXIX.

(2) Godard-Faultrier. *Inventaire du Musée Saint-Jean-d'Angers*, p. 430, n° 2, 546.

(3) Léon Maître. *Vertou avant le christanisme*, in *Revue du Bas-Poitou*, ann. 1896, p. 89. Pl.

(4) C. de la Croix. *L'Hypogée-Martyrium de Poitiers*, — Album, pl. XV, n° 22.

Digitized by Google

telles la « Vierge dorée » de Notre-Dame d'Amiens et la « Vierge souriante » de la cathédrale de Paris.

Si petite qu'elle soit, elle appartient à cette famille de vierges gothiques, celle que la main pieuse de l'orfèvre a ciselée en creux au chaton de l'anneau qui nous occupe.

Comme toutes les Vierges célèbres de son époque elle est à la fois Reine et Mère : son front porte la couronne, sa main droite — sur l'empreinte de cire — tient le sceptre fleurdelysé des Reines de France et, assis sur son bras gauche, l'Enfant divin lui tend la main.

Je dois cet anneau à l'amabilité de l'ancien secrétaire de mairie de Saint-Amand-sur-Sèvre (Deux-Sèvres), M. Plumant, qui l'avait recueilli au cours des travaux de construction dans l'école des filles, contigue à l'église de sa paroisse.

— VIII —

Bague du XV^e^ siècle, en bronze, non sigillaire.

Elle est marquée au chaton des trois lettres sacrées *I H S* qu'on a eu si souvent le tort d'interpréter par l'invocation : *Jesus hominum salvator.*

Le sigle *I H S*, surmonté d'une ligne horizontale abréviative, tel qu'il fut presque toujours figuré durant le Moyen-Age gothique et tel que notre bague le porte, n'est que l'abréviation du nom de Jésus (1) qui s'écrivait alors hiératiquement *IHESVS* (2).

De même que le monogramme marial gothique, formé de la combinaison d'un M et d'un R, il s'obtenait avec les seules consonnes du nom de Ihésus. Ce n'est qu'au XVI^e^ siècle que les trois lettres monogrammatiques *I H S* furent détournées de leur sens primitif. En effet, peu après leur fondation, les Jésuites, qui ne furent pas toujours des novateurs heureux dans l'art religieux, chargèrent le cachet de leur compagnie des trois lettres

(1) Cf. L. Cloquet : *Eléments d'Iconographie chrétienne*, p. 65.

(2) Exemple : la belle croix processionnelle du Vieux-Pouzauges, XII^e^ siècle, aujourd'hui au Musée de Nantes ; elle porte l'inscription : *I H S. NAZARENVS REX IVDEORVM.*

Digitized by Google

I H S, sans ligne abréviative, et surmontèrent d'une croix la barre transversale de l'*H* ; le tout fut interprété par *Jesus hominum salvator* (1). Notre bague, antérieure à la fondation de la Compagnie de Jésus, n'a rien à voir avec cette interprétation fantaisiste.

Cette bague vient des environs des Essarts (Vendée) ; je n'en connais pas la provenance exacte. Les anneaux semblables et les autres bijoux gothiques qui portent le sigle du Nom sacré sont fort nombreux dans les collections poitevines ; ils témoignent d'une espérance, d'une confiance très grandes dans le secours divin. C'était alors l'époque de foi ardente où les monnaies d'or de France portaient les mots : « *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat* », l'époque durant laquelle selon le précepte de saint Paul aux Philippiens, tout genoux fléchissait devant le Nom de Jésus-Christ. C'est pourquoi le sigle de ce nom nous apparaît si souvent alors sur les bijoux, avec le sens qu'il a sur la bague des Essarts, le sens de talisman.

Au moins ce talisman là découlait il d'une idée plus haute que nombre de prétendus et stupides porte-bonheur d'aujourd'hui.

— IX —

Superbe bague d'homme, de la fin de la Renaissance.

Elle a été trouvée au doigt d'un squelette de femme dans la chapelle de la cure de Treize-Vents (Vendée), ancienne chapelle seigneuriale des barons de la Boulaie où précédemment MM. le marquis de Cintré et Gabriel de Fontaines, ont découvert les sépultures des Echallart de la Boulaie.

Cet anneau est en vermeil, ciselé à jour ; son chaton qui sertit une pierre verte est soutenu de chaque côté par une large feuille, découpée comme celles du marronnier, et qui prend naissance à la fourche des deux cannelures dont le cercle annulaire est bordé. Je la dois à M. l'abbé Mabile, ancien curé de Treize-Vents.

(1) Cf. Mgr Barbier de Montault : *Traité d'iconographie chrétienne*, t. II, p. 102.

Digitized by Google

— X —

Patenôtre annulaire ou bague de prière, XVI[e] siècle. C'est un cercle plat en bronze surmonté d'une croix haussée et additionné en son pourtour de dix ressauts arrondis.

Elle se passait à l'index de l'une ou l'autre main et le pouce la faisait tourner à mesure que s'achevaient, comme sur une dizaine de chapelet, le *Pater* récité sur la Croix et l'*Ave* sur les grains du cercle.

J'ai recueilli cette bague à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée). Une autre toute semblable, comme matière, forme et dimension appartient à M. René Vallette et provient du jardin de sa maison de la Motte de Thiverçay, à Fontenay-le-Comte (1).

— XI et XII —

Très jolies bagues en argent émaillé de l'époque Henri IV et Louis XIII.

Le numéro XI provient de Vouvent (Vendée). Son chaton en forme de pyramide à base carrée porte, sur ses côtés, de petites arcatures remplies d'émail blanc ponctué de vert. La pierre est un grenat taillé également en pyramide tronquée. Le cercle est décoré d'une fleur d'argent entourée d'émail blanc.

Le numéro XII a été trouvé dans le terrain de l'ancien cimetière de Saint-Germain l'Aiguiller (Vendée). Le chaton est formé d'une cuvette carrée renfermant une pierre verte de même forme ; le cercle annulaire est chargé de ciselures ornementales remplies d'émail noir.

Ces deux bagues appartiennent à M. René Vallette.

— XIII —

Petit jonc en bronze décoré dans tout son pourtour de losanges séparés par des canelures transversales.

(1) J'en possède une autre en argent, ornée sur le cercle et les grains de points décoratifs. Elle a été trouvée à Loudun, au fonds d'un puits, en 1912.

Digitized by Google

Cette bague du XVII^e^ ou du XVIII^e^ siècle, me vient de Puy-Pin, en la Pommeraie-sur-Sèvre (Vendée).

Puissent ces lignes, en conservant le souvenir et l'image de ces pauvres anneaux si vieux, être une contribution utile à l'étude du Bijou en Bas-Poitou. L'ancien bijou populaire surtout nous apprend beaucoup sur l'époque qui l'a vu fondre ou ciseler et nous ne pouvons que gagner à bien connaître l'habileté, le sens artistique des artisans d'autrefois et les goûts religieux ou profanes de ceux qui nous ont précédé dans la vie.

L. CHARBONNEAU-LASSAY.

Novembre 1914.

Bague romaine trouvée au Bernard (Vendée), (collection Parenteau),

Digitized by Google

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(*Suite*) (1)

Nous devons à l'extrême obligeance de notre ami, M. Gabriel Gambier, notaire à Fontenay, qui s'en est rendu acquéreur, communication de ces pages inédites de la remarquable étude (hélas ! inachevée), de notre si regretté collaborateur, Edgard Bourloton. En les publiant, nous sommes heureux d'être agréable à nos lecteurs, et de rendre en même temps un nouvel hommage à la mémoire de celui qui les traça.

R. V.

LES SABLES-D'OLONNE

Ancien diocèse de Luçon. — Ancien doyenné de Talmont. Chef-lieu de District. — Chef-lieu de Canton.

Boitel (*Charles-Joseph*), curé de Notre-Dame des Sables.

Né à Noyon (Oise), le 14 Mai 1745, des époux Joseph-Adrien Boitel et Marie-Madeleine Marest, il prit possession de la cure des Sables, le 25 Août 1776 ; il était arrivé aux Sables le 19 du même mois.

Au début de la Révolution, le curé des Sables consentit à faire partie de l'administration municipale de la Ville (2), mais, dès

(1) Voir le 2e fascicule de 1911.

(2) Le 14 Août 1789. M. Boitel, curé des Sables, propose à la municipalité d'incorporer le clergé dans la garde nationale ; cette proposition est rejetée.

Digitized by Google

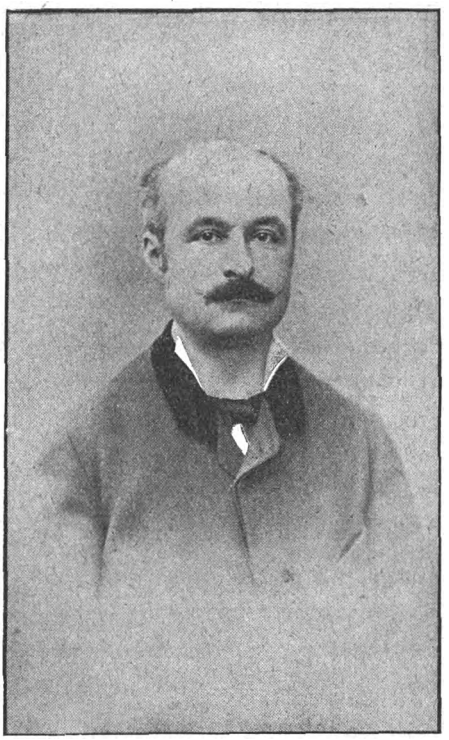

Portrait D'EDGAR BOURLOTON
(D'après un cliché ancien)

Digitized by Google

les premières tendances de la Révolution, il s'empressa de démissionner.

Pour le malheur de l'Eglise et de la France, Louis XVI avait eu la faiblesse de donner sa sanction à la Constitution civile du clergé ; le serment schismatique était exigible de tous les prêtres dans le ministère pastoral. Après l'avoir énergiquement refusé à l'Assemblée constituante, l'évêque de Luçon écrivit à son clergé pour le détourner de ce serment. Sa lettre circulaire venait d'arriver aux Sables et y fut bientôt connue. La municipalité s'efforça en vain d'en détruire les copies et adressa aussitôt une proclamation à ses administrés pour la contredire et la combattre.

A peine eût-elle reçu le texte de la loi qui obligeait les prêtres à la prestation du serment qu'elle la fit afficher sur les portes de l'Eglise. Mais, dès le lendemain, au matin, 7 Février, des femmes entrant à la messe, apperçoivent l'affiche, et, avec une sainte indignation, n'hésitent point à l'arracher et à la mettre en pièces (1).

C'est le 21 dudit mois de Février 1791 que les ecclésiastiques des Sables seront requis de se conformer à la loi ; ils se réunissent pour s'entendre à ce sujet, sous la présidence de M. Boitel. Tous sont résolus, sans exception, de demeurer fidèles à l'Eglise : les vicaires, aumôniers et prêtres habitués déclarent qu'ils ne se présenteront même pas devant la municipalité au jour assigné. Non moins fermes dans leur foi, les curés des Sables et de la Chaume, pour témoigner de leur esprit de conciliation, prêteront le serment restrictif, à l'exemple de Monseigneur de Mercy, leur évêque, bien que le serment, fait dans ces conditions, doive être rejeté conformément à la loi.

Tout se passa, le 21 Février, suivant les résolutions prises.

« Le maire de la municipalité des Sables, soussigné, donne » avis à M. le Procureur syndic de son district que nonobstant la » publication faite régulièrement en la ditte municipalité le 6 du » mois de Février, du décret de l'Assemblée nationale du

(1) Registre des délibérations de la municipalité des Sables.

Digitized by Google

» 27 Novembre 1790, sanctionné par le roi le 26 Décembre de la » même année et reçu par la municipalité le 4 Février, MM. Boi- » tel et Deau, l'un curé de Notre-Dame, l'autre de Saint-Nicolas, » paroisses de cette ville, ne se sont présentés à la municipalité » que pour offrir un serment avec restriction, lequel a été rejeté » conformément au décret de l'Assemblée nationale du 4 Janvier » dernier, relatif au serment des ecclésiastiques. Quant aux » autres fonctionnaires publics de cette ville, savoir MM. Gour- » din, Chauviteau et Bréchard, vicaires de ladite paroisse » Notre-Dame, ainsi que d'Arnaud, vicaire de Saint-Nicolas, » Boulineau, aumônier de l'hôpital, et Guyard, aumônier des » religieuses Bénédictines, il n'ont fait aucune offre de prêter le » serment prescrit par ledit décret.

» Aux Sables, ce 21 Février mil sept cent quatre-vingt-onze.

» (Signé) Gaudin, maire ».

Aux termes de la loi, M. Boitel, par le fait du refus de serment, était déchu de sa cure, et l'assemblée électorale allait avoir à nommer à sa place un prêtre assermenté. En attendant, le curé non conformiste continuait ses fonctions. Dans des conditions aussi critiques, aucun prédicateur ne fut demandé pour la station du Carême. M. Boitel se garda bien d'inviter un religieux assermenté, et, d'autre part, la municipalité, ni le district n'eussent accepté qu'un prédicateur non conformiste parût dans la chaire,

Le curé de la Chaume n'agit pas autrement. Les pharisiens de la municipalité se plaignirent de n'avoir pas, cette année, de station quadragésimale, et, en généreux humanitaires, ils prirent, le 10 Mars, une délibération par laquelle ils invitaient les fabriques des deux paroisses à employer l'argent destiné aux prédicateurs en achat de pain pour les pauvres (1).

A l'approche des élections, la population sablaise, très attachée à son curé, ne faisait point mystère de ses antipathies pour les pasteurs instrus que la loi lui imposait. Le 21 Mars, voici qu'une dénonciation est portée à la municipalité contre une blanchisseuse, la fille Frappier, qui a dit sa façon de penser en termes

(1) Registre des délibérations de la municipalité.

Digitized by Google

un peu vifs. Cette lavandière a déclaré, paraît-il, que le jour où s'assembleraient les électeurs pour nommer à la place des prêtres qui ont refusé le serment, il y aurait des potences toutes prêtes pour, en sortant de l'église, y attacher toute la municipalité, et que les paroisses voisines se réuniraient pour procéder à cette opération, et que les femmes qui ne voudraient pas se révolter elle les couperait en morceaux (1).

Aussi, le 22 Mars, qui était un dimanche, fut-il déployé aux Sables tout un appareil militaire : toute la troupe était sur pied ; des patrouilles parcouraient la ville en tout sens ; sept cavaliers, le sabre nu, suivis de vingt-cinq grenadiers, allaient et venaient dans tous les quartiers ; c'est que l'assemblée électorale procédait, ce jour-là, au choix des curés jureurs, et la municipalité tenait, pour ce motif, à intimider le peuple. Il n'y eut pas d'émeute, mais beaucoup de murmures lorsque l'élection du prêtre Girard, curé de la Ferrière, à la cure de Notre-Dame des Sables, fut notifiée aux habitants. La prise de possession eut lieu le Dimanche 19 Juin. Les troupes et les autorités constituées seules assistèrent à la cérémonie ; l'intrus ne réussit jamais à séduire cette infortunée paroisse, et il fut bientôt pour tous un objet d'animadversion et de mépris (2).

Malgré la protection officielle accordée à l'intrus, les fidèles restaient attachés de cœur au pasteur légitime. M. Boitel continuait à exercer en secret, avec un zèle infatigable, les fonctions de son ministère.

Le 29 Février 1792, à la requête du sieur Bréchard, juge du tribunal du District, il (3) obtenait une suspension des poursuites

(1) Registre des délibérations de la municipalité.

(2) Voir la notice de l'intrus Girard, paroisse de la Ferrière, canton des Essarts

(3) Du jeudi 18 Mars 1792.

« Requête présentée par le sieur Bréchard au nom de M. Boitel, tendant » à suspendre les poursuites contre ledit Boitel pour son don patriotique.

» Vu la dite requête, attendu que le sieur Boitel a présenté une pétition » tendant à obtenir une modération de sa contribution patriotique, que » la dite pétition expédiée au département n'est pas de retour,

» Le Directoire, ouï le procureur syndic, est d'avis que les poursuites » contre ledit Boitel doivent être suspendues jusqu'au moment où le département aura transmis le résultat de la pétition du sieur Boitel ».

Digitized by Google

faites contre lui au sujet du don patriotique ; et le 19 Mars suivant (1), arrêtait même qu'il serait délivré 500 livres au sieur Boitel pour deux trimestres et onze jours de secours alimentaires attribués par la loi du 13 Février 1792 aux prêtres réfractaires remplacés. On ne le voit plus, quoiqu'il en soit, figurer sur les états de paiements du receveur du District, depuis le 29 Janvier 1791.

On dépose, entre autres dénonciations faites contre les prêtres de la ville, à la municipalité, dans sa séance du 4 Juin 1792, plusieurs faits graves contre le ci-devant curé des Sables.

« Le sieur Boitel, qui avait affecté d'être invisible aux yeux » des patriotes et que l'on croyait absent, était au contraire » habitant la ville. Le sieur Gaudin affirme qu'il l'a vu hier soir, » sur les onze heures, entrer dans une maison près de celle qu'il » habite, et qu'il n'était pas le seul qui l'avait vu, qu'il a été vu, » en effet, par plusieurs personnes de son quartier entrer dans » sa maison, et que cette maison, dont il n'avait passé le bail » que jusqu'à la Saint-Jean, il l'avait, au dire de plusieurs per- » sonnes, renouvelé pour un an, qu'il y avait à en conclure que » le sieur Boitel n'avait pas perdu l'espérance de rentrer dans » ses premiers droits, et qu'il ne persistait à résider aux environs » ou dans le sein même de la ville que pour mieux aveugler les » citoyens et les entretenir continuellement dans une espérance » prochaine de la contre révolution, et persuader aux citoyens » crédules et fanatiques qu'il ne tarderait pas à revenir au milieu » d'eux et dans sa première qualité du curé des Sables ».

On ajoute que Boitel et Gourdin, son vicaire, parcourent les différentes communes du District, y sèment le trouble et la discorde, égarent le peuple et le provoquent à la révolte contre les autorités constituées. D'ailleurs, les précautions qu'ils prennent pour se dérober à la vue, annoncent leur coupable influence et leurs sinistres projets.

(1) 19 Mars 1792. — Requête du sieur Boitel, tendant à obtenir le traitement de 500 livres attribué aux prêtres réfractaires.
Le Directoire lui accorde, conformément à la loi du 18 Février 1790, deux trimestres dudit secours alimentaire.

Digitized by Google

« Sur quoi, le Procureur de la commune, considérant qu'il est » presque impossible d'atteindre et de dévoiler les menées sour- » des et perfides des différents prêtres réfractaires des Sables » dont la conduite se cache dans les ombres du mystère et au » tribunal de la confession, arrête qu'ils seront arrêtés et conduits » à Fontenay ».

Les prêtres des Sables furent, en effet, saisis et conduits sous bonne escorte à Fontenay. Quant à MM. Boitel et Gourdin, ils furent assez heureux pour se soustraire à toutes les recherches,

Faute de mieux, on les dénonça au Directoire de la Vendée qui prit un arrêté contre les deux réfractaires dans sa séance du 6 Juin.

.... « Les sieurs Boitel et Gourdain seront tenus de se rendre » dans huitaine au chef-lieu du Département, et, sur leur refus, » ils y seront conduits par la force armée. Le Directoire du » District et la municipalité des Sables sont, en conséquence, » autorisés, ce délai passé, de faire faire toutes les perquisitions » nécessaires pour l'exécution du présent arrêté contre les sieurs » Boitel et Gourdin, lesquels seront également tenus à tout ce » qui est prescrit par l'arrêté du 9 Mars ».

La police fut sur pied, mais les prêtres Boitel et Gourdin déjouaient si bien toutes les recherches qu'ils restaient insaisissables.

Un jour, M. Boitel est enfin dépisté, on va le cerner et mettre enfin la main sur lui. Les membres du Conseil général de la commune des Sables réunis le 27 Juillet, en séance de surveillance permanente, sont triomphants. Ils s'empressent de faire part de leur joie aux membres du District :

Messieurs,

« Dans les journées de mercredi et de jeudi, le sieur Boitel a » été vu à l'hôpital, et sa domestique y a fait au moins quarante » tours. Il couche, dit on, aux religieuses, où il se rend entre » onze heures et minuit. Ou soupçonne aussi plusieurs autres » coquins de prêtres de cette espèce à l'hôpital ».

Signé : P. Gaudin j^e^, maire ; Rouillé, proc. de la C^ne^ ; Corbier, notable ; Laisné, fils aîné ; Aymon, secrétaire.

Digitized by Google

Il fut répondu le même jour et pris un arrêté en conséquence.

Le plan de campagne proposé par le District est accueilli avec un joyeux empressement par nos municipaux.

Les Sables-d'Olonne, le 27 Juillet 1792.

Messieurs,

« Conformément à vos intentions, six commissaires du Con-» seil général de la commune accompagneront ceux du District, » dans l'expédition dirigée contre le sieur Boitel et autres. Nous » vous attendons à 4 heures précises à la maison commune, où » nous nous rendrons à l'administration pour nous réunir à » vous, si cela vous paraît convenable.

» Les membres du Conseil général de la commune, réunis en » séance permanente de surveillance ».

Signé : BERMOND, off^er^ m^al^; P. GAUDIN j^e^, maire,

Sur les cinq heures du soir, MM. Mercereau et Biret, membres du District, se transportent avec les commissaires de la commune dans les maisons où l'on croit le sieur Boitel réfugié (1). Il est là, il va être pris, lorsque deux vigoureux marins l'étendent rapidement sur une voile dont ils l'enveloppent, se le placent sur les épaules, et, de leurs pas lourd et cadencé, traversent la ligne de leurs ennemis sans défiance, et vont déposer dans un bateau du port leur précieux fardeau ; incontinent, ils voguent vers la rade et remettent M. Boitel à un chasse-marée breton, chargé de sel, affrété par le négociant Cavois, de Saint-Gilles.

Le mémoire de M. Paillaud, curé de Nieul-le-Dolent, signale parmi les prêtre français qu'on voyait arriver tous les jours à Vittoria, MM. Boitel, curé des Sables, et Deau, curé de la Chaume.

Dans le manuscrit du père Delaroze, récollet du couvent des Robinières, on trouve plusieurs lettres à lui adressées par l'évêque de la Rochelle. Ce religieux, après avoir été quelque temps en Espagne dans une maison de son ordre, reçut l'hospitalité en portugal, dans le palais même de l'évêque de Braga.

(1) Séance du 27 Juillet du District des Sables.

Digitized by Google

L'évêque de la Rochelle lui écrivait le 12 Décembre 1794 :

« J'ai partagé votre satisfaction particulière lorsque vous vous » êtes en quelque sorte réuni avec M. votre oncle, curé de la » Mothe-Achard, et M. le curé des Sables et son vicaire, placés » à si peu de distance de Braga. Je partage leur reconnaissance » pour M. le duc de Luxembourg qui leur a procuré cet honora- » ble asile ».

C'est donc à Braga, en Portugal, que MM. Boitel, Deau, Lansier et Gourdin ou Bréchard, passèrent les années de leur exil.

Comme on le verra par les documents ci-après, le mobilier de M. Boitel avait été également l'objet de recherches, d'ailleurs inutiles :

Les Sables, 12 Ventose, l'an 2 de la République, une et indivisible.

« Regain, commissaire du Conseil général de la commune des » Sables.

» Aux membres du Comité de surveillance révolutionnaire de » la même commune.

» J'ai été nommé commissaire pour l'exécution d'un arrêté du » District aux fins de découvrir les meubles des prêtres déportés, » émigrés, etc. Il serait nécessaire, pour découvrir ceux de » Boitel, d'interroger sa domestique, maintenant à la maison » d'arrêt, sur votre ordre. Les intérêts de la République exigent » que cette fille soit conduite à la maison commune sous bonne » et sure garde pour y être interrogée. Je crois que votre con- » sentement est nécessaire à ce sujet; veuillez promptement » m'instruire de votre détermination.

» Salut et vive la République une et indivisible ».

REGAIN, commissaire.

Onze Floréal an III.

« Directoire du Département,

« Vu la pétition présentée par le citoyen Mathurin Perrocheau, » menuisier, de la commune des Sables, par laquelle il demande » la libre jouissance des meubles et effets qu'il a acquis légale-

Digitized by Google

» ment du citoyen Joseph Boistel, ci-devant curé des Sables, et » que l'agent national de ce District se propose de faire vendre,

» Vu pareillement le certificat de la municipalité des Sables, du 15 Pluviose dernier, ensemble l'avis du District des Sables donné le 13 Ventose aussi dernier,

» Le Directoire du Département,

» Ouï, le procureur général syndic,

» Considérant qu'il est constant que le pétitionnaire a acheté » au mois de Juin 1791 (vieux style), différents meubles et effets » de Boitel qui ont été conduits chez lui à la même époque en » plein jour et à la vue des voisins,

» Considérant qu'aucnne loi ne deffendait aux prêtres inser- » mentés de disposer de leurs meubles, que ceux achetés par le » pétitionnaire l'ont été avec la plus grande sincérité et par la » garantie des lois, conformément à celles des 22 et 23 Floréal,

» Arrête que la vente faite au pétitionnaire par Boitel de » ses meubles et effets, a sa pleine exécution ; en conséquence, » que le citoyen Mathurin Perrocheau en disposera à son gré ».

Le 25 Février 1801, un habitant des Sables écrivait au citoyen Cavoleau, secrétaire-général du préfet de la Vendée :

« Je sais que vous êtes très obligeant. Je ne connais que vous » pour rendre à la ville des Sables un très grand service, c'est » de faciliter l'entrée en France à notre curé, Joseph-Charles » Boitel, qui est en Espagne. Il me marque qu'il viendrait volon- » tiers, mais il craint d'être obligé de faire une chose qui lui » répugne jusqu'à ce que le Saint-Père ait parlé.

» Dites-moi en ami, si, comme curé vendéen, il ne peut pas » être dispensé de la promesse de fidélité ? et si, par votre » médiation auprès du préfet, il peut venir en assurance sans » être astreint à cette formalité. Faites-moi le plaisir de me » donner votre avis là-dessus et la marche qu'il faut qu'il prenne » pour venir parmi nous, et pour n'être pas inquiété en route » soit par les administrateurs ou la gendarmerie. Il lui faut un » passeport : ayez la bonté de me l'envoyer afin que je l'en

Digitized by Google

» instruise et luy fasse passer de suite. Vous m'obligerez infini-
» ment, et en seray très reconnaissant.

» J'attends votre réponse, et ay l'honneur d'être bien sincère-
ment, citoyen et ami, votre concitoyen,

» COUGNAUD ».

Le curé des Sables ne dut point être dispensé de la promesse de fidélité rigoureusement exigée de tous les prêtres déportés. On ne leur délivrait un passe-port qu'après avoir reçu, au préalable et par écrit, cette promesse de fidélité à la constitution de l'an VIII.

Les habitants des Sables décernèrent à leur curé, lorsqu'il rentra dans sa paroisse, un véritable triomphe.

M. Boitel administra sa paroisse jusqu'en 1810 ; à cette époque, ses infirmités l'obligèrent à donner sa démission. Il continua à habiter la maison presbytérale avec son successeur, M. Vrignaud ; il y mourut, âgé de 67 ans, le 27 Octobre 1811, à 6 heures et demie du soir.

« L'un des prêtres les plus recommandables du diocèse par » ses mœurs et son instruction, dit une note administrative de » 1805, se montrant en toute occasion soumis au Gouvernement ».

EDGAR BOURLOTON.

(A suivre).

Digitized by Google

LA CHUTE DU CLOCHER DE LUÇON

ANTÉRIEUR A LA PYRAMIDE

(3 Février 1865)

GUY-ALFRED RICHARD, archiviste honoraire de la Vienne, doit être considéré comme le fondateur de la Société des *Archives Historiques du Poitou*, qui depuis longtemps l'avait élevé à la présidence, lorsqu'il décéda, regretté de tous, le 20 Décembre 1914, en sa demeure, rue du Puygareau, à Poitiers.

Plusieurs années avant que le déclin de sa santé ne l'eût contraint à demander sa mise à la retraite, mon cher cousin me chargeait de relever, pour le plus prochain volume de miscellanées des Mémoires des *Archives historiques*, les faits les plus importants relatés dans le *Livre de raison* d'Anthoyne Jamonneau, marchand à Fontenay-le-Comte, époux depuis le 4 Mai 1550, d'Anne Rapin, sœur de Nicolas Rapin, plus tard grand prévôt de la connétablie de France et l'un des auteurs de la *Satire Ménippée*, alliance qui n'empêcha pas le beau-frère du seigneur de Terre-Neuve de devenir un fervent adepte du protestantisme.

Quoique mon travail dût être livré à court délai, ce *Livre de famille* d'Anthoyne Jamonneau et de ses descendants, est resté, inédit. L'impression des miscellanées ayant été, malgré la bonne volonté de tous, retardée jusqu'à ce jour.

Le modeste chroniqueur ne nous dit rien de ses auteurs, ni de ses ancêtres, seul, un frère, appelé Vincent, qui semble avoir aussi habité Fontenay, figure au *Journal* comme parrain

Digitized by Google

de Marie Jamonneau, aînée des 17 enfants issus d'Anne Rapin (1).

La dite Marie naquit à Fontenay, le 25 Janvier 1551, elle épousa le 13 Avril 1585, Christophe Besnier, auquel elle ne donna que deux fils Jacques et Jean, tous deux natifs de Sainte-Hermine.

Jacques Besnier dont la naissance est du 3 Mars 1592, s'unit, le 17 Juin 1613, dans l'église Saint-André, de Niort, à Jehanne Arnauldet, dont la postérité se relève à 13 rejetons.

Le premier de tous, Anthoine Besnier, vint au monde à Niort, le 12 Mars 1615 et se maria le 13 Janvier 1653, à l'Eglise Saint-Philbert de Luçon avec Marie Clavier, qui le rendit père de 10 enfants.

Anthoine Besnier semble être décédé vers 1670, année après laquelle le Livre de famille n'est plus continué.

Nous n'en sommes venus jusque-là que pour relever la date précise de la chute du vieux clocher de Luçon antérieur à la flèche érigée par Toscane, qui paraît n'avoir jamais été donnée.

« L'an de grâce 1665 et le 3e jour de Febvrier, environ sur les 2 à 3 heures après midy, le *clochier de cette ville de Luçon* (2), s'aflaisa par terre ou autrement parlant cheut ou tomba par terre et n'ai appris que personne soit acablé soubs les ruines, ne heu, ou souffert aucun mal, rupture, ne mort »;

(Antoine Besnier, suite du journal d'Anthoyne Jamonneau, 7). Cabinet de feu Alfred Richard, archiviste de la Vienne ».

(1) B. Fillon a cru reconnaître dans Démosthènes Jamonneau, fils d'Anthoyne et d'Anne Rapin, le *capitaine Jamonneau* au service d'Henri de Navarre, en 1587.

Recherches sur Fontenay, I, 185, n. 2.

Démosthènes Jamonneau, signa avec Hugues Jamonneau, dont la filiation n'est pas connue, et plusieurs autres, une demande en remboursement au roi de Navarre pour sommes induement payées par la ville pendant l'occupation Huguenote. Id. 207.

(2) On est sans indications précises sur l'architecture de ce vieux chocher qui dès 1657 menaçait ruine.

R. P. Ingold. *Paysages et Monuments du Poitou. Luçon et Saint-Michel-en-l'Herm*, p. 19.

Léo Desaivre.

Digitized by Google

AUX MORTS DE 1914-15

In memoriam amicorum multorum.

O vous tous qui mourez pour la terre de France,
Vous surtout ô héros dont la tombe est sans nom,
Sillon qu'on a creusé parmi d'autres sillons,
Vous êtes l'immortelle et glorieuse semence !

Anonymes martyrs de la tuerie immense,
Qui, pour nous conserver nos natals horizons,
Fleuves, coteaux, forêts, plaines, et nos maisons,
Avez sacrifié la plus douce existence,

Vous vivrez à jamais, mêlés à notre sol.
Les blés futurs auront dans leur ondoiement mol
Les derniers souffles de vos brèves agonies.

Votre sang rougira les grappes des ceps tors ;
Et vous serez ainsi le vin, le pain des forts
Pour vos fils et leurs fils, éternelles hosties !

Albert HENNEQUIN.

Meaux, Novembre 1914.

Digitized by Google

En feuilletant les anciens Registres

DE SAINT-JEAN DE BOURNEAU

Je n'apprendrai à personne l'intérêt considérable que présente l'étude des anciens registres paroissiaux et les précieux renseignements qu'on peut y rencontrer pour l'histoire de nos provinces.

Mais de tous ceux qui — hélas ! trop rares, — ont survécu en Bas-Poitou à nos luttes religieuses ou civiles, je n'en sache guère de plus curieux que ceux de la paroisse Saint-Jean de Bourneau (1) dont je dois la communication à mon ami M. Raymond de Fontaines.

Ces registres, pieusement abrités sous le manteau d'un antique missel, vont de l'année 1769 à l'année 1781, et sont l'œuvre du prieur curé Poupeau, prêtre à coup sûr intelligent et qui avait compris tous les services que peuvent rendre aux historiens de l'avenir ces chroniques paroissiales, écrites au jour le jour par les témoins ou les acteurs eux-mêmes des faits relatés.

(1) La terre de Bourneau, qui dépendait à l'époque féodale de la seigneurie de Vouvent, a successivement appartenu aux seigneurs de Cerizay, aux Chasteigner, aux La Ramée et aux Puy du Fou, ce qui explique la présence des armes de cette dernière maison dans l'intérieur de l'Eglise, et au sommet du joli bénitier Renaissance de la chapelle funéraire (*de gueule à trois macles d'argent*).

Digitized by Google

1770

Les premiers faits dignes d'être relevés datent de cette époque. Je cite textuellement :

L'onze Février 1770, j'ai achetté et fait faire une chappe pour servir aux officiers de l'église de Bourneau ; les religieuses de Notre-Dame de Fontenay (1) l'ont fait gratis ; elle nous a coûté quatre-vingt-dix livres.

Signé : POUPEAU, prêtre prieur,
Curé de Bourneau.

Le 2 Mars 1770, j'ai fait ouvrir le vitral qui donne dans la sacristie de nostre église, ainsy que celuy qui est à costé de la petite porte ; pour toute dépense nous avons payé au vitrier quatre-vingt-dix-huit livres ; par le moyen des questes j'ay procuré à ma pauvre église ce que le revenu de la fabrique ne peut faire.

A Bourneau, ce 15 Juin 1770.

POUPEAU prêtre, prieur curé.

Remarques. — Dans une déclaration rendue au prieur de Cheffois, par M. Jean You, le sept Juillet mil six cent, on voit que M. Jean Rousseau était son prédécesseur. On trouvera la preuve de cecy par un acte que fit vidimer M. Siraudeau, prêtre prieur de Bourneau, le 24 Juillet 1758, par M. Germain, notaire royal à Vouvant et controllé à la Châtaigneraye, par M. Mosnay, le 28 Juillet 1758.

— M. André Brébion, prieur de Bourneau (1603-1626), achetta pour les fonds de Baptême le vase des Saintes-Huiles. Son nom est écrit dessus ; présomptivement mes successeurs le feront changer. Ce ne serait pas sans besoin.

— Le jour de la dédicace de l'église de Saint-Jean de Bourneau arrivait tous les ans, le lendemain de la fête patronale ; mais par ordon-

(1) Leur établissement à Fontenay, sur l'emplacement actuel du Collège communal (ancien hôtel des Essorts), date de 1639.
C'était une maison d'éducation qui fut très florissante jusqu'en 1790, époque de la dispersion de ces religieuses. (V. nos *Petites pages d'histoire Vendéenne*. — *Les Etablissements religieux de Fontenay-le-Comte*. Broch. in-8° 24 p. (Nantes, Grimaud, 1887).

Digitized by Google

nance de Mgr l'évêque François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès, elle a été renvoyée au dimanche suivant la Décolation de Saint-Jean.

Le sieur Poupeau et les habitants avaient présentez une requête à ce sujet.

Autrefois, il y avait contre le pilier du milieu de l'église un autel dédié à saint Fiacre, qui arrive le 30 Août, jour de la dédicace de l'église.

Bénédiction des Cloches. — Le cinquième jour de Juin mil sept cent soixante-dix, a été faite par M. Baron, curé de Vouvant et doyen de la conférence, la bénédiction de deux cloches dans cette paroisse de Saint-Jean de Bourneau où cy devant il n'y en avait qu'une : la *grosse cloche* a été nommée *Jean-David-Auguste*, par messire David-Auguste de Brevilliers, écuyer, ancien capitaine d'artillerie, secrétaire ordinaire du Roy Stanislas de Pologne, conseiller du Roy et son receveur ancien des tailles de l'élection de Fontenay-le-Comte (Bas-Poitou), parein ; et la mareine Dame-Marie-Angélique-Geneviève de Jouvencour, épouse de messire Charles-Florent Du Chesgne (1), chevalier, seigneur, baron de Denant, Franchauvet, La Rallière et autres lieux. Au dessous est écrit sur la grosse cloche : Me Jacques Poupeau, pr curé, mtre Michel Gausberg, fondeur ; Antoine Plumant fabriqueur.

La *petite cloche* a été nommée *Marie-Renée*, par M. Petival, chevalier de Grimoy et demoiselle Du Chesgne, fille de M. le baron de Denant, au lieu et place, et comme représentant M. Paul-François Chandoré, avocat du Roy, parein ; et la mareine, dame Jeanne Draud de la Croisinière (2), épouse de Mtre Pierre-Thomas Biaille de Germon, conseiller procureur du Roy en la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Fontenay-le-Comte. Au dessous est écrit : André Poupeau, diacre... Jésus-Marie-Joseph. — Le Roy étant seigneur de l'église et maison prieuralle de Bourneau, on a gravé et fait graver sur lesdites cloches trois fleurs de lys, ainsy qu'elles étaient cy devant sur l'ancienne cloche. L'écusson royal est au pilier de la chaire, vis-à-vis duquel sont placées les ordonnances du Seigneur intendant, qui par ordre du Roy fit rebâtir l'église, comme on peut

(1) Mme Duchesne de Denant, née de Jouvancourt, qui pendant la Révolution suivit les armées vendéennes et succomba le 22 Décembre 1793, au Mans.

(2) Famille du Bas-Poitou annoblie en 1655, et qui habitait la Croisinière, en Saint-Hilaire-de-Voust.

Digitized by Google

le lire sur la plaque qui est sur la petite porte au dedans de l'église (1).

La Mission à Bourneau. — Le dix-huit Novembre 1770, les messieurs prestes de la Congrégation de la Mission de la maison de Fontenay-le-Comte (2), ont fait la mission dans cette paroisse de Bourneau. Les habitants ont donné des preuves convaincantes d'une piété sincère et véritable. Maître Gabriel Marchand, chaulnier de Bourseguain, a donné l'arbre de la Croix et aussy la croisée. Les noms des missionnaires sont M. Flavignon, supérieur, M. Chinault, procureur, M. Pigot, assistant et le frère Tavelu.

Beaucoup d'étrangers nous ont édifié pendant le cours de cette Mission qui a duré jusqu'au seize décembre.

L'année 1770 se termine par un compte de dépenses et de nouvelles remarques qui ne sont pas sans contenir d'intéressants détails :

1° Le compte :

Pour les vitraux au-dessus la sacristie vis-à-vis l'autel de la Sainte-Vierge, au-dessus la grande porte et à costé de la petite porte, il en a coûté pour les agrandir quatre-vint-dix huit livres..... 98l

(1) Cette inscription qui se lit encore au-dessus de la petite porte du midi est ainsi conçue :

Cette église a esté rétablie
par les ordres de
Monseigneur Foucault, consr
du Roy en ses conseils Mre,
des Requestes ordinaires.
De son hôtel, intendant
de la justice, police et
finances du Poitou.
Et par les soins de Me
Jean Courtin, consr du Roy,
juge magistrat civil et
criminel au siège royal de
Fontenay-le-Comte, comre
subdélégué de mon dit seigr
l'Intendant. Ce 19e jour du
mois de Décembre 1686.

(2) Les prêtres de la Congrégation de la Mission s'étaient établis à Fontenay au commencement d'Octobre 1699. Leur première maison, la *Croix Blanche*, demeure très modeste, était sise rue Sainte-Catherine (aujourd'hui rue Benjamin Fillon). En 1701, ils achetèrent l'ancien hôtel de Nicolas Rapin, le château de Terre-Neuve, et ils y restèrent jusqn'à la Révolution.

A cette époque, tous — ils étaient six — refusèrent de prêter le serment constitutionnel et furent contraints de s'expatrier. Ils s'embarquèrent aux Sables-d'Olonne, le 9 Septembre 1792, à destination de Bilbao.

Digitized by Google

Pour la Chappe que j'ai achetté chez M. de Bessé (1), j'ai payé quatre-vingt-dix livres, cy..... 90l

La façon de la Chappe a été gratis chez les dames du couvent de Nostre-Dame de Fontenay.

Pour raccomodage du tronc et des fers à pain azime, j'ai payé deux livres dix-huit sols, cy..... 2l 18s

Dépenses pour les Cloches

Le métal, charbon, suif, sire jaune, les ferrements pour la grosse cloche, la somme de six cent trente-huit livres, cy..... 638l

Pour les cordes..... 5l 18s

Pour couroyes..... 5l 6s

Depuis le 13 Juin 1767, j'ay dépensé à l'usage de l'église de Saint-Jean de Bourneau, la somme de neuf cent dix-neuf livres six sols jusqu'au commencement de l'année 1771 ; j'ai questé à Fontenay, à la Rochelle et chez les Messieurs qui avaient du bien en Bourneau et chez les habitants. La queste se monte à 717l et 18 sols ; j'ai avancé le reste. J'ay fourni la poutre des cloches, j'ay payé la façon de l'ancienne cloche refondue, qui était auparavant unique.

2° *Les Remarques.*

Le vingt-six du mois de Novembre mil sept cent soixante-dix, il tomba une abondance de pluye qui fit que l'eau montait plus de six pieds dans les Loges de Fontenay. Dans le puyt du presbytère à Bourneau, on puisa plusieurs sceaux avec la main. Et dans ma chambre basse où mangeoient les missionnaires venus pour prêcher, il y avait six pouces d'eau qui sortoit hors le coin de la cheminée, du côté du nord, sous un carreau où se rencontra la source qui remplit toute la chambre.

— La grosse cloche fut pesée au poids du Roy, qu'on aporta de Fontenay ; elle se trouva peser trois cent quatre-vingt-treize livres, et la moyenne pèse deux cent soixante-dix-neuf livres un quart.

1771

Une troisième cloche fut bénie à Bourneau, le 22 Février 1771. Les registres mentionnent comme il suit cette cérémonie :

Le vingt-deuxième jour de Février mil sept cent soixante et onze, je prieur curé soussigné ay béni solennellement, après la permission de

(1) Marchand à Fontenay.

Digitized by Google

ce faire accordée par Mgr l'Evêque de la Rochelle, la plus petite de nos cloches ; le parein a été maître Gabriel Marchand, époux de Nicole Barailleau, et la mareine dame Suzanne Baudry, épouse de maître Pierre Girard, les deux du village de Bourseguain. Les susdits parein et mareine ont donné à la dite cloche les noms de *Gabriel-Suzanne*. Ont été présents et témoins à la cérémonie : M. Pierre Rousseau de Laudayrie, sindic ; M. Antoine Plumant, fabriqueur ; M. Corbier, seigneur de la Billaudière (1) ; maître Jean Poupeau, père de M. le Prieur ; Pierre Thomas ; Jean Pannetier ; Pierre Neau ; François Auger ; Alexis Poupeau ; Pierre Macouin et plusieurs autres..,

Nota. — Nous avons achettez de M. Mallet, de la Châtaigneraye, la ditte cloche qui n'avait jamais servi depuis sa fonte.

Remarques. — Le vingt-six du mois d'Aoust, nous avons reçu en présent deux devants d'autel et un tour pour la chairre, faite par les mains de Marie Mension, tailleuse en cette paroisse, et Margueritte Sagot, ma servante, venue de Doix à la Saint-Jean 1771.

Nous avons reçu de plus de la bonne sœur Chouteau, de la Rochelle, deux chasubles complètes, dont l'une est de couleur rouge et l'autre pour le blanc et le vert.

Le premier septembre 1771, M. Mercier, avocat, seigneur des Bonnières, a fait placer dans cette église, avec l'agrément des paroissiens, un ban pour lequel il paye annuellement deux boisseaux de seigle.

Le douze Novembre nous avons fait recouvrir nostre église et le clocher par Mtre Pierre Roy, masson, pour le prix et somme de vingt-quatre livres. Nos maîtres chaulniers de Bourseguain, village de cette paroisse, ont fourni les thuiles et la chaux nécessaires à cet effet, et aussy n'ont-ils pas coutume de payer les petits bans dont ils se servent à l'église.

1772

On a voulu disputer au pasteur de Bourneau la qualité de *prieur*. Elle est cependant établie dans les titres et papiers du presbytère :

1° Par une déclaration rendue par Jean-Elie You, prêtre *prieur* de Bourneau, au prieuré de Cheffois ;

2° Par les registres, surtout ceux de l'année 1751, où M. Siraudeau signait « prieur, curé de Bourneau ».

(1) M. Jean-Baptiste Corbier, licencié ès loix, était sénéchal de Vouillé-les-Marais.

Digitized by Google

3° Par les certificats des habitants de la paroisse et tous les prêtres de la Conférence ;

4° Par la requête appointée par Mgr l'évêque qui donne aussy au sieur Poupeau la qualité de prieur ;

5° Par les adresses des lettres au sieur Poupeau. Mme de la Dubrie, baronne de Bourneau, en a qualifié le porteur.

Habe curam de bono nomine. (Eccl. cap. 71, vers. 15).

1773

Rien à signaler.

1774

Remarques. — I. *Procès entre le Curé et le Seigneur de la paroisse* (1).

Le trois du mois d'Aoust mil sept cent soixante-neuf, M. Poupeau, prêtre, prieur curé de Bourneau, avait obtenu à la Châtaigneraye une sentence contre Messire Jean-Baptiste de la Haye-Monbaud, seigneur de la paroisse, par laquelle ce seigneur était condamné à payer toute espèce de dixme sur ses mettairies, bordries et fiefs de vignes, au lieu de soixante livres et quinze livres d'argent pour une brasse de bûches qu'on payait cy-devant.

M. de la Haye appella de cette sentence au Parlement. Elle fut confirmée par arrêt, le huit Mars mil sept cent soixante-quatorze.

Le seigneur de la Haye se voyant condamné, se pourvut au Conseil d'Etat du Roy, en cassation d'arrêt, et il fut débouté de sa demande, le 20 mars mil sept cent soixante-quinze. Ce dernier arrêt du Conseil d'Etat du Roy détermina M. de la Haye à vendre sa terre de Bourneau à M. de Saint-Denis (2). Madame de la Haye de la Duberie, sœur du

(1) Pour ne pas diminuer l'intérêt des *Remarques* relatives à ce procès, j'ai réuni sous le millésime toutes les étapes, mêmes postérieures à 1774, de l'action judiciaire qui avait divisé le prieur curé et le seigneur de Bourneau. Dans le cours de ce procès, nous dit lui-même le prieur Poupeau, je fis un nombre prodigieux de lettres, et dans la seule année 1777, j'en écrivit 563.

(2) Le seigneur de la Haye avait vendu depuis trois ou quatre ans déjà à M. Sébastien Chaalle, marchand à Fontenay, tous ses grands bois d'âge requis selon l'ordonnance, et entre autres une magnifique lisière qui commençait d'un bout au chemin de Fontenay à Baguenard, et finissait près le moulin des Geay de Deniau, pour le prix et somme de quarante-huit mille quatre cent livres.

M. de Germon, procureur du roy aux Eaux et Forêts de Fontenay-le-Comte, propriétaire de la maison et moulin de Germon, de la Milletière, de la Bruère, etc., s'était également refusé à payer toute sa dîme. Mais en présence de l'insuccès de M. de la Haye, il finit par s'exécuter, sans plaider.

Digitized by Google

vendeur, vint au retrait de cette terre et entreprit de recommencer le procès contre le sieur Poupeau, sous prétexte que M. son frère ne s'était pas deffendu.

Attaqué par la dame de la Duberie, nouvelle propriétaire de la terre de Bourneau, le curé Poupeau fut obligé d'aller à Paris par deux fois différentes : la première au mois d'Aoust 1778, pour sçavoir l'état du procès. Son séjour à Paris ne fut que d'un mois.

Le second voyage à Paris, arriva la première semaine de Carême 1779, et il dura sept mois et trois jours, d'après une permission authentique de Mgr l'évêque de la Rochelle. Dans ce long séjour à Paris, le sieur Poupeau aurait eu de la peine à faire juger son procès, vu que la dame La Duberie avait eu soin de faire entrer plusieurs procureurs en cause. Enfin le 28 Août 1779, M. le prieur de Bourneau gagna son procès au raport de M. Titon, magistrat très éclairé.

Il sera facile à mes successeurs de lire le prononcé de l'arrêt, pour la levée duquel et mes dépenses à Paris, j'ay mis environ six mille soixante livres.

Durant l'absence du prieur Poupeau, M. André Poupeau, son frère et vicaire de Saint-Maurice-des-Noues, desservit la paroisse, de concert avec le frère Louis Boissin, religieux des Robinières (1).

M. Poupeau rencontra à Paris de « puissants protecteurs et amis » dont il nous fait ainsi connaître les noms :

1. M. Beugnet, intendant des finances de Monseigneur le comte d'Artois, au département du Berry, en son hôtel rue Saint-Nicaise. M. Beugnet est natif de Tours. Je trouvay cette protection par le canal de Madame Poupeau, ma chère tante religieuse et procureuse de l'Union Chrétienne de Tours.

2. M. Poupeau, intendant et trésorier de Monseigneur le duc et de Madame la duchesse de Chevreuse, gouverneur de Paris, à l'hôtel de Luynes, rue Saint-Dominique.

Ce M. Poupeau était l'arrière petit-fils de Martin Poupeau, natif du Gué-de-Velluire. D'après bien des recherches on prouva sa généalogie avec les Poupeau, de Fontaines, ma patrie.

3, M. de Merelle, fameux peintre à Paris.

4. M. Petit, médecin de Monseigneur le président du Parlement de Paris, rue Saint-Victor.

(1) Couvent des Récollets, fondé en 1439, par Jean Parthenay-l'Archevêque, sur l'emplacement d'une ancienne chapelle dédiée à saint Pierre et à saint Paul, dans la forêt de Vouvent.
Il n'a pas survécu à la Révolution.

Digitized by Google

5. Dom le Maire, grand prieur de l'Abbaye de Saint-Jean-d'Angély, que je suis allé voir. Il était condisciple et contemporain de Monseigneur d'Alligre, premier président, à qui il écrivit pour XXX, etc.

Remarque II. — Le seize Avril 1774, j'ai vu monter et descendre le coq qui est sur la flèche de Notre-Dame de Fontenay. Le nommé Perdreau, couvreur, le descendit avec toute la hardiesse possible, et le premier May suivant, le fils dudit Perdreau, monta attacher à la queue de ce même coq un ruban rouge. Il y avait une multitude de peuple à voir cette opération. Il monta par les pierres qui débordent autour de la flèche, en mettant des cordes qu'il avait soin de placer avec un bâton fourchu au-dessus de sa teste, pour éprouver si elles n'étaient point gelées.

Le globe, qui est au pied de la Croix du coq, est comme deux poîles à lessive qui se joignent l'une et l'autre. Les objets paraissent petits, vu l'élévation où ils sont.

René Vallette.

(*A suivre*).

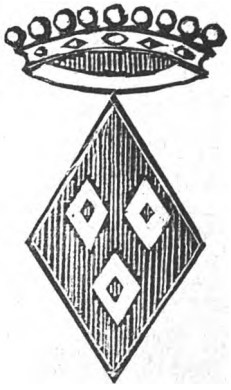

Armes des Puy-du-Fou.

Digitized by Google

MÉMOIRE DE PIERRE BABONNEAU

Cordier à Pont-Rousseau, soldat de Charette (1)

Les chefs vendéens de la grande époque, n'ont pas gâté la postérité par le récit de leurs combats ; à plus forte raison leurs soldats ne marquent dans l'histoire que par le souvenir de la vaillance et de l'ardeur qu'ils déployèrent. Il s'en suit que le manuscrit de Pierre Babonneau, se trouve être une pièce de haute curiosité et peut être le seul témoignage écrit qui nous soit parvenu des campagnes d'un simple soldat de Charette.

Babonneau naquit à Pont-Rousseau-lez-Nantes en 1755, et y mourut le 3 Décembre 1820, âgé de 65 ans, survivant aux trois femmes qu'il avait épousées. (*Archives municipales* de Rezé). L'industrie de cordier qui le fit exister, est encore exercée à Pont-Rousseau par ses arrières petits-enfants, dont le groupement forme une des plus honorables familles de la localité. Le souvenir de l'aïeul s'y est conservé, mais l'éloignement du temps n'y a rien laissé subsister de ses aventures.

Voici le mémoire de Babonneau, reproduit avec toute la naïveté de son style et de ses fautes d'orthographe.

« Demande de secours adressé par Pierre Babonneau à Mon-» sieur le maire de Rezé (1), département de la Loire-Inférieure :

» Le sieur Babonneau, Pierre, cordier, demeurant à Pont-

(1) Ce manuscrit nous a été signalé par l'érudit M. l'abbé Blanchet, il appartient aux quinze énormes dossiers contenant les états de propositions et de distributions des maigres secours accordés aux Vendéens par le gouvernement de la Restauration. (*Arch. dép. de la Loire-Inférieure* série R, 133).

(2) Le maire de Rezé était à cette époque le comte de Monti de Rezé.

Digitized by Google

» Rousseau, a l'honneur de vous représenter qu'il a servi sous » les ordres du général Charette, l'espace de trois années sans » interruption, dans la première compagnie de volontaire à » droite. Le pétitionnaire a reçu deux blessures pendant ce » temps (1), lequel en a une autre qui est bien plus dangereuse. » Jea attrappé dans cette campagne, dont il est obligé de se » servir d'un bandage sans pouvoir s'en passer. Ce père de » famille est chargé de cinq enfants dont je n'a que le travail de » ses mains ponr se faire subsister, pour une plus grande preuve » c'est que lainé de ses enfans na que 15 ans.

» Au siège de Noirmoutier, j'étais un des premiers. Le général » nous a fait un appel parce que le soleil était levé (2). La » seconde fois nous avons entré (3) et j'en suis sorti avec le » général Charette (4). Il m'a demandé si je voulais rester, je lui » ai répondu que non et que je le suivrai partout où il irait.

» Nous sommes venus en Boin (Bouin) où nous nous sommes » battus avec opiniatreté (5). Le général Charette me dit : » Babonneau donne moi la main paur maider à passer. Je l'ai » passé sur la glace (6). Nous nous sommes retirés du côté de » Bois de Seiné (Céné) (7) ; là nous avons pris cinq caissons de

(1) Relevé dans la liasse 136 de la série R, que Babonneau fut blessé à Freligné et à la Rouillière.

(2) Sur les indications d'une de ses amies, Madame Mourain, Charette se dirigea sur Noirmoutier, le 28 Septembre 1793, à la tête de 2000 hommes. Il s'engagea la nuit dans le Goa, mais le jour se levant il fut découvert par une chalouppe canonnière ; il regagna la grande terre.

(3) Le 11 Octobre à la tête de 3000 paysans, Charette renouvela sa tentative, s'empara de l'Ile et de la garnison (deux compagnies de canonniers et un bataillon de volontaires de la Manche).

(4) Trois jours après Charette quittait l'île en y laissant une garnison de 1500 hommes aux ordres de Pineau.

(5) Le 8 Novembre, le général Haxo quittait Nantes à la tête de forces importantes ; à la suite de différentes manœuvres et de plusieurs combats, il accula Charette dans l'île de Bouin. Le 5 Décembre, ce dernier fut attaqué par les colonnes des généraux Guillemé, Jordy et Dufour. Après une résistance acharnée il perdit plus de 1000 hommes.

(6) Charette put s'échapper avec sept ou huit cents hommes. Le froid était très vif ; il est supposable, d'après le récit de Babonneau, que les canaux gelés permirent aux Vendéens de regagner le continent.

(7) Charette se dirigea sur Bois-de-Céné, attaqua un bataillon d'Ille-et-Vilaine, put s'emparer de ses vivres et de ses munitions. Le soir il couchait à Saint-Etienne de Mer Morte, après avoir fait sept lieues et livré trois combats.

Digitized by Google

» poudre et une ambulance pleine de pains. J'ai monté dedans, » le roullier voulait m'empêcher de monter, je lui ai donné un » coup de fusil.

» Nous nous sommes retirés à Touvoie (Touvois) (1). Là nous » avons tenu conseil. Le général voulait nous y faire rester, mais » M. de Coietu (2) (de Couëtus) et moi nous avons décidé de » nous sauver parce que nous serions mort de faim d'après notre » avis, je suis sauvé, il y avait un petit pont, d'après d'avoir » passé nous nous sommes couchés dans la neige étant toujours » cerné par l'armée républicaine. Nous nous sommes retirés à » une heure de Léger (3). Delà à Belleville où nous sommes » restés très longtemps. De Belleville au Serizier (lire Cerisaie), » Du Serizier à Belleville, nous sommes revenus au camp de la » Rouillière (4). C'est là que j'ai été blessé. Après retourné à » Belleville où j'ai été à l'hôpital ayant marché avec des béquil- » les pendant trois mois de temps. Après ma guérison j'ai été au » Serizier joindre la division du Moine (5). Delà au Moustier sur » Lais, nous sommes revenus à Belleville ; delà Saint-Cir (6), où » nous nous sommes battus, Louis Guérin a été tué dans cette » affaire et a été hinumé, delà nous sommes revenus à Belleville.

» Lorsque le général Charette a été pris, j'étais à son interro-

(1) Le 6 Décembre, Charette était à Touvois, il proposa à ses hommes de se séparer de lui ; tous restèrent.

(2) M. de Couëtus avait suivi Charette laissant sa femme et sa fille à Bouin.

(3) Le 8 Décembre, Charette secourut Joly qui avait entamé un combat près de Légé.

(4) L'affaire du camp de la Rouillière est du 6 Septembre 1794. Charette y fit un butin considérable et y tua 500 républicains (ce chiffre donné par divers historiéns semble exagéré). Dans le premier semestre 1794, Babonneau ne dut assister à aucun combat sérieux, ou tout au moins il n'en a pas laissé le souvenir.

(5) Le Moine, probablement Le Moëlle. Le Moëlle, chef des chasseurs de Charette. Ces chasseurs portaient un panache de poil de bouc à leurs chapeaux.

(6) Saint-Cyr-en-Talmondais; le 25 Septembre 1795, les Vendéens eurent une affaire désastreuse, 200 morts et de nombreux blessés. Nous avons été surpris de la quantité d'hommes, qui en 1816, réclamaient des secours du fait de blessures reçues à Saint-Cyr. (*Arch. départementales de la Loire-Inférieure. S. Q., indemnités et secours*).

Digitized by Google

» gation. Lon ma interrogié plus de trois heures de temps ; j'ai » été conduit en prison, là j'ai remplacé le Couvriar (ou le Pou- » vriar L'an m'a dit : tu vas prendre la place du Couvriar. Là » j'ai été réclamé par mon beau-frère Couët. Lorsque le » général est mort j'était encore en prison. Voilà tout ce que je » puis vous dire, c'est la pure vérité.

» J'ai l'honneur de vous saluer très respectueusement, Mon- » sieur, votre serviteur.

» BABONNEAU, ne sachant pas signer ».

Pont-Rousseau, le 11 Décembre 1816.

Il est regrettable que Babonneau ne nous ait pas dit les motifs de son arrestation, ni confié pourquoi il fut « intérogié trois heures ».

En tous cas il nous fait souvenir que Chassin, seul, parmi les historiens modernes, s'est plus ou moins longuement étendu sur les incidents d'audiences et sur l'instruction du célèbre procès de Charette, et qu'il serait désirable que cet événement mémorable soit dégagé des légendes qui peuvent entourer la sincérité des faits connus.

Il nous semble avoir lu il y a quelques années — ne serait-ce pas sous la signature de M. Baguenier-Désormeaux, — que toutes les pièces d'audience avaient été détruites. Aux différents dépôts d'archives de la Loire-Inférieure, — même à ceux du Conseil de guerre — il n'existe aucun document rappelant le procès de Charette.

A. VELASQUE.

Digitized by Google

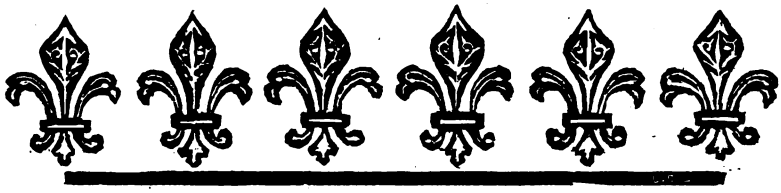

LA COMMUNE DE NOIRMOUTIER PENDANT LA RÉVOLUTION

PRISONS ET PRISONNIERS

(5 Pluviose, An II. — 19 Pluviose, An III).

(*Suite*) [1]

Commune d'Apremont : (*Cette commune ne doit point être mise parce que la force armée a fusillé tout ce qui devait être arrêté*).

Trouvé, aubergiste ;
La femme du précédent ;
Le femme de Pineau fils, de Soullans ;

Liste des prisonniers et prisonnières du Château :

Laurent Néau, de l'Ile Marat, 55 ans ;
Jean Bouteau, de l'Ile Marat, 44 ans ;
Pierre Vermeille, de l'Ile-Marat, 54 ans ;
Marie-Madeleine Vincendeau, de l'Ile-Marat, 33 ans ;
Rosalie Morice, de l'Ile Marat, 19 ans ;
M. Thomas, de l'Ile Marat, 60 ans ;
Jeanne Guittonneau, id., 14 ans ;

(1) Voir le 2e fascicule de 1914.

Digitized by Google

Marie Lermigné, de l'Ile Marat, 35 ans ;
Jean Chabot, id., 36 ans ;
Jeanne Musseau, de Saint-Gervais, 62 ans ;
Anne Geay, de Saint-Gervais, 46 ans,
Marie-Jeanne Huguet, id., 48 ans ;
Joseph Devineau, id., 55 ans ;
Charles Sorin, id., 63 ans ;
Jacques Barbereau, id., 40 ans ;
Louise Boutolleau, id., 55 ans ;
Etienne Manguy, id., 52 ans ;
Jean Roulleau, id., 52 ans ;
Pierre Tessier, id., 43 ans ;
Jacques Bernard, id., 49 ans ;
Etienne Coutelot, id., 41 ans ;
André Palvadeau, de la Barre-de-Monts, 57 ans ;
Pierre Renaud, id., 68 ans ;
Pierre Renaud, id., 13 ans ;
Marie Villain, id., 54 ans ;
Françoise Crochet, id., 41 ans ;
Louise Crochet, id., 28 ans ;
Jean Rabaland, id. ;
Jeanne Aury, de Beauvoir, 21 ans ;
Marianne Durand, id., 25 ans ;
Marie Ertus, id., 40 ans ;
Françoise Villain, id., 57 ans ;
Jeanne Genaudeau, id., 26 ans ;
Anne Martain, id., 48 ans ;
Madeleine Riziou, id., 30 ans ;
Marie Riziou, id., 40 ans ;
Louise Rocher, id., 40 ans ;
Jeanne Piberne, id., 46 ans ;
La veuve Rousseau, id., 49 ans ;
Angélique Gautier, de Sallertaine, 26 ans ;
Marie Mareau, id., 50 ans ;
Marie Thibaud, id., 40 ans ;
Louise Mareau, id., 40 ans ;
Jean Pouvreau, id., 40 ans ;
Louis Guillard, id., 23 ans ;

Digitized by Google

André Rivalin, de Sallertaine, 59 ans ;
François Rautureau, id., 49 ans ;
Joseph Braconnier, id., 28 ans ;
Françoise Lequime, de Challans, 58 ans ;
Jeanne Guérineau, id., 68 ans ;
Marie Brémeaude, id., 43 ans ;
Marie Fortineau, id., 13 ans ;
Véronique Fortineau, id., 14 ans ;
Jean Belliau, id., 44 ans ;
Michel Chauvet, id., 28 ans ;
Pierre Boucard, id., 40 ans ;
René Martin, id., 44 ans ;
Mathurin Chiron, id., 44 ans ;
Pierre Dion, de Saint-Hilaire, 60 ans ;
Michel Praud, id., 74 ans ;
Madeleine Mercier, id., 60 ans ;
Madeleine Rivalin, id., 39 ans ;
Mathurin Sochard, id,, 55 ans ;
Julien Méchin, id., 30 ans ;
Jacques Rivalin, id., 39 ans ;
Pierre Rivalin, id., 58 ans ;
Jean Delaporte, id., 28 ans ;
Jacques Charrier, id., 56 ans ;
Madeleine Marlet, id., 49 ans.
Marie Dion, id., 39 ans ;
Honoré Dosset, id., 65 ans ;
Jeanne Rivalin, id., 59 ans ;
Louis Marchais, id., 37 ans ;
Pallieaux, id. ;
Véronique Chamfort, id., 26 ans ;
Marie Juliette, id., 55 ans ;
Louis Ledoux, id., 36 ans ;
Louis Chaillou, de Saint-Christophe, 33 ans ;
Pierre Rousseau, id., 32 ans ;
Madeleine Guilleteau, de l'Ile de la Montagne (?), 31 ans ;
Thérèse Blay, id., 40 ans ;
Pierre Duchemin, id., 45 ans.
Charles Burgaud, id., 47 ans ;

Digitized by Google

François Eon, de l'Ile de la Montagne, 41 ans ;
René Gadebure, id., 36 ans ;
Etienne Gouvard, id., 33 ans ;
Simon, cordonnier, 44 ans ;
Joseph Maire, id., 46 ans ;
Céleste Merraud, id., 26 ans ;
André Pontoizeau, de Soullans, 59 ans ;
Madeleine Bardon, id., 54 ans.
Marie Guillot, id., 32 ans ;
Anne Guillet, id., 42 ans ;
Marie Blaize, id., 44 ans ;
Renée Dion, id., 18 ans ;
François Rouleau, id., 59 ans ;
Hilaire Grosseau, de la Garnache, 63 ans ;
René Charteau, id., 72 ans ;
Anne Baillaud, id., 78 ans ;
Jean Charteau, id., 65 ans ;
Marie Barel, id., 54 ans ;
Jérôme Patron, id, 43 ans ;
Marie Robin, de Commequiers, 68 ans ;
Jean Berthaud, id., 40 ans ;
Etienne Barbereau, id., 58 ans ;
Gabriel Barbereau, de Saint-Gilles, 27 ans ;
Louise Dosset, de Vieillevigne, 23 ans ;
Véronique Dosset, id., 22 ans ;
Nicolas Méchin, de Châteauneuf, 41 ans.
Jacques Méchin, id., 50 ans ;
Marie Guillet, de Nantes, 58 ans ;
Julien Vrignaud, de Nantes, 25 ans.

Liste des individus de Challans et communes en dépendantes (sic) :

Jacques Archambaud fils, de la Rigonnière ;
Madeleine Arnaud, femme Gillet, de Challans ;
Charles Asselin, de Palluau ;
Marie Bourmaud, de Challans ;
Bazillon le jeune, de Challans ;

Digitized by Google

Jacques Brechet, de la Petite Noue, près Challans ;
La veuve Billon, de Challans ;
Marie Blanchard, de Challans ;
Jean Baranger, commune de la Révolution ;
Catherine Bonnin, id. ;
Etienne Barraud, id ;
Bocquillard, de Sallertaine ;
Bocquier, père, de Sallertaine ;
Marianne Chauvet, de Challans ;
Jeanne Chateau, femme Chabot, de Challans ;
Louis Delaporte père, commune de la Révolution ;
Louis Delaporte fils, id. ;
François Esnard, de Challans ;
Marie Friou, femme Thomazeau, id ;
Honoré Grousset, commune de la Révolution ;
Gillet, femme Guillaume, de Challans ;
Gauthier, de la Bloire ;
Pierre Guillon, maréchal, id. ;
La veuve Gautier, de Laubardière (?) ;
Louis Guilbaud, de Challans ;
Louis Gautier, de Sallertaine ;
La veuve Grollier, de Sallertaine ;
Thérèse Gauthier, de Challans ;
Gallais, femme Grelet, id. ;
René Ertus, de la Bloire ;
Julien Méchin, commune de la Révolution ;
Pierre Méchin, id. ;
Louis Méchin, id. ;
La veuve Morinière, de Challans ;
Marie Moreau, de Sallertaine ;
Pierre Menuet fils, de Challans ;
Morisseau, femme Gaudin, id. ;
Pierre Praud, commune de la Révolution ;
Pierre Portet fils, id. ;
Pluchon ;
Jacques Pénard, de Challans ;
Madeleine Pinson, femme Renaud, de Coudrie ;
Marie Relet, veuve Guilbaud, de Challans ;

Digitized by Google

Louis Rousse, boucher, de Challans ;
René Robin, de Challans.
La femme René Robin, id. ;
Rigalleau fille, id. ;
Jean Rivalin, commune de la Révolution ;
Benjamin Rivalin, id. ;
La femme Benjamin Rivalin, id ;
Jean Simon, de l'abbaye d'Orouet ;
Nicolas Simon, de Sallertaine ;
Thurion, charpentier, de Challans.

Si, maintenant, l'on veut des chiffres pour terminer cette première partie de notre travail, nous sera-t-il possible d'évaluer approximativement le nombre des malheureux enfermés dans les diverses geôles de Noirmoutier ?

En faisant le compte de tous les convois mentionnés aux Archives municipales, on arrive à un total de *treize cents et quelques suspects*, envoyés à l'Ile de la Montagne pour y être internés (1).

Ce nombre nous paraît assez exact ; d'une part, la somme des noms empruntés, tant à ces mêmes Archives qu'à celles de la Loire-Inférieure, approche de 1300 ; et, d'autre part, le 24 Floréal, les officiers municipaux signalent qu'ils ont près de 800 infortunés dans leurs trois maisons d'arrêt. Or, si l'on fait la somme des convois à cette date, on arrive au chiffre de 866. Défalcation faite des acquittés, des condamnés et des morts de maladie à cette époque, on voit que l'on doit être assez près de la vérité.

Donc, fin Floréal, les registres municipaux semblent serrer de près la réalité. Existe-t-il des raisons de croire que plus tard ils s'en soient écartés ? Nous ne le pensons pas, mais cependant nous n'oserions l'affirmer.

L. TROUSSIER.

(1) Donner un chiffre d'une exactitude rigoureuse est difficile, tant à cause de méprises possibles sur l'état civil des prisonniers, méprises qui exposent à des omissions ou à des doubles emplois fréquents, qu'à cause de l'enchevêtrement des dates d'expédition et d'arrivée des convois, dont l'effectif lui-même peut varier d'une pièce à l'autre.

Digitized by Google

NOEL EN 1914

Notre dernier Noël, tranquille sous la lampe,
A le charme discret d'une très vieille estampe
Tracée au burin par Jordaëns ou Rembrandt
David Teniers ou quelqu'autre maître flamand.

Nous veillons, dans la salle un large feu flambant,
Des livres, une table et près d'eux un enfant,
Je fume, rêve, bois, les deux poings à la tempe
Tandis que tu suspens ta quenouille à sa hampe.

Mais une ombre a passé sur ce tableau charmant...,
Est-ce vous Guébriant ? Wallenstein ? ou Turenne ?
Dont j'évoque à minuit la chevauchée hautaine ?

Jésus naît, il dit : « Paix aux hommes sur la terre ».
Pourquoi le blasphémer ? d'où vient ce bruit de guerre ?...
C'est le vol éperdu d'un vampire allemand.

L. Blanpain de Saint-Mars.

25 Décembre 1914.

Digitized by Google

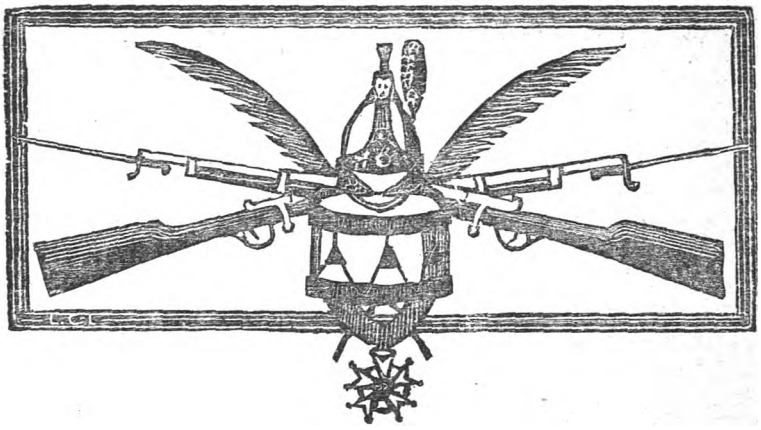

AU CHAMP D'HONNEUR

Liste des Officiers, Sous-Officiers et Soldats Vendéens tués à l'ennemi

Publiée avec l'autorisation des Familles

(Suite) (1)

II

M. le colonel *Hétet,* commandant le 93e d'infanterie, à la Roche-sur-Yon, tué à l'ennemi.

Le commandant *Louis Héry*, du 84e territorial.

Nous devons à la fois comme parent, comme ami et comme compatriote, saluer d'un particulier hommage la mort glorieuse du commandant Louis Héry, tombé le 29 Septembre , au moment où à la tête d'un bataillon du 84e territorial, il voulait enlever une position puissamment défendue par les Allemands.

On se souvient de sa belle conduite, au moment des inventaires. Pour n'avoir pas voulu procéder au crochetage de l'église de Saint-Servan, le commandant Héry avait été mis à la retraite d'office.

Au début de la guerre actuelle, il avait demandé à reprendre du service. Après de longs jours d'attente, impatient qu'il était de mettre tout son courage au service de la Patrie, sa demande fut acceptée et il fut affecté au 84e territorial.

(1) Voir le 3e fascicule de 1914.

Digitized by Google

Le Commandant HÉRY,
tué à l'ennemi le 29 Septembre.

Digitized by Google

Digitized by Google

Soldat dans l'âme, chrétien fidèle, royaliste ardent et convaincu, la belle mort du commandant Héry ne nous a point surpris. Peu de jours avant son départ pour le front, nous avions eu le bonheur de lui donner une dernière et cordiale étreinte, et nous admirions combien il faisait joyeusement le sacrifice de sa vie, si surtout ce sacrifice devait préserver tous les siens, exposés comme lui au feu meurtrier des batailles.

Il est tombé, comme il le souhaitait, face à l'ennemi, en faisant vaillamment tout son devoir et couronnant ainsi par une mort héroïque une existence toute de courage et d'honneur.

Le commandant *Niveau*, du 209e de réserve, à Angers, frère de Mme Le Bolay, de Fontenay-le-Comte, tué à l'ennemi.

Le commandant *Charles Simon*, du 84e régiment d'infanterie, tué d'une balle dans la tête, le 9 Novembre 1914.

Le commandant *Jean Duclos*, du 93e d'infanterie, mort de ses blessures.

Le capitaine *Barthélemy*, du 137e, mort de blessures glorieusement reçues le 8 Septembre.

Le capitaine *Guy Boux de Casson*, du 287e d'infanterie, tué à la tête de sa compagnie.

M. Boux de Casson appartenait à l'une de nos plus honorables familles du Bas-Poitou ; il avait brisé son épée au moment des Inventaires, et depuis le commencement de la guerre, avait reçu, pour sa brillante conduite, le troisième galon.

Le capitaine *Pierre Chavanne*, des Herbiers, 24 ans, promu à son grade sur le champ de bataille.

Cité à l'ordre du jour après le combat du 27 Août, il fut frappé le 1er Septembre d'une balle au cœur.

Le capitaine *Joseph de Curzon*, fils de notre excellent ami, M. Hilaire de Curzon, du 151e d'infanterie, des suites de ses blessures.

Le défunt était allié à plusieurs familles vendéennes et le neveu de Madame Léonce de Pontlevoye de Piorin.

Le capitaine *Etienne Dumas*, du 93e d'infanterie, tué à l'ennemi.

Le capitaine *Duvic*, du 93e d'infanterie, tué glorieusement à l'ennemi.

Le capitaine *Henri de Fondclair*, du 137e d'infanterie.

Blessé très grièvement le 27 Août, M. de Fondclair, mal guéri, avait à peine rejoint son régiment, que le 9 Novembre,

Digitized by Google

il fut atteint de multiples blessures, notamment d'un éclat d'obus qui lui fracassa l'épaule et lui déchira le poumon. Il mourut après une longue agonie, offrant généreusement à Dieu son sang pour la France.

Au général Eydoux qui le félicitait de son entraînante bravoure, il demanda en récompense la croix pour son lieutenant ; au général de Castelnau, qui lui disait ainsi son admiration, il répondit simplement : « Ce que j'ai fait, mon général, je l'ai fait avec joie et si Dieu le permet, je recommencerai ».

Le capitaine de Fondclair qui avait gagné la croix aux colonies devait incessamment recevoir la rosette et être porté à l'ordre du jour de l'armée.

Le capitaine vicomte *Louis de Fontenay,* officier d'Etat-Major à la 43e brigade d'infanterie. Il avait été promu à son grade sur le champ de bataille, le 5 Octobre dernier.

Le capitaine de Fontenay était le gendre de Mme de Beauregard, du Châtenay, en la Châtaigneraie.

Le capitaine *Groult,* du 93e d'infanterie. tué glorieusement à l'ennemi.

Le capitaine *Lacharue,* du 93e d'infanterie, tué le 8 Septembre,

Le capitaine *Poix,* du 93e d'infanterie, tué à l'ennemi le 27 Août.

Le capitaine *Guillaume du Rostu,* ancien officier du 93e, reprit du service dès le début de la guerre. Tombé sur le champ de bataille.

M. du Rostu, par sa femme, née de la Bajonnière, était le beau-frère de M. le premier président Merveilleux du Vignaux, de Saint-Sornin.

Le capitaine *Joseph de Tarragon,* du 22e dragons, tué , le 20 Octobre.

Il était le frère de M. Christian de Tarragon, gendre de Madame Millochin, de Fontenay.

Le capitaine de chasseurs alpins, *de Villedieu,* tué le 9 Octobre, à frère de notre excellent ami Henri de Villedieu.

Le lieutenant de réserve *Bâcle,* du 137e d'infanterie, tombé au feu.

Le lieutenant *Paul Boncenne,* du 2e tirailleurs algériens, né à Fontenay-le-Comte. Après de brillantes études, il entra le premier à Saint-Maixent en 1911 et en sortit également le premier en Avril 1912.

Nommé au 2e tirailleurs, il fit la campagne du Maroc dans la colonne

Digitized by Google

Baumgarten et participa à la prise de Taza. Il quitta Taza le 2 Août, dès l'ordre de mobilisation, débarqua à Cette avec son régiment Blessé le 29 Août et fait prisonnier, il est mort le 9 Septembre.

Le lieutenant *Raoul Boutet,* du 104e d'infanterie, tué à l'ennemi, le 22 Août.

Le lieutenant *Chaigne,* de Challans, du 5e cuirassiers, tombé en brave, le 16 Novembre.

Le lieutenant de réserve *Paul Laurent,* de Luçon, tué à l'âge de 38 ans.

Le lieutenant *Montaigu,* du 5e bataillon de tirailleurs sénégalais, tué dans sa 24e année, le 13 Novembre

Il était le fils de M. le lieutenant-colonel Montaigu, commandant d'armes de Fontenay.

Le lieutenant *Rivière,* du 137e d'infanterie, tué.

Le sous-lieutenant *Gouillon,* du 137e de ligne, tué à l'ennemi.

Le sous-lieutenant *Henri Le Masne,* du 137e d'infanterie, commandant à la Compagnie Générale Transatlantique ; tombé au champ d'honneur le 9 Novembre et décédé le 13.

Le sous-lieutenant *Pierre Maurin,* du 137e d'infanterie, décédé à l'hôpital de

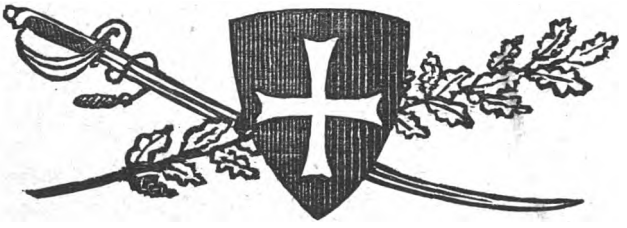

Martial Aimé, de Longèves, artilleur au 20e régiment, tué à l'ennemi le 14 Septembre.

Valentin Aimé, d'Antigny, mort à Blois.

Alfred Allard, de Mareuil-sur-le-Lay, mort à la guerre.

Louis Allard, des Brouzils, mort à l'hôpital de Saumur, le 3 Novembre.

Digitized by Google

Edouard Airiau, de Saint-Denis-la-Chevasse, tué à l'ennemi.

Firmin Albert, de Vix, mort à l'ennemi en fin Août.

Edmond Annereau, de Menomblet, du 137e d'infanterie, tué à l'ennemi, le 8 Octobre.

Louis Arnaud, de Jard, tué à l'ennemi.

Louis Arnaudeau, de la Jaudonnière, du 84e territorial, tué à l'ennemi le 29 Août, à l'âge de 40 ans.

Félix Augereau, caporal au 93e d'infanterie, 34 ans, tué au combat le 29 Septembre.

Julien-Antonin Aumand, de Saint-Pierre-du-Chemin, soldat au 137e d'infanterie, tué

Célestin Auvinet, de la Gaubretière, artilleur au 20e régiment.

Narcisse-Pierre Babu, du Perrier, de l'artillerie coloniale, tué le 6 Septembre.

Eugène Bacin, de Jard, mort à l'ennemi.

Eugène Bâcle, de Cheffois, réserviste au 137e d'infanterie, tué

Louis Barbier, de Saint-Médard-des-Prés, soldat au 84e territorial.

François Barilleau, de Saint-Médard-des-Prés, tué à l'ennemi.

Henri Barluet de Beauchêne, du 93e d'infanterie, tué

Léon Barraud, de Longèves, soldat au 114e d'infanterie, décédé des suites de ses blessures.

Léon Barreau, de Saint-Jean-de-Beugné, brigadier au 11e escadron du train, tué à l'ennemi.

N. Barreau, de Challans, mort à la guerre.

J.-M. Baud, du Perrier, soldat au 293e d'infanterie, tué le 29 Août 1914.

Paul Baudillon, du 137e d'infanterie, de Fontenay-le-Comte, mort à le 25 Août, atteint de deux balles, à la poitrine et au ventre.

Joseph Baudinaud, de Fontenay-le-Comte, sergent-major au 137e d'infanterie, tué le 1er Octobre.

Léandre Baudry, de Bazoges-en-Pareds, du 337e d'infanterie, tombé sur le champ de bataille, le 4 Octobre.

N. Baupéron, de Challans, mort à la guerre.

Digitized by Google

Eugène-Jean-Marie Begaud, décédé a Saint-Yrieix, des suites de ses blessures, le 14 Septembre.

Georges Belaud, de Fontenay, soldat au 369e d'infanterie, décédé des suites de ses blessures, à l'hôpital de le 8 Octobre.

Charles-Clément Bélier, d'Olonne, tué le 2 Novembre.

N. Benoît, de Chaillé-les-Marais, mort à la guerre.

Auguste Benet, de Maillezais, 24 ans, soldat au 114e d'infanterie, décédé le 27 Septembre à l'ambulance.

Auguste Bernard, de Saint-Michel-Mont-Mercure, mort de ses blessures, à le 9 Octobre.

François Berthomé, de Vairé, mort à l'ennemi.

Maurice Billaud, de Fontenay, décédé à l'hôpital de Montargis, des suites de ses blessures.

Joseph Billy, de Montournais, tué à l'ennemi.

Engène Biraud, de la Chaume, tué le 25 Octobre.

N. Biron, adjudant au 137e, mort des suites de ses blessures.

Joseph Bizet, réserviste au 114e d'infanterie, tué le 25 Septembre.

Antonin Blain, sergent-fourrier au 84e territorial, tué à l'ennemi.

Aristide Blaineau, de Thorigny, tué

Auguste Blanchard, de Froidfond, tué à la guerre.

Clément Blanchet, de la Pouzaire, soldat au 337e, tué

Georges Blanchet, d'Antigny, tué sur le champ de bataille.

Louis Bluteau, d'Antigny, soldat au 337e, frappé d'un éclat d'obus, mort quelques heures après.

Henri Bodet, de Pouzauges, tué à l'ennemi.

M. Bœuf, de Saint-Hilaire-des-Loges, mort à la guerre.

Auguste Boisson de Jard, tué à la guerre.

Louis Boisumeau, de Fontenay-le-Comte, soldat au 337e d'infanterie décédé à des blessures reçues à l'ennemi.

Léandre Bonnin, des Sables-d'Olonne, fusillier marin, mort à l'hôpital de

Alphonse Bordron, de Montaigu, du 323e d'infanterie, décédé à

Valentin Bordron, des Brouzils, mort à le 5 Novembre, de ses blessures.

Digitized by Google

Henri Bossard, de Saint-Michel-Mont-Mercure, mort de ses blessures, le 28 Novembre à .

Pierre Bouancheau, de Saint-Denis-la-Chevasse, tué à l'ennemi.

Frédéric Bouard, de Saint-Hilaire-de-Talmont, décédé en Septembre, en .

Jacques Boucard, de Saint-Jean-de-Monts, du 293e d'Infanterie, mort de ses blessures.

Louis Bouchard, adjudant au 138e d'infanterie, tué à l'ennemi le 9 Septembre.

Gabriel Bouchet, de Montaigu, sergent-major au 93e d'infanterie, tué le 19 Octobre.

M. Bouet, instituteur adjoint à la Tranche, mort à la guerre.

Albert Bouhier, de Maillezais, sous-officier au 44e d'artillerie, décédé à l'hôpital du Mans, de maladie contractée devant l'ennemi.

Victor Bouhier, de Saint-Sigismond, soldat au 84e territorial, tué le 14 Octobre.

Joseph Boulineau, canonnier au 60e d'artillerie, des Sables-d'Olonne, tué à l'ennemi, le 11 Novembre.

Gabriel-Henri Bouillaud, d'Auzais, adjudant au 265e d'infanterie, tué le 27 Août.

Philémon Bouju, du 84e territorial, décédé à l'hôpital de Fontenay.

Pierre Bouancheau, de Saint-Denis-la-Chevasse, mort à l'ennemi.

Gabriel Bouchet, de Montaigu, sergent-major au 93e d'infanterie, tué le 19 Octobre.

Auguste Bourdailleau, soldat réserviste au 293e d'infanterie, mort le 7 Septembre de blessures.

Ernest Bourgoin, de Doix, décédé le 26 Août, à des suites de ses blessures.

Jules-Henri Bourmaud, de Commequiers, tué le 18 Septembre .

Zacharie-Alphonse Bourmaud, de Commequiers, tué le 8 Septembre.

Armand Bouron, de Saint-Fulgent, du 83e territorial, tué le 24 Août.

Eugène Boursier, de la Gaubretière, du 54e d'infanterie, tué le 21 Septembre.

Digitized by Google

N. Bourseau, de Saint-Georges-de-Montaigu, du 146e d'infanterie, tué à l'ennemi le 20 Août.

Louis Bousseau, du 3e dragons, tué le 6 Novembre, à l'âge de 20 ans.

Il était le fils du sympathique docteur Bousseau, de Luçon, dont un fils fut grièvement blessé à et dont un autre enfant et un gendre sont au front.

Louis Bousseau a été enterré religieusement dans le cimetière de par les soins de son frère le médecin-major Charles Bousseau et de son beau-frère, le capitaine Bonnafous.

Jean Boutinard, maréchal des logis, de Vix, tué au feu.

Benjamin Braud, de Montreuil, soldat au 114e d'infanterie, tué d'un éclat d'obus, le 8 Septembre.

Emile Brianceau, de Puy-de-Serre, mort sur le champ de bataille.

Aimé-Ernest Briaud, de Dompierre, mort le 29 Septembre.

Félicien Brelay, du Mazeau, du 137e d'infanterie, décédé le 5 Octobre, à l'ambulance de

N. Bretaud, de la Boissière-des-Landes, mort de ses blessures, le 23 Août.

Clément Bretin, de Saint-Denis-la-Chevasse, tué à l'ennemi.

Auguste Brivet, de l'Orbrie, soldat au 114e d'infanterie, tué

Auguste Brochard, de la Guyonnière, du 51e d'artillerie, décédé à l'hôpital

Stanislas Brochu, de Saint-Fulgent, mort de ses blessures, à l'hôpital de Brest, le 15 Octobre.

Emile Brossard, de Fontenay-le-Comte, tué le 8 Septembre.

Edouard Buet, de Saint-Etienne-du-Bois, tué à l'ennemi.

Jean-Joseph Bureau, de Soullans, mort à l'ambulance allemande nº 7, et inhumé à Sedan-Torey.

Auguste Burgandeau, de l'Epine de Noirmoutier, fusillier marin, tué le 28 Octobre.

Henri Burneau, de l'Aiguillon-sur-Vie, du 293e d'infanterie, tué dans une tranchée, le 4 Octobre.

Digitized by Google

Clémenl Buton, de Luçon, soldat au 114e d'infanterie.

Armand Cagnier, soldat au 54e, de la Châtaigneraie, tué à l'ennemi le 14 Octobre.

Caille, instituteur adjoint à Mouchamps, tué à l'ennemi.

Antoine Cardin, maréchal-des-logis, de Saint-Hilaire-des-Loges, tué le 8 Septembre.

Eugène Carcaud, de Mervent, caporal au 114e d'infanterie, blessé à le 24 Août, et mort à le 28 Août.

Emile Chabot, de Vix, décédé à de ses blessures.

N. Chabot, de Challans, mort à la guerre.

Benjamin Chacun, du Simon-la-Vineuse, tué au combat.

Emile Chaigneau, de Pouzauges, tué à l'ennemi.

Fridolin Chaigneau, de Saint-Sigismond, caporal au 114e d'infanterie, mort le 17 Septembre, de blessures reçues la veille.

Georges Chaillou, caporal au 3e colonial, décédé de ses blessures à le 27 Septembre.

Alexis Charriau, de Saint-Michel-Mont-Mercure, tué à le 9 Novembre.

Camille Charriau, de Fontenay, soldat au 337e d'infanterie, tué

Henri Charrier, du Poiré-sur-Vie, tué à l'ennemi.

Jean-Baptiste Charrier, de Saint-Hilaire-de-Riez, fusillier marin, mort à

Armand Chauveau, de Luçon, sergent au 337e d'infanterie, mort à l'hôpital de

Armand Chauveau, de Luçon, du 83e territorial, tué le 4 Octobre.

Alexandre Chenu, de Luçon, soldat colonial, tombé sur le champ de bataille.

Mandé Chessebœuf, du 114e de ligne, de Maillezais, mort de ses blessures à l'hôpital de

Alexis Chevalier, de la Gaubretière, tué

Henri Chevrier, du Périer, soldat au 64e d'infanterie, tué le 23 Août.

Pierre Chevrier, des Sables-d'Olonne, fusillier marin, décédé à Calais.

Digitized by Google

Marcel Claveau, de Vouvant, caporal d'infanterie coloniale, décédé à l'hôpital de Clermont-Ferrand.

Siméon Clergeau, de Foussais, du 54e d'infanterie, tué à l'ennemi.

Louis Crabeil, d'Antigny, mort à Luchon, des suites de ses blessures.

Paul Conte, de Fontenay-le-Comte, tombé à 20 mètres des tranchées allemandes, en coupant des fils de fer qu'il s'était offert à aller enlever.

Victor Constantin, de Chaillé-les-Marais, tué au feu

Louis Corbineau, de Beaulieu-sous-la-Roche, tué à

Constant Cossais, des Brouzils, tué à le 12 Septembre.

Pierre Coulon, du 137e d'infanterie, décédé à Auxerre, le 2 Octobre des suites de ses blessures.

Alcide Courcaud, de Luçon, mort le 26 Septembre à

Alphonse Courjaud, soldat au 337e d'infanterie, mort au champ d'honneur d'un éclat d'obus à

Edouard Coutant, de la Gaubretière, du 337e d'infanterie, tué à

Georges Coutant, de Fontenay, adjudant au 337e d'infanterie, décédé à l'hôpital des suites de blessures reçues au combat.

Pierre Coutant, de Saint-Mesmin-le-Vieux, tué

Ernest Couturier, de Thorigny, mort de ses blessures à

Emile Couzinet, de Chaillé-les-Marais, mort à l'ambulance

Alexis Croizé, de la Roche-sur-Yon, soldat au 93e, décédé au Mans des suites de ses blessures.

Henri David, de Montaigu, du 123e d'infanterie, mort de ses blessures, le 22 Octobre.

N. David, de Velluire, réserviste de l'armée active, mort au champ d'honneur.

M. David, soldat réserviste d'Auzay, mort à la guerre.

Auguste Danican, de Menomblet, du 137e d'infanterie, tué à le 4 Octobre.

Adrien Delmas, sergent au 64e d'infanterie, tombé à l'ennemi.

Digitized by Google

Valentin Debouté, de Chaix, soldat au 114e d'infanterie, âgé de 24 ans.

Louis Delavaud, de Soullans, tué à l'ennemi le 12 Septembre, à

Philbert Delorme, du séminaire diocésain de Luçon, originaire de Saint-Philbert-du-Pont-Charrault. tué à l'ennemi le 27 Août à

Maurice Dieumegard, de Charzais, soldat au 137e d'infanterie, tué au

Victor Dieumegard, de Martigné-Briand, soldat au 337e d'infanterie, mort en Novembre.

Michel Delépine, de la Ferrière, soldat au 77e d'infanterie, tué à l'ennemi le 26 Septembre.

Louis Denis, de Charzais, du 137e d'infanterie, grièvement blessé décédé le 2 Décembre, à Issy-les-Moulineaux.

Etienne Desfontaines, de Boufféré, décédé des suites de ses blessures, à l'hôpital de Libourne.

Joseph Deshayes, des Brouzils, tué à l'ennemi, le 15 Septembre.

Gabriel Dessèvre, de Pouzauges, tué à l'ennemi.

Pierre Devineau, du Perrier, soldat au 293e d'infanterie, tué à l'ennemi.

Les deux frères *Drillaud*, du Peu-d'Arty de Saint-Hilaire-des-Loges, tombés au champ d'honneur en novembre.

Joseph Dizet, de Noirmoutier, du 2 fusiliers marins, tué à l'ennemi

Alphonse Droussé, de Bournezeau, soldat au 114 de ligne, tué sur le champ de bataille.

Drousse, instituteur adjoint au Boupère, tué à l'ennemi.

Auguste Dudit, de l'Aiguillon-sur-Vie, du 16 dragons, mort des blessures reçues à l'ennemi, à le 18 Septembre.

Athanase Dupont, de Saint-Jean-de-Monts, soldat au 2e zouaves, tué à l'ennemi, à

Xavier Durand, de Saint-Mesmin-le-Vieux, tué le 25 Octobre, à

Digitized by Google

Eugène-Ferdinand-Marie Duret,, 25 ans, de Thouarsais-Bouildroux, soldat réserviste au 137e d'infanterie, décédé à l'hôpital mixte de Fontenay, le 19 Novembre.

Equipé, de la Tardière, soldat au 137e d'infanterie.

Edmond Erieau, de la Copechagnière, soldat au 83e territorial, décédé à le 25 Août.

Edouard Favreau, 23 ans, de Luçon, du 50e régiment d'artillerie, mort à l'hôpital de Carcassonne des suites de ses blessures.

Ferchaud, de Fontenay, soldat au 337e d'infanterie, blessé mortellement au .

Raphaël Ferré, de Saint-Mathurin, sergent au 137e d'infanterie, mort de ses blessures, le 17 Septembre, à .

Pierre Fétiveau, des Brouzils, tué à l'ennemi, le 27 Septembre.

Henri Fevre, de l'Aiguillon-sur-Vie, des chasseurs à pied de Tours, tué au le 20 Août.

Eugène Fillonneau, d'Auzais, de l'infanterie coloniale, tué le 26 Septembre.

Joseph Fillonneau, du 5e chasseurs à cheval, décédé le 28 Novembre à des suites de blessures reçues sur le champ de bataille.

Isaïe Fioleau, de Saint-Mesmin-le-Vieux, tué le 24 Octobre, à .

Henri Fisson, de la Chaize-le-Vicomte, du 123e d'infanterie, mort le 22 Septembre à l'hôpital mixte de Limoges.

Abel Flandrois, de Saint-Vincent-Sterlanges, 31 ans, du 337e d'infanterie, décédé à des blessures reçues à l'ennemi.

N. Flonneau, de Challans, mort à la guerre.

Zacharie Fonteneau, des Brouzils, tué à l'ennemi le 12 Octobre.

Victor Forestier, des Sables, mort de ses blessures à l'hôpital de Brest.

Philippe Fortineau, de Saint-Hilaire-de-Riez, décédé le 15 Octobre, à .

Adrien Fradet, fusilier marin au 1er régiment, des Sables-d'Olonne, tué à .

Henri Fradin, de la Barre, en Sainte-Hermine, décédé des suites de fatigues endurées sur le front de bataille.

François, de la Chaume, fusilier marin, tué à .

Digitized by Google

Marcel Frineau, de Vairé, décédé à Foix des suites de ses blessures.

Constant Frioux, de Noirmoutier, tué d'un éclat d'obus devant

Georges Fumoleau, de la Chaize-le-Vicomte, blessé au mort à l'hôpital de Fontenay, le 11 Novembre.

Eugène Furzeau, de Luçon, soldat au 84e territorial, mort à de ses blessures.

Maurice Gabin, en religion frère Crispin, des Frères Mineurs Capucins, soldat au 114e d'infanterie, tué le 26 Octobre.

Armand Gaboriau, des Brouzils, tué le 27 Août, à

Armand Gaboriau, des Brouzils, tué à le 8 Septembre.

Jules Gaborieau, de Saint-Germain-le-Prinçay, soldat au 93e, mort à le 22 Août.

Gabriel Gaborit, de Vix, tué au combat le 22 Septembre.

Baptiste Garat, caporal, de Saint-Hilaire-de-Riez, tué le 28 Août.

Henri Garat, de Sainte-Hermine, tué à l'ennemi.

Roger Gardet, de Fontenay-le-Comte, soldat au 137e d'infanterie, mort à l'hôpital d'Angoulême.

N. Garnier, de Velluire, jeune recrue, mort au champ d'honneur.

M. Garnier, d'Auzais, mort à l'ennemi.

Armand Garreau, de la Copechagnière, du 84e territorial, mort à le 27 Août.

Emile Gasnaud, de Saint-Hilaire-des-Loges. adjudant, tué à l'ennemi le 19 Novembre.

Louis Gauducheau, de Péault, tué le 9 Novembre, d'un éclat d'obus, à

Arthur Gauthier, du 64e d'infanterie, de Saint-Vincent-Puymaufrais, décédé à l'hôpital temporaire de Luchon.

Théophile Gauthier, des Brouzils, décédé à l'hôpital de Cosne.

Clément Gautron, de la Chaize-le-Vicomte, soldat au 123e d'infanterie, tué à la guerre.

Digitized by Google

Constant Gautron, de la Chaize-le-Vicomte, du 18e escadron du train, mort à la guerre.

N. Gauvrit, de Challans, mort à la guerre.

Charles Gendron, de Noirmoutier, du 2e fusilier marin, décédé à Fougères.

Auguste Gendronneau, de Montournais, tué à l'ennemi.

Eugène Genty, de la Roche-sur-Yon, réserviste au 137e d'infanterie, mortellement frappé à à l'âge de 25 ans.

Auguste Gerbaud, de Marsais, réserviste au 28e d'artillerie, décédé à l'hôpital du Mans, a été inhumé à Marsais, le 12 Novembre.

Emile Gerbaud, de la Chapelle-aux-Lys, du 125e d'infanterie, blessé le 27 Octobre à et mort à l'ambulance près cette ville.

Albert Gilbert, de l'Oie, tué au combat, le 30 Septembre.

Raymond Gilbert, de Champ-Saint-Père, du 123e d'infanterie, tué le 30 Septembre.

N. Girard, de Challans, mort à la guerre.

Constantin Giret, du 114e de ligne, mort à l'hôpital de Cholet, frère de notre ami M. Amédée Giret, de Mouilleron-en-Pareds.

Marc Godin, sergent au 93e d'infanterie, ancien instituteur libre à l'école Saint-Jean de Fontenay-le-Comte, tué le 28 Septembre dans la

Eugène Gogeon, des Sables-d'Olonne, du 323e de ligne, tué le 16 Septembre.

Gougnard, de Saint-Hilaire-des-Loges, tué à la guerre.

Alcide Goureaud, mort le 26 Septembre, à

A. Gousseau, sous-officier au 137e d'infanterie, tué à l'ennemi, le 29 Septembre.

Eugène Graizeau, de Saint-Hilaire-de-Talmont, du 64e d'infanterie, tué à le 23 Août.

N. Gratian, de Saint-Martin-des Noyers, mort à la guerre.

Florent Gréau, de Saint-Hilaire-de-Talmont, du 64e d'infanterie, tué au le 23 Août.

M. Grellier, de Saint-Fulgent, tué à l'ennemi.

Marcel Grenon, de Fontenay, soldat au 337e d'infanterie, tué au

Digitized by Google

Louis Grondin, de Jard, tombé sur le champ de bataille.

Jean-Louis Grossin, d'Apremont, mort de ses blessures, à l'hôpital

Arsène Grousset, de Mervent, du 337e d'infanterie, décédé à l'hôpital le 2 Octobre, des suites de blessures.

N. Groussin, de Challans, mort à la guerre.

Emilien Guérin, de l'Aiguillon-sur-Vie, du 293e d'infanterie, mort à l'hôpital de

Ernest Guérin, de la Caillère, tué au

Jules Guérin, du 137e d'infanterie, tué à

Ambroise Guérineau, du Simon-la-Vineuse, tué

Eugène Guibert, du Martinet, tué le 22 Août à

Patrice Guibert, du Fenouiller, soldat au 93e d'infanterie, tué à

Paul Guicheteau, de la Copechagnière, du 293e d'infanterie, mort le 20 Novembre à l'hôpital

Adrien Guillemet, de Puy-de-Serre, mort à l'hôpital d'Evreux, des suites de blessures reçues au feu.

Marius Guillet, de l'Epine, 31 ans, mort en des suites de ses blessures, le 17 Septembre.

Henri Guinet, de la Bretonnière, tué le 2 Novembre, au

Guilloteau, de Saint-Hilaire-des-Loges, tombé au feu,

Paul Guicheteau, de la Copechagnière, mort de ses blessures à le 20 Novembre.

Les frères *Léon* et *Jean Guimbaud*, de Saint-Denis-la-Chevasse, tués à l'ennemi.

Ernest Guimbretière, de Saint-Mesmin-le-Vieux, caporal-clairon au 337e d'infanterie, tué à l'ennemi le 14 Octobre.

Henri Guiochet, de Martinet, mort au le 22 Août.

Ernest Guitton, de Luçon, sergent d'infanterie, tué à l'ennemi.

Henri Guyon, de Saint-Hilaire-de-Riez, décédé à

J.-M. Pierre Guyon, de Soullans, mort à le 17 Septembre de ses blessures.

Eugène Guyonnet, de Longèves, du 3e colonial, tué le 22 Août, en

Digitized by Google

Gabriel Hay, de Saint-Mesmin-le-Vieux, tué à

Xavier-Benjamin Herbreteau, de Luçon, du 83e territorial, tué à l'ennemi à le 4 Octobre.

N. Hurtaud, de Mareuil-sur-le-Lay, mort à la guerre.

Roland de Lagérie, fils du lieutenant-colonel de dragons, tué au combat de

Pierre Lambert, de Pouillé, tué à

Léopold Laurent, de Saint-Vincent-Puymaufrais, clairon au 137e d'infanterie, mortellement frappé en sa 33e année.

Édouard Lebeau, professeur à Fontenay, soldat au 125e d'infanterie, tué à

Félix-Théophile Lebœuf, de la Guyonnière, du 123e d'infanterie, tué à l'ennemi le 26 Septembre, au

Henri Lebœuf, de la Guyonnière, du 137e d'infanterie, mort à l'hôpital de des suites de blessures reçues à l'ennemi.

Joseph-Mathurin Le Cornec, du 137e d'infanterie, mort le 24 Novembre, à l'hôpital de Fontenay-le-Comte.

Alexandre Lefrançois, moniteur de la Société de Gymnastique *La Vigilante,* de Fontenay-le-Comte, assassiné dans un guet-apens par les Allemands, dans la nuit du 31 Octobre.

Eugène Legeard, de Challans, du 64e d'infanterie, blessé mortellement à

Charles Leguédard, adjudant, de Barbâtre, mort à l'hôpital de de maladie contractée sur le champ de bataille.

Ferdinand Ligonnière, de Moreilles, du 93e d'infanterie, mort le 23 Août à

Clément Logeais, d'Apremont, tué à

Les deux frères *Raymond* et *Norbert Leheron,* du Girouard, tués à l'ennemi.

Louis-Victor Lemerle, de Saint-Michel-Mont-Mercure, tué à le 12 Septembre.

Pierre Lépinay, de Pouillé, blessé et fait prisonnier par les Allemands, laissé sans aucun soin pendant trois jours, repris par les Français et mort de ses blessures à l'hôpital de Tours.

Gabriel Loiseau, de Mouilleron-en-Pareds, tué à l'ennemi le 13 Novembre.

Digitized by Google

Jean Loiseau, de Boufféré, mort de ses blessures, à l'hôpital de la Roche.

Loustalet, adjudant au 93e d'infanterie, tué à l'ennemi.

Eugène Lucas, de Saint-Sigismond, du 2e zouaves, décédé dans sa tranchée, des suites de ses blessures.

J.-B. Lucas, de la Gaubretière, soldat au 93e, mort à Saint-Nazaire, le 4 Septembre.

Adrien Maindron, de la Chaize-le-Vicomte, du 264e d'infanterie, mort à l'ennemi.

Gustave Maindron, du 6e génie, de Saint-Fulgent, mort à la guerre.

Alphonse Mallard, tué au

Mallet, de l'Hermenault, soldat au 114e d'infanterie, mort des blessures reçues à l'ennemi.

Victor Manceau, de Saint-Michel-Mont-Mercure, tué à le 26 Septembre.

Henri Mandet, 33 ans, du 337e d'infanterie, tué au

Emile Manicot, de Saint-Mesmin-le-Vieux, mort de ses blessures à l'hôpital

Charles Marciteau, contrôleur des contributions directes, caporal au 337e d'infanterie, tué au le 4 Octobre.

Marot, de Saint-Hilaire-des-Loges, tué à l'ennemi.

Albert Martin, sergent-fourrier au 93e d'infanterie, tué le 29 Septembre.

Narcisse-Henri Martin, de Soullans, tué à l'ennemi, le 5 Novembre.

Charles Maruteau, du 337e d'infanterie, tué à

H. Massé, d'Ardelay, tué le 4 Octobre, à

Alfred Mathé, soldat au 93e d'infanterie, tué à l'ennemi le 2 Octobre.

Florimond Mathé, de la Jonchère, tué

Louis Mathé, du Mazeau, du 114e d'infanterie, tué à le 27 Octobre.

Maurice Mathé, de Talmont, du 323e d'infanterie, tué au

Marcel May, adjudant au 137e, tué au

Pierre Menant, de Saint-Laurent-de-la-Salle, soldat au 93e d'infanterie, mort le 28 Septembre à

Digitized by Google

Ménard, de Cugand, mort à l'ennemi.

Henri Mercereau, de l'Aiguillon-sur-Vie, du 64e d'infanterie, tué d'un éclat d'obus, le 4 Septembre.

Pierre Merceron, de Froidfont, tué à l'ennemi.

Ernest Mercier, du Simon-la-Vineuse, tué à l'ennemi

Eugène Mercier, de Fontenay-le-Comte, tué et enseveli

Jules Mercier, des Sables-d'Olonne, sergent au 104e d'infanterie, tué au

N. Meriau, de Challans, tombé au champ d'honneur.

Aimé Merieau, de la Copechagnière, du 293e d'infanterie, mort à l'hôpital

Louis Merlet, de la Roche-sur-Yon, soldat au 93e d'infanterie, décédé au Mans des suites de ses blessures.

Emile Michaud, de Luçon, réserviste au 38e d'infanterie coloniale, tué à le 1er Septembre.

Gabriel Migné, des Sables-d'Olonne, du 293e d'infanterie, tué au

Ernest Mignonneau, de Vix, tué à l'ennemi.

Gabriel Minier, des Sables-d'Olonne, soldat au 93e d'infanterie, mortellement blessé le 27 Octobre.

Célestin Monnereau, de Thorigny, mort de ses blessures, à Corbeil.

Henri Monnereau, soldat au 293e d'infanterie, originaire des Sables, tué à

Jean-Fernand Morandeau, de Montaigu, du 137e de ligne, tué à le 22 Août.

Eugène Moreau, de Bouillé-Courdault, maréchal des logis d'artillerie, tué par un obus le 20 Septembre.

Eugène Moreau, maréchal des logis d'artillerie, de Luçon tué à l'ennemi.

Théophile Moreau, des Brouzils, sergent au 83e territorial, tué à le 24 Août.

Louis Morineau, de Luçon, réserviste au 114e d'infanterie, tué à l'ennemi, le 3 Septembre.

Digitized by Google

Pierre-Valentin Mornet, de Soullans, mort de ses blessures à l'hôpital le 17 Septembre.

Victorien Muzard, de Saint-Hilaire de-Talmont, du 293e d'infanterie tué à le 28 Août.

Jean-Marie Nauleau, d'Apremont, mort de ses blessures, à Pleurtins (Ile-et-Vilaine).

Léon Nauleau, de la Chaize-le-Vicomte, soldat au 93e d'infanterie, tué à l'ennemi.

Charles Nicoleau, de Dompierre, du 3e d'infanterie coloniale, décédé à .

Normand, instituteur adjoint à Mareuil, tué à l'ennemi.

Auguste Oliveau, de la Chaize-le-Vicomte, caporal au 323e d'infanterie, mort le 10 Septembre, au .

Alphonse Orceau, de Lairoux, décédé à de blessures reçues à l'ennemi.

Jean-Auguste Pajot, soldat au 337e d'infanterie, tué le 22 Octobre à .

Constantin Palvadeau, de l'Epine, 25 ans, tombé à l'ennemi.

Gabriel Pannetier, de Mervent, du 114e d'infanterie, tué le 1er Octobre, .

Joseph Pannetier, de Bournezeau, sergent-fourrier au 337e de réserve, mort à l'hôpital .

Bénoni Paquereau, de Saint-Mesmin-le-Vieux, mort de ses blessures à l'hôpital d'Amboise.

N. Paquereau, de Saint-Pierre-du-Chemin, soldat au 337e d'infanterie, mort à l'hôpital de Caen.

Léon Parpaillon, de Sigournais, soldat au 64e d'infanterie, tué à le 28 Août.

Armand Pasquereau, du Bourg-sous-la-Roche, décédé à l'hôpital des suites de ses blessures.

Alexandre Pasquereau, du Bourg-sous-la-Roche, décédé de ses blessures à l'ambulance .

Sylvain Pasquier, des Magnils en Sainte-Hermine, du 65e d'infanterie, décédé à l'hôpital .

N. Patron, de Challans, mort à la guerre.

Digitized by Google

Jean Paudeau, de Saint-Etienne-du-Bois, décédé de ses blessures, à l'ambulance Américaine de Neuilly-sur-Seine.

M. Payraud-Lacroix, de Vix, tué à l'ennemi.

M. Payraud-Sacré, adjudant, de Vix, tué à l'ennemi.

Raymond Pécher, d'Aubigny, soldat au 137e d'infanterie, tué à l'ennemi.

Pelloux, sergent au 93e d'infanterie, tué aux

Paul Pelon, de Petosse, du 137e d'infanterie, tué au champ d'honneur.

René Pelletier, de Chaillé-les-Marais, sergent d'infanterie, mort à l'ambulance de Blois.

Théophile Pelletier, de Fontenay-le-Comte, du 137e d'infanterie, décédé à l'hôpital de Courneuve (Seine), des suites de ses blessures.

N. Pelletier, de Château-Gontier, sergent au 93e d'infanterie, tué le 20 Novembre.

Aristide Pépin, réserviste au 3e colonial, mort au champ d'honneur le 23 Septembre.

Gabriel Penisson, de Grues, soldat au 137e d'infanterie, tué au

Philémon Péraudeau, de Beaulieu-sous-la Roche, tué à

Adjudant *Perraudeau,* de Cugand, tué au

Georges-Jean-Constant Perreau, de Triaize, soldat au 114e d'infanterie, décédé à des suites de ses blessures.

Narcisse-Pierre Petitgars, de Soullans, tué à l'ennemi le 27 Août, à

Théodore Petitgars, de Jard, sergent au 137e de ligne, tué à l'ennemi.

Auguste Pignon, de Montournais, tué à l'ennemi.

Pierre Pignon, de Pouzauges, tué à l'ennemi.

M. Pineteau, de Saint-André-Goule-d'Oie, mort à la guerre.

Louis Piron, de Benet, fantassin colonial, blessé à le 25 Octobre, mort à l'ambulance.

Antonin Plain, de Pouzauges, sergent-fourrier, au 84e territorial, tué au champ d'honneur.

Victor-Jean Planchard, de Luçon, soldat au 6e colonial, mort au feu.

Digitized by Google

J.-B.-Marie Poilane, de la Roche-sur-Yon, du 123e d'infanterie, mort le 3 Novembre, à des suites de ses blessures.

Pierre Point, de Montournais, tué à l'ennemi.

Jean-Baptiste Poiron, de Treize-Septiers, tué sur le champ de bataille, le 1er Octobre.

Georges Poibleaud, de Saint-Sulpice-en-Pareds, du 114e d'infanterie mort à l'hôpital de Cholet.

Clément Ponthoreau, d'Apremont, mort à la guerre.

N. Pontoizeau, de Beauvoir, tué à l'ennemi.

Louis Porton, de l'Aiguillon-sur-Vie, adjudant au 337e d'infanterie, mort sur la ligne de front d'une embolie au cœur.

Eugène Potier, de Saint-Mathurin, soldat au 3e génie, mort à

Gabriel Poupin, de Saint-Martin-sous-Mouzeuil, du 114e d'infanterie décédé de ses blessures à le 16 Octobre.

Léon Pouzet, de Doix, soldat au 337e d'infanterie, mort à Laval, le 16 Octobre, des suites de ses blessures.

Eugène Praud, de Martinet, tué à l'ennemi, au

Prosper Praud, de Froidfond, tué au

Gustave Prézeau, de Cheffois, tué à l'ennemi à le 26 Septembre.

Raymond Prévaud, 28 ans, sergent au 114e d'infanterie, tué à le 24 Octobre.

Eugène Prodhomme, de la Ferrière, artilleur au 33e régiment, décédé à

Arthur Pubert, de la Chaize-le-Vicomte, du 32e d'infanterie, mort à la guerre.

Eugène Purzeau, de Luçon, caporal au 84e territorial, décédé des suites de ses blessures à

Auguste Quaireau, de la Chaize-le-Vicomte, caporal au 5e tirailleurs algériens, tué le 6 Septembre au

Augustin Rabaud, mort le 16 Octobre, à l'hôpital

Marcel Rabu, des Sables-d'Olonne, tué au

Clément Raffin, de Mareuil-sur-Lay, mort à la guerre.

Digitized by Google

Eugène Raffin, des Sables-d'Olonne, tué à le 19 Octobre.

Athanase Rambaud, des Brouzils, tué à l'ennemi.

Joseph Rampillon, de Saint-Michel-Mont-Mercure, mort de ses blessures à Brives, le 13 Novembre.

Louis Rampillon, du 114· d'infanterie, décédé le 8 Octobre, à l'hôpital des suites de ses blessures.

Constant Rautureau, de Pouzauges, du 137·, tombé au feu.

Ferdinand Raveleau, 21 ans, des Herbiers, soldat au 6· tirailleurs, mort à Alençon, des suites de blessures

Ernest-Henri-Marie Reignier, de Saint-Germain-l'Aiguiller, sergent au 137· d'infanterie, tué à l'ennemi, le 27 Août, au

Auguste Relandeau, de Froidfont, tué à l'ennemi.

N. Relandeau, de Challans, mort à la guerre.

Renard, du Poiré-sur-Vie, mort au feu.

Ferdinand Renaud, de Barbâtre, du 137· d'infanterie, tué au le 27 Août.

Joachim Renaud, de Barbâtre, du 137· d'infanterie, tué à

Fernand Renaudeau, adjudant au 137· d'infanterie, tué à l'ennemi le 26 Octobre, à

Hubert Renaud, de Luçon, du 236· d'infanterie, tué à l'ennemi.

Georges Renaudet, de Saint-Martin-de-Fraigneau, mort de ses blessures à l'hôpital de

Jules Renaudié, de Fontenay, soldat au 84· d'infanterie, décédé le 31 Août à des suites de ses blessures.

Louis-Pierre Renaudin, de Soullans, du 93· d'infanterie, tué à l'ennemi le 30 Octobre.

Valentin Renaudin, de Menomblet, soldat au 137· d'infanterie, tué à l'ennemi le 27 Août.

Joseph Renou, de Saint-Hilaire-de-Riez, décédé le 30 Août à l'hôpital de

Armand Retail, d'Olonne, tué le 24 Octobre

Louis Retail, de Saint-Mathurin, soldat au 137· d'infanterie, mort au le 27 Août.

M. Retailleau, de Bazoges-en-Paillers, mort à l'ennemi.

Digitized by Google

N, Richard, de Challans, mort à la guerre.

Antoine Rideau, de Luçon, sergent au 208· d'infanterie, décédé à le 9 Août.

Pierre Rivière, de Bournezeau, du 51· d'artillerie, décédé à l'hôpital de Limoges, des suites de ses blessures,

Vital Rivière, soldat au 93· d'infanterie, de Saint-Sulpice-le-Verdon, mort à .

Louis Robin, de Saint-Michel-le-Cloucq, soldat au 3· colonial, tué à le 3 Septembre.

Arthur Rochais, de la Caillère, caporal au 114· d'infanterie, tué

Arthur-Elie Rochelais, de la Caillère, caporal au 137· d'infanterie, tué à le 28 Octobre.

Jean Rocheteau, de Saint-Etienne-du-Bois, décédé à l'hôpital de de blessures reçues au feu.

Théodore-Clément Roger, de Montaigu, soldat au 323· d'infanterie, tué à l'ennemi à en Septembre.

Alphonse Rouet, de Menomblet, soldat au 137· d'infanterie, tué à l'ennemi, le 27 Septembre.

Alcide Rousseau, sergent au 137·, décédé à l'hôpital de Fontenay, le 24 Octobre.

Charles Rousseau, de Saint-Martin-sous-Mouzeuil, tué à l'ennemi.

Ernest Roy, de Pouzauges, tué sur le champ de bataille.

Louis Roy, de Montournais, tué à l'ennemi.

Narcisse Royer, de Saint-Sigismond, du 114· d'infanterie, tué à l'ennemi le 16 Septembre.

Pierre Savineau, de Chaillé-les-Marais, mort à l'ennemi.

Olivier Seigneuret, de Froidfont, sergent-major d'infanterie de ligne, tué au .

M. Seile, de Saint-André-Goule-d'Oie, mort à la guerre.

Pierre Semelin, de Barbâtre, sergent mitrailleur au 137· d'infanterie, tué à le 8 Septembre.

Emile Sicard, de Saint-Jean-de-Beugné, du 114· d'infanterie, tué à l'ennemi.

Raymond Sicard, de Saint-Jean-de-Beugné, maréchal des logis au 1·r régiment d'artillerie coloniale, tué à l'ennemi.

Digitized by Google

François Sicard, de Chaillé-les-Marais, mort à l'ennemi.

N. Sillaudeau, de Fontenay-le-Comte, soldat au 84· territorial, tué le 10 Novembre .

Auguste Simonneau, de Vix, tué à l'ennemi.

Florent Simonneau, de Saint-Mathurin, du 137· d'infanterie, mort à le 27 Août.

Albert Sire, de la Roche-sur-Yon, soldat au 93·, mort en captivité, des suites de ses blessures.

Louis Sorin, soldat au 114· d'infanterie, tué le 27 Octobre, à .

Louis Sorin, de l'Aiguillon-sur-Mer, du 337· d'infanterie, tué à le 27 Octobre.

Emile Souchet, de Montournais, tué à l'ennemi.

Auguste Sussin, de Fontenay-le-Comte, soldat au 114· d'infanterie, tué aux .

Auguste Tableau, de Challans, mort à la guerre.

Jules Taraud, de la Meule de l'Ile-d'Yeu, tombé au champ d'honneur.

Henri Taveneau, de Saint-Martin-des-Noyers, mort à la guerre.

Alfred Tenailleau, du Poiré-sur-Vie, mort le 23 Novembre.

Louis Terlon, de la Guyonnière, mort à de ses blessures, le 19 Novembre.

Louis Tessier, de Luçon, du 337· d'infanterie, tué à l'ennemi; le 8 Septembre, à .

Auguste Texier, d'Auzais, du 84· territorial, mort de ses blessures à l'hôpital le 24 Août.

Célestin Texier, de la Caillère, caporal au 114· d'infanterie, tué .

Anselme Thebault, de Pissotte, adjudant au 137· d'infanterie, tué à l'ennemi, le 1·r Octobre, au .

Joseph Thevenot-Groisard, de Saint-Sauveur de l'Ile-d'Yeu, mort à l'hôpital de .

Pierre Thibaudeau, d'Apremont, tué .

Firmin Tiffreau, de Sainte-Radégonde-des-Noyers, adjudant au 6· d'infanterie, tué à le 26 Octobre.

Armand Touzeau, de Saint-André-d'Ornay, réserviste au 137· d'infanterie, tué le 27 Août à .

Digitized by Google

Gabriel-Jacques Touzeau, de Soullans, tué au feu, le 9 Octobre à

René Turcot, de Fontenay, du 35· d'artillerie, tué à

Triaud, instituteur-adjoint au Perrier, mort à la guerre.

Auguste Trichet, de la Chapelle-Hermier, soldat colonial, décédé à l'ambulance de

Auguste Trichet, du Girouard, mort à la guerre.

Henri Trichet, de Champ-Saint-Père, du 323· d'infanterie, tué le 10 Septembre, à

Alcide Vairon, du Poiré-sur-Velluire, fusilier marin, tué

Aimé Verdon, de la Jonchère, mort de ses blessures.

Henri Verdon, de Montournais, tué à l'ennemi.

Célestin Violeau, de la Gaubretière, artilleur au 24· régiment, mort à la Rochelle.

Célestin Vion, de Benet, adjudant au 114· d'infanterie, tué à l'ennemi à le 26 Octobre.

Gustave Vrignaud, de l'Aiguillon-sur-Mer, soldat au 84· territorial, mort de ses blessures à l'hôpital de Sens.

Pierre-Aimé Vrignaud, de Soullans, du 93· d'infanterie, mort à la guerre, du 30 Septembre au 4 Octobre.

R. V.

(*A suivre*).

Digitized by Google

ERRATUM

Dans le poème que nous avons consacré précédemment à Alain de Fayolle, trois erreurs typographiques ont échappé à la correction des épreuves.

1° Au lieu de :

« Un village qui semble *honteux* de ses blancheurs », il faut lire :

« Un village qui semble *ivre* de ses blancheurs ».

2° Au lieu de :

« Des lueurs d'*espoirs* et de *promesse* folle », il faut lire :

« Des lueurs d'*avenir* et de *prouesse* folle ».

L. B. D. S^{t}-M.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX

Souvenirs héroïques de l'Armée française, par Ch. Malo. — Un volume in-8°, illustré de nombreuses gravures, demi-reliure, 7 fr. ; cartonné, 6 fr. 50 ; broché, 4 fr. 50. (Hachette et Cie, Paris).

Ce magnifique ouvrage, illustré de nombreuses gravures et de plans, orné de planches en couleurs, déroule, en une fresque animée et multiple, le panorama des champs de bataille immortels où se sont successivement illustrées, depuis Bouvines, les héroïques armées françaises. Combats de l'ancienne Monarchie, combats de la Révolution et de l'Empire, combats, enfin, de l'avant-dernière guerre revivent dans ces pages émouvantes, véritable livre d'or du patriotisme, de la vaillance et de l'abnégation de nos soldats et où le courage malheureux comme la bravoure que la victoire couronne sont aussi justement honorés.

La jeunesse à qui chaque jour apporte, en ce moment l'écho des admirables exploits de ses aînés retrouvera dans ce livre les impérissables qualités de « la grande nation » ; la constance, la bravoure et la générosité chevaleresque.

***

Histoire de la Guerre de 1870-1871, par P. et V. Margueritte. — Un volume grand in-8°, illustré, relié, tr. dorées, 4 fr. 60 ; cart. tr. dorées, 3 fr. 90 ; broché, 2 fr. 60. (Hachette et Cie, Paris).

MM. Paul et Victor Margueritte, les fils de l'héroïque général tombé au champ d'honneur à Sedan, ont réuni dans ce volume l'essentiel concernant la guerre de 1870-1871 et ils ont distribué leur récit avec clarté et précision, réalisant l'ouvrage d'ensemble le plus net et le plus complet.

Aujourd'hui que sonne l'heure de la revanche imposée par la bru-

Digitized by Google

tale agression du vainqueur d'hier, c'est le moment pour la nation tout entière, et plus particulièrement pour les jeunes enfants que le dévouement de leurs aînés exalte d'un si magnifique exemple, de lire un livre comme celui-ci. Ils y verront qu'en dépit de fautes nombreuses, fautes que MM. Margueritte se font un scrupule de ne point taire, la France a su par son courage et ses sacrifices rester digne de son glorieux passé.

A l'histoire de la guerre actuelle, la jeunesse comparera, avec profit, celle de la guerre de 1870. La tristesse de l'une l'aidera à mieux comprendre la grandeur et la gloire de l'autre. Dans l'une et dans l'autre, elle puisera, avec le respect des morts, le culte de la patrie immortelle.

***

L'Ame de nos soldats d'après leurs lettres et leurs actes

Chacun de nous lisant les nouvelles du front, en rapporte un souvenir d'héroïsme et une admiration émue pour les étonnantes vertus de notre race ! Sont-ce des vertus d'un jour ou des vertus de tradition ? M. Xavier Roux a coordoné des faits très beaux et en a éloquemment dégagé la valeur historique et philosophique.

L'Ame de nos soldats, intéressant parfois jusqu'à l'émotion, restera un document d'observation de notre grande guerre. Aucun autre livre n'a encore révélé à ce point, la grande, forte et incomparable race que nous sommes. Nos jeunes gens doivent grandir dans la conscience, le respect et l'admiration des puissantes vertus de la France. *L'Ame de nos soldats* le leur indique par des exemples admirables.

Ce volume est en vente aux bureaux du *Nouvelliste de Bordeaux*. Prix 3 fr. 50 (il en est à sa 4e édition). Il ne sera donné suite qu'aux demandes accompagnées du montant en mandat-poste.

ZZZ.

LIQUEUR
CORDIAL-MÉDOC
G.-A. JOURDE, Bordeaux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Deux savants disparus. — MM. RICHARD et DÉCHELETTE.

L'Histoire et l'Archéologie poitevines viennent de faire une irréparable perte en la personne de M. Alfred Richard, archiviste honoraire de la Vienne.

Très jeune encore, le savant qui vient de retourner chrétiennement à Dieu, s'était épris d'un grand amour pour sa province de Poitou qu'il s'efforça toute sa vie de glorifier dans tout son passé.

Historien d'une loyauté absolue, archéologue et numismate de grand savoir, bibliophile avisé, M. Richard a publié des études très nombreuses et très variées, notamment dans les Mémoires de nos deux grandes Sociétés provinciales dont il était l'honneur, les *Antiquaires de l'Ouest* et les *Archives Historiques du Poitou*.

Deux ouvrages surtout lui valurent une grande réputation et porteront son nom aux travailleurs des siècles à venir, le *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Maixent*, du VII[e] siècle à 1789 et la grande histoire des *Comtes de Poitou*, si importante pour l'étude du passé du pays Bas-Poitevin. Nous savons qu'il est mort avec le regret de n'avoir pu entreprendre deux autres travaux qui le sollicitaient beaucoup, l'histoire des seigneurs de Talmont et celle des sires de Mauléon qui avait aussi fortement tenté jadis le savant Ledain. Nous avons beaucoup perdu du fait des occupations professionnelles de M. Richard qui l'ont empêché durant la dernière partie de sa vie, de se consacrer à cette étude des deux grandes maisons féodales du Bas-Poitou.

Tous ceux qui s'intéressent au passé de notre pays apprendront au moins avec satisfaction que tous les livres, manuscrits, collections documents originaux et papiers de M. Alfred Richard, trouveront aux Musées des Antiquaires de l'Ouest, aux Archives de la Vienne, à la Bibliothèque de la ville de Poitiers un asile digne du savant dont ils

Digitized by Google

étaient le plus cher trésor. Notre province gardera pieusement son nom de pair avec celui de ceux qui l'ont le plus aimé, le mieux connu et le mieux fait connaître.

*
* *

— Au nombre des victimes de la guerre nous avons le regret de trouver le nom de l'éminent préhistorien français, M. Joseph Déchelette, correspondant de l'Institut, tué glorieusement à l'ennemi à la tête de son bataillon.

M. Déchelette, frère de Mgr l'évêque d'Evreux et conservateur du Musée de Roanne, sa ville natale, est l'auteur de l'admirable *Manuel d'Archéologie préhistorique et celtique*, travail de haute et probe érudition qui demeure l'expression la plus parfaite de nos connaissances actuelles sur le lointain passé préhistorique de notre sol national.

Pour ce superbe ouvrage et pour ceux qu'il préparait sur les temps romains, M. Déchelette avait utilisé souvent les documents trouvés en notre province par les archéologues poitevins.

La Revue du Bas-Poitou s'associe de tout cœur à la perte très grande que cause au monde savant la mort de l'éminent archéologue français.

Découverte archéologique. — Sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-de-Riez, près de la côte, M. le docteur Baudouin, vient de retrouver un petit menhir en quartz, de 1m50 de hauteur, que le tassement des Sables de la dune n'avait pas renversé.

Un précieux aveu. — Le dernier fascicule de l'*Anjou Historique*, contient un extrait des Mémoires du général républicain Danican ou se trouve cet aveu :

« Les Vendéens ont fait plus de 30.000 prisonniers qu'ils renvoyaient tondus et *n'ont commis de cruautés qu'après qu'on leur en eut donné l'exemple en massacrant leurs malades, ou les brûlant, etc.*

« La guerre de Vendée coûte à la République au moins 200,000 hommes de nos troupes. (Le général Hoche en accuse dans son rapport 600.000, morts de part et d'autre) ; elle a ruiné plus de vingt régiments de cavalerie ».

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

NAISSANCES

Madame Max Pougnet, a heureusement mis au monde, à Fontenay-le-Comte, le 27 Octobre, un fils qui a reçu le nom d'ALBERT.

— Madame Henri Thomas de la Pintière, a mis heureusement au monde un fils qui a reçu le nom de BERNARD.

— Madame la marquise Jean de Lespinay, est heureusement accouchée d'une petite fille.

— Au château de la Bassetière, la vicomtesse Louis de Kérauten, vient de donner le jour à un fils.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. l'abbé LEGAST, ancien curé-doyen de Rocheservière, chanoine titulaire de la cathédrale de Luçon, décédé le 19 Octobre 1914.

— Madame PROSPER COINQUET, née ARMANDE PHELIPPE-BEAULIEUX, décédée, le 24 Octobre 1914, en son domicile, 10, rue Voltaire, à Nantes.

Cette mort met en deuil le comte et[e] la comtesse Louis de Béjarry, M[lle] Fanny Coinquet, et les familles Philippe-Beaulieux, Clémansin du Maine, etc., à qui nous adressons nos plus vives condoléances.

— Madame de BASCHER DE BEAUMARCHAIS, insigne bienfaitrice des œuvres catholiques et royalistes, décédée le 1[er] Novembre en son château de Beaumarchais.

Ses obsèques ont eu lieu le 5 Novembre, en l'église de Brétignolles et l'inhumation, le même jour, à la Chapelle Basse-Mer.

Nous nous associons respectueusement au deuil de M[lle] de Bascher de Beaumarchais et de sa famille.

— M. LOUIS BOUSSEAU, cavalier au 3[e] dragons, mort au champ d'honneur devant Bixchoote (Belgique), le 6 Novembre 1914, à l'âge de 23 ans.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Elverdhingue (Belgique).

Nous renouvelons à M. et à Madame Bousseau, l'expression émue de nos bien douloureuses sympathies.

— M. AUGUSTE-JOSEPH PLANTÉ, professeur du Lycée de la Roche-sur-Yon, officier de l'Instruction Publique, décédé à la Roche, le 11 Novembre 1914.

— Mademoiselle MARTHE DE MONTALEMBERT DE CERS, décédée le 25 Novembre en son domicile de la Roche-sur-Yon.

Digitized by Google

Cette mort met en deuil les familles de Montalembert, de Goué, de Mornac, de Réals, auxquelles nous offrons nos respectueuses condoléances.

— Madame la générale marquise de LINIERS, décédée à Vitry-le-François, le 26 Novembre, en sa 93e année.

Son mari était le chef de la famille de Liniers, représentée en Vendée par Madame la vicomtesse de Liniers, le vicomte Henri de Liniers et la famille de Villedieu, auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

— M. Constantin GIRET, soldat au 114e d'infanterie, mort à l'hôpital de Cholet, le 29 Novembre, dans sa 28e année.

Nous offrons à son frère, M. Amédée Giret, de Mouilleron-en-Pareds, nos bien sympathiques condoléances.

— Madame Louis MAINGUENEAU, née Julie LOPINOT, décédée le 3 Décembre 1914, à Fontenay, dans sa 91e année.

Nous offrons à M. Louis Maingueneau et à toute sa famille nos condoléances les plus sympathiques.

— Madame Jules ROBUCHON, née Marie-Léopoldine CHÉNEAU, décédée à Poitiers, le 7 Décembre 1914, en sa 75e année.

A notre ami M. Jules Robuchon, le distingué directeur de la publication des *Paysages et Monuments du Poitou*, nous adressons l'expression nouvelle de nos plus cordiales et douloureuses sympathies.

— Madame veuve Zacharie ARNAUD, née Thelia MALLET, décédée en sa demeure de Rété, en Loge-Fougereuse, le 15 Décembre 1914, âgée de 78 ans.

Nos sincères condoléances à notre excellent collègue M. Arnaud, maire de Loge-Fougereuse et à sa famille.

— M. l'abbé Paul RAIMBAULT, décédé le 16 Décembre, dans sa 55e année, à Saint-Julien-des-Landes (Vendée).

— Le colonel d'infanterie en retraite, Auguste VATON, commandeur de la Légion d'honneur et ancien commandant du 137e d'infanterie est décédé en décembre à Saint-Brieuc.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

ETUDE SUR CHALLANS (VENDÉE). — L'ancienne église paroissiale de Notre-Dame de Challans, par l'abbé Charles Grelier (deuxième partie) : Du XIIIe siècle à l'année 1524. — Paris, A. Picard, 1913.

M. l'abbé Grelier continue ses savantes et patientes études sur l'ancienne église paroissiale de Challans détruite de 1897 à 1900. Ce vieux sanctuaire, dont une excellente photographie nous est donnée dans le nouveau fascicule, pl. XIII, avait une longue et vénérable histoire : il présentait l'aspect touchant de ces édifices auxquels beaucoup de générations ont travaillé. Le transept était le reste d'une église romane, l'une des plus anciennes de la région, et qui succédait très probablement à une église mérovingienne. Dans son premier fascicule paru en 1909, M. l'abbé Grelier reconstituait le plan de l'église romane et publiait une lettre à lui adressée par le célèbre archéologue le P. de la Croix, au sujet de la *Croix mérovingienne*, découverte sur les voûtes du chœur, trouvaille qui restera l'un des titres archéologiques les plus marquants de l'abbé Grelier. Le transept avait perdu ses absidioles, le chœur avait été transformé aux XIIIe et XVIe siècles, la nef au XVIe siècle. Cette nef, mi-romane, mi-ogivale, avait fait place en 1843 à une nef de style classique. M. l'abbé Grelier utilisant et interprétant, avec une science extrêmement sûre, les moindres indices, arrive à suivre toutes les modifications. Une série de plans et de dessins (1), exécutés d'après ses notes par MM. Ferronnière, Audral, Bellier et Legendre, nous mettent sous les yeux les divers aspects de l'église en 1524 et les détails les plus significatifs de la construction.

Des photographies nous montrent les objets trouvés dans les fouilles entre autres une très curieuse pierre tombale du XVIIe siècle. M. l'abbé Grelier n'a pas négligé non plus d'illustrer ses explications par des comparaisons avec des édifices de la région, encore existants et dont il nous donne des photographies. Il nous fait très bien voir comment les architectes du Bas-Poitou ont adapté aux besoins du pays les innovations architecturales de chaque siècle.

(1) 21 planches hors texte et 3 plans en couleurs.

Digitized by Google

Ainsi sa minutieuse étude prend une vaste portée en nous permettant de juger la place occupée par la Vendée dans le mouvement général de l'architecture au Moyen-Age.

Lucien LÉCUREUX.

— Notre distingué compatriote, M. Joseph Aulneau, a consacré dans la *Revue Politique et Parlementaire*, de Juillet 1914, une remarquable étude sur la *Question Syrienne.*

— Notre collègue et ami, M. Pascal Lanco, le savant archiviste de la Vendée, nous a aimablement offert son Rapport sur la session du Conseil général de la Vendée du mois d'Août 1914.

Il contient entre autres choses intéressantes la suite des très précieux inventaires de nos Archives communales, et notamment de celles de Talmont (1618 à 1630), et de La Bruffière.

Le Rapport se termine par l'énumération du *Clergé constitutionnel de la Vendée.*

— De M. le docteur Léo Desaivre, une curieuse étude sur *Le Paille-Maill*, de Saint-Florent-lès-Niort. (Niort, Mercier, 1913, in-8° de 7 pages).

— Notre distingué collaborateur, M. Léon Dubreuil, prépare une étude synthétique sur les guerres de Vendée et de la Chouannerie que publiera la librairie Riéder.

— De M. le docteur Pelletier : *Un médecin commandant de paroisse en 1793. — René-Julien Hardouin, médecin de Bouin (Vendée)*, 1737-1793).

R. DE THIVERÇAY.

La *REVUE DU BAS-POITOU*
adresse ses meilleurs vœux de Nouvel An à tous ses dévoués Collaborateurs et ses fidèles Abonnés

31 Décembre 1914.

Digitized by Google

REVUE DU BAS-POITOU

ANNÉE 1914

TABLE DES MATIÈRES

I

TEXTE

I. — *Les Sépultures Gallo-Romaines de Bouillé-Courdault (Vendée)*, par MM. R. VALLETTE et L. CHARBONNEAU-LASSAY 1

II. — *Haudaudine et Bonchamps*, par M. A. VELASQUE. . 23

III. — *Note sur deux Objets anciens* découverts à l'Etang, commune de Chavagnes-en-Paillers (Vendée), par M. L. CHARBONNEAU-LASSAY 40

IV. — *La Guillotine et le Peloton d'exécution aux Sables-d'Olonne pendant la Révolution*, par M. Eugène REMAUD 43

V. — *La Blanche Biche*, Légende en vers, par M. Raymond-J. DE FONTAINES 54

VI. — *Seigneurs et Curés de l'ancienne Roche-sur-Yon (Vendée)*, par M. l'abbé A. BARAUD 58

VII. — *La Vie littéraire. — A propos de la Colline inspirée*, par M. Maurice LOISEAU 65

VIII. — *Nos morts.* — M. l'abbé Anselme Fuzillier, curé de Vairé, par M. le Docteur GASTON 69

IX. — *Livres nouveaux*, par ZZZ 72

X. — *Correspondance*, par M. Paul VILLAIN 74

XI. — *Chronique*, par R. de THIVERÇAY 76

XII. — *Carnet mondain* id 86

XIII. — *Nécrologie* id 89

XIV. — *Bibliographie* id 94

XV. — *Missions d'Emigrés en Vendée. — Le Colonel d'Angely*, par M. le lieutenant-colonel marquis D'ELBÉE 101

XVI. — *Les Sépultures antiques de Bouillé-Courdault et de Nalliers (Vendée)*, par MM. René VALLETTE et CHARBONNEAU-LASSAY 112

XVII. — *Le colonel Denfert-Rochereau*, par M. René VALLETTE 124

Digitized by Google

XVIII. — *Martyrologe de la famille de la Roche Saint-André*, par M. l'abbé Charles GRELIER 127
XIX. — *Ecrin poétique*, par M. Gaston BAUD DE RYS . . 139
XX. — *La Guillotine et le Peloton d'Exécution aux Sables-d'Olonne pendant la Révolution* (suite et fin), par M. Eugène REMAUD 142
XXI. — *Héraldique et Sigillographie Bas-Poitevines*, par M. L. CHARBONNEAU-LASSAY 152
XXII. — *La commune de Noirmoutier pendant la Révolution. Prisons et Prisonniers* (5 Pluviose an II et 19 Pluviose an III) (suite), par M. L. TROUSSIER 156
XXIII. — *Pour l'Histoire merveilleuse des Géants de la Vendée. — Une Lettre-Préface* de M. le marquis d'ELBÉE . 166
XXIV. — *La Vendée au Salon*, par M. L. de la CHANONIE. . 171
XXV. — *La Vie littéraire. — Les Démarqués*, par M. Camille GENTY. 177
XXVI. — *Nos morts.* — M. Edgar Bourloton ; M. Henri-Fabien Alasonnière ; M. Arthur Parenteau de la Voûte ; M. Henry Taudière, par M. René VALLETTE 179
XXVII. — *Livres nouveaux*, par ZZZ. 184
XXVIII. — *Chronique*, par R. de THIVERÇAY 188
XXIX. — *Carnet mondain*, id 195
XXX. — *Nécrologie*, id 197
XXXI. — *Bibliographie*, id 201
XXXII. — *Pensées d'Avant Guerre. — La lutte des Slaves et des Germains*, par M. Joseph AULNEAU 211
XXXIII. — *Missions d'Émigrés en Vendée. — Le Colonel d'Angely* (suite), par M. le lieutenant-colonel marquis D'ELBÉE 222
XXXIV. — *Le Roc Saint-Luc et ses Sépultures anciennes*, par M. L. CHARBONNEAU-LASSAY 233
XXXV. — *Le Comité royaliste de Palluau. — Abandon de Légé, 6-9 Mai 1793* (suite), par M. WAITZEN-NECKER. 243
XXXVI. — *Un conte vrai. — Le joueur de Vèze*, par L. DE KERGUY 254
XXXVII. — *Vers à relire. — Le Rhin*, poésie de M. A. BONNIN DE FRAYSSEIX. 259
XXXVIII. — *Héraldique et Sigillographie Bas-Poitevines*, par M. CHARBONNEAU-LASSAY. 260
XXXIX. — *Les Municipalités sablaises*, par M. Guy COLLINEAU. 266
XL. — *Le baron de Mesnard et ses collections*, par M. René VALLETTE 277
XLI. — *Face à l'ennemi. — A la mémoire du lieutenant Alain de Fayolle*, poésie, par M. L. BLANPAIN DE SAINT-MARS 283

Digitized by Google

XLII. — *Au Champ d'Honneur. — Les Vendéens morts à l'ennemi*, par M. René VALLETTE 286
XLIII. — *Chronique*, par R. DE THIVERÇAY 296
XLIV. — *Carnet mondain*, id. 301
XLV. — *Nécrologie*, id. 303
XLVI. — *Bibliographie*, id. 306
XLVII. — *Missions d'Emigrés en Vendée. — Le colonel d'Angely* (suite), par M. le lieutenant-colonel marquis D'ELBÉE 309
XLVIII. — *Quelques bagues anciennes du Bas-Poitou*, par M. L. CHARBONNEAU-LASSAY. 319
XLVIX. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite), — Les Sables-d'Olonne, — par M. Edgard BOURLOTON. 330
L. — *La chute du clocher de Luçon*, en.... par M. Léo DESAIVRE. 341
LI. — *Aux Morts de 1914* (poésie), par M. A. HENNEQUIN 343
LII. — *En feuilletant les registres anciens de Saint-Jean de Bourneau*, par M. René VALETTE 344
LIII. — *Mémoire de Pierre Babonneau, cordier à Pont-Rousseau, soldat de Charette*, par M. A. VELASQUE 353
LIV. — *La commune de Noirmoutier pendant la Révolution. — Prisons et Prisonniers* (5 Pluviose an II et 19 Pluviose an III) (suite), par M. L. TROUSSIER. . 357
LV. — *Noël en 1914* (poésie), par M. L. BLANPAIN DE SAINT-MARS. 363
LVI. — *Au Champ d'Honneur. — Les Vendéens morts à l'ennemi* (suite), par M. René VALLETTE 364
LVII. — *Livres nouveaux*, par ZZZ. 390
LVIII. — *Chonique*, par R. DE THIVERÇAY 392
LIX. — *Carnet mondain*, id. 394
LXX. — *Nécrologie*, id. 395
LXXI. — *Bibliographie*, id. 397

Digitized by Google

II

GRAVURES

I. II. III. — *Objets anciens,* découverts dans les sépultures Gallo-Romaines de Bouillé-Courdault (Hors texte).

IV. — *Le Poisson symbolique,* d'après une intaille romaine, du *British Museum,* bois de M. CHARBONNEAU-LASSAY 22

V. — *Hache plate en bronze,* bois de M. CHARBONNEAU-LASSAY 40

VI. — *Sceau de Belleville,* par M. CHARBONNEAU-LASSAY 41

VII. — *André Collinet,* 1er échevin des villes et communautés des Sables et de la Chaume, cliché de M. Eugène REMAUD (Hors texte).

VIII. — *Lettre autographe des généraux Vendéens au baron d'Angely* (1793), cliché Mame (Hors texte).

IX. — *Objets anciens découverts dans les sépultures Gallo-Romaines de Bouillé-Courdault et de Nalliers* (Hors texte), par M. L. CHARBONNEAU-LASSAY.

X. — *Le colonel Denfert-Rochereau* (Hors texte).

XI. — *Sceaux et cachets anciens découverts en Vendée* par M. L. CHARBONNEAU-LASSAY 152

XII. — *Le cloître de Nieuil-sur-l'Autise,* d'après une eau-forte de M. Marcel FLEURY 173

XIII. — *La Mare aux Chênes,* id. 175

XIV. — *Henry Taudière,* député de Bressuire, professeur à l'Institut Catholique de Droit de Paris (cliché du *Panache*) 183

BOIS GRAVÉS, par M. L. CHARBONNEAU-LASSAY

XV. — *La Dolabre agricole,* d'après une peinture des Catacombes de Rome ; *La Dolabre pontificale,* d'après un bas-relief de la villa Borghèse 237

XVI. — *Cercueil en pierre* du Roc Saint-Luc 240

XVII. — *Vase funéraire des Sépultures incinérées* du Luc de Saint-Marsault (Deux-Sèvres). 242

XVIII. — *Carreau armorié* du château de la Cacaudière de Pouzauges 261

XIX. — *Blason des la Porte-La-Meilleraye* 262

XX. — *Carreau armorié* de la chapelle de la Cacaudière 263

XXI. — *Carreau armorié* de la Petite-Fosse de Mouilleron-en-Pareds (Vendée) 264

XXII. — *Dauphin sculpté* sur la porte d'une maison du XVIIe siècle, à Mouilleron-en-Pareds (Vendée). . 265

Digitized by Google

XXIII. — *M. le Colonel de Marolles; M. le Lieutenant de Guerry* (hors texte).
XXIV. — *Bagues anciennes du Bas-Poitou*, par M. L. CHARBONNEAU-LASSAY 321
XXV. — *Bague romaine trouvée au Bernard (Vendée)*, collection PARENTEAU. 329
XXVI. — *Portrait d'Edgar Bourloton* (d'après un cliché ancien 331
XXVII. — *Armes des Puy-du-Fou*, par M. CHARBONNEAU-LASSAY 352
XXVIII. — *Portrait du commandant Héry*, hors texte.

Le Directeur-Gérant : RENÉ VALLETTE

FONTENAY-LE-COMTE. — IMPRIMERIE HENRI LUSSAUD

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PERIODICAL

Digitized by Google

PERIODICAL

Digitized by Google

Digitized by Google